Reece



LIBRARY

Date 8th March 1934

Class Mark Reece Accession No. 22299



TRAITÉ HISTORIQUE

DES DANGERS

DE LA VACCINE.

TRAITÉ HISTORIQUE
DES DANGERS
DE LA VACCINE;

Suivi d'Observations et de Réflexions sur le rapport du Comité central de Vaccine.

PAR P. CHAPPON,

Docteur en Médecine, Médecin de la division de l'Ouest, Membre du Comité de Consultations du dixième Arrondissement, et de la Société d'Histoire Naturelle de Paris.

La philanthropie, la sévère prudence veulent qu'on ne déguise rien de ce qui peut compromettre la vie des hommes. Toute considération, tout enthousiasme pour un système, doivent s'évanouir, si par son adoptiou la vie d'un seul individu est menacé. (LE D. BRESSY).

A PARIS,

Chez DEMONVILLE et SŒURS, Imprimeurs-Libraires, rue Christine, n°. 12.

AN XII — 1803.

22299

AVANT-PROPOS.

Je me suis permis, il y a environ deux ans, de publier mon opinion contre l'inoculation de la petite vérole et contre cette moderne transfusion connue sous le nom de *Vaccination.*

Alors mes moyens ne pouvaient avoir la force qu'ils ont acquise avec le tems, vu que cette découverte était encore trop neuve; mais ses effets se sont si rapidement propagés, les expériences ont été tellement multipliées, que je me crois enfin assez de lumière pour pouvoir entrer en lice de nouveau, et ramasser le gant jeté par l'historien d'un spécifique que j'improuve, parce qu'ainsi le veulent ma conscience et mon dévouement sincère aux intérêts de l'humanité.

Un de nos anciens confrères, qui a écrit, je ne sais pourquoi, sous le voile mystérieux de l'anonyme, dit :

« Un médecin peut s'en tenir à des pen-
» sées secrètes ou particulières, tant que
» se trouvant dans le courant des règles
» suivies par tout le monde médecin, il
» en est quitte pour s'y rendre lui-même
» attentif et fidelle; mais il devient obligé
» de penser tout haut, quand il faut
» avertir le Public du danger où l'on met
» la vie des hommes par les expériences
» neuves et les essais hasardés auxquels
» on les expose. En ce cas, on pense avec
» lui, on l'entretient de ses dangers, on
» le met en garde contre les entreprises
» qui intéressent sa vie (1) ».

C'est pour cette masse si intéressante qui forme le *public*, et à qui le *monde médecin* doit soins et affection, que je

---

(1) Avis sur le dessein d'un ouvrage ayant pour texte : *Observations sur la saignée du pied et sur la purgation, au commencement de la perite vérole, des fièvres malignes et des grandes maladies. Preuves de décadence dans la pratique de la médecine, confirmées par de justes raisons de doute contre l'inoculation.*

Paris, chez Cavelier, 1724. Sans nom d'auteur.

remplis la tâche pénible qui m'ordonne de dire hautement mes pensées, afin de lui faire appercevoir le danger auquel son enthousiasme pour *les expériences neuves et les essais hasardés*, l'expose.

Je m'y livre sans aucune autre prétention que celle que j'exprime ici et sans être excité par aucunes passions haineuses.

Quelques critiques ont trouvé mauvaise la diction de mon premier essai sur cette matière. On m'a reproché des négligences de style et des répétitions. Parmi les critiques, il en est que j'estime infiniment; il en est même qui, quoique partisans de l'opinion que je repousse, ne peuvent cesser d'être mes amis, attendu qu'ils n'injurient pas ceux qui ne partagent pas leur manière de penser sur quelques points d'une science abstraite, qui ne doit ses salutaires avantages qu'à la chaleur des discussions et au choc des opinions.

J'écris ce que je pense avec l'intention de mettre mon ouvrage à la portée des moins instruits, si faciles à entraîner, lorsque par des raisons convaincantes, rédigées simplement et sans élégance de style, on ne s'empresse pas de les éloigner du précipice qui leur est ouvert.

Mon style est la naïve expression de mon sincère attachement à ma patrie; et celui que je veux arracher au charme qui l'égare, en raison de son goût prédominant pour les nouveautés, me lira, me concevra, et sera persuadé de la pureté de mon intention (1). Mon but alors sera

(1) Un des critiques *des deux Candides*, qui souvent m'a donné des preuves d'amitié, que notre différence d'opinions ne peut altérer, en me critiquant très-sévèrement, me dit dans une lettre que j'ai reçue avec plaisir en thermidor dernier (an IX), qu'il est convaincu *de mes bonnes intentions et de la pureté de mon cœur.* Ce n'est pas là le langage de l'historien de la Vaccine.

Cet hommage, à la vérité, n'affaiblit aucunement la sévérité de la critique d'un ami qui connaît assez le cœur humain, pour me prévenir que je m'expose *à me faire des ennemis.* Ceux de mes confrères qui partagent ses

rempli, et je jouirai, sans orgueil, de mon triomphe.

Mon style est le mien, peu m'importe qu'il ressemble à celui de tout autre, ou qu'il en diffère. Je n'emprunte de personne ni mes pensées, ni ma manière de les rendre. Si je suis original, c'est sans en avoir la prétention; si le malheur veut que je me fasse des ennemis, je me sens disposé à leur pardonner tout ce que le zèle le plus outré et l'animosité la plus injuste pourraient leur suggérer contre moi. Loin de leur rendre injures (1) pour

---

opinions sur la Vaccine, et qui l'égalent en mérite, ne seront pas plus mes ennemis que lui. Cela me suffit, et me console du malheur de déplaire à quelques enthousiastes, qu'un excès de zèle emporte quelquefois beaucoup au-delà des bornes de la décence.

(1) Il me faudra nécessairement consigner dans cette première partie quelques-uns de ces passages injurieux qui ne me paraissent pas plus favorables aux progrès de la vaccination, que les contradictions qui se rencontrent fréquemment dans les écrits des vaccinateurs.

Ces productions d'un enthousiasme exalté ne devraient-elles pas suffire pour désabuser la plupart de ceux qu'elles entraînent?

injures, si jamais dans le cours de ma vie je pouvais leur être utile, je saisirais avec le plus vif empressement l'occasion de me procurer cette douce jouissance.

Me voilà tout entier, simple, franc, sévère et vraiment philanthrope, et je ne suis pas plus disposé à changer de manière d'être, qu'à mettre mon faible génie à la torture, pour embellir des pensées dont la vérité doit être la seule parure.

J'ai acquis des preuves incontestables des dangers de la vaccination, sans les avoir cherchées en homme haineux (1). Jai rencontré les unes dans les écrits des vaccinateurs qui en fournissent beaucoup; les

(1) Je me dispenserai, autant qu'il me sera possible, de nommer les vaccinateurs qui ont eu les chances fâcheuses, dont il sera question dans cet ouvrage. Je ne nommerai que ceux dont les noms se trouvent dans les écrits où je prends quelques-unes de mes observations, parce que, comme j'aurai souvent occasion de le dire, ce ne sont pas les hommes que je me propose de combattre, mais bien cette moderne découverte qui ne donne aucun des avantages dont ses partisans la disent susceptible.

autres m'ont été transmises par des parens mécontens et par des hommes de mon état et de mon opinion.

Je ne crains pas qu'on me reproche d'avoir rien sollicité, d'avoir tourmenté des familles, et d'avoir dénaturé des faits. J'ai tout acquis de bon aloi, j'ai même rejeté une foule de notes qui ne me paraissaient pas suffisamment bien énoncées. Je n'en ai pas moins rassemblé une multitude de faits qui prouvent évidemment que la Vaccine n'est pas toujours sans dangers.

Quelques critiques me reprocheront sûrement ces répétitions nécessaires qui se trouveront dans le cours de cet ouvrage.

J'observe que ce ne sont point des *négligences de style*, car toutes les fois qu'il m'arrivera de me répéter, je le ferai avec intention. Mon but étant de renverser un mauvais édifice qui nuit à l'espèce humaine, je crois ne pouvoir trop redire ce que je veux persuader.

Chaque coup de marteau du bras le plus nerveux ne produisant pas toujours le même effet sur le mur du bâtiment qu'on veut détruire, ne faut-il pas frapper plus d'une fois sur la pierre, lorsqu'elle est si intimement liée avec sa voisine, qu'elle ne peut tomber du premier coup ?

L'éloignement forcé de deux faits corrélatifs, ce qui est très-fréquent dans les écrits des vaccinateurs, n'exige-t-il pas aussi quelquefois de ces répétitions qui portent le lecteur à saisir le rapprochement de ces faits, dont quelques-uns sont d'une témérité effrayante? Je me propose d'en citer de très-marquans.

Enfin, après avoir analysé quatre espèces de fausse vaccine, et neuf circonstances qui y donnent lieu lorsqu'on le juge à propos, je réunirai toutes les phrases sententieuses des vaccinateurs, et je prouverai le faux de ces prétendus *aphorismes* par des passages littéralement transcrits de

ces mêmes ouvrages dont ils seront extraits, et par le tableau fidelle et impartial de ces faits qui constatent les accidens dont la vaccination n'est malheureusement que trop souvent suivie.

Ces faits seront précédés de mon opinion relativement aux expériences de contre-épreuve, pratiquées à Paris sur cent deux enfans vaccinés (1).

Je n'en dirai que très-peu de chose, n'ayant pu me procurer qu'un feuilleton de quatre pages, daté du 30 brumaire an X, et ce par le canal d'un ami, membre de l'Institut, où ce très-aride procès-verbal a été répandu avec profusion. On s'est dispensé de m'en envoyer un, pro-

---

(1) J'ai vu avec satisfaction que le cit. Heurteloup était de mon avis, relativement à la conduite que le comité de Vaccine a tenue envers ceux qu'il regarde comme ses antagonistes. (Voyez l'avant-propos de sa traduction du rapport de la commission de Milan, page 15).

bablement par la même raison qui a fait écarter les antagonistes de la Vaccine du lieu où se sont faites les expériences dites *de contre-épreuve*.

Ce peu que je me propose d'en dire, me semble cependant devoir intéresser le lecteur.

Dirigé par le même motif, je dirai quelque chose et très-laconiquement de l'historique de quelques-unes des maladies survenues avant et après la vaccination (1).

Ayant acquis des preuves aussi incontestables de l'inutilité de l'inoculation, que

(1) Je me crois d'autant mieux fondé à ne donner qu'un faible apperçu de ces maladies, que je n'écris pas pour des élèves, et que je blâme les personnes qui, sans être médecins, croient pouvoir exercer ce pénible et difficultueux état à l'aide de livres qui les portent à des erreurs grossières, souvent nuisibles à l'espèce humaine. Des citoyens riches, avec la plus louable intention, aggravent certaines maladies, en administrant dans les campagnes les remèdes qui très-indiscrètement se trouvent détaillés dans les livres que l'esprit de bienfaisance les porte à acquérir. Le charlatanisme et la paresse s'aident aussi assez souvent de ce pernicieux moyen.

cependant je préférerais à la vaccination, j'aurai occasion d'en dire quelque chose, et de donner l'analyse chimique du pus variolique, que le lecteur pourra comparer à l'analyse chimique du pus vaccin, qui se trouve page 326 et suivante du Traité historique et pratique de la Vaccine du citoyen *Moreau de la Sarthe*.

Des médecins modernes s'étant permis de parler très-mal, dans leurs écrits en faveur de la Vaccine, des anciens maîtres des écoles dont je suppose, pour ne pas les accuser d'ingratitude, qu'ils n'ont pas suivi les doctes leçons, et de les traiter *de vieux pédans de faculté* : ces mêmes jeunes praticiens s'étant aussi permis d'injurier ceux de leurs confrères qui ne s'étaient pas encore prononcés, et de troubler les cendres de ceux dont les pénibles travaux et les immortels ouvrages méritent notre reconnaissance et notre respect, j'ai cru devoir leur faire sentir combien ce langage était déplacé. Ma manière de le faire

dans mon premier essai contre la vaccine, a donné lieu à deux notes (1) contre

---

(1) La première de ces notes se trouve page 5 de l'ouvrage des deux Candides ; elle est susceptible d'être reproduite ici sous à-peu-près la même forme et avec quelques additions.

J'ai dit, et je répète à ceux des vaccinateurs qui suivent les traces de *l'anti-césarien Sacombe :* injurier inconsidérément les vivans et les morts, ceux qui parlent décemment et ceux qui ne disent rien, c'est agir à la manière de cet atrabilaire écrivain qui, dans deux de ses ouvrages particulièrement, s'est permis de troubler les cendres d'un homme aussi modeste que paisible, tandis qu'il pouvait s'adresser directement au docteur Alphonse, qui lui eût vivement répondu ce que l'honnête Sigault, estimé et regretté de tous ses confrères, n'a pu lui répondre.

Si le *professeur anti-césarien* avait desiré des renseignemens sur la matière qui donne lieu aux injures dont il l'accable, j'eusse pu lui rendre compte de ce qui se passa relativement au premier apperçu de la possibilité de pratiquer avantageusement la section de la symphise. En lui faisant part des discussions qui eurent lieu chez moi à ce sujet entre Sigault, Vic-d'Azyr et Desbois de Rochefort, je lui eusse évité de troubler les cendres d'un mort, en prêtant à l'ami que je ne regrette pas moins que ceux qui avaient part à cette discussion, une découverte qu'il ne s'est point attribuée, quoique vraiment il ait été le premier qui ait proposé et pratiqué la section de la symphise, comme accoucheur. Mais ne con-

un novateur auquel je les ai comparées.

Je m'étais proposé de terminer cet ouvrage par une discussion qui a pour but de prouver au citoyen Sacombe que ni ses propositions de cartel, ni ses menaces de guet-à-pens, ne me feraient pas rétracter de ce que j'ai dit de lui dans ces deux notes.

En m'exprimant ainsi que je l'ai fait, j'ai dit franchement ce que je pensais, et

---

naissant le citoyen Sacombe que de réputation, je n'ai pu lui éviter d'injurier mon ami, en disant de lui, ainsi que d'autres hommes respectables, ce qui n'est pas plus vrai, ni plus raisonnable que sa prétendue possibilité du passage d'une masse très-volumineuse par un lieu dont le diamètre serait moindre.

Si un bassin, au moment de l'accouchement, n'offre que quatre à cinq pouces de diamètre dans la dernière des possibilités de dilatation, certainement une masse du diamètre de six à sept pouces n'y passera jamais.

Telle est ma manière de penser. C'est en vain que le citoyen Sacombe veut m'en faire un crime. Je ne me rétracterai point de ce que j'ai avancé à son sujet dans cette première note et dans celle page 55 et suivante, où j'ai dit qu'il ne serait jamais comparable aux hommes qu'il avait cru devoir fouler aux pieds.

j'ajoute ici qu'il me paraît singulier qu'un homme qui se permet d'injurier grossièrement des morts, tels que Levret et Sigault, et des vivans du mérite des Dubois, Pelletan, Baudelocque, Coutouly, Fourcroy et autres, ait la témérité de vouloir s'approprier un privilége exclusif de critique.

S'il a pu se permettre d'injurier dans ses écrits les vivans et les morts, à qui peut être refusé le droit très-naturel de le lui reprocher, sur-tout en usant d'un style plus décent que le sien ?

Comme cette discussion n'a aucun rapport avec les objets que je me propose de traiter ici, elle pourra trouver dans un autre ouvrage le cadre qui lui convient.

Je terminerai celui-ci par un exposé de faits incontestables, qui formeront une masse d'accidens propres à cette Vaccine si légèrement prodiguée indistinctement

à tout âge et dans les circonstances les plus critiques de la vie.

Une grande partie de ces faits malheureux, extraits des écrits des vaccinateurs, grossira cette masse que je diviserai en trois ordres.

Le premier comprendra les morts du fait de la Vaccine.

Le second ordre offrira le tableau de ceux qui ont pris la petite vérole, les uns pendant, les autres après la vaccination, soit parce que la Vaccine est de sa nature un antidote trop faible pour lutter contre son ennemi, lorsqu'il est en présence, ou parce que le sujet a eu une fausse Vaccine, dont le vaccinateur le plus expérimenté n'a pu le garantir.

La troisième division de cet affligeant tableau présentera une masse considérable d'accidens de tout genre, plus ou moins graves. Je ne dois omettre aucuns de ceux qui se présenteront, si légers qu'ils puis-

sent être ; puisqu'il s'agit de démontrer le ridicule d'un aphorisme qui dit en substance que la vaccine n'est *jamais* suivie d'accidens.

Tel est le plan que je me suis tracé, avec la seule intention de donner à l'humanité la preuve de mon sincère dévouement à ce qui doit lui être le plus cher.

TRAITÉ

TRAITÉ

HISTORIQUE

DES DANGERS INCONTESTABLES

DE LA VACCINATION.

C'EST dans les écrits des plus zélés partisans de la Vaccine, que je vais puiser les matériaux de cet objet, d'autant plus intéressant, qu'il doit fixer l'attention de l'Europe entière.

Je dirai peu de choses de l'antiquité de ce moderne spécifique, attendu que son historien lui-même n'en dit pas beaucoup plus que ceux qui ont écrit avant lui sur ce sujet.

Il en est de la Vaccine comme d'une infinité de maladies plus graves : le commencement de leur histoire se perd dans la nuit des tems qui ont précédé (1).

Quoi qu'il en soit de l'ignorance où l'on est sur l'origine de cette maladie, on n'en tire pas moins en France un parti quelconque depuis environ deux ans; et sans connaître la nature du pus vaccin, on l'a déjà jeté dans la masse

des humeurs de plusieurs milliers d'individus. Cependant *la nouveauté de cette maladie n'a encore permis à aucun chimiste d'analyser cette substance* (2).

Il me semble qu'avant de risquer d'en infester l'espèce humaine, avant de lui faire courir la chance de nous donner une nouvelle maladie, on aurait dû tenter des expériences que la prudence ne réclamait pas moins que la philanthropie dont on s'honore.

Il est donc démontré par un des partisans de la Vaccine, approuvé de tous ses prosélytes, que l'*origine* de cette maladie se perd dans la nuit des tems, et que l'*ignorance* va jusqu'à convenir qu'on ne connaît pas mieux sa *nature*, ni le travail par lequel la contagion a lieu dans la peau (3).

Je ne crois pas qu'il soit besoin d'un commentaire plus étendu pour mettre le lecteur en état de prononcer sur ce premier point de l'objet que je discute.

Ce nouveau moyen est doué de tous les avantages possibles. Il ne donne la mort à personne; cependant il n'empêche pas que l'on périsse pendant le cours de son travail sur la masse ou sur une partie de nos humeurs.

Quoiqu'il ait la propriété de guérir de la migraine, des scrophules, de la phtisie, des ophtalmies, etc. etc. et *de détruire des disposi-*

tions maladives, héréditaires et constitutionnelles (4), il ne peut garantir de la mort.

Une jeune fille, qui paraissait menacée d'une *phtisie héréditaire*, qui déjà avait *le teint pâle et cadavéreux, le visage parsemé de taches livides* (peut-on dire quelque chose de plus fort?), fut vaccinée; et par ce moyen, le plus salutaire de tous ceux que la médecine a pu trouver après des siècles de recherches, l'*enfant recouvra graduellement en peu de mois la meilleure santé possible* (5).

A Genève, un enfant est guéri d'une *ophtalmie*, par la vaccination seulement (6).

Après des faits d'une telle authenticité, ceux qui meurent pendant la vaccination, meurent, parce qu'on ne peut échapper aux coups du destin (7).

C'est par la même raison que trois à quatre jours, huit jours même après l'insertion du pus vaccin, la petite vérole se manifeste sur les individus *bien vaccinés*. C'est dans les ouvrages des vaccinateurs que je lis ces chances, bien faites pour discréditer le moyen vaccinatoire.

Puisque dans les premiers jours de la vaccination, le pus vaccin, le cowpox, le sale pus des ulcères du pis des vaches de Glocester, d'Irlande et autres lieux, ne préserve pas de la petite vérole la plus éminente, je me crois bien fondé à repousser ce prétendu spécifique, et

je persiste à le considérer comme ne s'opposant ni à la mort, ni à l'éruption de la petite vérole, et comme incapable de rétablir la santé de ces êtres malheureusement nés avec des constitutions morbifiques. Je le dis sans humeur, sans passion, sans esprit de parti.

Mais revenons à notre sujet. *La Vaccine est sans danger;* tel est l'aphorisme des vaccinateurs. La vaccine n'est pas sans danger, tel est le mien. C'est dans les écrits des plus chauds partisans de la vaccination, que je prétends puiser ces preuves si importantes pour compléter l'histoire de la Vaccine.

Comme le citoyen Moreau de la Sarthe a réuni dans un très-gros volume tout ce que j'ai déjà lu dans les ouvrages de ses collègues, c'est dans son Traité historique, ainsi que dans les écrits dont il s'appuie, et dans ceux qui ont paru depuis, que je puiserai les faits les plus propres à favoriser l'opinion que j'ai conçue contre la Vaccine.

J'ouvre le livre de l'homme qui me croit son antagoniste, quand je ne le suis réellement que de la chose dont il est enthousiasmé; et dans la seconde page d'un mot sans texte, dite page viij, je lis que *les médecins qui vivent de petite vérole et d'inoculation, appelleront sans doute, comme les auteurs sifflés, au tribunal de la postérité.*

Que signifie cette mauvaise phrase ? Elle montre, ce me semble, infiniment plus de passion que d'élégance. Débuter ainsi, en prétendant faire, ou en faisant incomplétement le traité historique d'une chose, c'est annoncer ce que l'on veut être, et c'est là ce que j'appelle la *démagogie* de la chose.

Pour faire fidellement l'histoire de la Vaccine, je veux prouver par des faits que l'inoculation du pus du pis des vaches, est aussi dangereuse que le serait celle de toute autre espèce de pus : de ce qu'elle se trouverait sans dangers, promptement manifestés sur plusieurs sujets, cela ne peut détruire mon opinion. Ne voit-on pas des hommes ne point prendre le vice vénérien où d'autres prennent tout ce qu'il comporte de plus fâcheux et de plus terrible ?

Enfin, j'ouvre les livres des vaccinateurs, et c'est là que se trouvent les incontestables faits qui militent en ma faveur.

En parlant de cette trop célèbre Vaccine, l'historien Moreau dit, page 10, que *si les remèdes convenables ne sont pas employés à tems,* CES ULCÈRES DE MAUVAISE NATURE *guérissent lentement, et avec difficulté*. Et en note, il conseille, pour les guérir, de faire usage *des solutions de sulfate de zinc et de cuivre.* Page 11, je lis que ces ULCÈRES, produits de l'insertion du pus vaccin dans la masse de

nos humeurs, *sont très-douloureux, très-incommodes, lents à se cicatriser, souvent phagédéniques, comme ceux d'où ils ont tiré leur origine.* Dans le rapport de la commission médico-chirurgicale de Milan, page 72, je vois que la Vaccine donne quelquefois lieu *à un ulcère molasse, sanieux et de mauvais aspect.* Voilà des vérités puisées dans les ouvrages de ceux qui écrivent que la Vaccine n'est point dangereuse, et qui n'ont rien à dire de la nature du pus vaccin ou cowpox.

Pourquoi dans le paragraphe intitulé *nature du vaccin*, page 74 de l'ouvrage du docteur Rauque, ne trouve-t-on pas que ce pus est issu d'un *ulcère phagédénique*, qui survient aux pis des vaches qui habitent certains cantons ?

Le citoyen Moreau est moins discret. Sans craindre d'effrayer son lecteur, il dit, page 11 et 12 : *les lèvres, les narines, les paupières en sont quelquefois affectées; mais cela n'arrive que lorsque le malade a l'imprudence d'y porter le pus de ses doigts en se grattant*(8). On pourrait fort plaisamment critiquer cette phrase, mais je trouve la matière trop sérieuse pour en plaisanter.

Je lis dans tous les ouvrages en faveur de la Vaccine, que ce moyen ne comporte aucun danger ; c'est cependant dans ces mêmes écrits que je trouve ce que le lecteur vient de lire,

ce que j'ai très-fidellement transcrit. Je me crois donc fondé à dire que le cowpox, ce pus qui sort des ulcères phagédéniques du pis des vaches, est susceptible d'être vénéneux au point d'engendrer des *ulcères phagédéniques*, ulcères profonds et boursoufflés qui mangent et corrodent les parties qui les avoisinent. Si de tels accidens ne comportent aucun danger, mon aphorisme est faux, et je rends les armes. Si je suis infidelle dans mes citations, je me soumets à telle réparation que l'on voudrait m'infliger.

Revenons à d'autres dangers, toujours reconnus par les vaccinateurs, et puisés dans leurs propres écrits.

Je prends *les Recherches historiques et médicales sur la Vaccine*, page 41, § III, intitulé, *accidens qui peuvent arriver dans la Vaccine;* je trouve *un engorgement inflammatoire de la peau, qui pénètre jusques dans le tissu cellulaire, et ressemble beaucoup à un érysipèle phlegmoneux*. Le malade, dans ce cas, a un *léger mouvement de fièvre*. Il n'eût pas été discret de dire qu'il pouvait avoir une forte fièvre. Cette petite *fièvre* d'une *éruption phlegmoneuse*, est *souvent* accompagnée *de la douleur dans les glandes subaxillaires*.

Je laisse au lecteur à prononcer sur cet accident, et je passe à un autre pris dans le même

auteur, page suivante, où je lis : *Les accidens généraux qu'on voit paraître dans la Vaccine sont des éruptions rosacées et des éruptions varioleuses.* L'éruption rosacée est peu de chose, je le veux croire, mais je ne suis pas de même avis pour ce qui est de l'éruption VARIOLEUSE que le docteur Woodwille a observée dans son hôpital d'inoculation de petite vérole, et que le docteur Odier, quoiqu'au *milieu de l'épidémie varioleuse de Genève*, pouvait mieux éviter que le médecin anglais, qui, par état, vivait dans une atmosphère si chargée de ces contagieux miasmes, que ses vêtemens devaient en être pénétrés.

Le comité médical de Paris et celui de Rheims n'étaient pas dans la contagion, et les médecins de ces comités pouvaient, devaient même s'éviter de soigner des variolés pendant le cours de leurs expériences, afin de ne pas s'exposer à infecter les mêmes sujets de deux vices en même tems.

Cette éruption est-elle véritablement varioleuse? Je la regarde comme telle d'après le docteur Husson, qui dit, page 43 : *Les boutons qui la forment, ont de l'odeur, répandent facilement la contagion, et quelques expériences semblent prouver que leur nature est varioleuse.* Pourquoi le médecin vaccinateur ne dit-il pas franchement : les expériences ont

prouvé que leur nature est varioleuse ? Puisque dans la phrase suivante il dit : *La Vaccine a parcouru ses périodes aux endroits des piqûres ; la petite vérole a suivi sa marche dans le reste du corps. Le vaccin, pris dans le bouton de l'insertion, a propagé la Vaccine ; le virus variolique, pris dans les boutons de la surface du corps, a donné la petite vérole.* D'après ce fait, bien littéralement transcrit, je prétends que le pus vaccin ne neutralise pas toujours le pus variolique. En vain me dira-t-on que ces expériences ont été contredites par celle du docteur Aubert ; ce subterfuge ne vaut rien. Les expériences que je viens de relater, rendent un fait positif. Le pus vaccin a donné la Vaccine, le pus variolique a régénéré la petite vérole (9). Tel est le résultat de l'expérience du docteur Husson. Le fait du docteur Aubert ne lui ressemble point. Page 30 et suivante, il fait un tableau tout autre de la maladie éruptive d'*Elisabeth George* (10). C'est sans doute encore une autre espèce d'éruption, qui ne recevra de dénomination que quand elle se sera assez propagée pour qu'on ne puisse plus dire que la Vaccine est sans danger.

Le docteur Aubert, page 28 de ce rapport, XIIIe et XIVe cas, dit que *Jean Talley* et *Thomas Brown*, inoculés au bras gauche avec le pus variolique, et le jour suivant au bras

droit avec le pus vaccin, *Brown* le douzième, et *Talley* le quatorzième jour, eurent les signes les moins équivoques de la petite vérole. *Ils avaient évidemment*, dit l'auteur, *l'apparence de boutons de la petite vérole ordinaire.*

Je conclus de-là que le virus variolique n'a pas plus d'action sur la Vaccine, que le cowpox n'en a sur la petite vérole. Le peu d'action de ce dernier sur la petite vérole est évidemment démontré par la marche régulière des deux maladies qui cheminent chacune de leur côté, lorsqu'on les met ensemble, lorsqu'on accable de ces deux fléaux le même sujet, un être qui eût pu vivre âge d'homme sans avoir la petite vérole, et pouvait bien se passer de faire *bestialiser* ses humeurs.

Il arrive aussi quelquefois que la petite vérole survient naturellement au sujet infecté du pus des ulcères du pis des vaches, plusieurs jours après cette répugnante inoculation : on répond à cela que la petite vérole est survenue, parce que son germe était prêt à se développer.

Où est donc la vertu neutralisante du pus vaccin? Il exerce toute son action sur ce qui n'est qu'en apperçu, et devient absolument nul sur ce qui existe réellement. Il est étonnant que ce soit avec un tel langage qu'on parvienne à persuader la majorité des hommes. Il me semble qu'il eût été mieux d'attri-

buer ce contre-tems à l'insertion du pus d'une fausse Vaccine, dont la marche est encore bien bizarre, puisqu'il est dit que le même pus d'un même bouton donne à l'un une vraie Vaccine, et une fausse à un autre. J'aurai occasion de donner avant peu plus de développement à cette singulière assertion sur une matière dont l'origine et la nature sont si peu connues, qu'on ne sait encore à quoi l'attribuer.

Pour mieux démontrer ce que j'avance touchant les effets de la Vaccine, et toujours à l'aide de faits incontestables, je vais puiser dans l'historien Moreau, qui, page 92 et suivante, fait dire à Pearson : *Il paraît donc bien prouvé, 1°. que dans certaines circonstances, ou plutôt à l'aide de certains coagens simultanés, dont la nature ne nous est pas bien connue* (11), *le virus vaccin produit une maladie semblable à celle de la petite vérole, soit par l'apparence du bouton a l'endroit de l'insertion, soit par l'éruption subséquente ; 2°. que dans certains cas, l'apparence du bouton à l'endroit de l'insertion a été parfaitement semblable à celle de la Vaccine, quoique l'éruption subséquente ressemblât à la petite vérole ; 3°. que le virus pris sur des individus dans lesquels la Vaccine a développé cette maladie variolique, soit qu'il ait été pris sur le bras à l'endroit de l'insertion, ou dans d'autres*

parties du corps, produit universellement, ou du moins très-généralement, une éruption semblable, sans jamais avoir été vu, que je sache, rétrograder, en passant successivement au travers du corps de plusieurs individus, et revenir à son état primitif de vraie Vaccine; 4°. *qu'enfin la vraie Vaccine produit quelquefois d'autres éruptions particulières, très-différentes de celles de la petite vérole.*
Telle dut être celle d'*Elisabeth George.*

Quel jour de pareilles observations peuvent-elles jeter sur la nature du pus vaccin, et comment débrouiller ce chaos? Pearson s'explique au moins plus clairement, quand il dit avoir envoyé au docteur Thornton du pus qu'il avait pris *lui-même sur une vache,* et que le docteur Thornton produisit, par l'insertion de ce pus, *une éruption variolique.* Quel reflet de lumière une telle observation, quoiqu'infiniment plus intelligible que le dire très-obscur de l'historien de la Vaccine, peut-elle répandre sur la nature du cowpox? La comparaison de l'analyse du pus variolique avec celle de ce pus vaccin, éclaircira peut-être un peu la question, mais je n'en suis pas encore là. J'ai encore quelques observations à puiser dans le Traité historique et pratique de la Vaccine.

Les recherches sur la nature de cette substance, n'offrant rien de bien satisfaisant, je veux

tenter l'étude de son origine. Page 24, le cit. Moreau me prouve, par deux observations, qu'elle tire sa source du javart. *L'une de ces observations est de M. Tenner, qui a réussi à produire le cowpox avec le virus du javart, en l'appliquant sur une plus grande surface que dans l'inoculation avec la lancette.*

Une lettre, écrite d'Oxford, au docteur Jenner par Christ. Pegge, fournit la seconde, en nous apprenant *de plus qu'un domestique eut une forte Vaccine, sans avoir été en rapport avec les vaches, et qu'un autre domestique communiqua le cowpox par l'inoculation du pus du javart, ou plutôt des ulcères dits les eaux des jambes.*

L'historien de la Vaccine termine ces deux observations par la réflexion suivante :

Ces faits prouvent que la question est loin d'être décidée. Je suis fort de son avis. Mais en attendant, cinq à six cent mille vaccinés sont exposés, par cette téméraire expérience, à être les victimes de l'enthousiasme du siècle ; en attendant qu'on connaisse l'origine et la nature d'un pus animal qui agit, on ne sait comment, on introduit dans la masse des humeurs des hommes, le pus *du javart des chevaux*, celui *des ulcères phagédéniques du pis des vaches, le claveau des moutons, le pus des vésicules varioliques*, sans égard à la constitution du

malade qui le fournit. Si cela continue, sur la proposition du comité milanais (12), on finira par inoculer toutes les matières purulentes quelconques à des sujets de toute constitution, vingt-quatre heures même après leur naissance (13), et ce sans dangers autres que ceux qui doivent en être les suites, et dont je n'ai pas encore terminé l'effrayant tableau qui doit compléter l'histoire de la Vaccine.

On ne meurt pas de la Vaccine, est-il dit dans tous les ouvrages de ses partisans, on n'en meurt jamais. Le citoyen Moreau dit positivement, page 67 : *Dans aucun cas la fièvre spécifique de la petite vérole des vaches n'entraîne de danger, et il n'existe aucune observation que cette maladie ait jamais été mortelle.*

En vain, dans un premier ouvrage, j'ai indiqué les victimes de la Vaccine. J'ai fait voir qu'il y avait déjà plusieurs sujets vaccinés qui avaient eu la petite vérole depuis la vaccination; que d'autres avaient été blessés par l'insertion du phagédénique pus vaccin, reconnu comme tel et comme contagieux (14) par ceux même qui l'emploient avec prodigalité; enfin c'est en vain que j'ai déploré le sort malheureux des familles affligées de la perte des enfans morts des suites de la vaccination.

Les aphorismes de ce dangereux moyen sont

sans cesse renversés par ses plus chauds partisans.

On ne meurt jamais, disent-ils, *de la Vaccine.* Dans leurs rapports, je trouve les morts qu'ils n'ont pu cacher sous le voile de leurs mystères; ils grossiront le tableau de mes observations, ils ne seront sans doute pas contestés.

Quelques sujets vaccinés, morts pendant le cours de la vaccination ou de ses suites, vivraient encore si leurs parens avaient eu le bon esprit de ne pas se livrer inconsidérément à des novateurs, malheureusement toujours sûrs de plaire, quand ils offriront ce qui peut être aussi extraordinaire que l'insertion d'un pus issu de l'ulcère du pis d'une vache, dans la masse de nos humeurs (15).

C'est dans les mémoires, dans les rapports, dans les traités historiques des vaccinateurs, que j'ai trouvé l'aveu de leur peu de lumières sur l'origine et la nature de ce pus vaccin, dont ils desirent provisoirement infecter toute l'espèce humaine; c'est dans ces mêmes écrits où l'on dit que la Vaccine est sans dangers, que se trouvent les tableaux effrayans des dangers de la Vaccine; c'est encore dans ces mêmes écrits qu'il est démontré que le pus vaccin chemine paisiblement avec la petite vérole dans un même individu témérairement inoculé de vaccine et de pus variolique, sans égard

à son âge et à sa constitution : n'y voit-on pas la petite vérole arriver même sans le secours de l'inoculation, et exercer ses ravages à côté de son bien peu redoutable ennemi ? C'est enfin dans ces mêmes écrits que je puise la plus affligeante des vérités. Page 57 des *Recherches historiques et médicales sur la Vaccine*, par le docteur Husson, je lis ces mots : *Or, puisqu'en quatre ans* (16), *IL N'EST MORT QUE TROIS INOCULÉS VACCINS sur à-peu-près cent mille, ceux-ci semblent avoir une chance de vie beaucoup plus grande que ceux qu'on ne vaccine pas.* Voilà donc *trois morts* incontestables à ajouter au nombre de ceux que j'ai déjà cités.

Cependant le citoyen Moreau, qui ne pouvait ignorer ce fait relaté dans l'ouvrage d'un de ses collègues qui a fait imprimer beaucoup avant lui, dit dans le sien, page 54, *qu'une seule exception renverserait tout.*

Faudrait-il trois exceptions pour produire l'effet contraire ! ! ! . . . .

De l'aveu du docteur Husson, trois vaccinés démentent les vaccinateurs, qui disent affirmativement qu'on ne meurt jamais de la Vaccine, qui n'est *jamais accompagnée d'aucun accident qui puisse donner des craintes pour la vie, même dans les circonstances les plus défavorables* (17).

Les vaccinés, dit-on, *semblent avoir une chance*

chance de vie beaucoup plus grande que ceux qu'on ne vaccine pas.

Cette phrase, nullement philosophique, et qui détruit le plus fort des aphorismes des vaccinateurs, ne peut satisfaire un sincère ami de l'humanité, qui se trouvera fondé sans doute à demander de quel droit des médecins organisent *des chances de vie.*

Ces morts, avoués par le docteur Husson, venant grossir le nombre de ceux dont il est parlé dans les deux Candides (18), je me crois mieux fondé à dire que ces trois sujets n'eussent point eu cette *chance* fâcheuse, s'ils n'eussent pas été vaccinés, que les vaccinateurs à affirmer qu'on ne meurt pas de la Vaccine.

Page 143 du Traité historique de la Vaccine, liv. V^e, 1ere partie, chap. IV, relatif aux progrès de la vaccination, je trouve encore de quoi grossir le nombre des sujets sur lesquels la Vaccine n'a pas produit l'effet qu'on devait en attendre, parce que plus elle se trouve voisine du germe variolique, moins elle a d'action sur lui.

Il y avait à Genève *une petite vérole épidémique*, c'est *cette circonstance remarquable qui a donné lieu d'éprouver l'action préservative* de la Vaccine. *Plus de cent cinquante enfans ont été victimes* de cette épidémie;

soixante-seize encore ont péri le mois dernier (*).

Qu'il me soit permis d'observer que quand une épidémie varioleuse a fait dans une ville plus de deux cent vingt-six victimes, il me semble que le préservatif arrive un peu tard : voilà ce que je trouve de *très-remarquable* en cette très-fâcheuse circonstance.

La Vaccine est donc arrivée pour s'opposer aux progrès d'une épidémie dont les miasmes mortifères étaient en partie épuisés.

Quelques mauvais miasmes cependant s'opposèrent à l'effet complétement préservatif du spécifique ; car à la même page, je lis plus bas : *On a observé que les enfans vaccinés sont restés sans être atteints de la contagion, à l'exception de sept ou huit seulement qui en avaient pris le germe avant leur inoculation, et chez lesquels la petite vérole s'est manifestée le quatrième ou le cinquième jour de l'inoculation de la Vaccine, qui, par cet accident, est devenue inutile.*

Voilà donc sept sujets au moins à porter sur la liste de ceux qui n'ont pas été préservés de la petite vérole par la vaccination.

Il n'est pas dit que la Vaccine était fausse, qu'elle était éventée, ou trop ancienne, ou dé-

---

(*) Thermidor ou fructidor an IX.

layée dans une trop grande quantité d'eau ; la Vaccine était bonne, mais elle était trop voisine de son ennemi, pour pouvoir le combattre (19).

Quel singulier préservatif ! Je pourrais me flatter, je crois, d'avoir suffisamment fait connaître les dangers auxquels s'exposent tous ces amateurs de nouveautés, en permettant qu'on jette dans la masse de leurs humeurs un virus imparfaitement connu, et sur léquel il sera d'autant plus impossible d'acquérir des connaissances parfaites, que cette matière purulente, contagieuse et phagédénique, peut aussi porter le caractère d'une constitution plus morbifique encore, comme aussi quelquefois elle peut être moins chargée des fâcheuses propriétés qu'on lui reconnaît.

Cet article cependant ne fait, pour ainsi dire, que rester en suspens, parce qu'en parlant des diverses sortes de Vaccine, j'aurai encore occasion de faire l'historique de nouveaux dangers qui naissent si fréquemment au foyer de cette dégoûtante inoculation.

L'histoire de la Vaccine serait incomplète, sans doute, si son historien n'avait rien dit de la *fausse Vaccine*, qui ressemble tellement à celle qui est vraie, que le vaccinateur le plus expérimenté peut se tromper tous les jours, et ne la reconnaît que quand, l'insertion faite,

elle se développe sur celui qui s'y est soumis; tant cette *fausse Vaccine* ressemble à celle qui a les propriétés de guérir nombre de maladies, en préservant de la petite vérole, quand elle a le bonheur de ne pas se rencontrer avec elle.

Pour jeter, s'il est possible, quelque jour sur les différentes espèces de fausse Vaccine, je vais me permettre de donner au lecteur le sentiment, la définition des vaccinateurs eux-mêmes.

Le docteur Colon, ancien chirurgien de Bicêtre, ne donne rien de satisfaisant sur cette matière. §. III, pag. 17 et suivante de son *Essai sur l'inoculation de la Vaccine*, il dit : *De même que l'on connaît une petite vérole volante ou bâtarde, de même il existe une fausse Vaccine.* Plus bas : *Elle a la propriété de se transmettre, par l'inoculation, d'un individu à l'autre, mais toujours en conservant les caractères qui la font juger bâtarde.*

J'extrairais en vain tout ce paragraphe, je n'y trouverais rien de plus lumineux. La marche de son éruption est trop rapide, et c'est la vraie Vaccine qui, par dégénérescence, donne la *Vaccine bâtarde*. Voilà, ce me semble, l'analyse de l'opinion du docteur Colon. Celle du docteur Ranque diffère beaucoup. Page 96 de son *Tableau comparatif des avantages que présente la Vaccine sur l'inoculation ordi-*

naire, je lis : *Quelquefois les vaches sont attaquées d'une maladie presque semblable* (à la Vaccine), *et que l'on peut confondre aisément. Les phénomènes qui s'ensuivent, quoique semblables, en quelque sorte, à ceux qu'offre la vraie Vaccine, ne mettent pas l'opéré à l'abri de l'infection.* Le docteur Ranque distingue donc deux fausses Vaccines, susceptibles d'être inoculées de même que la vraie : la première, qui tient au pus dégénéré de la vraie Vaccine (20), et la seconde, qui vient d'un ulcère si semblable au cowpox, *qu'on peut aisément le confondre.* Le docteur Colon ne parle point de cette seconde espèce (21).

Dans les *Recherches historiques et médicales sur la Vaccine*, par le docteur Husson, page 51, on trouve deux espèces de fausse Vaccine ; *l'une est celle qui se développe sur un individu qui a déjà eu la petite vérole ; l'autre est le produit d'une irritation physique sur un individu non variolé, qu'on a vacciné.*

La première diffère de la vraie Vaccine, en ce que sa marche est bien plus rapide, et qu'elle ne préserve pas de la petite Vérole. La croûte qui s'est formée de très-bonne heure sur une pustule à-peu-près semblable à celle de la vraie Vaccine, *ne tombe pas plutôt que celle de la vraie Vaccine ; elle présente quelquefois le*

même aspect, avec cette seule différence, qu'elle est moins large et moins épaisse (22).

Cette première espèce, qui convient assez, selon moi, à tous les vaccinateurs, doit trouver place toutes les fois qu'un vacciné sera susceptible de prendre la petite vérole plusieurs jours, plusieurs mois, ou plusieurs années après la vaccination.

La seconde espèce de fausse Vaccine du docteur Husson, occasionnée par suite d'une irritation physique (23), est due à un pus vaccin desséché soit sur un fil, soit sur une lancette, ou sur un verre; et je lis, page 36, qu'il en résulte, 1°. *une action immédiatement dépendante du fil et du vaccin vitreux, considéré comme corps étranger; et* 2°. *un effet subséquent qui est dû à une légère absorption du vaccin.*

Cet *effet subséquent* devrait, selon moi, occasionner une semi-fausse Vaccine, car *une légère absorption du vaccin* doit *un peu* vacciner.

L'historien de la Vaccine approuve beaucoup les définitions du docteur Husson. Page 209, il s'exprime ainsi : *Le citoyen Husson a distingué avec beaucoup de sagacité ces deux cas de fausse Vaccine*, qui ne sont point préservatrices de la petite vérole. Voici comme le prouvent les deux vaccinateurs, Husson, page 39, et Moreau, page 214 et suivante

(copie fidelle du passage du docteur Husson) : *Cette analogie est fondée sur les observations de Pearson, qui admet comme une des vérités fondamentales de l'histoire de la Vaccine, qu'un individu vacciné est aussi peu apte à contracter de nouveau la Vaccine, que la petite vérole, et qu'un individu variolé ne peut contracter la vraie Vaccine.*

Le citoyen Moreau ne peut adopter cette prétendue vérité fondamentale, car il dit, page 48, *qu'on peut avoir la Vaccine plusieurs fois* (24). Et page 59, il est aussi dit que *la petite vérole ordinaire ne préserve pas toujours de la petite vérole des vaches* (25).

Voilà donc une des vérités fondamentales de l'histoire de la Vaccine, renversée par son historien qui, contradictoire avec ses collègues, l'est aussi quelquefois avec lui-même. Il ne se borne pas à prouver, ainsi que je viens de le démontrer d'après ses propres écrits, que l'on peut éprouver plusieurs fois la Vaccine : après l'avoir considérée comme préservatrice de la petite vérole, il établit des doutes, page 53 et suivante (26), où je lis : *il est difficile de se refuser à croire que la fièvre spécifique et l'inflammation locale nommée* PETITE VÉROLE DES VACHES, *rend ceux qui ont éprouvé ces symptômes réunis, non susceptibles de prendre la petite vérole ordinaire. Mais rappelons*

nous que cette assertion ne repose que sur un certain nombre d'expériences ; et qu'une doctrine aussi nouvelle, si faiblement appuyée par l'analogie, si singulière en un mot, ne peut être solidement établie qu'à la suite d'expériences très-nombreuses, et dont le résultat ait été uniforme ; car une seule exception renverserait tout.

Combien n'y a-t-il pas déjà d'exceptions, sans compter celles des vaccinateurs eux-mêmes, qui, tout en en donnant beaucoup, n'en fournissent pas la majorité ! Cependant ce frêle bâtiment, dont les décombres devraient être cachés sous les ronces, les mousses et les lichens, n'est pas encore renversé.

On ne peut se dissimuler que ce singulier édifice ne se soutient qu'à l'aide de la grande discrétion de ses suppôts et avec le secours fort bien imaginé de ces fausses Vaccines dont je viens de parler, et dont il me faut encore entretenir le lecteur, vu qu'il paraît un nouvel ouvrage célébré par tous les vaccinateurs français, qui prétendent enfin que le chaos est débrouillé, que le plus grand jour est répandu sur les qualités bienfaisantes de la Vaccine.

Cet écrit, couronné par le comité central de Vaccine de Paris, est le *rapport de la commission médico-chirurgicale, instituée à Milan, traduit de l'Italien par N. Heurteloup.*

Le jour jeté dans ce rapport sur la fausse Vaccine et ses causes, ne m'éclaire pas plus que ce que j'ai vu dans les ouvrages précités; mais j'y trouve les moyens toujours incontestables de grossir ce terrible chapitre d'accidens, dont je me propose de faire le dénombrement.

Jusqu'alors j'avais vu qu'il fallait certains signes pour caractériser une bonne Vaccine, j'en avais même vu les dessins très-bien coloriés. La commission milanaise, page 6 de son rapport, dit expressément : *Dans tous les cas, les symptômes caractéristiques de la Vaccine ne sont jamais d'une grande conséquence.*

Dans la note du traducteur, qui a rapport à cette phrase, il est dit, page 222 : « L'induration du tissu cellulaire et de la peau, la » durée de la pustule, ses dimensions, la pré- » sence de l'auréole, etc., tous symptômes que » quelques auteurs exigent encore pour cons- » tituer une vraie pustule vaccine, ne sont donc » plus indispensables. La commission (de Milan) » n'avance cette assertion, que parce qu'elle le » prouve par des expériences ».

Il résulte de cette assertion, que les vaccinateurs français ont pu mettre des Vaccines vraies au rang des fausses Vaccines, et que je peux considérer comme vraies plusieurs de ces fausses Vaccines, dont l'issue n'a pas été heureuse.

Les vaccinateurs milanais disent encore que

le *disque est un phénomène qui accompagne toujours la belle* PETITE VÉROLE VACCINE, *mais que son existence n'est pas essentielle pour la rendre vraie* (*).

Les vaccinateurs français qui ont mis au nombre des fausses Vaccines celles qui n'offraient pas l'apperçu de ce disque, ont aussi regardé comme telles celles dont tous les symptômes disparaissaient promptement.

La commission milanaise détruit encore cette assertion, en disant, page 13 de son rapport : « La durée des pustules peut être plus ou moins » longue, sans que pour cela elles perdent de » leur effet bienfaisant ».

C'est par cette même raison sans doute que cette commission médico-chirurgicale dit, page 51 « avoir observé que du virus vaccin, » pris le douzième jour après son insertion, » était un aussi bon spécifique que celui que » l'on recueille du cinq au sept ».

Vu, ainsi qu'il est dit page 17 du même rapport, « que la vraie pustule vaccine peut être » également celle qui paraît le troisième jour » après l'insertion, comme celle qui paraît le » dix-septième ».

Que deviennent les fausses Vaccines dont j'ai parlé plus haut? Hélas! elles resteront

---

(*) Page 9 de la traduction du rapport.

fausses toutes les fois que les circonstances paraîtront l'exiger; et comme il arrive quelquefois qu'une fausse Vaccine peut en donner une bonne, le canal des ressources sera toujours intarissable. Nouveau Tantale, je périrai à la source de ce vaste canal, sans avoir pu y puiser le moyen de me prévenir en faveur du nouveau spécifique.

C'est en vain que le comité milanais s'est acquis la réputation d'avoir jeté un plus grand jour que tous les autres sur ce genre d'inoculation; les neuf circonstances qui, selon lui, donnent lieu à de fausses Vaccines, toutes les fois que des accidens l'exigent, ne m'offrent aucun de ces traits de lumière que mon dévouement au soulagement de l'humanité me porte à rechercher. Dans ces neuf circonstances, il me semble en appercevoir qui sont essentiellement contradictoires avec l'expérience.

Pour ne rien laisser à desirer sur cet objet, je vais faire un court extrait de ces circonstances, et je laisserai le lecteur juge de mon opinion et de celle des vaccinateurs milanais (27).

PREMIÈRE CIRCONSTANCE.

« *La matière d'une vraie pustule vaccine*
» *peut, par son long séjour dans la pustule*
» *même, ou par d'autres causes, perdre ses*
» *qualités. Si dans cet état on l'emploie, elle*

» *ne communiquera qu'une fausse Vaccine,*
» *ou rien du tout* ».

Mon opinion est qu'un virus contagieux ne perd rien de ses propriétés, tant qu'il est en action, et qu'une matière hétérogène quelconque, introduite dans une plaie, soit accidentellement ou avec intention, donne lieu à une suppuration qui devient plus ou moins vicieuse, en raison des qualités des humeurs. La nature aurait-elle fait une loi particulière pour le seul virus vaccin ?

DEUXIÈME CIRCONSTANCE.

« *La pustule vaccine peut contenir une*
» *matière limpide qui ne soit point propre à*
» *communiquer la vraie Vaccine, ou bien elle*
» *donnera lieu à la fausse* ».

Chapitre V, page 53, les auteurs de cette espèce d'aphorisme disent que *la majeure partie des vaccinateurs n'exigent pas autre chose que la limpidité de la matière ; condition qui, selon eux, est plus que suffisante, est PATHOGNOMONIQUE, pour bien se diriger dans le cas dont il est question.* J'observe que ce précepte n'est ni combattu ni détruit.

TROISIÈME CIRCONSTANCE.

« *Si, pour faire plusieurs inoculations,*
» *la même pustule vient à être piquée, et*
» *que pour cette cause, elle soit vidée deux*
» *ou trois fois, la matière qui afflue et se*

» *reproduit dans la pustule est ordinairement*
» *inerte, ou ne communique que la fausse*
» *Vaccine, bien qu'elle soit limpide. La com-*
» *mission a eu occasion d'observer que cela*
» *peut se dire seulement des pustules qui ont*
» *dépassé leur état de maturité* ».

Si, contre mon opinion, par une loi particulière en faveur du virus contagieux vaccin, il est un terme où il puisse, par *atonie*, perdre ses propriétés, pourquoi l'employer alors? Pourquoi s'exposer à une fausse Vaccine, non moins sujette à des accidens que la vraie Vaccine?

Le même paragraphe qui établit cette troisième circonstance, termine par cette phrase : *Celle-ci* (la pustule vaccine) qui a dépassé l'état de maturité qui, étant à sa seconde période, n'a plus la faculté générative (28), *peut bien, à la vérité, conserver pour quelque tems ses propriétés ; mais elle les perd insensiblement et absolument par un trop long séjour*. Où est le terme positif?

QUATRIÈME CIRCONSTANCE.

« *La manière d'opérer l'insertion peut*
» *donner lieu à la fausse Vaccine. La mé-*
» *thode par les fils produit le plus souvent*
» *cet effet. La matière desséchée sur les verres*
» *présente aussi cet inconvénient ; mais la*
» *méthode qui y est la plus sujette, est celle*

» *où l'on emploie la matière desséchée sur la*
» *pointe d'une lancette* ».

Pourquoi ne pas avoir un mode de faire déterminé ? pourquoi user de méthodes qui, *le plus souvent*, sont susceptibles d'*inconvéniens?* Enfin, pourquoi toutes les méthodes, imaginées tant en Angleterre qu'en France et en Italie, sont-elles susceptibles de pouvoir procréer indistinctement des Vaccines légitimes ou bâtardes, si difficiles à reconnaître, qu'elles ne peuvent être qualifiées que lorsqu'elles donnent lieu à des accidens plus ou moins graves ?

Ici on voit que la méthode par les fils produit le plus souvent une fausse Vaccine. Nous aurons occasion de voir, avant peu, que le pus passif d'une vraie Vaccine produit le même effet, et que ce pus passif doit s'employer avec des fils, pour donner une vraie Vaccine.

CINQUIÈME CIRCONSTANCE.

« *La matière recueillie sur des verres,*
» *bien que douée de ses bonnes qualités, peut*
» *cependant donner une fausse Vaccine, lors-*
» *qu'au moment de l'inoculer, elle n'est pas*
» *exactement dissoute, ou qu'elle est dans*
» *une trop grande quantité d'eau. Dans le*
» *premier cas, les parcelles du virus n'étant*
» *pas bien délayées, et conservant leur con-*
» *sistance et leur dureté gommeuse, peuvent,*
» *lorsqu'elles sont introduites dans la peau,*

» *être la cause d'une fausse Vaccine, par*
» *irritation, par un effet mécanique* ».

J'ai déjà dit que l'insertion d'une matière hétérogène quelconque dans la masse des humeurs, produisait toujours de l'irritation, lorsqu'elle se disposait à exciter un foyer de suppuration dans le lieu où elle avait été introduite accidentellement ou de dessein prémédité.

Le pus vaccin, de telle manière qu'on l'emploie, doit être soumis à cette loi de nature comme toute autre matière, à moins d'un privilége particulier dont je ne le crois pas doué.

SIXIÈME CIRCONSTANCE.

« *L'action de l'air sur le virus vaccin,*
» *a fait voir que par son influence, même*
» *en inoculant de bras à bras, il pouvait*
» *perdre sa qualité, ou en acquérir de nou-*
» *velles, de manière à ne produire qu'une*
» fausse petite vérole vaccine ».

Sans m'y être attendu, j'ai eu l'occasion, bien desirée, de voir vacciner quatre très-jeunes sujets de bras à bras. Le bras de l'enfant qui a fourni la matière de ces quatre vaccinations, a été exposé à l'air pendant au moins une heure, et pendant ce tems les pustules ont été vingt ou trente fois ouvertes avec la lancette. Les vaccinations faites, le même petit bras, le seul dont on ait tiré parti, a encore fourni assez de matière pour en garnir des verres, que de suite

on a dû envoyer a plus de cent lieues d'ici. Si ce pus n'avait pas été jugé doué de ses *vertus prolifiques*, j'ose croire qu'on ne se serait pas permis cet envoi.

J'observe qu'il y avait bon feu dans la chambre, où nous étions à-peu-près vingt personnes. L'air atmosphérique, très-brumeux ce jour-là, était certainement bien moins pur encore dans cette chambre où il m'a semblé voir opérer avec infiniment de légèreté, pour ne pas dire plus.

J'ai remarqué que les petits bras des vaccinés n'avaient pas été moins long-tems exposés à l'air, que celui du sujet qui avait fourni le pus vaccin.

Je conclus de cette observation, que l'air du lieu où nous étions renfermés, ne pouvant être très-pur, il a eu le loisir d'influer sur la matière vaccine, et de lui faire *acquérir de nouvelles qualités, de manière à ne produire qu'une fausse petite vérole vaccine.*

SEPTIÈME CIRCONSTANCE.

« *Une aiguille qui n'est pas bien affilée, peut produire le même effet. Cette*
» *aiguille, au lieu de couper net les parties,*
» *les déchire; d'où il doit résulter une irritation et une inflammation consécutive.*
» *Cette inflammation dérange le calme et le*
» PROCESSUS SPÉCIFIQUE *que le virus vaccin*
» *doit*

» *doit nécessairement employer dans la for-*
» *mation de la vraie pustule. Le travail que*
» *nous ne connaissons pas, mais par lequel*
» *la contagion a lieu dans la peau, se trouve*
» *compliqué par ce mécanisme connu de*
» *l'instrument. De cette complication, naît*
» *un effet mixte, qui n'est point le simple*
» *produit d'une irritation mécanique, ni le*
» *produit naturel de l'action du virus* ».

Dans mon premier essai sur la vaccination, j'ai prouvé que ses plus zélés partisans ne connaissaient, de leur propre aveu, ni l'origine, ni la nature de cette Vaccine, dont ils étaient si fort enthousiasmés. Deux ans plus tard, je trouve dans celui de leurs écrits qui jouit, parmi eux, de la plus parfaite considération, qu'ils ne connaissent pas le *travail par lequel la contagion vaccine a lieu dans la peau*, et je trouve cet aveu des vaccinateurs milanais suivi d'une contradiction manifeste.

Le paragraphe de cette cinquième circonstance qui procure une fausse Vaccine, l'attribue à une *irritation* et *à un effet mécanique*. Ici on voit que d'une *complication, naît un effet mixte, qui n'est point le simple produit d'une irritation mécanique, ni le produit naturel de l'action du virus.*

Je crois être moins complexe en disant : sans irritation mécanique, point de Vaccine. Les

vaccinés qui ne prennent pas cette *bénigne maladie*, en offrent la preuve. Point de suppuration sans irritation, et même sans inflammation préliminaire, plus ou moins sensible, ce qui peut donner lieu à une auréole aussi belle, à un aussi superbe disque autour d'un furoncle, que l'est celui qui ordinairement environne une *Vaccine bien constituée*, qui cependant n'est pas moins bonne, quand elle est dépourvue de ses *symptômes constitutionnels*.

Il résulte de ce que les vaccinateurs ne peuvent nier, parce que les preuves en sont dans leurs écrits, que l'irritation mécanique donne une Vaccine légitime, et que cette même irritation en donne une bâtrade ; ce qu'on ne peut expliquer mieux, parce que le travail de ce virus contagieux, qu'on répand avec profusion, n'est pas plus connu, depuis cinq ans que l'on s'en occupe, que son *origine* et sa *nature*.

HUITIÈME CIRCONSTANCE.

« *L'aiguille bien tranchante et bien affi-*
» *lée peut encore produire la fausse Vac-*
» *cine; par l'inexpérience de l'inoculateur,*
» *qui l'insinuera trop profondément dans la*
» *peau. Il peut résulter de cette mauvaise*
» *manière d'opérer les mêmes inconvéniens*
» *que nous venons d'attribuer à l'aiguille*
» *mal affilée, et l'on doit ajouter que la quan-*

» *tité de sang qui sort ordinairement d'une*
» *profonde piqûre, peut encore contribuer au*
» *mauvais succès de l'inoculation, en dé-*
» *layant, altérant, et même en entraînant*
» *au dehors le virus vaccin qui avait été in-*
» *troduit par la piqûre* ».

Avant de terminer ce que j'ai à dire de la pointe de l'aiguille sur laquelle roulent ces deux paragraphes, je dirai d'abord qu'une piqûre très-profonde, loin de repousser de son sein un virus *contagieux phagédénique*, est celle, au contraire, qui donnera toujours plus d'action à cette purulente sanie (29).

J'ajoute à cela une réflexion qui me paraît bien naturelle. Cette piqûre profonde, dont il est aisé de tarir le sang qui y abonde au premier instant, doit incontestablement favoriser ces ulcères phagédéniques, survenus à la suite de certaines vaccinations qui portaient réellement le caractère indélébile des ulcères d'où la célèbre Vaccine tire cette origine qu'on ose dire ne pas connaître. Les faibles avortons qui ne sont pas pourvus de ce caractère vraiment *constitutionnel*, devraient être considérés comme les seuls bâtards de cette dégoûtante famille.

Je reviens à cette aiguille qui, mal affilée, donne la fausse Vaccine, et qui, bien affilée, la donne encore. Pour toute objection à ces deux circonstances, je pourrais me borner à

renvoyer le lecteur à ce que j'ai dit plus haut touchant l'*irritation mécanique* occasionnée par une substance hétérogène quelconque dans les tégumens ou dans les parties charnues des muscles; mais quelques exemples qui prouvent l'esprit de contradiction qui règne dans les écrits des vaccinateurs, me semblent plus propres à prouver, ainsi que je l'ai déjà dit, que les fausses Vaccines ne sont que des subterfuges.

Les paysans du duché de Glocester et autres lieux d'Angleterre et d'Irlande, sont tous préservés de la petite vérole, par l'insertion accidentelle du pus vaccin dans de profondes crevasses, dans des écorchures, etc. Tel est le dire des vaccinateurs, et c'est sur cela qu'ils ont fondé leur système. Pour prouver que l'aiguille bien ou mal affilée, que le fil et le pus, en quelque sorte vitrifiés, ne peuvent, ne doivent pas faire une fausse Vaccine, j'observe que dans ces crevasses, plus profondes, plus larges et plus longues que celles d'une aiguille, que dans ces écorchures souvent plus fortes qu'un coup d'ongle, que dans ces plaies quelconques, faites, les unes avec des outils tranchans, d'autres avec des fers en scie, quelquefois avec des pierres, d'autres fois avec des morceaux de bois, il se trouve du pus humain qui se combine avec du pus de vache, aussi quelquefois avec des échardes, des menues pailles, des épines, peut-

être plus souvent encore avec de la terre, du sable et du fumier. L'*irritation mécanique* ne nuit à rien. Tous les habitans de ce pays où il y a des vaches affectées d'ulcères phagédéniques qui leur rongent les pis, se dispensent de prendre la petite vérole par l'insertion de cette dégoûtante sanie, qui pourrait fort bien influer sur le lait; chose qui probablement n'est pas du ressort des vaccinateurs, car ils n'en ont jamais rien dit.

Enfin, la commission milanaise, dans ce célèbre rapport où je puise les circonstances de fausse Vaccine, pour m'aider mieux à en démontrer les contradictions, dit expressément, page 37 : *Une simple égratignure, une légère excoriation faite avec l'ongle pourrait suffire* pour inoculer la Vaccine.

Que peut-on de plus positif pour détruire l'effet supposé de l'aiguille mal affilée ?

NEUVIÈME CIRCONSTANCE.

« *Si, après avoir évacué la première matière*
» *de la pustule, l'inoculateur peu instruit,*
» *voulant faire d'autres insertions, tente avec*
» *force d'en obtenir de nouvelle; s'il com-*
» *prime la pustule et les parties circonvoi-*
» *sines, la matière qui en découlera, n'aura*
» *probablement point les qualités de la vraie*
» *Vaccine, et donnera conséquemment la*
» *fausse* ».

J'ai vu vacciner plusieurs sujets avec le pus d'un seul bouton vaccin ; j'ignore quel a pu en être le résultat. Cette Vaccine étant opérée par les plus famés, conséquemment les plus expérimentés vaccinateurs, je ne douterais pas du succès, si j'étais d'une opinion qui me permît d'être favorable à ce genre d'inoculation.

Page 64 et suivante du rapport milanais, je trouve un fait qui ne se concilie pas plus avec l'épuisement de la propriété régénérative du vaccin, qu'avec l'irritation mécanique qui produit une fausse Vaccine. Le traducteur s'exprime ainsi : « JEANNE FAVINO, âgée de trois ans, eut » une seule pustule vaccine au bras droit, qui » pendant huit jours donna suffisamment de » matière pour quatre inoculations. La pustule » se trouva épuisée, et paraissait dans l'*atonie*, » ce qui fit qu'on ne songea plus à s'en servir » pour des inoculations ultérieures. Dans cet » état, elle fut fortement égratignée par l'en» fant, ce qui produisit à la circonférence une » vive inflammation qui s'étendait au-delà des » limites qu'avait eu précédemment le *disque*. » Le virus *vaccin* reparut encore plus *visqueux* » qu'auparavant, avec la nouvelle inflammation. » Ce *virus* fut ainsi conservé *visqueux* par » des égratignures répétées jusqu'au dix-hui» tième jour après l'insertion. A cette époque, » il servit à faire deux vaccinations qui réus-

» sirent. Le dix-neuvième jour, la pustule en-
» tière se changea en une croûte molle, presque
» gommeuse, et l'inflammation n'était entière-
» rement disparue que le vingt-cinquième.

» Dans cette observation, non-seulement la
» pustule vaccine fut constamment active, mais
» son activité fut ranimée, au moment de s'é-
» teindre, par un *stimulus étranger* ».

Il résulte de ce fait qu'un *stimulus étranger* qui détruit les propriétés d'une vraie Vaccine, qui fait qu'elle ne peut se reproduire dans le sujet qui en reçoit l'insertion, peut cependant donner une Vaccine en la régénérant par une *irritation mécanique*.

Il y a plus : le docteur Aubert penche à croire que le pus contenu dans une fausse pustule vaccine, pourrait être susceptible de donner la vraie Vaccine, lorsqu'on la recueille au moment où elle est limpide (*).

Voilà la possibilité prétendue démontrée de donner ce qu'on n'a pas.

A ces neuf circonstances, fidellement transcrites, et dont je crois avoir suffisamment démontré le ridicule esprit de contradiction, j'en ajoute une dixième, puisée dans les mêmes ouvrages. Je suis tenté de croire que c'est par

(*) Voyez le rapport de la commission de Milan, notes de Heurtelonp, page 227.

inadvertence qu'elle ne se trouve pas au nombre de celles que les vaccinateurs milanais ont réuni dans un même cadre.

Ces modernes inoculateurs reconnaissent deux états positifs dans le pus vaccin : savoir, un état *actif*, et un état *passif*.

Pour leur plus grande commodité, le terme du premier, en quelque sorte illimité, est susceptible de se régénérer : il est donc d'une très-grande activité. Il n'en est pas de même du second ; il est dit positivement qu'il ne peut produire qu'une fausse Vaccine.

Les mêmes auteurs disent que le pus vaccin *actif*, déposé sur des fils, donne le plus ordinairement une fausse Vaccine.

Ces deux adages, adoptés par tous les apôtres de la vaccination, se trouvent contredits dans le célèbre rapport milanais, où, ainsi que tout ailleurs, ils ont force de loi. Je le prouve.

Page 67 de ce rapport, je lis que, *si pour faire une inoculation avec la matière fraîche, on veut se servir d'une pustule passive* (30), *il y a quelque probabilité qu'une pareille insertion pourra, par les raisons qu'on en a données, avoir un heureux succès.*

Ce fil qui, avec un bon vaccin, donne le plus ordinairement une fausse Vaccine, sera le facteur de cette heureuse insertion, ainsi que cela se voit dans le rapport de la commission mé-

dico-chirurgicale milanaise, où il est dit, page 68 : *Si on se trouvait dans la nécessité de mettre à profit l'humeur d'une pustule passive, l'usage des fils serait de beaucoup préférable à celui des verres.* On lit un peu plus bas *que la qualité intrinsèque de ce pus passif, est égale en effet à celui d'une inoculation faite avec du virus récent, si ce n'est que l'irritation mécanique du fil doit être prise en considération ; ce qui diminue beaucoup l'avantage de cette méthode.*

Que penser d'un semblable raisonnement?.... Ces sages impartiaux qui attendent avec impatience ces découvertes utiles qu'ils desirent répandre et perfectionner, ne douteront plus, sans doute, des causes qui ont donné lieu à ces mensongères et contradictoires assertions de fausse Vaccine. Ils s'assureront de la pureté de mes intentions, en consultant les auteurs que je cite.

On ne cesse de dire, *il faut des faits pour renverser la Vaccine.* Les vaccinateurs eux-mêmes, par l'organe de leur historien Moreau, ont dit qu'un seul fait renverserait tout leur édifice : eh bien, voilà des *faits.* Ces prétendues fausses Vaccines, dont les circonstances qui y donnent lieu sont si multipliées et si contradictoires, sont des *faits* qui prouvent les incalculables suites engendrées par les modernes

inoculateurs du pus des vaches, à l'effet de se mettre à l'abri des reproches, si justement mérités qu'ils puissent être. C'est ce que je vais prouver, en apprenant au lecteur quelle est l'origine de la fausse Vaccine.

Je vais tirer cette preuve de la source la plus incontestable.

Heurteloup, traducteur du rapport de la commission médico-chirurgicale de Milan, dit dans sa 5e. note, page 225 : *Ce ne fut que lorsque ceux-ci* (les opposans) *commencèrent à reprocher à la nouvelle découverte, des accidens qui lui étaient étrangers, qu'il fut réellement question d'une Vaccine fausse ou bâtarde.*

Je suis loin de contester l'origine de cette importante découverte, infiniment plus vraie que celle de la Vaccine préservative; mais je nie que les accidens qui y ont donné lieu, soient étrangers à la Vaccine, attendu que c'est après l'insertion du pus vaccin qu'ils se manifestent, la plupart pendant son effet, souvent au lieu même de l'insertion. Ils lui sont si peu étrangers, que, sans la vaccination, ils n'auraient pas lieu : ils lui sont si peu étrangers, que, page 19 du rapport de la commission milanaise, je lis : *Les vaccinateurs les plus expérimentés ont prouvé, par des erreurs quelquefois funestes, de quelle importance*

il est de savoir distinguer la vraie pustule vaccine de celle qui est fausse.

On n'avait pas encore cette lumière ; la vaccination donnait lieu à des ERREURS FUNESTES : les plus courageux des amis de l'humanité, les ont dévoilées, ont attribué ces ERREURS FUNESTES, ces terribles accidens à leur vraie cause (la vaccination). On les a traités d'imposteurs ; réparation doit leur en être faite, car Heurteloup, dans sa 9e. note, à la suite de la traduction du rapport de Milan, s'exprime de manière à faire voir que les antagonistes de la Vaccine n'en ont point imposé.

Ce célèbre vaccinateur, qui, page 225, a dit que ce ne fut que pour rétorquer les opposans qu'on imagina la fausse Vaccine, dit, page 234, en attribuant les bons effets de la Vaccine à sa viscosité : *C'est, sans doute, parce qu'on ignorait cette grande vérité, que l'on n'a pas toujours réussi dans les vaccinations qui ont été faites. L'on a vraiment opéré au hasard, sans qu'on s'en doutât.*

J'observe que ce fut pendant que les *vaccinateurs les plus expérimentés* tombaient dans *des erreurs funestes*, que les opposans furent traités d'imposteurs, parce qu'ils dévoilèrent ces erreurs. Ce fut pendant qu'on opérait au *hasard*, lorsqu'on *ne réussissait pas dans toutes les vaccinations faites*, qu'on a pro-

digué aux antagonistes de ce mauvais moyen, les injures les plus grossières. On les a traités d'*hommes obscurs*, parce qu'ils voyaient et dévoilaient les *erreurs funestes des hasards*.

Je crois avoir assez parlé des fausses Vaccines, ou, mieux dit, des Vaccines malheureuses : passons à celles qui, par un heureux *hasard*, offrent une chance de nullité supposée, parce que ce vice, introduit dans la masse des humeurs, ne s'est encore point manifesté.

Quelquefois il arrive que la Vaccine ne produit aucun effet.

Ce cas particulier, reconnu de tous les vaccinateurs, a trouvé place, ainsi que cela devait être, dans le Traité historique de la Vaccine.

Dans un *dialogue* entre *un jeune philosophe* et *une vieille dame*, le cit. Moreau, page 266, fait tenir à son très-jeune philosophe ce doucereux et insinuant langage : *Dans les cas où la plus légère déviation aurait lieu, une nouvelle vaccination, pour avoir une sécurité absolue, est si facile, si peu douloureuse, qu'on ne balance pas à y soumettre les personnes chez lesquelles on pense que la maladie ne s'est pas développée de manière à persuader d'un effet préservatif.*

En opposant au citoyen Moreau, *un de ces hommes évidemment désintéressés*, nullement comparable *à ces médecins obscurs*, *dont*

l'égoïsme et les vues personnelles se sont montrés d'une manière si évidente dans leurs suspectes et puériles objections; en lui opposant un vaccinateur qui ne fait point de *dialogues*, qui n'injurie aucun de ses confrères, qui, ainsi que plusieurs autres vaccinateurs, mérite la considération et l'estime de tous ceux qui ne sont pas de son avis, qu'aura-t-il à dire?

Cette manière de faire, loyale, ce me semble, me vaudra-t-elle ce titre grossièrement injurieux, prodigué aux antagonistes de la Vaccine? Le citoyen Moreau me traitera-t-il d'*imposteur*?

J'estime que quand la Vaccine n'a pas produit l'effet qu'on en attendait, on ne doit pas, avec *une sécurité absolue*, recourir à une nouvelle vaccination, parce qu'il arrive assez ordinairement qu'elle n'est pas aussi *peu douloureuse* que le dit le *jeune philosophe*, aussi sujet à erreur, que l'enthousiasme de son âge peut le permettre.

La vaccination est sujette à des accidens (51) plus ou moins graves, en raison de la constitution des individus qui s'y soumettent, et des différentes et inappréciables circonstances de la vie. Je l'ai déjà démontré dans le cours de cet ouvrage : puisque l'occasion s'en présente, je vais encore produire de nouvelles preuves, toujours puisées dans les sources les plus irrévocables.

Le même auteur nous dira quel est le résultat d'une vaccination qui n'a pas produit son effet.

Le docteur Charles Gesbert, médecin des facultés de Montpellier et de Nantes, dans ses *observations et réflexions sur la Vaccine* (*), prouve que la Vaccine n'est pas sans dangers.

En parlant des accidens survenus à un enfant de trois ans qu'il avait vacciné, il dit : *La Vaccine est capable d'affecter assez fortement la tête ; elle peut, sans contredit, augmenter le travail de la dentition.*

Le même auteur a dit plus haut que *si la Vaccine est réunie à une autre maladie, elle peut concourir à rendre celle-ci plus dangereuse.*

Ce n'est pas là tout-à-fait le langage de ceux qui prétendent guérir des maladies très-graves par la vaccination, et qui osent assurer qu'avec ce moyen ils réorganisent les constitutions morbifiques, fussent-elles même héréditaires.

Le docteur Gesbert, homme de bonne foi, prouve ce qu'il avance, en citant pour exemple la fièvre scarlatine, dont les plus funestes accidens sont les affections de la tête, de la gorge et de la poitrine, et il conclut, d'un gonflement

---

(*) Journal des Arts, des Sciences et de Littérature, N°s. 151 et 152. De Nantes, ce 6 thermidor, an IX.

de gencives qu'il a observé après la vaccination, que *pareille impression aurait lieu sur le larynx et le pharynx, s'ils étaient attaqués par la scarlatine, ou une autre maladie.*

Cet auteur a remarqué que la vaccination avait rappelé des accidens de coqueluche presque passée. Voici ses propres termes : *Celle-ci, humide et légère, a repris le caractère quinteux et convulsif des premiers tems de la coqueluche.*

Une fille de douze ans fut vaccinée peu de tems après avoir eu une fièvre scarlatine, *dont les suites avaient mis sa vie dans le plus grand danger.* Ces accidens reparurent pendant l'effet de la vaccination : ils furent très-graves. *Elle éprouva l'engorgement douloureux des glandes des aisselles et du cou ; et, ce qui est extraordinaire, trente-quatre jours après la vaccination, le 9 prairial dernier* (an IX), *elle fut prise de douleurs aux aisselles : ces douleurs s'étendirent aux épaules, aux côtés du cou, aux mâchoires, et même aux tempes ; les glandes des aisselles et du cou étaient gonflées et douloureuses. Ce dernier état a été accompagné de fièvre remittente, et a duré jusqu'au 13 prairial.*

L'auteur conclut de ces faits, que *la Vaccine agit assez fortement sur la tête, le cou, la bouche et la poitrine,* et dit que *son action*

est d'autant plus grande, que ces parties sont plus affaiblies (32).

Le même observateur a vu, chez des sujets vaccinés avec des affections dartreuses, *les rougeurs dartreuses acquérir, depuis le douze ou treizième jour, une grande étendue, se former même en plaques érysipélateuses, qui couvraient une grande partie des cuisses et des avant-bras* (33). Chez d'autres qui avaient la peau boutonnée avant l'inoculation de la Vaccine, *les éruptions ont été, dans cette période de la maladie, plus fortes, et ont excité plus de démangeaison qu'auparavant.*

Ces observations du vaccinateur nantais n'ont pas infiniment de rapport avec celles des vaccinateurs de Paris, qui publient qu'avec le pus vaccin ils guérissent les plus graves maladies, attendu que selon eux, loin d'être doué de propriétés morbifiques, le phagédénique pus vaccin *ne porte dans le sang aucune dépravation, ni aucun vice étranger.* Telles sont les expressions du docteur Husson, page 46 de ses Recherches sur la Vaccine.

Le docteur Gesbert n'est encore pas de cet avis, car, dans ses sages réflexions et instructives observations sur la Vaccine, il dit positivement : *On doit avoir de l'inquiétude quand on a vacciné un individu, sur-tout un enfant faible, et qu'il ne se développe pas de boutons; car alors*

alors le virus a passé en entier et avec toutes ses qualités dans la masse des humeurs, et l'individu qui est dans ce cas, porte, outre le germe de la petite vérole, un virus nouveau (34).

Le médecin nantais, pour prouver qu'il est vaccinateur, continue ainsi : *Il n'y a alors d'autre moyen de détruire ces deux virus, que de vacciner le même individu, jusqu'à ce qu'il contracte une vraie Vaccine.*

Reconnaissant, ainsi que je l'ai démontré, les dangers auxquels on s'expose en usant inconsidérément, en insérant indiscrètement et témérairement ce sale, dégoûtant et phagédénique pus des ulcères du pis des vaches dans la masse des humeurs humaines, je ne puis être de l'avis du docteur Gesbert; j'en suis d'autant moins, que si, par suite de cette conduite, on ne peut plus inconsidérée selon moi, un sujet rebelle à l'action externe de cette inoculation, renfermait trois à quatre doses de ce *nouveau virus* dans la masse de ses humeurs, il pourrait bien arriver qu'il en fût la victime, sans avoir eu ni Vaccine, ni petite vérole.

Mon but est rempli, si, ainsi que je me le suis proposé, je suis parvenu à affaiblir cette haute et fausse idée que l'on s'est faite jusqu'alors des effets d'une matière purulente, contagieuse et phagédénique. J'ai puisé mes moyens à leurs

vraies sources, afin de n'être pas injurieusement qualifié du titre infamant d'*imposteur*, prodigué par l'historien fabuleux de la Vaccine à tout ce qu'il appelle ses antagonistes.

Si ces novateurs, antagonistes de la saine médecine, si les vaccinateurs ont inséré dans leurs ouvrages ces contradictions dont je fais les plus fidelles rapprochemens, de quoi suis-je coupable? où est l'imposture?

Quel esprit contradicteur dirigeait la plume du citoyen Moreau, quand, après avoir dit, page 54, *qu'une seule objection renverserait tout*, inconsidérément il dit, page 302 : *Un fait ne peut détruire un autre fait;* ce qui est tellement su, que cela est inutile à dire, et continue ainsi : *Lorsque plus de deux cent mille expériences peut-être* (ce *peut-être* est de trop) *prouvent aujourd'hui la propriété préservative de la Vaccine, une, deux, vingt circonstances dans lesquelles le développement de cette propriété n'aurait pas lieu, ne peuvent rien changer aux deux cent mille expériences opposées, ni se regarder comme de véritables objections.*

Quoi! la mort d'un sujet, la petite vérole survenue à un autre, l'un et l'autre *bien vaccinés*, ce ne sont point des objections? Quand on réunit plusieurs exemples incontestables de ces accidens, puisés dans les ouvrages des vaccina-

teurs eux mêmes, cela ne fournit-il pas une masse d'exceptions capables de renverser un mauvais édifice ?

On conçoit aisément qu'il y a loin de la 54e page à la 302e du volumineux Traité historique de la Vaccine. Celui qui craint de tomber dans un piége, ne perd jamais de vue le point d'où il est parti, et pour ne pas s'égarer, observe tout ce qu'il rencontre dans sa route.

C'est en voyageant ainsi, que j'ai vu que l'historien que je critique avec plus de décence qu'il n'en met à censurer ceux de ses confrères qui ne sont pas de son avis, avait essentiellement *manqué son but;* c'est ce que je vais encore prouver.

Page 355, je lis : *Si des faits que l'on veut comparer, ne sont pas connus dans toutes leurs circonstances; si l'on n'apporte pas en même tems une grande circonspection dans les rapprochemens, c'est s'exposer à manquer son but et à trouver l'erreur dans la voie même qui devait conduire à la vérité.*

Prétend-on comparer la petite vérole au cowpox? La comparaison serait fausse, selon moi, car la petite vérole est *une éruption exanthémateuse*, et le cowpox est *un ulcère phagédénique* qui survient aux vaches de certains cantons, et qui y est *contagieux.*

Les vaccinateurs connaissent-ils la nature du pus variolique ? Non, ils n'ont rien écrit de

positif sur cette maladie, et n'ont pas fait l'analyse du pus variolique; mais l'historien de la Vaccine, après avoir dit dans le cours de son ouvrage qu'on ne connaissait ni l'origine, ni la nature du pus vaccin, donne l'analyse de cette purulente matière, page 326 de ce même ouvrage, où l'on trouve aussi, page 11, qu'il est issu d'un ulcère phagédénique. Quelle aridité dans ce travail analytique! J'aurai occasion d'en parler avant peu.

La Vaccine est-elle connue *dans toutes ses circonstances?* Non. Thornton donne la petite vérole avec du pus vaccin; le javart donne la Vaccine à des hommes, et n'a pu donner le cowpox aux vaches. La Vaccine chemine paisiblement avec la petite vérole sur le même individu, parce que plus elle est voisine de son ennemi, moins elle a d'action sur lui. Ici elle guérit *une migraine*, là elle régénère *une constitution phthisique*, tandis qu'à Nantes elle s'oppose aux progrès du travail de la dentition, et rappelle les accidens passés d'une coqueluche. Enfin ce cowpox, cette Vaccine est si peu *connue dans toutes ses circonstances*, qu'on ignore son origine, que rien n'est plus imparfait que ce peu, cet infiniment peu que l'on apperçoit de sa nature, et *que le travail par lequel la contagion a lieu*, n'est pas plus connu.

Comment *apporter une grande circonspection dans les rapprochemens* d'une chose à peine apperçue dans ses effets, où la chance avantageuse est encore aussi incertaine? Se donnera-t-on pour circonspect, en proposant à un de ses confrères de profiter de ce qu'il est à la tête d'un hôpital, pour faire des expériences avec une substance faiblement connue et dangereuse? Sera-t-on plus circonspect, en faisant jusqu'à deux cents insertions de ce pus vaccin sur un même individu, pour lui procurer deux cents foyers d'irritation? Est-on circonspect enfin, en inoculant la Vaccine au centre d'une dartre, et en reportant de suite ce pus *vaccin dartreux* dans les humeurs de sujets sains?

Ne serait-ce pas encore ici le cas de dire qu'il y a un long espace à parcourir, même quelque pauses à faire pour arriver à la 355e page, en partant de la 24e, où l'historien Moreau dit, que *la question est loin d'être décidée?* Car comment la décider avec des *faits* qui ne peuvent être *comparés*, vu qu'ils ne sont pas *connus dans toutes leurs circonstances?*

Quel est celui qui, raisonnant consciencieusement, sans enthousiasme et sans esprit de parti, osera avancer qu'il y a circonspection dans la téméraire conduite que l'on tient pour *bestialiser* les humeurs humaines, pour in-

fecter l'Europe entière des miasmes contagieux d'un sale et dangereux virus que l'on connaît si peu et dont les suites peuvent devenir fâcheuses? D'après les détails dans lesquels je suis entré, en puisant mes matériaux dans les ouvrages des vaccinateurs eux-mêmes, je maintiens que *le but est manqué*, et que c'est à tort qu'on se réunit pour alimenter une *erreur*, qui ne donnera jamais les résultats avantageux que je veux bien croire que l'on recherche.

J'aurais désiré pouvoir passer sous silence le monstrueux chapitre des injures; mais il me semble qu'on ne peut prouver le faux d'un système qu'en rapprochant tous les moyens dont on s'est permis d'user pour le mettre en faveur.

Un ami sage, s'il avait été consulté, n'aurait-il pas remontré à l'historien de la Vaccine, au D. Mongenot et au littérateur Jouart, que quand on plaide une bonne cause les moyens partant d'une source pure, l'orateur a l'avantage de pouvoir les développer avec cette agréable aisance qui porte par-tout la plus douce et la plus satisfaisante persuasion.

Dans ces avantageuses circonstances qui doivent caractériser le style *historique* bien différent du style *romancier*, le modeste auteur n'élude rien; fidelle dans les comptes qu'il rend

d'une découverte utile, les contradictions ne peuvent trouver place où il n'y a que d'incontestables vérités, et le papier ne se trouve point souillé de ces grossières injures qui blessent les sens délicats des hommes sensibles et probes.

Loin de persuader, ces faibles et mauvais moyens, aussi déplacés que les puérils dialogues, des *Lourdet* et *Prudhomme* du *jeune philosophe* et de la *vieille dame*, indisposent toujours contre celui qui a l'indiscrétion d'en user.

Dans ce foyer d'injures qui salit quelques pages, et notamment la 502e de ce Traité historique, je ne trouve rien qui puisse honorer son auteur. Il ne s'honore pas plus, sans doute, en osant dire que le *métier d'inoculateur est un des plus lucratifs*, que quand il expose en note, page 504, la différence qu'il y a entre le prix d'une inoculation et celui d'une vaccination (55).

Un écrivain qui, d'un style *Sacombéen*, accable ainsi les plus anciens de ses confrères (56), qui a la témérité de les traiter d'imposteurs parce qu'ils n'adoptent pas ses opinions, qui accuse des hommes famés de vivre en *mercénaires* des maux qui affligent l'espèce humaine, peut-il être bien persuasif?

Je demande quel rang un tel homme peut

tenir à côté des célèbres Hallé, Thouret, Pinel, Fourcroy, Sabatier et autres non moins estimables, parmi lesquels je compte des amis qui ne me sont pas moins chers, quoique je ne partage pas leur manière de penser touchant la vaccination.

N'a-t-il donc pas encore été assez souvent dit et prouvé que la lumière naît du choc des opinions, et que les moyens exaspérans, n'ont jamais débrouillé le chaos des connaissances à acquérir, ni perfectionné celles qui sont acquises?

Le citoyen Moreau est si peu pénétré de ces principes qu'il poursuit ceux qu'il a la faiblesse de considérer comme ses ennemis, jusque dans ses conclusions où encore il les traite indignement : page 335, il invite à fuir *ces hommes dont toute la science se borne à profiter adroitement de la faiblesse humaine et de ses préventions.* Si ce que je me propose de publier contre le charlatanisme était imprimé, je ne pourrais me dispenser de dire que l'historien de la Vaccine m'a volé cette phrase, tant elle convient à ce sujet que je me propose de traiter avec toute la sévérité qu'exige un objet si intéressant pour l'humanité.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce fatiguant chapitre. Peut-être quelques lecteurs trouveront-ils que j'en ai trop dit. Comme il fait partie de l'ouvrage, j'ai cru ne pouvoir le

passer sous silence. Enfin je le quitte avec plaisir, car je suis sans fiel, et j'espère le prouver en m'occupant de suite de ce que j'ai trouvé dans le même auteur, concernant l'analyse chimique du pus vaccin.

Le citoyen Moreau prouve sur la fin de son Traité historique de la Vaccine (*), qu'on pourrait acquérir quelques lumières sur la nature de ce pus vaccin, d'après l'analyse faite par les citoyens Husson et Dupuytren. Je ne les soupçonne pas d'avoir eu intention d'écarter le principe; mais je crois que trop peu de substance à analyser, et peut-être un peu de cette précipitation qui tient à un excès de zèle leur auront fait échapper ce qui, selon moi, devient essentiel à observer.

Pour preuve de ce que j'avance, je vais transcrire ici cette analyse du pus vaccin telle qu'elle se trouve pages 326 et suivante du traité historique de la vaccine du cit. *Moreau*. Il s'exprime ainsi :

Analyse chimique du pus vaccin.

« Exposé à l'air et appliqué sur une sur» face unie, le pus vaccin se dessèche prompte» ment, sans perdre de sa transparence, ac» quiert la dureté du verre, s'écaille, adhère

(*) Seconde partie, livre 4e, chap. IV, pag. 326.

» comme un vernis aux substances sur lesquelles
» on l'applique ; il oxide le fer (37). Si on le
» laisse se dessécher sur le bouton vaccin, il se
» figure en petits globules durs ; liquide il se
» dissout facilement dans l'eau. Il jouit de la même
» propriété lorsqu'il est sous forme solide.

» On a des exemples que deux mois de con-
» servation du vaccin sec, n'ont aucunement
» affaibli ses facultés réproductives et préserva-
» tives après qu'il a été dissous dans l'eau (38) :
» exposé au feu il se trouble d'abord, exhale une
» légère odeur de carbonate d'ammoniaque (39),
» et se convertit bientôt en un charbon léger
» et celluleux. Il n'altère point la couleur du
» syrop de violettes, ni de la teinture de tourne-
» sol. Traité par l'alcool, le nitrate de mercure,
» le nitrate d'argent, l'acide nitrique, il donne
» un précipité blanc (40), qui ne se dissout
» pas par la potasse, ni par le muriate d'am-
» moniaque. L'acide sulfurique concentré, l'acide
» oxalique, la vapeur de l'acide muriatique
» oxigéné, la potasse, la baryte, le muriate d'am-
» moniaque, n'ont aucune action sur lui (41),
» n'altèrent en aucune manière ses qualités ex-
» térieures. Il nous a paru que le vaccin avait
» une analogie assez marquée avec la matière
» des hydatides ».

Il résulte de ces expériences, dit le citoyen *Moreau*, que le vaccin est composé d'eau et

d'albumine dont on ignore les proportions ainsi que beaucoup d'autres choses relatives à ce prétendu spécifique.

Cette analyse ne me paraît pas propre à jeter un grand jour sur les propriétés d'une purulente matière, dont provisoirement on infecte avec prodigalité les humeurs humaines.

Je suis porté à croire que plusieurs analyses de ce pus vaccin donneraient des résultats qui différeraient essentiellement entr'eux, parce que, dans l'espace de dix-huit mois, j'ai fait deux analyses du pus variolique qui ne m'ont pas donné absolument les mêmes produits. Une troisième offrirait sans doute encore des variations et d'encore en encore la matière deviendrait inextricable.

En rendant compte des deux analyses que j'ai faites, je dois être d'autant moins suspecté que je n'ai pas intention de produire sur la scène du monde un antidote, une panacée universelle, un spécifique propre à tout guérir.

Sans me flatter d'avoir opéré en grand, je crois cependant avoir eu à ma disposition infiniment plus de matière variolique, que les vaccinateurs n'ont eu de pus vaccin.

Je fis ma première expérience il y a environ dix-huit mois, assisté d'un apothicaire qui était un de mes intimes amis et de ses élèves dont un est actuellement établi.

Deux enfans que je traitais pour la seconde fois de petite vérole confluente (42), ont fourni la matière de cette première analyse, dont suit le produit.

Première analyse chimique du pus variolique.

En dissolvant le pus variolique recueilli sur du coton, en l'étendant dans de l'eau distillée, il se sépara de petits flocons blancs et la liqueur devint laiteuse, ce qui peut être attribué à la présence de la gélatine.

Elle rougit les couleurs bleues végétales; la chaux et les alkalis la rendirent plus limpide.

Le muriate de baryte, le carbonate d'ammoniaque et l'acide oxalique n'eurent aucune action sur cette matière variolique.

L'alcool et la chaleur y formèrent quelques flocons que j'attribue à la présence de l'albume.

L'acide sulfurique en dégagea une odeur d'acide muriatique, qui prouva la présence d'un muriate quelconque que nous présumâmes être le muriate de soude.

Une décoction de noix de galle forma un précipité considérable.

L'acide nitrique donna le même produit, mais en moindre quantité. Il en fut de même des nitrates d'argent et de mercure.

Il résulte de cette analyse, que l'on trouve dans la matière de la petite vérole de l'acide muriatique en excès et que dans cette première expérience nous n'avons pu reconnaître aucun autre acide. On y trouve de plus de la gélatine en très-faible apperçu et de l'albumine d'une manière très-sensible.

Il est probable que l'acide muriatique est en partie combiné avec la soude, vu que cette substance entre dans la composition de la plupart de nos humeurs. Mais la petite quantité de pus variolique qu'on peut soumettre à l'expérience, ne permet pas de la reconnaître d'une manière assez positive, ainsi que d'autres principes qui pourraient composer cette contagieuse matière purulente.

Deuxième analyse chimique du pus variolique.

En pluviôse an XI, peu satisfait des résultats de ma première analyse, et trouvant un jeune sujet qui m'offrait la matière d'une seconde, j'ai fait ramasser avec soin, sur du coton, le pus variolique dont il était amplement pourvu : en même tems, j'ai reçu sur du papier non collé, et chargé d'une bonne teinture de tournesol, le pus de quatre de ces pustules. Trois n'y ont produit aucun effet ; la quatrième a pro-

duit sur ce papier une tache rouge très-sensible. Le degré de maturation de cette pustule, peut-être même plus de combinaison, en ce point, des humeurs constituantes du sujet avec l'humeur morbifique, aura donné lieu à ce phénomène.

Cet enfant a fourni à lui seul autant de pus variolique, que les fils du citoyen Marchandé. Jeune comme eux, il était affecté d'une petite vérole confluente, égale dans ses effets à celle qu'ils avaient eu. Cependant on va voir que les résultats n'ont pas été les mêmes.

Nous avons fait dissoudre ce pus variolique dans de l'eau distillée très-pure. La liqueur est devenue laiteuse, et est restée telle après l'avoir filtrée; preuve de son union avec l'excipient que nous lui avons donné.

Partie de cette liqueur, soumise à l'ébullition, a laissé précipiter de petits flocons blancs, dus à l'albumine qui s'est coagulée.

Après avoir filtré de nouveau cette dissolution, nous l'avons traitée par les réactifs suivans :

L'acide oxalique n'y a produit aucune action, ce qui prouve qu'elle ne contenait point de chaux.

Le muriate de baryte a donné un précipité blanc, insoluble dans les acides. Nous avons reconnu que c'était du sulfate de baryte, ce qui prouve la présence d'un sulfate quelconque.

Le nitrate d'argent a donné un précipité blanc floconeux, c'est-à-dire, qu'il s'est formé un muriate d'argent.

Ce pus variolique a donc offert, à l'aide des réactifs dont nous avons fait usage, des acides sulfurique et muriatique, et de l'albumine. Il n'a pas été possible d'y découvrir d'autres principes, parce que nous n'avons pu opérer que sur une très-petite quantité de matière, quoique nous eussions recueilli tout ce qu'ait pu procurer une petite vérole très-abondante.

Cette seconde analyse nous a procuré, outre l'acide muriatique, l'acide sulfurique, qui ne s'est point trouvé dans la première, et ce second acide s'y est trouvé bien plus abondamment que l'acide muriatique. Nous n'avons pas reconnu la présence de la gélatine, qui s'est trouvée en très-faible apperçu dans la première expérience, mais trop ordinaire dans les substances animales, pour qu'on puisse douter de son existence.

Ces deux analyses n'ont pas donné des résultats aussi satisfaisans que je l'aurais desiré, quoiqu'elles soient moins arides que celle des vaccinateurs, qui pèche en ce qu'elle ne dit rien d'un principe essentiel qui a dû s'y trouver. On tenterait en vain de leur donner plus de développement, vu qu'on ne pourrait opérer en grand qu'en réunissant la matière purulente de

plusieurs variolés ; ce qui rendrait l'expérience infidelle.

Si j'avais réuni la matière de mes deux expériences, l'acide sulfurique, qui n'appartient qu'à la seconde analyse, eût offert cette preuve d'infidélité incontestable.

Il me paraît certain que cette constitution organique d'un sujet, qui influe essentiellement sur les qualités plus ou moins malignes d'une petite vérole, peut offrir dans l'analyse des résultats qui en dépendent, et que les vices morbifiques héréditaires peuvent jouir des mêmes avantages, et se trouver tellement en plus, que l'analyse donne des produits tous différens de ceux que j'ai eus ; ce vice morbifique ayant absorbé des principes vraiment constituans du pus variolique.

C'est sans doute par une de ces raisons que les deux analyses que j'ai faites, ont différé entr'elles.

Je me propose de procéder autrement dans le cours de la prochaine saison, malheureusement trop propice à l'éruption variolique ; et si les résultats me semblent mériter attention, j'en ferai part aux chimistes, que j'engage à faire les mêmes tentatives que moi.

Je suis très-persuadé que l'analyse des matières propres à certaines maladies, lorsqu'on peut les traiter chimiquement, ce qui n'est pas toujours

toujours possible, pourrait offrir des lumières certaines sur des moyens curatifs dont on n'a point, ou seulement une bien faible idée.

En revenant à la comparaison qui est à faire entre mes analyses et celle des vaccinateurs, je ne crois pas prévenir en faveur des avantages dont ces derniers prétendent jouir.

Dans l'analyse du pus vaccin, je vois que les précipités du nitrate d'argent et du nitrate de mercure, ainsi que celui de l'acide nitrique, prouvent évidemment la présence de l'acide muriatique, reconnu abondant dans une de mes analyses du pus variolique. Ce principe essentiel est échappé aux chimistes vaccinateurs.

L'albumine qu'ils y ont reconnue, doit y être en très-petite proportion, car les acides auraient séparé cette substance, si elle s'y était trouvée en plus grande quantité.

Si l'*acide muriatique* se trouve dans le pus vaccin, ainsi qu'il se trouve dans le pus variolique; si, de plus, il ne se trouve dans le pus vaccin que de l'*eau* et de l'*albumine*, et cet *acide muriatique* dont la présence est incontestable d'après les expériences; car s'il n'y avait eu que de l'*albumine*, les alkalis auraient dû la dissoudre.

Si enfin l'analyse de cette substance peut le plus ordinairement donner ces produits, ce qui est très-probable, comment pourra-t-on me

persuader que deux pus qui ont pour base un même principe, puissent se combattre, se neutraliser et s'entre-détruire?

Les principes qui les constituent, ne sont-ils pas les mêmes dans l'action, quand je vois le pus vaccin agir sur le même sujet, qui, inoculé la veille avec du pus variolique, donne, peu de jours après cette double inoculation, le phénomène du dévéloppement parfait des deux maladies, ainsi que le démontre le citoyen Husson, page 43?

Il est donc incontestable, d'après les vaccinateurs eux-mêmes, que sur le même sujet, le pus vaccin a donné la Vaccine, et le pus variolique la petite vérole, l'un cheminant paisiblement avec l'autre.

Je livre cette observation aux réflexions du lecteur impartial, qui a dû la trouver infiniment plus développée dans le cours de cet ouvrage (43).

Les zélés partisans de la Vaccine ont mis dans leurs écrits, ainsi qu'ils le devaient, ce que j'appelle *les aphorismes de la vaccination.* Le docteur Husson, page 49 et suivante de ses *Recherches historiques et médicales* sur la Vaccine, est celui qui les a le plus rapprochés dans un tableau comparatif en faveur de la vaccination, mise en opposition avec l'inoculation de la petite vérole.

Je vais tenter de faire un rapprochement plus

complet de ces maximes générales, puisées dans les traités des uns et des autres. Je les mettrai en parallèle avec d'incontestables vérités que j'ai prises dans les mêmes auteurs, souvent et fidellement cités.

PREMIER APHORISME.

« *La Vaccine est toujours par elle-même* » *sans dangers* ».

Le mot *par elle-même* ne semble-t-il pas se trouver dans cet aphorisme, pour rejeter sur une autre cause l'effet du pus vaccin, s'il ne répond pas aux vues de son inoculateur? En lisant le fidelle tableau qui terminera ce que j'ai à dire de cette moderne inoculation, on aura preuve acquise des dangers de la vaccination.

DEUXIÈME APHORISME.

« *La Vaccine ne produit jamais d'affec-* » *tion inquiétante ; elle n'est jamais suivie* » *d'accidens* ».

La Vaccine est quelquefois accompagnée d'éruptions de différente sorte, d'engorgemens dans les glandes, et aussi quelquefois donne lieu à des ulcères phagédéniques de même nature que ceux qui ont fourni le cowpox pris à son origine. Donc la Vaccine produit sur différens sujets des affections très-inquiétantes et très-dangereuses.

TROISIÈME APHORISME.

« *Il n'est mort jusqu'à présent aucun indi-*
» *vidu par le fait seul de la Vaccine* ».

Ces mots (*par le fait seul*) se trouvent encore ici pour rejeter les causes de mort sur un ennemi qui eût pu être moins cruel, s'il n'eût été fortifié ou développé par la présence du pus vaccin.

La Vaccine n'a déjà que trop souvent porté la désolation et la mort dans des familles. Je le prouverai d'une manière indubitable.

QUATRIÈME APHORISME.

« *La Vaccine ne se communique point par*
» *ses effluves. La Vaccine n'est point con-*
» *tagieuse* ».

Le contraire est enfin reconnu par les vaccinateurs eux-mêmes.

La Vaccine est incontestablement contagieuse. Telle est mon opinion, opposée seulement à celle des vaccinateurs milanais (44).

CINQUIÈME APHORISME.

« *La Vaccine annulle en nous la faculté*
» *de contracter la petite vérole, ou la Vac-*
» *cine préserve de la petite vérole* ».

La petite vérole survient souvent trois, quatre, six, huit et dix jours après l'insertion du pus

vaccin, et chemine paisiblement sur le même sujet pendant le travail de la vaccination.

La Vaccine est censée avoir de l'action sur son ennemi présumé, et est absolument nulle lorsqu'elle se trouve en sa présence, fût-elle même dans un tel état de développement, qu'elle puisse servir à propager la vaccination.

Donc la Vaccine est un très-mauvais spécifique à opposer aux miasmes varioliques. N'a-t-on pas vu que *Thornton* avait donné la petite vérole avec du pus vaccin que *Pearson* lui avait envoyé ?

SIXIÈME APHORISME.

« *L'inoculation du virus vaccin n'est ordi-*
» *nairement suivie d'aucun effet sur les per-*
» *sonnes qui ont eu déjà la vraie Vaccine* ».

Tel est l'avis du docteur Colon, page 17, §. III de ses *Essais sur l'Inoculation de la Vaccine*. La plupart des vaccinateurs en disent autant, c'est un aphorisme reçu à l'aide du mot *ordinairement*; mais *extraordinairement* des personnes ont eu plusieurs fois la vraie Vaccine. (Voyez page 57 de cet ouvrage, ce que j'ai puisé à ce sujet dans ceux des vaccinateurs).

SEPTIÈME APHORISME.

« *L'inoculation du virus vaccin n'est ordi-*
» *nairement suivie d'aucun effet sur les per-*

» *sonnes qui ont eu la petite vérole ordi-*
» *naire* ».

Celui-ci, du même auteur, même paragraphe que l'antécédent, ne me paraît pas mieux fondé. Quatre habitans d'une ferme ont pris la Vaccine aux pis des vaches qui en étaient infectées, et ce d'autant plus *extraordinairement*, qu'ils avaient eu la petite vérole ordinaire, plus ou moins de tems avant cette chance fâcheuse. (Voyez le Traité historique de la Vaccine du citoyen Moreau, 1ere. partie, liv. III, chap. 1er. premier fait, page 59 et suivante).

La petite vérole ne préserve donc pas plus de la Vaccine, que la Vaccine ne préserve de la petite vérole, quand le virus variolique est disposé à se manifester (45).

HUITIÈME APHORISME.

« *L'origine de la Vaccine se perd dans la*
» *nuit des tems* ».

C'est en moins de trois ans que l'origine de cette très-moderne découverte se perd ainsi, aucun médecin n'en ayant jamais parlé avant ce tems.

Le cowpox, sous une autre dénomination, était connu, dit-on, depuis un très-long tems dans les duchés de Glocester, de Holstein et autres lieux. Pourquoi n'en parlait-on pas ? Le docteur Husson dit, page 10 de ses Recherches

historiques sur ce spécifique : *Il y a un intervalle immense entre une observation isolée, faite par des gens grossiers, et les heureux résultats qu'on peut s'en promettre.*

Si depuis un tems immémorial, les habitans de ces pays possédaient un tel préservatif de la petite vérole, on ne persuadera qu'à ceux qui sont susceptibles de croire très-facilement, et qui malheureusement sont en grand nombre, qu'une telle découverte ait pu être ainsi enfouie pendant des siècles? Serait-il vrai de dire que ces prétendus hommes *grossiers* du Holstein et du Glocester n'ont jamais communiqué avec moins *grossiers* qu'eux ? Plus on y réfléchit, plus on sent que cela est illusoire.

NEUVIÈME APHORISME.

« *La nature du vaccin est, pour ainsi dire,*
» *inconnue. Nos connaissances à ce sujet sont*
» *très-bornées. Enfin on ignore quelle est*
» *l'action mécanique du pus vaccin dans la*
» *masse, ou sur une partie des humeurs*
» *humaines* ».

Le second membre de cet aphorisme est littéralement pris page 74 de la *Théorie et Pratique de l'inoculation de la Vaccine* du docteur H. Ranque. Ses collègues ne l'ont pas désavoué. Tous s'accordent à convenir que la nature de ce pus vaccin dont on a déjà infecté

les humeurs de plus de six cent mille personnes, est inconnue.

Cependant, dans les ouvrages des vaccinateurs, on trouve quelques traits de lumière sur la nature de cette substance : je ne sais pourquoi ils sont isolés. En les rapprochant, on doit dire : le pus vaccin peut être *phagédénique*, attendu qu'il est issu d'un ulcère de ce genre ; il est *contagieux*, il peut être une modification du virus variolique, comme l'a dit Pearson, puisque du pus vaccin qu'il a donné à un de ses confrères, a produit une petite vérole sans Vaccine. Il est incapable de s'opposer aux ravages de la petite vérole, pendant qu'il exerce son action sur l'individu qui en a reçu l'insertion ; et par l'analyse qu'on en a faite, il est démontré qu'il ne peut avoir aucune action sur un virus quelconque, n'étant, au rapport de ceux qui l'ont analysé, qu'un mélange d'*eau* et d'*albumine, dont on ignore les proportions.*

Ce pus vaccin ne peut avoir, selon moi, une action déterminée sur le virus variolique, vu que je soupçonne l'une et l'autre de ces matières purulentes formées des mêmes principes.

Je dis en conséquence que l'on a acquis quelques lumières sur la nature du pus vaccin, et même assez pour se trouver fondé à en repousser l'usage. J'abandonne aux réflexions du lec-

teur le troisième membre de cet aphorisme, puisé dans le rapport de la commission vaccinante de Milan.

DIXIÈME APHORISME.

« *On distingue la vraie de la fausse Vaccine. La fausse Vaccine ne préserve pas de la petite vérole* ».

La fausse Vaccine ressemble tellement à la vraie Vaccine, que le vaccinateur, au moment de son opération, ne peut pas toujours répondre de son effet. S'il n'est pas tel qu'on le desire, on en est quitte pour revacciner, dût-on encourir plusieurs fois la même chance.

Il y a bien des espèces de Vaccines fausses ou bâtardes. La vraie Vaccine peut donner la fausse Vaccine ; la petite vérole, la vraie Vaccine, ou être sans effets.

Il me semble qu'il serait mieux de dire : on reconnaîtra pour fausses Vaccines toutes celles qui n'auront pas produit l'effet qu'on en attendait. Ces diverses circonstances que j'ai développées plus haut, prouvent les ressources incalculables des vaccinateurs.

ONZIÈME APHORISME.

« *La Vaccine peut être sans effet* ».

Cela me paraît d'autant plus faux, que le docteur Gesbert dit lui-même que si la Vaccine

ne se manifeste pas sur le sujet vacciné, il porte alors dans la masse de ses humeurs le *virus vaccin* et le virus *variolique*.

DOUZIÈME APHORISME.

« *La Vaccine opère des changemens avan-*
» *tageux dans la constitution de quelques in-*
» *dividus cacochymes ; elle détruit les dis-*
» *positions maladives, héréditaires et cons-*
» *titutionnelles ; elle guérit de la migraine,*
» *de la phthisie, des ophtalmies, des scro-*
» *phules, etc. etc.* ».

La première phrase de cet aphorisme appartient entièrement au docteur Husson, et se trouve page 50 de son ouvrage. La seconde se trouve dans tous les écrits des vaccinateurs, qui applaudiraient plutôt qu'ils ne démentiraient la première, toutefois à l'exception du docteur Gesbert. C'est par ce véridique médecin que j'ai prouvé qu'à Nantes elle était loin de jouir de tels avantages. L'extrait des dangers de cette moderne inoculation viendra à l'appui de cette preuve.

TREIZIÈME APHORISME.

« *Aucune circonstance de la vie ne contre-*
» *indique la vaccination* ».

Tous les vaccinateurs sont du même avis que le docteur Husson. On inocule avec sécurité un

enfant, vingt heures après sa naissance; on a la témérité de soumettre un chétif individu, dont la vie tient à si peu de chose, à l'inoculation de la Vaccine et à celle du pus variolique.

Avec la même sécurité, on vaccine pendant le travail si périlleux de la dentition; le terme de l'éruption du flux menstruel n'est pas plus respecté que celui de la grossesse. On vaccine dans tous les cas possibles de la vie; et si dans certaines de ces circonstances, il survient quelques événemens fâcheux, et qu'on ne puisse les attribuer à une fausse Vaccine, il restera la ressource de se rejeter sur l'impossibilité de vaincre la difficulté qui se sera présentée.

Aucune circonstance de la vie ne contre-indique la vaccination, parce qu'il serait indiscret et impolitique d'attribuer à ce célèbre spécifique les accidens qui peuvent en être les suites.

QUATORZIÈME APHORISME.

« *La Vaccine a de grands avantages sur* » *la petite vérole inoculée* ».

En parlant de l'inoculation de la petite vérole, en donnant les raisons sur lesquelles je me fonde pour la rejeter, je n'ai pu me dispenser de lui donner la préférence à la vaccination, vu qu'il m'a paru plus facile d'obvier aux dangers qui peuvent en être les suites.

Il y a dans l'inoculateur de la petite vérole, des nuances de délicatesse que je ne rencontre pas dans les vaccinateurs.

L'inoculateur n'a pas la témérité de provoquer des chances fâcheuses, en inoculant dans tous les cas possibles de la vie; il donne la petite vérole aux sujets qu'il croit assez bien constitués pour la recevoir. Le vaccinateur donne inconsidérément ce qu'il ne connaît pas, et ce qui n'est peut-être pas moins dangereux, quand il le croit sans effet, que lorsqu'il opère.

L'enthousiasme des hommes faciles à séduire par les nouveautés, fait tout l'avantage des vaccinateurs sur les inoculateurs du pus variolique.

Un sujet est vacciné pendant le pénible et dangereux travail de la dentition; une ou plusieurs dents sont prêtes à rompre les liens qui les retiennent dans leurs alvéoles. La vaccination retarde ou suspend ce travail, les tégumens se durcissent. Un mois, plus ou moins après la vaccination, le travail de la dentition reprend son activité; les difficultés se sont accrues par le retard; l'opération de la nature a été interrompue; il survient des convulsions; le sujet en est la victime.

La Vaccine a produit l'effet qu'on en attendait : mort, deux mois plus ou moins après les effets salutaires de la vaccination, ce n'est point du fait de la Vaccine que ce malheureux enfant

est mort; celui qui osera attribuer cette mort à l'insertion du pus vaccin, sera accusé d'*imposture*, et traité comme un *vil mercénaire* qui vit des maux de l'espèce humaine. Cependant si le sujet n'avait pas été vacciné, les dents auraient paru un mois plutôt sans convulsions, et le sujet ne fût pas mort : telle est mon opinion.

Survient-il tout autre accident imprévu par des hommes qui ont la témérité de n'en vouloir prévoir aucun, et de se mettre au-dessus des scrupules que devraient inspirer certaines circonstances de la vie? on esquive le reproche bien mérité à l'aide d'une fausse Vaccine, dont chacun aura sûrement un jour la sienne. Ce subterfuge justifie fort adroitement le vaccinateur.

Si, pendant le travail de la vaccination, il survient une petite vérole, ou toute autre maladie qui chemine avec le pus vaccin, ou en soit la suite, on se met au-dessus de ce contre-tems, en disant que le sujet en portait le miasme en lui, et que la vaccination, qui guérit de très-graves maladies, et qui donne une constitution vigoureuse aux tempéramens faibles, n'a pu agir, parce qu'il est physiquement démontré que plus ce spécifique est près de l'ennemi qu'il doit combattre, moins il a d'action sur lui.

QUINZIÈME APHORISME.

« *Il résulte de l'analyse chimique du pus* » *vaccin, qu'il est composé d'eau et d'albu-* » *mine, dont on ignore les proportions* ».

Cette phrase, puisée page 327 du Traité historique du citoyen Moreau, est le résultat de la plus aride des analyses. Ce que j'en ai dit, page 61 et suivantes, est suffisant, sans doute, pour prouver le peu d'efficacité du spécifique.

En conséquence, je donne comme aphorisme incontestable celui-ci, dont je veux l'impression en très-gros caractères.

LA VACCINE, QUELQUEFOIS TRIOMPHANTE DE L'ENNEMI PRÉSUMÉ, EST TOUJOURS DE NUL EFFET, QUAND ELLE EST EN PRÉSENCE : c'est-à-dire, qu'alors elle n'a point d'action sur lui. J'aurai occasion d'en donner les preuves authentiques, puisées dens les écrits des vaccinateurs.

Ce commentaire des maximes des vaccinateurs, doit être d'autant moins suspecté, que tout ce que j'ai dit pour et contre, est fidellement extrait de leurs ouvrages. Je me suis livré à ce travail en sincère ami de mes semblables, sans aigreur, sans esprit de parti, même sans haine contre ceux qui, par excès de zèle, ont semé leurs écrits de quelques phrases indécentes et injurieuses contre les antagonistes de la Vaccine.

Il résulte de ce travail, que je me trouve plus fondé encore à persister dans les conclusions sévères qui ont dû terminer mon premier ouvrage contre l'inoculation et la vaccination (*). Mon amour pour l'humanité me suggère de les reproduire ici. Je dis donc, qu'attendu les preuves acquises et développées dans ce fidelle tableau des dangers de la Vaccine, je conclus à ce que ce prétendu remède, dont les effets sont souvent dangereux, de l'aveu même de ses partisans, prenne place à côté du *Mesmerisme*, ordinairement plus nul que la Vaccine dans ses effets, et qui met au nombre de ses chances malheureuses, la mort de personnes marquantes dans l'ordre social, et qui n'a pas eu de moins chauds et de moins zélés partisans, que ce cowpox, ce pus sale et dégoûtant, issu d'un ulcère phagédénique, et qui aurait dû ne trouver en France ni nom, ni effets.

Pour prouver au lecteur que ces conclusions sont fondées, je vais lui mettre sous les yeux un tableau fidelle des dangers de cette téméraire opération; je puiserai et dans ses antagonistes et dans ses partisans, ces faits incontestables, dont certains sont mal réfutés. Si ce travail douloureux me porte à une seconde conclusion plus sévère que la première, m'aban-

(*) Page 80.

donnant au mouvement de ma sensibilité et de ma conscience, cette conclusion portera le caractère de l'impression que ce dangereux moyen doit faire sur l'esprit de ces probes et vrais amis de l'humanité, qui ne vivent point de ses *maux* et de ses *préventions*.

PREUVES MATÉRIELLES

Des dangers de la Vaccine, extraites des œuvres des vaccinateurs et de celles des antagonistes de cette moderne transfusion.

Dans un ouvrage relatif à l'inoculation du pus variolique et à la vaccination, on trouve une partie des extraits que je vais reproduire ici. Ceux que j'avais puisés dans l'ouvrage du docteur Vaume, intitulé les *Dangers de la Vaccine*, les faits que j'en ai extraits sont si mal réfutés, les certificats dont on use sont tellement insuffisans pour les démentir, que je suis étonné qu'on ait osé se permettre, entre autres expressions injurieuses, de traiter d'*imposteurs* ceux qui ont eu le courage de dévoiler les funestes événemens qui ne sont que trop souvent les suites de la vaccination, de l'aveu d'un vaccinateur qui, dans une de ses notes de la traduction du rapport milanais, confesse, page 234, que *l'on n'a pas toujours réussi dans les vaccinations qui ont été faites*, et qui

qui ajoute que *l'on a vraiment opéré au hasard, sans qu'on s'en doutât.*

J'appuierai ces faits de l'extrait des pièces avec lesquelles on a prétendu les détruire. Je produirai de nouveaux faits encore, je soulèverai, ou plutôt j'arracherai le voile qui couvre des événemens fâcheux, que je ne considère point comme légers, quoiqu'ils soient très-légèrement rapportés par les vaccinateurs eux-mêmes; et si *ce rapport général,* que j'attends toujours en vain, paraît enfin avant que j'aie terminé cet ouvrage qui languit en l'attendant, j'espère qu'il offrira aussi quelques articles à ce travail, tel soin qu'on ait pris de s'éloigner du sévère coup-d'œil des antagonistes de la Vaccine (46). Je me crois fondé à faire ce reproche aux modernes inoculateurs, qui ont écarté du lieu de leurs expériences, ceux de leurs confrères qui n'étaient pas de leur opinion. Pourquoi ont-ils commis cette faute? Parmi les antagonistes de la Vaccine, en est-il qui aient injurié les vaccinateurs? Je n'en ai pas connaissance.

En écrivant contre cette moderne transfusion, consciencieusement fondé à la repousser, je n'ai écrit contre personne nominativement, sinon contre le citoyen Sacombe, satisfait de trouver enfin l'occasion de lui reprocher vivement les injures grossières qu'il a prodiguées à des morts respectables et à des vivans qui sont du premier

mérite. Je l'ai fait, parce que je le devais aux mânes de mes amis et de més maîtres.

Si quelques vaccinateurs ne m'avaient pas paru disposés à suivre les traces de ce violent antagoniste de ceux qu'il présume ne pas partager ses opinions, il n'eût pas été question de lui dans mon premier ouvrage, et je n'en parlerais pas plus dans celui-ci.

En vendémiaire et brumaire dernier (an X), le comité a fait en grand ses expériences de *contre-épreuve*, et je lis dans le préambule de son rapport, dont je n'ai eu un exemplaire que par le canal d'un de mes amis, membre de l'institut, où on en a distribué avec profusion : je lis, dis-je, dans ce préambule, que *pour faire cette expérience avec tout le soin et toute l'authenticité qu'elle mérite, le comité à réuni le plus grand nombre qu'il lui a été possible de médecins les plus estimés et les plus célèbres.*

Les injures que le citoyen Moreau a prodiguées à ceux qui ont manifesté des opinions contraires à celles des vaccinateurs, ne paraissent-elles pas tacitement approuvées par cette phrase? N'eût-elle pas pu terminer par ces mots : ET NOUS AVONS EU SOIN D'ÉLOIGNER CEUX QUI S'ÉTAIENT PRONONCÉS CONTRE LA VACCINATION?

J'aurais desiré que le comité de Vaccine eût invité ce qu'il appelle ses antagonistes, afin que

ses expériences eussent eu ce caractère irréprochable dont elles manquent.

Quelques-uns de ces prétendus antagonistes des vaccinateurs, aussi envieux que moi, sans doute, de jouir de l'avantage de donner leur assentiment à des moyens vraiment destructeurs de vices morbifiques, eussent pu inviter le comité de Vaccine à inoculer moins de sujets à-la-fois, et à répartir les observations de manière à pouvoir être suivies avec cette sévère attention qui ne demande pas moins de tems que de sagacité.

Cent deux individus à observer strictement en trente-sept jours, c'est infiniment trop d'ouvrage pour des médecins praticiens qui doivent un emploi de tems à des malades et à leur cabinet.

Quoique je n'aie ni l'avantage ni la prétention de me voir placé à côté de ces médecins, la plupart mes anciens maîtres, justement appelés *célèbres* par les membres d'un comité qui, sous une infinité de rapports, ne le sont pas moins qu'eux, je confesse que ma pratique, que mes affaires enfin, ne me laisseraient pas le loisir de bien observer ce qui se passerait en trente-sept jours sur cent deux individus qui auraient eu la bonhomie de se prêter à ce qu'on fît sur eux de tels essais.

Un rapport en pareil cas exige des détails

qui constatent les scrupuleuses observations faites sur les sujets soumis à l'expérience.

Les différences d'âge et de tempérament peuvent offrir des phénomènes plus ou moins sensibles, plus ou moins importans à connaître, et qui ne peuvent trouver place dans un feuilleton de quatre pages. Aussi m'a-t-il semblé très-insuffisant de dire que l'*inoculation variolique n'a produit aucun effet sur quatre-vingt-quatre sujets* vaccinés, environ dix-huit mois avant qu'on les eût soumis à cette contre-épreuve.

Le travail développé aux piqûres des dix-huit autres, nécessairement susceptible de quelques détails, n'offre l'apperçu d'aucun. Cependant le comité ayant le bonheur de trouver tant de sujets qui veulent bien se prêter à ses expériences, pourquoi quelques-uns des observateurs n'ont-ils pas proposé l'inoculation du pus de ces dix-huit, sur dix-huit ou trente-six sujets n'ayant pas encore eu la petite vérole et non vaccinés? Les résultats de ces expériences insérées dans ce rapport, y auraient apporté un trait de lumière essentiel, et qu'il me semble qu'on écarte avec soin, ainsi que j'aurai occasion de l'observer plus loin.

Si je pouvais être atteint de cette éruption *que contractent souvent aussi, même après l'avoir éprouvée* (la petite vérole), *les médecins, les gardes-malades, les infirmiers qui*

soignent des individus varioleux, et sur-tout les nourrices qui allaitent des enfans attaqués de cette éruption, j'aimerais à savoir si l'inoculation de ce pus variolerait un sujet; et on ne trouverait sans doute pas mauvais, si j'obtenais cette preuve, que je l'ajoutasse à d'autres qui constatent qu'on peut avoir plusieurs fois la petite vérole, ainsi que je l'ai dit en parlant de l'inoculation du pus variolique.

Enfin, si, moins *obscurci* par le cit. Moreau, j'avais pu jouir de la douce satisfaction de me trouver avec mes anciens et respectables maîtres, Jean Roy *oncle*, Malouet, Jussieu, Desmet et autres de mes confrères, parmi lesquels se trouvent quelques-uns de mes amis, je me serais sûrement permis de les inviter à écarter ces deux sujets de la dernière des expériences du 19 brumaire, qui, lorsqu'on les soumit à la contre-épreuve, alors *subissaient un traitement anti-vénérien.*

Je ne crois pas qu'un critique, qui ne peut se permettre d'injurier des hommes estimables, puisse dire autre chose de ce feuilleton intitulé : COMITÉ CENTRAL DE VACCINE, *contre-épreuve pratiquée à Paris sur cent deux enfans précédemment vaccinés,* que ce que je viens d'exposer ici sans humeur et sans esprit de parti.

Je ne considère ce très-laconique feuilleton,

ni comme un procès-verbal, ni comme un rapport, et moins encore comme un journal : il n'a pas la chaleur de l'enthousiasme, dont cependant il est une émanation ; et l'expérience, dont il est le froid et insuffisant détail, n'a rien du rigorisme des observations qu'elle a dû fournir.

Tel est mon avis. Je quitte cet objet pour passer enfin au détail des preuves matérielles des funestes effets de la Vaccine.

Je les diviserai en faits de trois ordres, et j'observe que j'ai pris les plus scrupuleux renseignemens sur ceux qui m'ont été directement adressés.

PREMIER ORDRE DE FAITS.

Premier Fait.

La fille cadette du citoyen Goupy, banquier, vaccinée le 18 pluviôse, est morte le 3 ventôse dans le quinzième jour de la vaccination.

Pour écarter cette cause de mort, le docteur Lafisse dit que cette enfant était sujette *à une gourme qui rendait habituellement beaucoup d'humeur,* et qui couvrait toute la tête. *Quand cet écoulement diminuait, l'enfant était prise d'un étouffement considérable qui ne cessait que lorsqu'on rappelait l'écoulement.*

Il me répugne, comme il doit répugner à tout homme humain et sensé, de voir qu'on se soit permis d'inoculer à un tel sujet un virus alors à peine connu, de l'aveu même des vaccinateurs.

Il survint à la nuque *une tumeur qui s'ouvrit d'elle-même le douzième jour, et rendit beaucoup de pus fétide. La tête se couvrit de boutons vaccins, qui se confondirent avec la gourme; il en vint aussi au front, aux yeux et aux lèvres. La tête devint si douloureuse, qu'on ne pouvait y toucher, sans que l'enfant jetât des cris aigus. Le pus qui en découlait, était d'une odeur insupportable; des mouvemens convulsifs se manifestèrent au bras gauche.*

Cette enfant mourut, ainsi qu'il est dit plus haut.

Le récit du docteur Lafisse n'étant pas démenti par le docteur Vaume, je soutiens que l'on est fondé à dire que la vaccination a contribué à la mort de cette enfant : la Vaccine, loin d'avoir joui, dans ce cas, de la propriété si vantée de détruire les dispositions morbifiques, s'est unie au pus de la gourme, et l'a tellement maléficié, qu'il a donné lieu à ce funeste événement, qui n'est pas le propre des gourmes des enfans.

Deuxième Fait.

Le 23 ventôse, le citoyen Lenitz, négociant en gros, demeurant rue Sainte-Appolline, a perdu une enfant, morte le quinzième jour de la vaccination. Au dire du docteur Moore qui la vaccina, Euphémie Lenitz, âgée de trois ans et demi, était *de la plus belle santé, et n'ayant jamais eu aucune éruption cutanée.* Du 8 au 9, elle eut un rhume léger et un petit accès de fièvre. *Le douzième jour de l'insertion, il survint une légère extinction de voix; le quatorzième, elle se plaignit d'un étouffement : la nuit du quatorzième au quinzième fut très-orageuse.*

Les moyens sagement employés par le docteur Corona, ne purent empêcher que *bientôt l'étouffement ne fît des progrès : la respiration devint très-difficile, précipitée, bruyante, et ne paraissant venir que de la trachée-artère : l'inquiétude, l'agitation devint très-grande, le pouls petit et intermittent, le visage pâle et moribond, et tout annonçait une destruction prochaine, qui arriva le 15, à dix heures du soir* (*).

Le docteur Moore termine ainsi ce rapport : *Voilà les faits exacts, je n'ai rien ajouté ni retranché.* D'où je conclus que cette enfant

(*) On observera que ces deux accidens ont eu lieu le *quinzième* jour de la vaccination.

est morte de la répercussion du pus vaccin sur la poitrine. Cette conclusion n'est pas celle d'un vaccinateur. La dernière phrase de ce rapport, *exacte*, où l'on a *rien ajouté*, *ni retranché*, est ainsi conçue : *Tous les gens instruits* (il eût été mieux de dire tous les vaccinateurs et leurs zélés partisans) *se convaincront aisément que la Vaccine n'est entrée pour rien dans l'accident malheureux arrivé à l'enfant, et qu'on ne peut l'attribuer, avec raison, qu'à une angine suffocante.*

Non pour les gens instruits, mais bien pour ceux à instruire, je dois démontrer que l'enfant n'est point morte d'une angine, et dire quelque chose de cette espèce de maladie.

Le mot angine est dérivé du verbe latin *Angere*, qui signifie étrangler, suffoquer ; l'angine est une difficulté de respirer, avec sentiment d'un obstacle dans la gorge, qui, rétrécissant le larynx et le pharynx, nuit à la respiration. C'est une espèce d'esquinancie, dit *Sauvages*, qui en diffère en ce qu'elle n'est point, comme l'esquinancie proprement dite, accompagnée de fièvre inflammatoire.

Si cette enfant était morte d'une angine, je ne la nommerais pas *angine suffocante* ; suffocant et angine sont synonymes. L'attribuant à sa vraie cause, je la nommerais angine exanthématique, *angina exanthematica ; Frid.*

Hoffmann. C'est la douzième espèce décrite dans la nosologie de Sauvages, Ve. classe des maladies dyspnoïques. Elle est assez ordinaire dans les rougeoles et dans les petites véroles. Je l'ai souvent rencontrée, et jamais elle ne m'a tué aucun de ces malades.

Je persiste à mettre Euphémie Lenitz au nombre des victimes de la Vaccine, et j'appuie cette fâcheuse opinion d'une des premières phrases du rapport du docteur Moore, qui dit que cette enfant *était de la plus belle santé, et n'ayant jamais eu aucune éruption cutanée avant la vaccination.*

Troisième Fait.

L'enfant du citoyen Emler, agent-de-change, rue du faubourg Montmartre, no. 18, est morte des suites de la Vaccine après deux mois de souffrance. Les boutons vaccins se trouvèrent entourés d'un grand cercle brun-noirâtre, qui occupait presque tout le bras; une rougeur inflammatoire paraissait sur le reste de ce bras, et s'étendait jusqu'à la main. A cette époque, *l'enfant bien portant avant la vaccination,* a décliné à vue d'œil, sans cesser de souffrir jusqu'à la mort. Aucuns de ces faits articulés par le docteur Vaume, ne sont démentis, et le très-laconique certificat du docteur Duchanoy, ne peut les détruire. Il est ainsi conçu:

« J'affirme que l'enfant du citoyen Emler a » été vacciné avec succès et sans accident ; il » est mort depuis, mais d'une maladie qui n'a- » vait rien de commun avec la vaccination ». *Signé,* Duchanoy. *Paris, ce 16 germinal, an 9.*

Il me paraît très-peu satisfaisant de ne pouvoir apprendre, d'après un rapport, de quelle maladie est mort un enfant qui en est le sujet.

Si, ainsi que le dit le docteur Vaume, il y avait *un cercle brun-noirâtre* autour des boutons vaccins, l'opération, à coup sûr, était vicieuse, car je ne vois pas d'aréole d'un brun-noirâtre sur ces petits bras bien dessinés et bien gravés, qui se trouvent à la fin de l'ouvrage du docteur Ranque.

Le certificat dont j'ai donné très-fidelle copie, ne jetant aucun jour sur la maladie de la petite Emler, je me crois fondé à la laisser au nombre des victimes de la vaccination. Je passe à une autre qui ne m'a pas été contestée.

Quatrième Fait.

Le 23 floréal an IX, le citoyen Bevalet, bijoutier, rue de la Lanterne, près le pont Notre-Dame, a eu la douleur de voir périr sa fille, âgée de trois ans et deux mois, après avoir été vaccinée, n'ayant cessé d'être malade depuis l'époque de sa vaccination jusqu'au dernier jour de sa souffrante vie. Avant ce, elle jouissait

d'une bonne santé. Je tiens ce fait de l'oncle paternel de cette enfant, qui, courroucé contre cette moderne inoculation, m'a fort engagé à le publier.

Cinquième Fait.

Un de mes amis, chirurgien-accoucheur, qui ne veut pas être nommé, m'a fait part de la mort de trois enfans vaccinés à Châtenay. La fille du juge de paix, plus heureuse, a pris dans le même tems la petite vérole après la vaccination. Je ne peux donner plus de lumière sur ce fait, et je déclare que je blâme cette discrétion, que cependant je dois respecter. Intimément persuadé de la probité de mon ami, je laisse au nombre des morts ces trois victimes de Châtenay, jusqu'à ce qu'il me soit démontré que j'ai tort de m'en rapporter au dire d'un honnête homme, ou jusqu'à ce que les faits, malheureusement trop nombreux, que j'avance, aient reçu un démenti mieux caractérisé que ceux prétendus donnés au docteur Vaume, qui, vu la confiance que m'inspirent ses discussions, va fournir encore deux tristes faits, qui sont les produits de la vaccination.

Sixième Fait.

Le cit. Garrau, inspecteur aux revues, a perdu un enfant, mort le quinzième ou seizième

jour de la vaccination (*). Il demeurait alors rue d'Anjou, n°. 958. Cet enfant a péri dans une convulsion.

Septième Fait.

La fille du citoyen Charpentier, défenseur officieux, demeurant rue de la Verrerie, n°. 84, âgée de quatre ans et demi, vaccinée le 20 germinal an IX, eut le dix-huitième jour un accablement général, suivi de fièvre. Le vingtième jour, elle perdit connaissance; le vingt-quatrième elle mourut dans les convulsions; et *aussitôt, après sa mort*, ajoute le docteur Vaume, *son corps devint noirâtre.*

M'objectera-t-on que l'enfant du cit. Garrau est mort de convulsions, parce que les convulsions peuvent survenir à tous instans de la vie d'un jeune enfant? C'est justement parce que je conviens de cette incontestable vérité, que j'improuve ce moyen de défense. Par une inoculation quelconque, on trouble, on dérange l'harmonie de la nature. Hélas! cet enfant pourrait vivre encore, s'il n'avait pas été vacciné. Telle est mon opinion.

La mort de la fille du citoyen Charpentier,

(*) Troisième mort de même date. (Voyez la note page 104). Cette observation peut intéresser les vaccinateurs praticiens.

n'offre pas cette faible et invalable ressource. Avant d'être vaccinée, elle jouissait d'une *santé parfaite :* elle avait quatre ans et demi. La contagion vaccine, douée de ses qualités reconnues des vaccinateurs eux-mêmes, unie à la masse des humeurs de cette enfant, les a corrompues, a occasionné cet accablement général, ce *virium prostratio* des fièvres malignes, cette fièvre continue et ardente qui a dû en être la suite, enfin des convulsions et la mort.

Je tire le rideau sur ce triste tableau, pour passer à d'autres faits non moins désagréables à traiter.

Fait douteux.

On assure qu'un enfant d'une des filles du citoyen Portal, notre confrère, est morte des suites de la Vaccine. Je n'en parle que parce que ce fait, très-répandu, m'est parvenu, et parce que je ne le vois réfuté nulle part. S'il est faux, le docteur Portal a dû le démentir : j'ignore s'il l'a fait. Au surplus, je ne prétends faire aucun usage de ce moyen insuffisamment énoncé.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, je n'ai été à la recherche d'aucun fait, à l'appui de mes opinions; j'ai assez des moyens puisés dans les écrits des vaccinateurs.

Parmi les notes que l'on m'a données, sans

qu'on puisse me reprocher de les avoir sollicitées, il s'en est trouvé qui portaient un caractère incompatible avec ma manière d'être (47). Je les ai écartées, parce que je n'écris pas avec le desir passionné de jeter de la défaveur sur les vaccinateurs, à qui je suppose les plus louables intentions, mais aussi un excès d'enthousiasme qui leur fascine l'imagination, ou un excès d'ambition qui les entraîne et les égare.

Tous les gens sensés conviendront sans doute avec moi que le tableau des morts, extrait *des Dangers de la Vaccine* du docteur Vaume, ne peut cesser d'être compris dans cette malheureuse récapitulation. J'en ai autant à dire de celui du docteur Alphonse Leroi.

J'observe que je n'ai communiqué ni avec l'un ni avec l'autre. Je n'ai pas l'honneur de connaître le docteur Vaume, et je ne vois aucun de ceux de mes confrères qui ont manifesté leur opinion contre la Vaccine.

Le premier fait du docteur Alphonse Leroi, n'est nullement réfuté par le docteur Sedillot. Je vois un enfant vacciné deux fois, qui, après cette double vaccination, a eu une petite vérole de si mauvaise qualité, qu'il en est mort.

Je vais littéralement transcrire ce fait pris dans une feuille du comité central de Vaccine, pages première et suivante.

Huitième Fait.

« Premier Fait. *Le citoyen Sedillot,* dit le
» citoyen Alphonse Leroi, *a vacciné l'enfant*
» *d'un de ses amis, et l'enfant vient de*
» *mourir de la petite vérole, aux mains de*
» *sa nourrice.*

» Je déclare, dit le citoyen *Sédillot*, dans un
» certificat du 20 vendémiaire an X, que nous
» avons entre les mains, que la fille de M. *Méjat,*
» rue des Petits-Champs, a été vaccinée par
» moi, pour la première fois, le 4 fructidor,
» et pour la seconde, le 10 du même mois,
» la première vaccination n'ayant pas réussi.
» J'atteste en outre que la seconde n'a pas eu
» plus de succès; qu'il n'y a eu aucun travail
» aux piqûres, ni aucune espèce de travail gé-
» néral; que madame *Méjat,* mère de l'enfant,
» s'est refusée à ce que cette enfant fût vac-
» cinée une troisième fois, remettant cette troi-
» sième vaccination après le travail de la den-
» tition; que ladite enfant a été prise de la
» petite vérole le 4 vendémiaire; que j'ai re-
» connu l'existence de cette maladie le 13 ven-
» démiaire, premier jour où j'ai été appelé, et
» qu'elle a succombé à cette maladie le 14 du
» même mois, ce qui sera attesté par les père
» et mère de l'enfant, si besoin est ».

Les vaccinateurs ne peuvent écarter cette
pièce

pièce, qu'ils produisent eux-mêmes, et qui m'autorise à mettre cette malheureuse victime au nombre des autres.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, d'après le docteur Gesbert, vaccinateur de Nantes, lorsque la Vaccine ne prend pas, alors le *virus a passé en entier avec toutes ses qualités dans la masse des humeurs, et l'individu qui est dans ce cas, porte, outre le germe de la petite vérole, un virus nouveau.*

Il résulte de cette judicieuse observation, d'autant plus incontestable, qu'elle n'appartient pas à un antagoniste de la Vaccine, que la petite fille de madame *Mejat* a reçu dans la masse de ses humeurs deux émissions d'un virus nouveau, si peu propre à détruire le virus variolique, que, vaccinée deux fois dans les premiers jours de fructidor, par suite *d'une espèce de travail général*, que n'a ni prévu, ni observé le vaccinateur Sedillot, cette enfant est morte d'une petite vérole compliquée.

Si cette enfant n'avait pas eu dans la masse de ses humeurs deux émissions du virus phagédénique et contagieux, issu originairement de l'ulcère phagédénique et contagieux des pis des vaches de certains cantons, la petite vérole, survenue probablement vingt et quelques jours après cette double inoculation, aurait sûrement été moins maligne.

Deux émissions, en six jours, de pus vaccin dans la masse des humeurs d'un petit enfant à la mamelle, loin d'avoir pu neutraliser, absorber, détruire le virus variolique, ont coopéré à sa mort.

Telle est mon opinion, d'après le docteur Gesbert, et d'après ce que les vaccinateurs eux-mêmes ont dit de la nature de ce pus et des ulcères qui le donnent.

C'est à l'aide de *tels détails que les hommes sensés et instruits verront quelle confiance on doit ajouter* aux effets de la Vaccine.

Neuvième Fait.

Le docteur Gesbert dit que la vaccination suspend le travail de la dentition. Journellement on voit ce travail, quelquefois si pénible, suspendu par les moindres accidens, et on ne sait que trop quelles en sont souvent les funestes suites. La petite fille du citoyen Chevals peut avoir été dans ce cas. Si elle n'avait pas été vaccinée, on ne pourrait attribuer à la Vaccine une mort de suite de dentition. La présomption ne peut être en faveur de la Vaccine. Pourquoi avoir infecté les humeurs d'un enfant de seize mois, à l'aide d'un tel virus, sans égard au travail de la dentition? Combien d'exemples de cet excès de témérité n'ai-je pas déjà rapportés dans le cours de cet ouvrage!

La plupart dè ces faits, dont je viens de tracer fidellement les affligeans détails, mal réfutés par les vaccinateurs, ainsi que je l'ai démontré en transcrivant littéralement leurs très-insuffisans moyens de réfutation, ne laissent pas de donner une masse de victimes *des chances de vie* que témérairement on se permet d'établir. Ce n'est pas tout; je vais y joindre ceux que les vaccinateurs ne peuvent désavouer, attendu que je les puiserai dans les propres écrits de ces novateurs qui donnent pour aphorisme et répètent sans cesse qu'on ne meurt point de la Vaccine.

Dixième Fait.

Page 57 des *Recherches historiques et médicales de la Vaccine*, par le docteur Husson, je trouve l'aveu de trois sujets morts de la Vaccine. J'ai littéralement rapporté ce passage, page 32. Cette phrase n'est pas exactement vraie. Il y a environ un an que je possède l'ouvrage du docteur Husson, imprimé dans le commencement de l'an IX (1801). Il n'y a pas beaucoup plus de quatre ans que la vaccination se pratique en France; cependant l'auteur dit : *puisqu'en quatre ans il n'est mort que trois inoculés vaccins*, etc.

J'observe qu'il n'y avait pas plus d'un an

qu'on vaccinait, quand le docteur Husson a écrit. Comme je n'aime point à donner de malignes interprétations aux choses, je me borne à présumer qu'il y a erreur typographique ; car le docteur Husson, pour ne pas tomber dans une erreur chronologique que ne permet pas une nouveauté, a dû dire : PUISQU'EN UN AN, *il n'est mort que trois inoculés vaccins*, etc. A trois par an, ce serait quinze tous les cinq ans.... mais je ne m'arrête point à ces calculs, je les abandonne aux réflexions du lecteur. Il me suffit de démontrer l'erreur qui donne à la découverte trois ans d'âge, que je souhaite qu'elle n'acquière pas, et de constater ces trois victimes que les vaccinateurs ne peuvent nier, et qui grossissent cette malheureuse liste, où je ne cherche à aggraver aucun fait.

Dans le *rapport sur la Vaccine, par les commissaires de la société de Médecine de Bruxelles, lu à la séance du 15 thermidor an IX*, je lis, page 15, une note ainsi conçue :

« Les anti-vaccinistes, après beaucoup de
» peines et de recherches, ne peuvent citer en
» Europe que cinq à six individus morts pen-
» dant la vaccination : mais des témoignages
» authentiques et irrécusables ont par-tout
» constaté que cette terminaison était due à
» des causes absolument étrangères à la Vac-
» cine ».

Onzième Fait.

Je suppose que trois de ces morts sont ceux dont le docteur Husson fait mention, et dont j'ai parlé plus haut. Restent trois pour le compte de la société médicale de Bruxelles, qui ont sans doute *été victimes, l'action vitale n'ayant pas été ranimée par le développement de la Vaccine.* Tel peut être le résultat de quelques *témoignages authentiques.*

Le rapport de la *commission* de Vaccine, *nommée par la société de Médécine de Lyon,* offre aussi ses victimes; mais il n'est pas un seul de ces faits malheureux qui ne soit ourdi de la manière la plus singulièrement entortillée. Je vais tâcher de débrouiller ce chaos.

Douzième Fait.

Le docteur Dufresne a vacciné un si grand nombre de sujets, qu'on a pu dire, et qu'effectivement on a dit dans ce rapport que plusieurs en étaient morts, et que la plupart avaient eu la petite vérole à la suite de la vaccination. On a simplement dit *plusieurs* et la *plupart.* Le palliatif de ces graves et fâcheux accidens a été de les attribuer à l'usage d'une *fausse Vaccine.* On sait ce que j'ai dit de ce

subterfuge ; je crois lui avoir donné toute la valeur dont il est susceptible.

Je n'ai point lu les observations du docteur Dufresne, je n'ai pu me les procurer ; mais j'ai lu la lettre du docteur Odier au comité vaccinant de Lyon : elle se trouve page 14 du rapport de ce comité ; elle est ainsi conçue :

« Les premières vaccinations du médecin » Dufresne ont été faites avec un fil que lui » avait envoyé le docteur Coindet. Il a depuis » vacciné de bras à bras, et il est très-vrai » que la plupart de ses vaccinés ont eu ensuite » la petite vérole, et que plusieurs en sont » morts : mais il n'est pas moins constant » qu'ils n'avaient eu que la Vaccine bâtarde, » puisque le père de l'un d'entr'eux m'a cer- » tifié qu'ils avaient tous eu de la fièvre et une » large efflorescence autour des incisions avant » le troisième jour. Il est bien malheureux pour » le docteur Dufresne, pour ses vaccinés et » pour le public, qu'ayant mon mémoire » entre les mains (car il lui avait été envoyé » officiellement), il n'ait pas pris la peine de le » lire, ou n'y ait fait aucune attention. *On doit* » *toujours se méfier d'une Vaccine irrégu-* » *lière ou trop précoce, et l'on ne doit point* » *imputer à l'art les accidens qui ne sont* » *dus qu'au manque de circonspection.*

» Veuillez, citoyen, communiquer ces détails

» à vos collègues, et recevez en particulier mes » remerciemens de la lettre obligeante que vous » avez bien voulu m'écrire, il y a quelques » jours, etc. ».

Si cette fausse Vaccine, si cette *Vaccine bâtarde* était de la nature de celle qu'on ne reconnaît qu'après l'avoir employée, caractère que je crois propre à toutes les fausses Vaccines, toujours jugées telles en raison de leur effet, quel en serait le résultat? Il pourrait être très-souvent aussi fâcheux qu'il l'a été au docteur Dufresne. Plusieurs des sujets qu'il a vaccinés, sont morts, voilà un fait incontestable; cependant il tenait d'un de ses confrères le pus vaccin dont il s'est servi. Pouvait-il n'y pas avoir confiance? Hélas! les vaccinés sont morts des suites de la Vaccine, parce que la Vaccine ne valait rien, parce qu'elle a maléficié la masse de leurs humeurs, et ils ne fussent point morts, si on ne les eût pas vaccinés. C'est ainsi que doit se terminer cette fastidieuse discussion.

Ce contre-tems est *très-malheureux* pour le docteur Dufresne, j'en conviens avec son collègue le docteur Odier : il est très-fâcheux pour les victimes des familles, et, ce me semble, très-instructif pour les amateurs de nouveautés.

On se croit tiré de ce mauvais pas, en disant que la Vaccine était bâtarde, et en exprimant le nombre des morts par le mot indéterminé

plusieurs, qui signifie un nombre considérable, par rapport à un autre nombre plus grand : faible moyen d'une mince politique.

Treizième Fait.

Page 19 du même rapport, n°. 11, il est dit qu'un enfant de deux jours meurt le seizième de la vaccination. Il est reconnu que cet enfant était *infecté de maladie vénérienne.* Deux autres périssent de même. Voilà donc trois morts sous le même numéro ; mais il n'est pas dit expressément que ces deux autres soient morts de la Vaccine. Le rapporteur du comité s'exprime ainsi : *Deux enfans, reconnus infectés le même jour que lui, périssent également.* Reste à savoir s'ils ont été vaccinés ; je suis porté à ne le pas croire.

Mais pourquoi avoir vacciné un enfant de deux jours ? C'est, à peu de chose près, aussi blâmable et aussi téméraire que d'avoir osé vacciner un enfant après vingt heures de naissance, et l'avoir infecté du pus variolique, quarante-huit heures après.

On ose dire dans ce rapport que tous les enfans qui naissent infectés de virus vénérien, périssent dans les premiers jours de leur naissance. Qui ne sait aussi bien que moi, que des teigneux, des dartreux, des scrophuleux et des rachitiques, qui ont dû ces affligeantes consti-

tutions à la vie débauchée de leurs parens, ont cependant acquis âge d'homme ?

Qu'il sied mal à d'aussi téméraires inoculateurs que les enthousiastes de la Vaccine, de s'appitoyer sur le sort des chiens soumis à de cruelles expériences, quand les leurs, sur l'espèce humaine, sont susceptibles des plus terribles accidens !

Quatorzième Fait.

Dans le mémoire du docteur Odier sur l'inoculation de la Vaccine, page 29 d'un petit recueil de ces mémoires (*), cinquième observation, intitulée : *Eruptions semblables à celle de la petite vérole*, se trouvent quatre cas tellement semblables, que le docteur Odier s'exprime ainsi : « Nous avons eu quatre cas » de cette espèce, dans lesquels la petite vérole » s'est manifestée au quatrième ou cinquième » jour de l'inoculation de la Vaccine, qui, par » cet accident, est devenue inutile. Deux de » ces enfans en sont morts ; les deux autres » se sont guéris, sans qu'on pût appercevoir » aucune différence entre leur petite vérole et » la petite vérole naturelle ».

Il ne pouvait y avoir que la nuance qui tient au tempérament du malade et au produit de

(*) Il se trouve à Paris, chez le citoyen Magimel, libraire, quai des Augustins, n°. 73.

la combinaison du pus vaccin avec la masse des humeurs. Ce pus vaccin s'est si mal combiné avec les humeurs de deux, qu'ils ont été victimes de cette combinaison.

Je pourrais grossir cet affligeant tableau de cinq sujets morts à la suite de la Vaccine ; je ne dis pas directement de la Vaccine, je m'explique : mais fussent-ils morts, s'ils n'avaient pas été vaccinés? Je me propose de mettre le lecteur à même de prononcer sur cette question.

On m'écrit qu'un père de famille de Bagneux a perdu quatre enfans, morts des suites de la Vaccine ; qu'il en est mort dans ce village plusieurs autres, dont un seul est nommé.

Le citoyen Bancelin, carrier à Bagneux, est le malheureux père de ces quatre enfans, morts environ six mois après avoir été vaccinés. Ma note porte qu'il a connaissance de la mort du cinquième ; je lui ai aussitôt écrit, et l'ai invité à me donner des renseignemens sur ce fait malheureux. Il m'a honoré d'une réponse qui prouve son honnêteté, sa discrétion, et qu'il est intimement persuadé que ses enfans ne sont pas plus morts de la Vaccine, que l'enfant du cit. Doucet, mort d'un dépôt que l'on m'a dit avoir eu son siége à l'extrémité inférieure du cartilage xiphoïde. Sa lettre est ainsi conçue.

De Bagneux, ce 4 nivôse, an 10.

« Citoyen, vous me faites le plus grand plai-
» sir en cherchant la vérité d'une cause aussi
» essentielle à connaître. Vous pouvez être sûr
» de la trouver dans tout ce que je vous dirai.
» Je vois avec peine que les personnes qui vous
» ont parlé de Bagneux, vous ont trompé. Je
» crains que vous ne mettiez trop de confiance
» dans les nouvelles que vous tenez des per-
» sonnes de la campagne; elles sont ordinaire-
» ment amplifiées ou fausses. Cependant avec
» les mesures, ou plutôt les renseignemens
» que vous cherchez à vous procurer, le public
» ne sera pas abusé.

» J'avais quatre enfans que j'ai fait vacciner
» au mois de germinal dernier. Ils ont joui d'une
» santé parfaite jusqu'en vendémiaire an X,
» où l'air de la petite vérole s'est répandu dans
» le pays. Mes enfans ont été attaqués d'un
» vomissement et d'un grand mal de tête, qui
» semblait annoncer la petite vérole. Ce qui
» m'a fait croire que là, où la Vaccine passe,
» la petite vérole n'a plus lieu, c'est que cela
» s'est terminé par une fièvre scarlatine. La
» fièvre miliaire s'y est jointe, l'éruption ne
» s'est point faite entièrement.

» J'avais attribué à cette cause la mort de mes
» quatre enfans, ce qui me donnait secrètement

» aussi des doutes sur ce qu'aurait pu faire la
» Vaccine.

» Pour s'assurer de la cause de mort de ces
» quatre enfans, on a fait l'ouverture d'un en
» présence d'un médecin, d'un chirurgien et
» de deux témoins. Il est résulté de cette ou-
» verture de corps, que l'on a reconnu que
» cette maladie était occasionnée par le sang
» porté au cerveau par la grande ardeur de
» la fièvre.

» Tous les enfans de ce pays qui ont été
» vaccinés, l'ont été sur les miens : je les con-
» nais tous. Deux ont été malades de ces mau-
» vaises fièvres qui courent le pays ; aucun n'a
» eu la petite vérole, il n'en est mort que les
» miens. J'ai recherché moi-même, dans mes
» connaissances, s'il était résulté quelques mal-
» heurs des suites de la Vaccine; jusqu'à ce
» moment, tous les vaccinés se portent bien.

» Doucet a perdu un enfant de neuf ans,
» mort d'un abcès : nous en sommes sûrs, vu
» qu'on en a fait l'ouverture. Il est mort plu-
» sieurs enfans de la petite vérole. A Fontenay,
» il en est mort une quantité ; ils sont morts
» des mauvaises fièvres. On ne parle nullement
» de la Vaccine.

» J'ai l'honneur d'être, citoyen, votre con-
» citoyen. *Signé*, D. F. BANCELIN ».

J'aimerais à laisser jouir paisiblement ce galant homme de cette douce et consolante sécurité qu'il peint si ingénuement dans sa lettre, et qui allège sa peine; mais l'intérêt général l'emporte en moi sur l'intérêt particulier. Puissent tous les fonctionnaires publics, tels soient leurs emplois, se pénétrer de cet important axiôme : L'INTÉRÊT PUBLIC DOIT PASSER AVANT TOUT !

Le citoyen Bancelin a fait vacciner quatre enfans en germinal an IX, et il a eu le malheur de les perdre tous les quatre en vendémiaire an X, six mois après.

Par quelle fatalité quatre enfans d'une même famille, vaccinés ensemble, meurent-ils tous les quatre dans le courant du même mois, d'une fièvre scarlatine, jointe à une fièvre miliaire, six mois après avoir usé de ce célèbre spécifique, qui a la réputation d'influer si avantageusement sur les constitutions morbifiques et héréditaires, et sur les tempéramens faibles et délicats ?

Que dit le procès-verbal d'ouverture du corps d'un de ces enfans ? (Je suppose qu'on en a dressé un, quoique la lettre du cit. Bancelin n'en fasse pas mention).

Satisfaisant pour un tendre père, cruellement affligé, quelle satisfaction en ont retirée les témoins, peut-être faciles à persuader ?

Plusieurs des enfans vaccinés à Bagneux,

ont eu ces *mauvaises fièvres qui ont couru le pays ;* aucun d'eux n'est mort des suites *du sang porté au cerveau par la grande ardeur de la fièvre.* Cet accident fâcheux n'était réservé qu'au citoyen Bancelin. Ses quatre enfans, par le plus extraordinaire et le plus fâcheux des hasards, chariaient dans leurs humeurs un vice mortel que la Vaccine n'a pu détruire ou neutraliser, et ils sont morts d'une maladie dont on meurt on ne peut plus rarement.

La mort du fils du cit. Doucet, occasionnée par un abcès ou par un dépôt, ne donne rien de plus satisfaisant.

Si le rapport général du comité de Vaccine fait mention de ces cinq individus, il faut espérer que la fidélité de compte que le rapporteur en rendra, jetera plus de jour sur ces funestes causes de mort et sur les deux suivantes.

Quinzième Fait.

Informé de la mort de deux enfans à la suite de la vaccination, et que leur mère aussi vaccinée avait essuyé de ces graves accidens, qui quelquefois cheminent avec la vaccine, j'ai écrit au père de ces deux malheureuses victimes.

Sa réponse est ainsi conçue :

« Citoyen, il n'est que trop vrai que j'ai eu

» le malheur de perdre mes deux enfans, à six » semaines d'intervalle l'un de l'autre. La fille » âgée de cinq ans et demi, le garçon de sept » ans passés : mais assurer que la fin malheureuse » qui les conduisit au tombeau, est le fruit de » la vaccine, c'est ce qu'il ne m'appartient pas » de décider.

» Voici quelques détails que vous paraissez » desirer sur le genre de maladie qui les a affec- » tés l'un et l'autre.

» Vers les premiers jours du mois d'avril de » l'an dernier (vers le milieu de germinal an 9), » ils furent vaccinés par un chirurgien de mes » amis, qui d'abord ne s'était pas montré par- » tisan de cette nouvelle découverte, mais qui, » peu après, fut subjugué par les raisonnemens » et des assurances de succès d'un des mem- » bres du comité, chargé d'en suivre les résul- » tats, au point qu'il se détermina lui-même à » faire vacciner son enfant. Les miens, à la » sollicitation de quelques amis, et sans que » mon chirurgien ait été guidé dans cette cir- » constance fâcheuse par aucun motif d'intérêt, » le furent de la Vaccine du sien.

» Le garçon eut un mois après une fièvre » scarlatine, dont la toux qui précéda fit des » progrès tels qu'elle dégénéra en coqueluche, » et fut accompagnée de tous les accidens or- » dinaires à cette maladie : hémorragie, suffo-

» cation, etc. La petite n'eut que la coqueluche,
» et cette fatale maladie résista à tous les re-
» mèdes qu'on leur administra.

» Mon épouse qui jouissait auparavant d'une
» santé assez heureuse, fut tourmentée peu
» après sa Vaccine, qui eut lieu dix à douze
» jours après celle des enfans, par de violentes
» migraines et des engorgemens de gencives,
» très-douloureux. Ces accidens se repètent en-
» core quelquefois, mais moins fréqnemment.
» Doit-on penser qu'ils résultent de la Vaccine
» plutôt que de toute autre cause? c'est encore
» sur quoi je ne me permets pas de prononcer.

» Je desirerais aussi, citoyen, ne point figurer
» en nom dans l'ouvrage que vous vous proposez
» de livrer prochainement à l'impression, quoi-
» que j'applaudisse beaucoup aux intentions
» d'humanité et au zèle louable qui vous gui-
» dent dans ces circonstances ».

Salut et considération très-distinguée.

Paris, ce 17 ventôse an 10.

Cette lettre est signée; mais je respecte les volontés de son malheureux auteur, et je considère ses enfans comme morts des suites de la Vaccine.

Le cit. Bancelin fait vacciner quatre enfans, ils meurent tous les quatre; ce père qui, par des considérations que je ne peux pénétrer et que je respecte, garde l'anonyme, fait vacciner deux

deux enfans, ils meurent tous les deux. Quel vaste champ aux plus affligeantes réflexions !

Faut il que je rapporte encore de ces malheureux événemens, qui viennent à l'appui de mon opinion contre la Vaccine !

Le docteur Gœtz, dans un ouvrage intitulé *de l'inutilité et des dangers de la Vaccine*, en fournit deux.

Seizième Fait.

Page 43, il s'exprime en ces termes :

« La vérité est, que le docteur Krans, mé-
» decin de sa majesté le roi de Prusse, demeu-
» rant à Anspach, m'a dit, lorsqu'il était à
» Paris, il y a dix huit mois, que le président
» du tribunal de ce pays, ayant fait vacciner son
» fils unique, il avait eu le malheur de le voir
» périr dans le tems même que la Vaccine par-
» courait ses périodes ».

Ce père infortuné devait offrir une victime à la moderne transfusion, parce que, comme le dit le comité de Vaccine milanais, pag. 217 de la traduction de son rapport, on ne peut exiger de la Vaccine *le don de l'immortalité*.

Cet auteur, autant respectable par ses lumières que par son âge, termine page 89, par un *article à ajouter à celui des faits*, qui est ainsi conçu :

Dix-septième Fait.

« Madame Breton, rue Saint-Fiacre, au coin
» du Boulevard, a fait subir l'opération de la
» Vaccine à une de ses filles, âgée de six ans,
» très-bien portante. La Vaccine a parcouru
» toutes ses périodes; quelque tems après, une
» affreuse éruption boutonneuse a paru sur tout
» le corps de cette intéressante personne, puis
» a fini par se jeter sur sa poitrine. Tout l'art
» des médecins, et les soins de ses parens, qui
» sont inconsolables, n'ont pu la préserver de
» la mort ».

Dix-huitième Fait.

Un homme digne de la reconnaissance et de l'estime de sa patrie, un général que je ne peux nommer, parce que la discrétion le veut ainsi, parce que les intérêts particuliers, je ne sais par quelle fatalité l'emportent toujours sur ceux du bien public, rarement ils les balancent, tant est dominant parmi les hommes cet égoïste adage, *primò mihi* : ce général a fait vacciner cette année un enfant de cinq à six semaines, qui avait joui jusqu'alors d'une santé telle qu'est ordinairement celle de ces jeunes personnes. Il n'a cessé d'être malade depuis sa vaccination.

On a suspecté la nourrice d'être cause des accidens qui se sont manifestés, parce que la Vaccine, qui a le don suprême de réorganiser les *mauvaises constitutions*, rarement guérit les maladies, et ne garantit pas ordinairement de celles à venir.

Bref on a changé la nourrice, on lui en a substitué une, vigoureusement constituée et très-appétissante.

C'est dans les bras de cette seconde nourrice que cet enfant est mort, après un mois de souffrance, prenant encore le sein deux heures avant le terme fatal de sa bien courte vie. J'observe que la santé de cette seconde nourrice ne s'est point trouvée altérée, pour avoir donné son sein à ce petit moribond.

Si ce brave général n'avait pas eu la faiblesse de faire vacciner son fils, le soupçon des torts de la première nourrice, dont on devait s'assurer avant que d'opérer, aurait cette nuance de vraisemblance que je rejette sur la Vaccine. Je le dis mort des suites de la Vaccine, parce que, bien portant avant, il n'a cessé de souffrir depuis sa vaccination, qu'en cessant d'exister.

S'il était malade avant, ne devait-on pas prudemment différer l'opération ?

Nos modernes inoculateurs ne peuvent, je crois, répliquer à ce fait qu'en disant, comme

souvent ils l'ont déjà dit, que la Vaccine ne garantit pas de la mort.

Dix-neuvième Fait.

Des observations faites par un ex-officier de santé de la marine de Toulon, offrent les faits suivans.

Les deux enfans du citoyen Delaure, officier de marine, furent vaccinés en l'an X. Le plus jeune est mort environ six mois après dans un état de marasme. L'aîné trouvera place au chapitre des accidens.

Vingtième Fait.

Les deux jeunes filles de madame Marie Fenel, marchande, furent vaccinés en l'an X. Peu de tems après, il survint à la plus jeune un dépôt considérable sur la partie latérale et supérieure de la poitrine. On ouvrit cette tumeur qui donna issue à une quantité de matière d'une odeur très-fétide. Quarante jours après, elle éprouva une éruption générale qu'on prit pour la petite vérole. Il y a environ deux mois qu'elle se plaignit d'une céphalalgie, suivie des symptômes les plus graves, à laquelle elle succomba. Après sa mort, on vit découler de la bouche et du nez une matière puriforme. L'aînée trouvera place dans les accidens du troisième ordre.

Vingt-unième Fait.

Les deux enfans du cit. Girard, tonnelier de la marine, sont morts quelque tems après l'insertion vaccinale.

L'auteur de ces observations, littéralement transcrites ici, et dont l'original est déposé chez mon notaire, termine ainsi : « Il faut ob-
» server que tous ces individus ont été vac-
» cinés de bras à bras, et que l'éruption s'est
» faite telle que le desiraient les vaccinistes ».

L'observateur dit de plus : « On peut ajouter
» à l'histoire des malheurs de la Vaccine, les
» accidens arrivés aux vaccinés de Mahon. Le
» gouvernement anglais y envoya des commis-
» saires, pour faire des épreuves sur l'intro-
» duction du *cowpox*. Le résultat en fut désas-
» treux, puisque la petite vérole étant épidé-
» mique dans cette île, il en mourut une plus
» grande quantité parmi ceux qui avaient été
» vaccinés, que parmi ceux qui ne l'avaient
» pas été. Le vaccin ne pouvait être suspecté
» de mauvaise qualité, puisqu'il était envoyé
» directement par le gouvernement pour faire
» jouir ces nouveaux sujets de la Grande-Bre-
» tagne des bienfaits de la découverte natio-
» nale ».

Vingt-deuxième Fait.

Je citerai parmi le grand nombre des vic-

times de cette cruelle épidémie, l'enfant du citoyen Mitre, orfèvre français, qui avait été vacciné trois mois auparavant.

Des raisons particulières paraissent exiger que l'auteur garde l'anonyme. Comme j'ai déjà dit ce que je pensais au sujet de cette discrétion, je ne me répéterai pas ici. Le même fournit des observations qui trouvent place dans les deux ordres de faits qui suivent.

Vingt-troisième Fait.

Dans une lettre du docteur Vaume au traducteur du rapport de la commission de Vaccine de Milan, je lis que le fils unique du cit. Duvivier, demeurant rue du faubourg Montmartre, n°. 1039, fut vacciné le 12 floréal an X, à l'âge de trois mois. Cet enfant, bien portant jusqu'à cette époque, est mort du quatrième au cinquième jour de la vaccination, au milieu des vomissemens et des convulsions.

Vingt-quatrième Fait.

Page 6 d'un discours *prononcé dans la séance publique de la société de santé de Grenoble*, le 5 frimaire an XI, par J. B. LAUGIER, MÉDECIN, il est dit que la Vaccine a produit une éruption considérable sur le corps de l'en-

fant de M. *Drevet* cadet de Sassenage, demeurant à Grenoble, rue de Bonne. Son corps fut couvert de boutons encroûtés, et un placard occupait toute l'étendue des joues de l'un et de l'autre côté : il était d'un *aspect hideux*. Il survint *oppression*, *anasarque*, et cet enfant y a succombé.

Le fait suivant, extrait du même ouvrage, n'est pas moins terrible.

Vingt-cinquième Fait.

Au plus jeune de deux enfans du nommé *Coupié*, servant chez l'ex-chanoine de Voissant, vacciné à l'âge de dix-sept mois, survint, vers le quinzième jour de cette vaccination, une tumeur d'un côté et au-dessous de la mâchoire, depuis l'oreille jusqu'au menton : cette tumeur, devenue gangreneuse, prit le caractère du *charbon;* les déjections sanguinolentes survinrent; et après de vives douleurs, prolongées pendant environ trois semaines, cet enfant termina sa bien courte et pénible carrière.

Je passe aux sujets vaccinés qui ont eu la petite vérole, les uns pendant, les autres après la vaccination. Je me propose de parler de ceux qui ont été infectés de virus variolique pendant le travail de la Vaccine, parce qu'il est dans

mes principes de dire, que plus on est près de l'ennemi, plus on doit avoir d'action sur lui, lorsqu'on est en force (48).

SECOND ORDRE DE FAITS.

Premier Fait.

Le nommé Blondeau, bien vacciné, sous l'inspection du comité central de Vaccine, le plus ordinairement juge et partie, soumis à l'expérience de contre-épreuve, trois mois après sa vaccination, eut des boutons tellement varioleux, qu'on inocula une petite vérole des plus complètes avec le pus de ces boutons. Charles Lavalette en fut infecté, ainsi que son frère de lait.

Ce fait énoncé par le docteur Vaume, est très-mal réfuté selon moi.

Si le pus variolique ne perd aucune de ses propriétés en passant dans la masse des humeurs d'un sujet bien vacciné, que dire de la Vaccine ?

Le citoyen Moreau dans une lettre au docteur Goetz, insérée dans son traité historique de la Vaccine, pag. 225 et 291, dit que Blondeau eut *un ulcère variolique à la suite d'une incision profonde et dans laquelle on déposa une quantité considérable de virus.*

Comme les effets de la Vaccine sont quelquefois très-faibles et aussi souvent nuls, ne devait-on pas ménager le purulent fluide de contre-épreuve, dont la contagion est si active?

Il était essentiel pour le succès de l'expérience de ne pas faire une incision trop profonde et de ne pas prodiguer le pus variolique. Ce sage conseil doit entrer, ce me semble, dans le code de la Vaccine.

Je suppose l'excuse valable, conséquemment l'incision profonde, et la masse du virus variolique proportionnée au réservoir qu'on lui a préparé; je la détermine même, sans égard au démenti que je pourrai recevoir de la part du citoyen Moreau, qui les donne très-légèrement. Je suppose donc une incison de cinq lignes de longueur sur trois de profondeur. Pareille incision peut-elle contenir le cinquième du pus variolique d'une pustule qui aurait deux lignes de diamètre? Je crois que c'est tout au plus. Si la vaccination bien opérée n'a pu détruire la propriété contagieuse de cette petite quantité de pus variolique, quelle sera son efficacité?

Il résulte de cette contre-épreuve pratiquée sur *Blondeau, bien vacciné*, qu'il a été mal opéré de l'inoculation variolique et que le pus variolique, loin d'avoir été annulé, a tellement

procuré ses propriétés aux humeurs épanchées et viciées dans la plaie, qu'il a fourni un foyer propre à inoculer la petite-vérole à un régiment.

Deuxième Fait.

Le citoyen Salmade ayant soumis à l'expérience de contre-épreuve trois enfans bien vaccinés, l'inoculation du pus variolique parut avoir son effet. Les trois sujets inoculés prirent la petite vérole.

Le citoyen Moreau, très-vif interprête du comité, nie le fait : mais le docteur Vaume a vu des *boutons varioleux presqu'à toutes les piqûres, quelques-unes avaient de la matière ; enfin les bras présentaient l'aspect d'une inoculation à son septième ou huitième jour, lorsqu'elle a bien réussi* (*).

L'historien de la Vaccine ne répond pas à ces faits qui sont positifs.

Le docteur Vaume termine ainsi cet article: *J'ai demandé qu'on essayât de cette matière, comme on avait essayé de celle de Blondeau, le comité s'y est refusé.* Ce refus peut-il être considéré autrement que comme un aveu tacite du succès inattendu de l'inoculation variolique?

(*) Les Dangers de la Vaccine, par J. S. Vaume, pages 14 et 15.

Troisième Fait.

La fille du citoyen Collard, demeurant à l'Arsenal, âgée de dix à douze ans, a pris la petite vérole par contagion après avoir été vaccinée. Elle eut une éruption très-abondante.

La réponse à ce fait n'est pas longue.

Le citoyen Moreau, pag. 292, dit : « La » Vaccine n'a pas réussi sur cet enfant, comme » le prouve un certificat du père, en date du » 9 frimaire. Ce certificat se trouve dans les » archives du comité central de Vaccine ».

Ce certificat n'est sûrement pas la pièce la plus importante des archives qui le renferment. Il ne détruit aucunement les faits.

L'enfant a été vaccinée, et depuis elle a pris la petite vérole par contagion.

Je me souviens d'avoir lu que la Vaccine ne prenait pas sur un sujet qui avait eu la petite vérole. On a quelquefois eu occasion de mettre ce moyen en valeur, on a dit depuis, vu que les circonstances pouvaient l'exiger, qu'on pouvait être vacciné plusieurs fois avec succès, et que des variolés étaient susceptibles de prendre la Vaccine. J'en ai cité des exemples dans le cours de cet ouvrage, et je les ai puisés aux sources incontestables.

Je mets les Vaccines sans succès, à côté des

fausses Vaccines, des Vaccines bâtardes et des Vaccines dégénérées, et je passe à un autre fait.

Quatrième Fait.

J'ai vu l'enfant du citoyen Crosnier, coîffeur rue Saint-Honoré, près celle de l'Arbre-Sec, vaccinée le 27 pluviôse an 9, quoiqu'affectée de rhume. Je m'y suis rendu avec un de mes amis, accoucheur de son épouse. J'ai trouvé ce que le citoyen Dufai avait eu occasion d'observer. C'est dans le traité de la Vaccine du citoyen Moreau, que j'ai lu son observation conforme à ce que j'ai dit de cette petite fille, pag. 78 et suivante de mon premier ouvrage contre les inoculations de pus variolique et de Vaccine. Je me suis plaint dans cet ouvrage, de ce que des vaccinateurs voulaient sans doute s'opposer à ce qu'on favorisât l'éruption survenue après la vaccination. Je le repète ici, ainsi que je l'ai dit alors : *avait-on intérêt à détourner une maladie préjudiciable à la réputation*, si légèrement et *si rapidement établie, de la Vaccine et du vaccinateur?* Pourquoi ordonner dans le cours d'une maladie éruptive, ce qui peut s'opposer à l'éruption?

Plusieurs de mes confrères se sont portés chez cette petite malade; il en est qui, ainsi que moi, ont reconnu la petite vérole, d'au-

tres ne se sont pas prononcés, d'autres enfin ont pris du pus, ils ont pris jusqu'au pus desséché. Le père a ignoré long-tems quel usage on en avait fait; il l'ignorait encore, quand, sa fille guérie, il m'a communiqué le journal de cette maladie, écrit de sa main (49).

Quelque mois après, je rencontre un de mes anciens amis, partisan de la Vaccine, qui avait vu cette petite malade; il est convenu qu'elle avait eu une crystalline (*), c'est la quatrième des petites-véroles discrètes que j'ai décrite, pag. 7, dans cet ouvrage déjà souvent cité.

Il me paraît intéressant de donner ici une idée de la décence du citoyen Moreau, historien de la Vaccine. Pag. 298 et suivante, ce moderne historien s'exprime ainsi : « Voyons si » la lettre de l'accoucheur Dufai sera plus dif- » ficile à refuter.

» Voici cette lettre écrite avec une emphase » digne de Thomas Diafoirus ou de . . . . »

Que signifient ces points? de pareilles phrases détruisent-elles des faits?

Au-dessous de cet indécent et haineux langage se trouve, sur une colonne, une lettre du citoyen Dufai qui rend sans *emphase* ce qu'il a vu, ce qu'il a eu occasion d'observer

(*) Le mot *anomale* n'était sans doute pas encore reçu alors parmi les vaccinateurs.

dans le cours de cette maladie éruptive. Cette lettre ne renferme rien dinjurieux, et est on ne peut plus décemment rédigée.

Sur l'autre colonne, en caractères italiques, on voit que le cit. Moreau avoue que la petite Crosnier a eu *une maladie éruptive à la suite de la Vaccine*. Une petite vérole crystalline n'est-elle pas une maladie éruptive? L'inoculation du pus pris dans les vésicules *n'a produit aucun effet sur cinq enfans soumis à cette épreuve décisive.*

La phrase est tranchante. Cependant il est bon d'observer que ceux qui avaient le plus d'intérêt à connaître le résultat de cette *épreuve décisive*, n'y ont pas été admis, ce qui est suffisamment démontré dans la note précédente, relative à ce sujet (50).

Rien de plus singulièrement extraordinaire que le reste de la réfutation de la lettre simple et décente du citoyen Dufai.

L'historien qui le compare à *Thomas Diafoirus*, ou à.... je ne sais qui, puisqu'il ne s'exprime que par des points, temine ainsi cette *Sacombéenne* réfutation :

« Le reste de la lettre est étranger au fait » dont il s'agit, et prouve seulement que l'édu- » cation littéraire et l'éducation médicale du » Sieur Dufai, ont été également négligées ».

L'avocat d'une bonne cause, le *philantrope*,

qui se dévoue au bien de l'humanité, un médecin enfin peut-il employer de tels moyens? Que prouve-t-on en usant de diatribes et de grossières injures dans un volumineux traité historique d'une moderne découverte, semé de contradictions sans cesse répétées et multipliées à l'infini? Que prouve-t-on, sinon qu'on est le partisan outré ou l'exaspéré démagogue d'un principe, qui, par cela seul qu'il est mal et indécemment défendu, doit déplaire à tout homme sage, sensé et doué d'une éducation soignée dans toutes ses parties? Telle est mon opinion. Je passe à un autre fait.

Cinquième Fait.

Un enfant du citoyen Gandelet, après avoir été bien vacciné, a eu la petite vérole. Six officiers de santé, tant médecins que chirurgiens, le certifient. Les parens attestent également que *cet enfant, ci-devant bien vacciné, avait la petite vérole* au moment où il fut visité par les citoyens Vaume, Goetz, Thevenot, Vial, Janceau et Dufai. Un démenti ne peut suffire pour détruire un fait certifié véritable par six officiers de santé, et la famille de l'enfant qui donne lieu à l'observation.

Sixième Fait.

Page 83, dans les deux Candides, j'ai dit

qu'un père respectable, qui ne voulait pas être nommé (51), après avoir fait vacciner son fils, avait eu la douleur de voir cet enfant dans la possibilité de perdre le bras, par suite d'un dépôt considérable qui était survenu au centre des piqûres pratiquées pour l'insertion de la Vaccine.

Le détail de ce terrible accident me porte à croire que ce dépôt était de la nature du pus phagédénique qui y a donné lieu.

Ce dépôt, ou pour mieux dire, cet ulcère phagédénique, a résisté pendant plus de deux mois aux remèdes qu'il a fallu employer. Enfin, six mois après la vaccination et ce terrible accident, qui en a été la suite dans le courant de thermidor (an IX), cet enfant a eu une petite vérole trés-complète.

C'est à la Madeleine, près Boissy-sous-Saint-Yon, que cet enfant a reçu les soins du docteur *Quervin*, qui a reconnu cette petite vérole bien caractérisée. Le chirurgien de ce village a été du même avis.

Le médecin et le chirurgien, dit une aïeule de l'enfant, quoique prévenus de sa vaccination, ont témoigné n'être pas étonnés de le voir affecté de virus variolique, ce qui me porte à croire qu'ils ont eu quelques occasions de semblables observations. Ce fait m'a été communiqué par un de mes amis, propriétaire de la

maison

maison où demeurait cettte dame, rue Boucherat, n°. 12. Voilà, je crois, une partie de l'anonyme levée. Je respecte trop les liaisons du père avec le vaccinateur, pour donner plus d'éclaircissement sur ce fait. Je passe à un autre.

Septième Fait.

La fille du juge de paix de Châtenay a pris la petite vérole après la vaccination. Page 108, en parlant des accidens arrivés dans ce village, j'ai dit le peu que je savais de cet événement, que ma confiance en la probité de celui qui m'a transmis cette note, ne me permet pas de révoquer en doute, d'autant plus que déjà j'en ai parlé dans un premier ouvrage sur cette matière, et qu'il ne m'a pas été contesté.

Huitième Fait.

Sur la fin de l'an IX, la petite vérole contagieuse à Genève faisait d'autant plus de ravage, que les traitemens modernes contribuaient à augmenter le nombre des victimes. La vaccination arriva sur la fin de cette veine de contagion, et fut si peu préservative pour certains sujets, que sept ou huit des vaccinés ont pris la petite vérole du quatre au cinq de la vacci-

nation, *qui, par cet accident, est devenue inutile* (*).

Neuvième Fait.

Dans le rapport sur la Vaccine, par les commissaires de la société de Medecine de Bruxelles, lu à la séance de cette société le 16 thermidor an IX, je trouve huit individus vaccinés qui ont eu en même tems la petite vérole.

Page 6, le rapporteur s'exprime ainsi :

« Nous avons observé sur quatre vaccinés le » développement simultané des éruptions *vaccine* et *variolique*. Ces deux éruptions ont » suivi distinctement et régulièrement la mar- » che ordinaire. L'infection variolique était évi- » demment antérieure, ou au moins a eu lieu » en même tems que la vaccination ».

Je suis de l'avis du *public* de Bruxelles. Ainsi que lui, je suis fondé à dire que la Vaccine ne préserve pas de la petite vérole. Le rapporteur dit de plus qu'un pareil nombre de vaccinés ont eu même chance dans la ville, ce qui fait huit vaccinés infectés de la petite vérole, parce que la Vaccine, quelquefois triomphante de l'ennemi présumé, est toujours de nul effet, quand elle est en présence.

(*) Voyez page 34 et suivantes de cet ouvrage.

Un dixième fait vient à l'appui de mon dire. Il est extrait du même rapport, page 7.

Dixième Fait.

Une petite fille de cinq à six ans avait eu une Vaccine bâtarde. Quarante jours après, elle fut vaccinée de nouveau. « Le cinquième » jour de cette seconde vaccination, les érup- » tions vaccines et varioleuses ont eu lieu ».

Onzième Fait.

Dans le mémoire du docteur Odier, je trouve quatre individus vaccinés qui ont pris la petite vérole le quatrième ou le cinquième jour de la vaccination. Comme deux de ces quatre sujets en sont morts, ce fait se trouve littéralement transcrit page 121.

Douzième Fait.

Le rapport sur la Vaccine, fait au nom de la commission nommée par la société de Médecine de Lyon, est ainsi terminé, page 48 :

« Une jeune fille de sept ans a été vaccinée » par le citoyen Martin l'aîné; la Vaccine ne » s'est point développée. Dix jours après, elle

» a été atteinte d'une variole discrète. Nous » avons cru devoir consigner ce fait, autant » pour prévenir les fausses interprétations, que » pour fixer l'attention des médecins sur un » point de doctrine encore incertain : savoir si » un sujet qui récèle déjà dans ses humeurs » le germe du virus variolique, est apte à re- » cevoir celui du virus vaccin ».

Ayant probablement plus lu d'ouvrages en faveur de la Vaccine, que les membres du comité de Vaccine de Lyon, je réponds affirmativement, d'après les écrits des vaccinateurs, que la petite vérole n'empêche pas plus la Vaccine de se développer, que la Vaccine ne nuit au développement de la petite vérole, et même d'une nouvelle vaccination (52).

Treizième Fait.

Si je parle encore une fois des vaccinations du docteur Dufresne et de la lettre du docteur Odier, qui se trouve page 14 du rapport du comité vaccinant de Lyon, on me la représentera sans doute pour se disculper des petites véroles, comme elle disculpe des morts.

Il est de fait que le docteur Dufresne a vacciné, *et il est très-vrai*, dit le docteur Odier, *que la plupart de ses vaccinés ont pris la*

petite vérole (*). Le défenseur de la Vaccine, et non celui du docteur Dufresne, prétend que cette Vaccine était *bâtarde*. Vaccine bâtarde, ou fausse Vaccine, ainsi que Vaccine nulle, viendront toujours au secours des accidens : telle est leur institution.

Le médecin Dufresne a vacciné de bonne foi avec des fils que lui avait envoyés le docteur Coindet. D'où ce dernier tenait-il ces fils? étaient-ils empreints du pus d'une fausse Vaccine? Cela peut être; mais comment s'en assurer, si rien n'est plus difficile à connaître? On prend du pus d'une bonne Vaccine, et quelquefois il arrive qu'avec ce bon vaccin, on a la mauvaise chance d'être forcé de dire que le sujet a eu une fausse Vaccine, ou une Vaccine bâtarde. En attendant que ce ténébreux chaos soit éclairci, je persiste à mettre, au nombre des vaccinés qui ont pris la petite vérole, les vaccinés par un médecin qui tenait d'un de ses confrères la matière dont il a fait usage. Tous accidens qui surviennent durant la vaccination, et qui ont un rapport intime avec cette moderne transfusion, lui appartiennent de droit. Les accidens indépendans étant dans le cas d'être aggravés par ce mode de faire,

(*) Cette lettre est littéralement transcrite pages 118 et suivante de cet ouvrage.

je dis qu'il est plus que téméraire de le tenter sur certains sujets.

Quatorzième Fait.

Dans la seconde partie du traité historique de la Vaccine, liv. III, chap. IV, page 289, je lis : « Quelques enfans vaccinés, ont pris, il » est vrai, la petite vérole; mais leur vaccina- » tion n'avait pas réussi : et ces vaccinés se » trouvaient dans la classe des personnes dont » l'organisme n'a pas été modifié, trempé de » manière à pouvoir être vainement exposés à » l'action des miasmes varioliques ».

Quinzième Fait.

Il n'est pas question ici de Vaccine bâtarde. Ces vaccinés l'ont été avec du pus de bonne qualité, tel sans doute que celui avec lequel Thornton a donné la petite vérole à un enfant auquel il avait l'intention de donner la Vaccine (55).

Seizième Fait.

J'ai reçu en prairial an 9, une lettre d'une de mes nièces, établie à Chaumont, département de la Haute-Marne; en me parlant de ses enfans, elle dit dans cette lettre :

« Arsène est bien délicat, je l'ai fait vac-
» ciner, depuis cette époque il n'est point sans
» quelques indispositions. Je crois que cela
» tient à ce qu'il n'a pas été purgé après l'effet
» de sa vaccination qui n'a presque pas opéré
» sur lui. Je n'ai pas voulu en essayer sur mes
» autres enfans, attendu que plusieurs depuis
» cette opération ont eu la petite vérole, ce
» qui annonce que la Vaccine ne garantit pas
» de cette maladie ».

J'observe qu'il y avait plus de six mois que je n'avais eu de correspondance avec ma nièce, qu'elle ignorait quelle était mon opinion sur la Vaccine, et qu'alors j'avais à l'impression un ouvrage contre cette moderne transfusion (54).

Dix-septième Fait.

Le docteur Colon, est auteur de l'observation suivante, consignée dans le Journal de Médecine, tom. I, nivôse an 9, pag. 322 et suivantes.

Ce célèbre vaccinateur dit que le 24 brumaire an 9, il vaccina pour la seconde fois Sophie Pique, âgée de sept ans avec de la Vaccine prise le dixième jour. Le sixième jour de cette vaccination, *une éruption complète se manifesta sur toute l'habitude du corps. La petite vérole parcourut ses différentes pé-*

riodes, et fut très-bénigne. Tels sont les propres termes du docteur Colon, et, de son aveu cela dût être ainsi, parce que *la marche isolée de la Vaccine et de la petite vérole, les caractères de ces deux maladies éruptives, conservées sans mélange, offrent une preuve de plus que le virus variolique ne peut se combiner avec aucun virus connu.* C'est parce que je suis de l'avis du vaccinateur, dont je transcris ici littéralement la phrase, que je me prononce aussi loyalement que consciencieusement contre la Vaccine.

Si la première vaccination de *Sophie Pique* avait été réputée fausse ou batarde, son travail sur l'économie animale, selon la théorie de la vaccination, avait été nul : mais si cette première vaccination n'avait développé aucune sorte d'éruption locale, alors Sophie Pique a charié dans ses humeurs un virus bestial, qui n'a pu neutraliser le virus variolique, qui ne se combine *avec aucun virus connu.*

Le fait qui suit en sera une preuve de plus, à ajouter à tant d'autres.

Dix-huitième Fait.

Dans le cours du mois de frimaire dernier (an 11), j'ai été appelé pour donner mes soins au jeune Jantet, demeurant rue du Cherche-

Midi, au ci-devant couvent de ce nom. Il y avait dix-huit mois qu'il avait été vacciné. Ce jeune homme âgé de seize ans, souffrant d'un grand mal de tête, et ayant une forte fièvre, me dit qu'il avait la petite vérole : lui ayant observé qu'il y avait environ dix-huit mois qu'il m'avait fait voir les cicatrices de sa vaccination, il me répondit qu'elle n'avait pas pris, et me montra, à très-peu de distance d'une de ces cicatrices, un bouton variolique déjà plein de pus bien formé. C'était le seul qu'il eût surtout le corps, le lendemain et pendant les quatre jours qui suivirent, le malade fut frappé des plus graves accidens des fièvres malignes, rien n'annonçant qu'il dût se faire une éruption.

La pustule variolique, que j'avais observée fut stationnaire pendant les cinq jours qui suivirent son apparution.

Sur le déclin du septième jour il se manifesta une éruption variolique discrète, assez abondante : au même instant tous les accidens graves de malignité cessèrent. Je changeai de marche et le malade guérit parfaitement, la petite vérole ayant parcouru toutes ses périodes.

Si, ainsi que le dit le docteur Gesbert, comme je suis enclin à le croire moi-même, le pus vaccin a cheminé pendant dix-huit mois dans la masse des humeurs du sujet, comme un surcroit de mauvais miasme qu'il concentrait

en lui, pourquoi ne lui attribuerais-je pas les accidens qui ont précédé l'éruption variolique, qui d'abord était manifestée par une seule pustule survenue et mûrie dans le cours des premières vingt-quatre heures de cette maladie?

Le rapport de la commission médico-chirurgicale milanaise fait aussi mention de quelques petites véroles survenues après la vaccination. Le chap. III de ce célèbre rapport, intitulé *cause de la fausse vaccination*, fournit les raisons à opposer aux antagonistes de la Vaccine qui oseront en faire mention ; mais cela ne m'arrête point.

Dix-neuvième Fait.

Pag. 98 de ce rapport, traduction de Heurteloup, je lis que « Lucie-Marguerite, n°. 1251, » âgée d'un an et demi, fut vaccinée le 4 » floréal, et inoculée ensuite avec de la ma- » tière variolique le 3 prairial. Cette dernière » inoculation produisit son effet, et occasionna » une éruption générale, quoique bénigne et » discrète, de vraie petite vérole ».

Il est incontestable que cet enfant a été vaccinée et a été inoculée avec succès de pus variolique, un mois après.

On dit qu'*il est raisonnable d'examiner d'abord si la vaccination qui avait précédé*,

était vraie ou fausse, et de suite, ainsi que cela doit être, elle est reconnue fausse par le rapport fidelle, soit, mais très-laconique et très-insignifiant *des observations journalières que le sujet inoculé, dont il est question, a présentées, et telles qu'elles sont consignées dans le procès-verbal de la commission.*

Si le pus vaccin était *dense*, s'il n'avait pas les qualités requises pour procurer une bonne vaccination, pourquoi l'avoir employé? Si un pus de quatorze jours était trop vieux, pourquoi n'en avoir pas pris de plus jeune? Enfin, si ce rapport démontre que *Lucie-Marguerite* a eu une fausse Vaccine, pourquoi lui avoir inoculé le pus variolique? Quel pouvait être le but de cette expérience?

Les vaccinateurs milanais n'ont pas été plus exempts de chances fâcheuses que tous les autres, je ne me bornerai pas à ce seul exemple.

Vingtième Fait.

Je vois pag. 215 du rapport de cette commission, qu'à *Giussano*, de deux enfans de sexe différent, qui avaient été vaccinés, l'un a eu une fièvre éruptive, dite par ces vaccinateurs une éruption *urticaire*, ce qui est considéré comme rien et comme indépendant de la Vaccine; telle fut la chance du petit garçon,

la petite fille moins heureuse, fut attaquée de la petite vérole humaine, parce qu'elle n'avait pas eu la *vraie petite vérole Vaccine* (55).

Vingt-unième Fait.

Je trouve pag. 216, d'autres faits également réfutés et toujours laconiquement exposés : à *Milan*, à *Arona*, à *Stresa*, à *Treviglio*, on cite des exemples de petite vérole humaine, survenues avant le huitième ou le neuvième jour de l'insertion du pus vaccin. C'est sans doute parce que plus ce spécifique est voisin de son ennemi, moins il a d'action sur lui.

Vingt-deuxième Fait.

A *Busto-Arsiccio*, un enfant est mort de la petite vérole *naturelle après avoir subi l'insertion Vaccine*, parce que cette Vaccine a dû être jugée bâtarde ou fausse, à l'aide de l'une des neuf circonstances dont j'ai développé les avantages en discutant le troisième chapitre de ce rapport milanais.

Vingt-troisième Fait

A Parabiago, à Cerro, etc., le malheur a voulu que quelques individus vaccinés mou-

russent depuis de la petite vérole naturelle.

Le comité se borne, pag. 217, a dire que *dans tous ces endroits, la vaccine a été fausse,* et termine cette stérile discussion en convenant qu'il ne finirait pas s'il voulait rassembler dans son rapport *tous les faits que l'on oppose, sans motif fondé, à l'utilité, à la sûreté, à l'innocuité de la Vaccine,* dont je vais continuer de développer les accidens.

Le respectable docteur Goetz, injurié par quelques-uns de nos jeunes confrères, me paraissant écrire sans ressentiment et sans passion, c'est avec confiance que je vais puiser, dans son ouvrage intitulé *de l'inutilité et des dangers de la Vaccine,* les faits suivans qui sont en grand nombre.

Vingt-quatrième Fait.

Madame *Boteau,* commerçante en draps, place du Chevalier du Guet, fit vacciner, quand elle demeurait à Lille, il y a près de deux ans, ses deux enfans par un *médecin fort habile.* L'un deux vient d'être attaqué, dans le commencement de cette année, d'une petite vérole naturelle bien constatée telle, par les médecins *vaccinateurs* eux-mêmes (*). Ce fait positif

(*) Voyez le N°. 1802 de la Gazette de France, du samedi 6 frimaire an XI. C'est de-là que le docteur Goetz a extrait ce fait.

est très-mal réfuté par le comité central de Paris.

Le docteur Goetz déclare, page 50 de l'ouvrage que j'extrais, qu'il n'est que *simple copiste* de la plupart des faits qu'il rapporte, et dit positivement qu'il n'avancera rien qu'il ne puisse prouver par des pièces authentiques.

Je transcrirai fidellement ces pièces irrévocables, qui ne peuvent être trop répandues pour donner aux hommes les moyens de s'éclairer sur leurs propres intérêts, seul but qui me met la plume à la main.

Vingt-cinquième Fait.

De Briare, le 17 messidor an X.

« L'an dernier, le 27 messidor, le citoyen
» Dumas, chirurgien à Saint-Fargeau, distant
» de sept lieues de Briare, y vint à l'effet d'y
» voir la famille de sa femme, et d'y vacciner
» une de ses nièces. Les parens s'y opposèrent;
» alors le citoyen Dumas proposa au citoyen
» Courcelles, maître de l'auberge du Mouton,
» d'y vacciner ses trois enfans qui étaient sains
» et bien portans : le père et la mère y con-
» sentirent.

» Le 28 messidor, entre huit et neuf heures
» du matin, je fus appelé pour être témoin

» et suivre les opérations et leurs effets. George
» Courcelles, âgé de dix ans, fut vacciné le
» premier; François Courcelles, âgé de dix-
» huit ans, le fut après; enfin, Esther-Jeanne
» Courcelles, âgée de quatre ans et demi, le
» fut aussi. La matière vaccinale était arrivée,
» au cit. Dumas, de Paris depuis deux jours.

» Le citoyen Dumas m'ayant, ainsi que les
» parens, engagé à suivre les opérations, je
» le fis avec la plus scrupuleuse exactitude.
» Voici ce que j'ai remarqué.

» Le quatrième jour après l'opération, il se
» fit à l'endroit des petites plaies, une légère
» inflammation circonscrite, formant au centre
» un petit centre d'élévation. Le cinquième
» jour, l'inflammation devint plus considérable
» et le point plus gros. Le septième, il se fit
» une petite aréole entre l'inflammation de la
» petite peau et le petit tubercule qui com-
» mençait à s'élargir, et à former autour d'elle
» une petite bande blanchâtre. Le huitième,
» la bande s'élargit et devint purulente; la
» circonscription inflammatoire diminua le neu-
» vième au soir, et le tout ne forma plus qu'un
» seul bouton plein de pus, ayant à son centre
» un petit point noir : il se fit pendant huit
» jours une suppuration peu abondante par
» chacun des boutons, qui, à la dissication,
» forma une croûte semblable à une lentille.

» *Nota.* George Courcelles a eu, en outre
» des quatre gros boutons du vaccin, un autre
» bouton ressemblant en tout à un furoncle, à
» la partie inférieure du bras gauche, dont la
» suppuration a été plus abondante et de plus
» longue durée que ceux du vaccin. Ceux de
» François Courcelles ont été moindres, tant
» en grosseur qu'en grandeur, que ceux de
» son frère. Ceux d'Esther Courcelles ont été
» en tout semblables à ceux de George Cour-
» celles, à la différence qu'elle n'a eu que ceux
» produits par l'opération.

» La petite vérole parut bientôt à Briare,
» vers le milieu de thermidor, et dura environ
» sept mois sous des symptômes benins, quoi-
» que confluente : elle devint bientôt épidé-
» mique.

» Le petit George Courcelles vacciné, fut le
» premier de la famille qui éprouva la petite
» vérole, accompagnée de tous les accidens
» propres à cette maladie ; il en fut même
» marqué.

» François Courcelles eut de même la petite
» vérole, mais sans accidens, et n'en fut pas
» marqué. Esther Courcelles eut les mêmes
» accidens que son frére aîné, et fut aussi
» marquée.

» Voilà, Monsieur, tous les faits sincères et
véritables

» véritables que j'ai eu occasion de remarquer
» en suivant cette opération.

» J'ai l'honneur d'être, etc. ».

Signé, LEGENDRE, officier de santé.

A M. Gabtellier, médecin à Montargis.

Il me semble que le docteur Mongenot n'aurait pas hésité à placer ces trois Vaccines au nombre des *Vaccines régulières et préservatives*. Cependant la petite vérole, devenue épidémique à Briare, trois enfans, *bien vaccinés en messidor*, ont eu part aux terribles effets de l'épidémie varioleuse en *thermidor*.

Vingt-sixième Fait.

La lettre suivante est directement adressée au docteur Goetz.

Paris, le 24 messidor an X.

« Vous m'avez prié, Monsieur, de vous communiquer ce que je savais de la Vaccine. Je vais vous faire part d'un fait dont je ne peux douter. La femme d'un de mes amis avait envie de se faire vacciner, et me consulta. Je n'étais pas partisan de cette opération, ne la croyant pas assez éprouvée en France pour être sûr que ce remède était infaillible. Elle prit le parti de faire vacciner un jeune domestique qu'elle avait à son service. L'opération réussit à mer-

veille; elle n'osa cependant pas faire la même épreuve : en me mandant la réussite de son remède, je lui dis d'attendre encore un peu. Deux mois après, la petite vérole devint épidémique dans le pays; une de ses parentes la prit : elle se fit inoculer de la petite vérole de sa parente; le petit domestique fut aussi inoculé; l'un et l'autre ont eu la petite vérole complétement, et se regardent actuellement plus sûrs que par la *Vaccine*. Voilà un fait que je peux attester, puisque j'ai été au courant de la maladie des deux personnes. Recevez, Monsieur, les assurances de ma parfaite considération. *Signé*, LAUGERON ».

Ce fait me paraît n'avoir besoin d'aucunes réflexions, vu qu'il ne peut être plus clairement décrit.

En parlant des victimes de la vaccination, j'ai cité les événemens fâcheux arrivés au docteur Dufresne, sous la dénomination indéterminée de plusieurs. C'est le douzième des faits mortels; le treizième de ceux qui regardent la petite vérole acquise après la vaccination, appartient aussi à ce malheureux praticien, et est aussi sous la dénomination de plusieurs : mais le docteur Goetz ayant eu occasion de renseignemens particuliers, je vais transcrire ce qui doit diminuer la masse des *plusieurs* variolés du fait du docteur Dufresne, praticien

distingué de Bonneville, département du Léman.

Vingt-septième Fait.

« Ce médecin, dit le docteur Goetz, pour » inspirer la confiance dans ce moyen dont » paraissait vouloir s'enrichir la science médi- » cale, crut ne pouvoir rien faire de mieux que » de l'employer sur son fils unique, triste et » malheureuse victime de cet essai imprudent. » Le même médecin vaccina, avec du virus » vaccin qui lui avait été fourni par le médecin » de Genève, et qui semblait avoir toutes les » qualités qu'on lui attribue, le fils du général » *Herbin*, et l'enfant de la nourrice de ce » dernier. La Vaccine prit très-bien, et par- » courut toutes ses périodes : ces deux enfans » furent très-malades, et notamment le fils du » général. Ce dernier eut deux boutons phleg- » moneux à un bras et trois à l'autre, qui » eurent leur cours comme ils ont coutume » de l'avoir dans ce que les vaccinateurs ap- » pellent vraie Vaccine : mais deux mois après, » les deux enfans prirent la petite vérole con- » fluente, qui emporta le fils du général et » celui du médecin. Le troisième fut long-tems » en danger de perdre la vie ».

Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit plus haut de ce malheureux vaccinateur, qui, ainsi

que le dit le docteur Goetz, n'aurait jamais dû oublier cet adage du sage : *In omnibus festina lentè*.

Vingt-huitième Fait.

Le respectable auteur qui me fournit ces faits affligeans, a vu la fille du citoyen *Motel*, graveur, rue d'Enfer, vis-à-vis la porte du Luxembourg, âgée de cinq ans, encore couverte des boutons de la petite vérole humaine, quoiqu'elle eût été vaccinée un an auparavant. Cette enfant, accablée toute la journée, éprouvait pendant la nuit une toux assez violente et de grandes agitations. Ce témoin irrévocable, qui se connaît en vice varioleux, qu'il observe depuis au moins quarante ans, dit en propres termes que le *citoyen Devilliers, qui a suivi le cours et les progrès de cette maladie, peut être consulté sur la vérité de ce fait*, et qu'il *donnera plusieurs détails qu'il est inutile de rapporter ici*, et ajoute, entre deux parenthèses, qu'il sait *que l'on a cherché à dénaturer ce fait, qui est de toute vérité.*

Vingt-neuvième Fait.

Le 29 thermidor an X, le citoyen Daignan écrivit ce qui suit au citoyen Goetz, *médecin inoculateur*.

« Je crois devoir vous prévenir, citoyen,
» que, dimanche dernier, je suis allé, sur l'invitation du citoyen Foi, médecin, ci-devant
» employé à l'armée de l'Intérieur, voir, rue
» et faubourg Montmartre, nº. 25, au quatrième, un petit enfant d'environ trois ans,
» qu'on dit s'appeler *Louis Nelson*, et avoir
» été vacciné par le citoyen Deveze, il y a
» dix-sept ou dix-huit mois : il était ce jour-là au onzième d'une petite vérole la mieux
» conditionnée, et très-abondante, sans être
» confluente. Ce fait me paraît assez important, pour vous l'annoncer, et vous dire que
» si vous avez besoin de pus pour inoculer,
» vous ne pouvez en trouver de meilleur.

» Salut ». *Signé*, DAIGNAN.

Cette lettre, on ne peut plus positive, est suivie d'un fait qui ne me le paraît pas moins ; il est du docteur Goetz, et est ainsi conçu :

Trentième Fait.

M. et madame Daronburg, banquier, rue et place Vendôme, nº. 36, à l'entresol, ont fait vacciner deux enfans, qui, si l'on veut bien en croire messieurs Malouet, et Corvisart, médecin du premier Consul, ont pris ensuite une petite vérole bien caractérisée.

Un ami à qui je redois quelques-uns des

faits dont j'ai fait mention, m'avait communiqué le fait suivant; mais comme il est plus développé dans l'ouvrage du docteur Goetz, je vais le transcrire en entier.

Trente-unième Fait.

Paris, ce 12 brumaire, an 11,
(mercredi, 3 novembre 1802).

« La confiance que m'ont toujours inspirée » vos lumières, Monsieur, m'engage à mettre » sous vos yeux un événement concernant la » Vaccine, qui doit être rendu public, puis- » qu'il s'agit de détruire la sécurité dans laquelle » on laisse les pauvres mères, et dont j'ai » pensé être la victime par la perte d'un enfant » chéri.

» Le jeune *Félix Bonnard*, âgé de sept ans » et demi, avait été vacciné en février de l'année » dernière, et au bout de vingt mois, le 24 » septembre 1802, il est tombé malade à Ver- » sailles, avec la fièvre et un violent transport. » Les symptômes de la maladie étaient bien » ceux de la petite vérole pour des yeux moins » prévenus; mais un restant de vénération pour » la Vaccine détournait de cette idée, et l'en- » fant a d'abord été traité comme ayant une » rougeole boutonneuse; enfin, au bout de » huit jours d'apparition de boutons, il a

» été décidé que l'enfant avait réellement la
» petite vérole, et le chirurgien appelé m'en
» a donné la certitude, en me disant (ce sont
» ses propres termes) : Oui, Madame, votre
» enfant a une *chienne de maladie*, et la pe-
» tite vérole se déclare par-dessus la rougeole.
» Le reste de la maladie n'a eu que les suites
» ordinaires. Plusieurs médecins de Versailles
» sont venus voir l'enfant, tels que messieurs
» Voisin, Dubois, Tellier, Lamayran et Fores-
» tier, tous praticiens habiles, et qui ont bien
» constaté que le malade avait une petite vé-
» role *bénigne, confluente*; l'enfant est encore
» rouge de sa maladie, et a même quelques
» marques au menton qui le laisseront un
» peu grêlé.

» Voilà, Monsieur, un accident qui doit inté-
» resser l'humanité, et sur lequel, ce me sem-
» ble, il n'y a point de réplique en faveur de
» la Vaccine.

» Vous allez me gronder de n'avoir pas fait
» inoculer mon fils, ayant le bonheur d'être
» de vos amis; mais mon mari m'avait préve-
» nue en le faisant vacciner à mon insçu.

» J'ai l'honneur d'être, etc. ».

Signé, JULIE BONNARD, *place Victoire*, n°. 5.

Le mari confirme le dire de son épouse par l'apostille qui suit.

« Permettez-moi de taire le nom du chirur-

» gien et du médecin qui avaient vacciné mon
» enfant. Je serais très-fâché de nuire à leur
» réputation ; je n'en veux qu'à l'opération de
» la Vaccine, et point du tout à ses amis.

» Voilà, mon cher maître, la lettre de
» ma femme, qui, ayant suivi la maladie de
» son fils, était plus en état de vous en donner
» des détails. Je vous autorise à en faire l'usage
» qu'il vous plaira, et suis votre serviteur et
» ami ». *Signé*, Bonnard.

Que peut-on de plus positif sur les suites fâcheuses de cette vaccination *médico-chirurgicalement* opérée ?

Les neuf faits suivans sont extraits du même ouvrage, qui fournira aussi quelques accidens assez graves d'une autre nature.

Trente-deuxième Fait.

M. Bertholet, ancien maître en chirurgie, demeurant rue Saint-Denis, près l'apport Paris, a fait vacciner un enfant de quatre ans. Deux jours après cette vaccination, la petite vérole a paru. Cet enfant était dans son dix-septième jour quand on l'a vu.

Trente-troisième Fait.

Son neveu, demeurant à Versailles, a été vacciné il y a un an. Il était en convalescence d'une

petite vérole naturelle, dont il sera très-marqué, quand le docteur Goetz mettait la dernière main à son ouvrage. *Ce fait*, dit l'auteur, *a été constaté par plusieurs médecins qui s'y sont transportés pour s'assurer de cette vérité.*

Trente-quatrième Fait.

La fille du cit. Porcabeuf, restaurateur, rue du Mail, n°. 18, âgée de cinq ans, a été vaccinée. Trois semaines après, la petite vérole s'est montrée avec une *éruption épouvantable. Je l'ai vue*, dit le docteur Goetz, *dans ce moment où il était impossible d'accorder à la Vaccine la faculté préservative qu'on veut lui accorder.*

Trente-cinquième Fait.

Le citoyen ***, marchand et fabriquant de couleurs, maison formant l'encoignure près l'apport Paris, au bas du Pont-au-Change, a fait vacciner deux enfans, il y a environ deux ans. La Vaccine a parcouru toutes ses périodes sur l'un, et n'a produit aucun effet sur l'autre. Tous les deux ont pris la petite vérole. Celui qui avait éprouvé toute l'action *prétendue préservative* du virus vaccin, a eu une petite vérole dont le cours a été très-ordinaire. Le

second a essuyé une maladie indéfinissable. Il a eu un délire continuel de plus de soixante heures, accompagné des plus affreuses convulsions ; sa peau était couverte de taches pourpreuses, qui paraissaient et disparaissaient sans cesse. Ce n'est qu'au septième jour que l'éruption variolique s'est enfin déterminée à paraître ; mais cette crise d'éruption a été si violente, que le petit malade n'a pu la supporter.

Le médecin qui a assisté à l'ouverturre du corps de cet enfant, a déclaré que son intérieur était parsemé de taches gangreneuses.

Trente-sixième Fait.

Madame Rivolet, marchande mercière, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, a fait vacciner un enfant, qui a eu la petite vérole huit mois après.

Trente-septième Fait.

Madame Horry, rue Saint-Denis, vis-à-vis Saint-Chaumont, a également fait vacciner un enfant qui a pris ensuite une petite vérole dont il est très-marqué. Le docteur Goetz tient ces deux faits des mères de ces enfans.

Trente-huitième Fait.

Le docteur Jean Roy *oncle*, praticien respectable, aussi recommandable par ses qualités

morales que par ses profondes connaissances en médecine, a dit au docteur Goetz avoir traité de la petite vérole deux enfans qui avaient été vaccinés.

Mon respectable guide dans cet effroyable tableau, que j'ai le courage de tracer, des accidens propres à la Vaccine, a lu dans le Journal du Soir, du 10 frimaire an XI, ce que j'ai trouvé dans l'Observateur des Spectacles de la Littérature et des Arts à pareille date. Ainsi que lui, je vais le transcrire ici en entier.

On ne peut trop répandre la lumière dont on veut éclairer sa patrie.

Sous le titre de *médecine-pratique*, pag. 3 et 4 de ce journal, le docteur *Casanbon* s'exprime ainsi :

Trente-neuvième Fait.

« Malgré tout ce que les journaux ont pu
» dire jusqu'à ce jour de l'avantage de la Vac-
» cine sur l'inoculation variolique, je dois à
» l'honneur de l'art que je professe, de publier
» la contre-épreuve que j'en ai faite à la fin
» de vendémiaire dernier, sur les demoiselles
» Levasseur, faubourg Saint-Honoré, maison
» du marchand de vin, n°. 11.

» Dix-huit mois auparavant, les demoiselles
» Levasseur avaient été vaccinées en Italie ; à

» la suite de cette opération, il leur vint une
» infinité de boutons ulcérés sur toutes les par-
» ties du corps, particulièrement au visage et
» aux extrémités supérieures. Quelques méde-
» cins jugèrent et traitèrent cette maladie, les
» uns comme une gourme, et les autres comme
» la gale ; mais tous les moyens employés pour
» la guérir étant infructueux, je fus appelé par
» la mère de ces demoiselles pour les inoculer.

» Cette opération réussit si bien sur l'aînée,
» que le quatrième jour de l'éruption, les bou-
» tons ulcérés prirent le caractère de boutons
» varioliques, et la guérison fut complète le
» quatorzième jour.

» Il n'en fut pas ainsi de la plus jeune; le
» virus variolique se borna aux piqûres, qui
» prirent le caractère de la petite vérole (56).
» Mais il est bon d'observer que les boutons
» ulcérés, survenus à la suite de sa Vaccine,
» étaient bien moins nombreux chez cette jeune
» personne que sur sa sœur, et que d'ailleurs
» le traitement que je lui avais fait subir quel-
» ques jours auparavant, les avait, pour ainsi
» dire, guéris.

» On ne manquera pas sans doute de répon-
» dre que ces jeunes personnes avaient été ino-
» culées avec une fausse Vaccine ; la vérité est
» cependant que le virus qu'on avait employé
» pour elles, avait servi à vacciner un grand

» nombre d'enfans dans l'Isle-de-Ré. Ce fait
» est des plus authentiques.

» Il résulte de cette observation, comme de
» tant d'autres, que l'esprit de parti a révoqué
» en doute que le virus vaccin ne neutralise
» pas toujours le virus variolique.

» Personne plus que moi ne desire la réussite
» de cette découverte, mais je ne puis par-
» donner l'enthousiasme, que je regarde en mé-
» decine comme un crime de lèze-humanité.
» Je pense donc qu'une longue expérience peut
» seule nous mettre à portée de prononcer en
» connaissance de cause sur l'avantage et les
» dangers de la Vaccine ». *Signé*, CASANBON.

Puissent mes recherches accélérer ce moment !

Page 48 de l'ouvrage du docteur Goetz, se trouve sa dernière observation relativement aux accidens de cet ordre. Elle est ainsi conçue :

Quarantième Fait.

Deuxième décade, vendémiaire dernier.

« Quatre filles du citoyen Duval ont été vac-
» cinées à l'hospice de Vaccine, au Saint-
» Esprit en Grève. Les troisième et quatrième
» jour, les symptômes de la petite vérole se sont
» manifestés sur deux : elles en sont criblées.
» La plus jeune, âgée de dix-neuf mois, a les
» vésicatoires.

» La Vaccine a fait son effet sur l'une et » sur l'autre, après que la petite vérole a eu » parcouru ses différentes périodes ».

Quarante-unième Fait.

La gazette de Hambourg a publié dans le tems un fait, très-mal réfuté, selon moi, par la commission vaccinante de Milan.

Une petite fille de huit ans mourut de la petite vérole trois mois après avoir été soumise à l'inoculation du virus vaccin.

Cette enfant, dit la commission milanaise, *avait eu la fausse petite vérole vaccine ; on crut qu'elle avait eu la vraie, et ce fut sans doute ce qui empêcha de prendre les précautions nécessaires pour la préserver de la petite vérole ordinaire, qui lui fut si funeste* (*).

C'est après la mort de l'enfant, c'est trois mois après cette inconséquente vaccination, qu'on ose dire qu'elle a eu une *fausse Vaccine.* Si on eût pu le prévoir, on eût pris des précautions. C'est ainsi qu'on prodigue un moyen dont on ne peut prévoir les suites, et que monstrueusement on raisonne quand il survient un accident ! ! !

(*) Ce fait, extrait de la traduction du rapport milanais, page 20, se trouve dans le Publiciste de Paris, 10 germinal an IX.

Sans courir après les faits, je me fais un devoir de consigner ici tous ceux qui parviennent à ma connaissance.

Quarante-deuxième Fait.

Celui-ci est extrait d'une lettre d'une dame de Lille, adressée à une de ses amies établie à Sarcelle, département de l'Oise. Cette dame s'exprime ainsi :

« Parlons maintenant de Vaccine ; nous avons » un exemple très-récent dans notre ville, qui » est bien contraire à cette nouvelle inoculation. Une mère fait vacciner un garçon de » cinq ans et une fille de trois ans. Trois ou » quatre mois après, les deux enfans ont la » petite vérole de la plus mauvaise espèce. Le » petit garçon meurt, et la fille est entièrement défigurée. Elle en est revenue comme » par miracle, car elle a été huit jours à la » mort.

» On pourrait citer vingt exemples semblables, mais ils ne prouvent rien, selon les » partisans de la Vaccine, parce que, disent-» ils, ces enfans ont été mal vaccinés. Où trouver un bon vaccinateur ? Chaque médecin » se vante de l'être ; mais qui voudra s'y fier » ?

Je n'ajouterai rien aux réflexions de cette dame.

Quarante-troisième Fait.

Ch.... demeurant rue du Regard, âgé de six ans et demi, ayant été vacciné en nivôse dernier, a eu la petite vérole pendant l'effet de sa vaccination, parce que le virus variolique, plus fort que son ennemi, a cheminé paisiblement à côté de lui.

Mais depuis, il lui est survenu une maladie de peau, une éruption de boutons si considérable et si rebelle, que vers le milieu de ventôse, le vaccinateur a cru devoir recourir à un vésicatoire.

C'est encore par cette égoïste discrétion que je blâme fortement, que je suis contraint de garder l'anonyme.

L'observateur de Toulon fournit les quatre faits suivans :

Quarante-quatrième Fait.

La fille du cit. Pousset, officier de marine, a eu la petite vérole le *vingtième jour* de l'insertion vaccinale.

Quarante-cinquième Fait.

Le fils du cit. Piston, canonnier de marine, a eu la petite vérole un an après sa vaccination.

Quarante-sixième

Quarante-sixième Fait.

L'enfant de la parente du citoyen Jerôme Guigou, officier de santé de marine, est mort de la petite vérole deux mois après avoir reçu le *baume salutaire*.

Quarante-septième Fait.

La fille du citoyen Garbeyron a eu la petite vérole trois mois après sa vaccination.

J'observe qu'il est dit que ces quatre enfans ont été bien vaccinés.

Quarante-huitième Fait.

Une lettre du citoyen Saint-Pierre, ancien chirurgien des maladies épidémiques de la ci-devant généralité de Paris, actuellement officier de santé juré aux rapports du tribunal de paix du canton d'Argenteuil, contient les faits suivans.

Le cit. Dreux, dit *Caporal*, vigneron en cette commune, domicilié rue Carême-Prenant, n°. 25, ayant fait vacciner trois enfans au commencement de l'hiver dernier (an XI), ils ont eu dans le courant de germinal une petite vérole bien caractérisée.

L'aîné de ces deux enfans est âgé de six ans et demi.

La mère, qui n'avait livré ses enfans au vaccinateur, que *parce qu'il fallait bien faire comme les autres, moder, puisque c'était la mode,* dit en son patois au citoyen Saint-Pierre, qu'ayant fait *maximer* ses trois enfans, la *maxime* avait si bien réussi, qu'elle avait été obligée de laver les plaies avec de l'eau de guimauve, pour en diminuer l'inflammation.

Ces plaies, qui, au dire de cette femme, avaient beaucoup suppuré, étaient encore couvertes d'une *gale sèche;* le 14 germinal, quand le chirurgien, faisant l'inspection de ces enfans, s'assura qu'ils avaient tous les trois une petite vérole, qu'il dit avoir été *confluente bénigne.*

L'auteur de cette observation ayant eu une longue conférence avec le père des trois petits *vaccino-variolés,* en présence de plusieurs habitans de la commune, témoigne dans sa lettre combien il fut surpris de trouver ces bons villageois si prévenus contre la Vaccine, qu'ils ne purent se dispenser d'exprimer leur répugnance de telle sorte, que je crois devoir me dispenser de le rapporter ici.

Quarante-neuvième Fait.

Le cit. Saint-Pierre nous dit dans la même lettre que, poursuivant le cours de ses visites, il entra chez le cit. Grandjean, carrier, rue

des Gobelins, nº. 1, en disant à son épouse : *je purgerai votre petit garçon demain, attendu qu'il vient d'essuyer une petite vérole confluente bien caractérisée.*

La femme, *d'un air un peu plaisant*, lui demanda à quoi avait servi la Vaccine, et appuya cette question d'une si vive épithète, que je ne me sens nullement disposé à en salir ce papier.

Le chirurgien, qui ignorait que cet enfant avait été vacciné, témoigna sa surprise à cette bonne mère, qui lui répliqua : *Oui, vraiment, il a été vacciné il y a dix-huit mois par M. Lamoureux, et tout cela, comme vous voyez, ne l'empêche pas d'avoir la petite vérole comme les autres.*

Tels sont les faits consignés dans la lettre du chirurgien du canton d'Argenteuil, et je peux prouver que loin de les aggraver, je les atténue, parce que je ne suis pas à la recherche des accidens, comme antagoniste de mes confrères, mais comme ami de l'humanité.

Cette lettre fait partie des notes déposées chez mon notaire.

Cinquantième Fait.

Le docteur Vaume, dans une lettre déjà citée, dit en note, page 3 : « Un nouvel événement

» vient encore de prouver contre la vertu pré-
» servative de la Vaccine. Le citoyen *Moitet*,
» graveur, rue d'Enfer, à l'Ecu d'Orléans, a
» fait vacciner, il y a un an, sa fille, âgée de
» cinq à six ans : l'opération a fait tout l'effet
» desiré, cet enfant vient d'éprouver une petite
» vérole avec les symptômes ordinaires qui la
» caractérisent. Après la fièvre, il y a eu une
» éruption de trois à quatre cents boutons va-
» rioleux. Les vaccinateurs ont constaté ce fait,
» et je sais qu'ils prétendent que cette variole
» était volante. Mais ce qui prouve contre leur
» opinion, c'est que celle-ci parcourt toutes ses
» périodes en quatre à cinq jours de tems, au
» lieu que dans le cas présent, l'état de sup-
» puration des boutons a duré vingt-neuf jours ;
» et ils étaient encore en croûte le douzième
» jour, lorsque je les ai vus, ayant l'aspect or-
» dinaire des boutons varioleux à cette époque
» de la maladie ».

Dans le discours du docteur Laugier, médecin de Grenoble, qui a fourni un de ces faits fâcheux du premier ordre, on trouve une masse frappante de faits qui constatent que tous les vaccinés ne sont pas exempts de la contagion varioleuse. Je vais littéralement transcrire les faits de ce second ordre, consignés pages 8 et 9 de ce discours.

Cinquante-unième Fait.

« La demoiselle Pommier, du Villard-Saint-
» Christophe à la Matésine, âgée de quatorze
» ans, et la demoiselle Maigre, sa cousine, âgée
» de neuf ans, furent vaccinées à Aspres-les-
» Corp ; on publia même dans le tems le succès
» de cette vaccination. Ces deux vaccinées re-
» vinrent quelques mois après à la Matésine,
» où la petite vérole régnait épidémiquement :
» l'une et l'autre la contractèrent. La demoi-
» selle Pommier y succomba, et sa cousine fut
» aux portes du tombeau ».

Cinquante-deuxième Fait.

« La capitale, affligée depuis quelque tems
» d'une épidémie varioleuse, offre de nouveaux
» exemples de petite vérole survenue à des vac-
» cinés, même avec du virus fourni par le co-
» mité central de Vaccine, et chez qui la ma-
» ladie avait eu son effet ».

. . . .

. . . .

Cinquante-troisième Fait.

« Un officier de santé (M. Faure-Lacombe,
» ex-législateur), nous atteste que de trente :

» deux individus qu'il a vaccinés dans une seule
» commune, et chez qui la maladie avait eu
» son effet, trente-un ont pris, environ deux
» mois après, la petite vérole, et que sept
» sont morts de cette dernière maladie ».

Ce dire du docteur Laugier est appuyé d'un certificat trop authentique, pour omettre de le relater ici. Il est ainsi conçu :

Je soussigné, officier de santé résidant dans la commune de Tallard, certifie avoir vacciné, dans la commune de Curban, département des Basses-Alpes, trente-deux enfans de différent âge, chez qui la Vaccine a eu son effet : environ deux mois après, trente-un ont pris la petite vérole ; sept sont morts à la suite de cette maladie, un seul n'a pas eu la petite vérole.

En foi de quoi, j'ai délivré le présent certificat. A Tallard, le 15 frimaire an XI.

Signé, FAURE-LACOMBE, *officier de santé.*

Nous, maire de Tallard, certifions que la signature ci-dessus est véritablement celle du citoyen Faure, officier de santé de cette commune, et que foi doit y être ajoutée. A Tallard, le 19 frimaire an XI de la République française.

Signé, JAQUEMET, *maire.*

Vu par le préfet du département des

Hautes-Alpes, pour la légalisation de la signature du maire. Gap, le 20 frimaire an XI de la République.

Signé, LADOUCETTE.

Je ne crois pas qu'on puisse détruire de tels faits avec des *négatives isolées*, ou avec l'arme de la *fausse Vaccine*. Ainsi que le docteur Laugier, je regarde le premier moyen comme très-impoli : je crois avoir suffisamment démontré ce que l'on doit penser du second.

Je passe à des faits qui me semblent considérés comme moins graves, et je distinguerai particulièrement parmi ces faits les fièvres miliaires, les érysipèles et la rache.

Persuadé que le lecteur ne regardera pas comme déplacée une esquisse du tableau de chacune de ces trois maladies, je vais puiser, dans la nosologie de Sauvages, ce trait de lumière qui aidera à prononcer sainement sur certains accidens, assez fréquens en vaccination.

Je commence par la fièvre miliaire, et je dis avec le célèbre nosologiste que je me suis proposé d'extraire :

La fièvre miliaire est une maladie inflammatoire exanthémateuse, dans laquelle il survient de petites pustules de la grosseur d'un grain de millet, et qui sont éparses sur tout le corps.

Ces pustules dégénèrent en vésicules, pleines de sérosité transparente ou laiteuse.

Les symptômes qui distinguent cette fièvre éruptive des autres, sont la fièvre, faible avant l'éruption, des sueurs fétides, la contraction du pouls, des mouvemens convulsifs et des urines aqueuses.

Le premier jour n'annonce ordinairement rien de fâcheux; le second jour, la fièvre devient plus forte et le pouls plus précipité. La crainte et la tristesse s'emparent du malade; son sommeil est interrompu par des rêves effrayans. Les symptômes convulsifs se manifestent le troisième ou quatrième jour, rarement plus tard, par des mouvemens subits et involontaires; les sueurs deviennent alors plus abondantes, et le malade passe alternativement du frisson à la chaleur, précédée de douleurs pungitives, et le plus souvent de démangeaisons au col, à la poitrine et au dos, rarement au visage, qui, le plus ordinairement, n'est point taché de pustules. L'éruption qui se fait alors, s'achève dans l'espace de trente heures, et tous les symptômes fâcheux disparaissent.

Les cadavres des sujets morts de cette maladie, se gonflent et répandent très-promptement une odeur très-infecte. *Allioni* a observé dans quelques-uns de ces cadavres, que le cerveau était gorgé de sang. Assez souvent dans

ce cas fâcheux, le sang sort par les narines (*).

Je me crois fondé, d'après cette faible esquisse de la miliaire bénigne, première espèce décrite par Sauvages, à considérer cet accident comme pouvant être très-grave, lorsqu'il se joint à la vaccination. Je passe à l'érysipèle.

L'érysipèle, suivant le même nosologiste, accompagné d'une fièvre aiguë, est une indisposition grave ou une maladie. Il est produit par une matière âcre ou un sang bilieux ramassé dans les vaisseaux réticulaires de la peau; c'est pourquoi les parties du corps qui sont affectées d'érysipèle, blanchissent lorsqu'on les comprime avec le doigt.

Plus la matière érysipélateuse est âcre, plus il est dangereux qu'elle soit répercutée.

Cette maladie est caractérisée par une fièvre inflammatoire qui dure deux ou trois jours, et qui est assez souvent accompagnée d'assoupissement, de délire, et quelquefois même du coma.

Cullen en distingue deux espèces. La première, sous le nom d'*érysipèle vésiculaire*,

---

(*) L'enfant du cit. Bancelin, de Bagneux, n'aurait-il pas été dans ce cas décrit par *Allioni?* (Voyez page 123 de cet ouvrage).

comprend la fièvre érysipélateuse de Sydenham et la fièvre maligne érysipélateuse qui diffère de la précédente par la violence de ses symptômes.

Il décrit la seconde espèce sous le nom de *Phlyctenodes Erysipelas*. Cette espèce se termine par des phlyctenes ou de petites vessies.

Il paraît que la Vaccine est plus fréquemment accompagnée d'érysipèle que de miliaire. Ce faible apperçu que j'en donne me paraît suffire pour caractériser l'opinion qu'on peut se faire de ces accidens qui souvent accompagnent la Vaccine ou en sont les produits, quoique cette moderne inoculation soit réputée *n'être jamais suivie* d'aucun accident.

La rache, dont j'ai un exemple à citer, me paraît accompagner moins souvent la vaccination. Quelle est cette espèce de rache? Le vaccinateur qui a eu occasion de l'observer, ne la décrit pas de manière à instruire. Je vais en dire deux mots, ainsi que je me le suis proposé.

La rache est la sixième des espèces de teignes décrites par Sauvages. Il subdivise cette espèce en quatre autres (58).

Il reconnaît 1°. avec Astruc *la rache farineuse*, que ce dernier a désignée sous le nom de *teigne porrigineuse*.

2°. *La teigne croûteuse*, qui est la deuxième *rache sèche* d'Astruc. Je serais tenté de croire

que c'est cette espèce qui accompagne la Vaccine.

3°. La *teigne lupineuse*, qui est la troisième *rache sèche* d'Astruc.

4°. Enfin la *rache vérolique*, *tinea syphilitica.* Heister. chir. part. II, lib. V, chap. X. *Scabies venerea capitis.*

L'une ou l'autre de ces espèces de rache peut être développée par la vaccination, qui, comme on aura incessamment occasion de le voir, est loin d'avoir la propriété de les détruire toutes.

FAITS DU TROISIEME ORDRE.

Premier Fait.

Un enfant du cit. Couci, rue Saint-Pierre, n°. 12, bien vacciné, la vaccination a été accompagnée d'une éruption miliaire considérable. Il est survenu sur la langue et dans la bouche de cet enfant, une telle quantité de boutons vaccins, qu'il ne pouvait pas avaler.

Page 3 du rapport du comité vaccinant de Bruxelles, je lis que dans cette ville *aucun accident n'a été la suite de la vaccination.* On ne peut rien de plus positif; cependant, page suivante, je lis en texte : *Accidens ob-*

servés pendant la vaccination.. Déjà j'en ai rapporté quelques-uns, et je n'ai pas encore fini.

Deuxième Fait.

Dans la seconde phrase, après ce texte qui détruit l'assertion de la troisième page, je trouve que trois individus vaccinés ont eu une éruption de petits boutons très-pointus et très-pressés. Peut-être eût-il été impolitique de dire une *éruption miliaire*. Je la juge telle. Veut-on me la contester? elle ne sera pas moins très-incontestablement un accident. Je ne suis pas à Bruxelles, les sujets sont guéris, et je n'ai que le rapport sous les yeux.

On ne doit point perdre de vue que le docteur Odier, dans son mémoire sur l'inoculation de la Vaccine à Genève, page 33, dit que la Vaccine *n'excite aucune maladie. Il ne nous a pas paru*, continue-t-il, *qu'en aucun cas la Vaccine inoculée fût suivie d'aucune autre maladie. Au contraire*, est-il dit plus bas, *nous avons inoculé plusieurs enfans très-délicats, dont il me semble que la santé ait été, jusqu'à un certain point, améliorée par cette opération.*

Que dire, que penser de tels adages démentis par des faits nombreux puisés dans les ouvrages et dans les rapports des membres des comités

vaccinaus, qui, tout en tenant le même langage que le docteur Odier, prouvent sans cesse, ainsi que lui, le contraire de ce qu'ils avancent?

Un mot relatif aux éruptions érysipélateuses qui accompagnent quelques Vaccines dans leur prétendue marche salutaire, me met dans le cas de rapporter un passage du *tableau comparatif des avantages que présente la Vaccine sur l'inoculation ordinaire.* Le docteur Ranque s'exprime ainsi, page 105 : « Soit que » le virus ait dégénéré, soit qu'il ait été pris » immédiatement sur l'ulcère d'une vache, son » action locale, poussée à un trop haut degré » d'intensité, peut produire une inflammation » érysipélateuse très-forte, et causer des ulcères » profonds, qui exigent l'usage des topiques » mercuriels et même les escarotiques ».

Tout vaccinateur pouvant rencontrer un pus vaccin *dégénéré*, et ne pas le reconnaître; lorsque son action aura donné lieu à quelques accidens érysipélateux ou à quelques ulcères phagédéniques, il lui suffira de dire que l'accident dont le sujet vacciné sera victime, est dû à un pus vaccin dégénéré (59).

Cette même sanie purulente devant nécessairement être prise quelquefois à sa source, *immédiatement sur l'ulcère* rongeant d'une vache (60), le sujet qui se sera prêté à cette vaccination sera également exposé aux accidens

que le docteur Ranque avoue en être les suites, et dont il parle comme les ayant rencontrés et traités, tout en disant que la Vaccine n'est jamais accompagnée d'accidens fâcheux.

Le comité vaccinant de Lyon n'est pas moins contradictoire dans son rapport, où il est dit, page 5, que *la Vaccine ne produit aucune altération prochaine ou éloignée dans l'économie animale;* et page 12, qu'*elle ne donne lieu par elle-même à aucun accident fâcheux.* Cependant, sous les Nos. 50, 52 et 77, je trouve trois faits qui contredisent ces assertions.

Troisième Fait.

N°. 50, page 34 et suivante. Jean Gonon, vacciné de bras à bras, la Vaccine, dite régulière dans sa marche : « Au treizième jour, » dit le rapporteur, inflammation érysipéla- » teuse des extrémités supérieures; au dix- » huitième, elle s'étend par tout le corps, de- » vient vésiculaire, et cède, en peu de jours, » à l'application des compresses trempées dans » l'eau végéto-minérale ».

Quatrième Fait.

N°. 52, mêmes pages. Marie Gonin, bien vaccinée. L'observation relative à cette vacci-

nation dit très-laconiquement : « Inflammation » érysipélateuse au bras droit, dissipée spon- » tanément ».

Cinquième Fait.

N°. 77, page 40 et suivante. Le fils du cit. Biart, âgé de cinq ans, a eu une Vaccine régulière, et le dixième jour de cette vaccination, « un érysipèle à l'avant-bras, guéri par l'ap- » plication de l'eau de Goulard (61) ».

Ces faits incontestables ne sont pas de plus faibles accidens que ceux de la rache, dont je vais citer un fait.

Sixième Fait.

N°. 5. Auguste Cambon, âgé de trois ans et demi, « sujet à l'humeur de rache, qui a pro- » duit un ulcère au bras gauche, dont les croûtes » tombent et se régénèrent successivement : » dès le neuvième jour jusqu'au douzième, sup- » puration abondante dans l'ulcère ; à cette » époque, les boutons vaccins dégénèrent en » ulcères qui fluent pendant plus d'un mois ; » l'*eau phagédénique* les cicatrise, mais la » suppuration se rétablit au bras gauche. Cet » enfant a offert deux pustules vaccines sur la » poitrine, qui ont suivi la marche régulière » de celles d'insertion (62) ».

Ces deux pustules, survenues à la poitrine, ainsi que les piqûres vaccines converties en ulcères phagédéniques, me semblent prouver que le pus vaccin, en pénétrant bien la masse des humeurs du sujet, ne s'est pas amélioré en pénétrant l'humeur de rache. Il est même constant, d'après l'observation du rapporteur, que le petit Cambon n'a pas eu le même bonheur que les sujets des Nos. 75 et 102. Le premier, « Philippe Graff, âgé de six ans, affecté d'une » humeur de rache, guérie à la suite de la » Vaccine ».

Septième Fait.

Le second est Claudine Lefort, âgée de deux ans.

L'observation est ainsi conçue : « Avant la » piqûre, jetée d'humeur de rache derrière » l'oreille. Au douzième jour de la Vaccine, » cette jetée devint plus forte; la suppuration » est abondante jusqu'au vingtième jour. Treizième jour, éruption rosacée à la tête, aux » bras, au dos, à la poitrine : elle disparut » le quinzième. Ventre dur et engorgé, insom- » nie avant la Vaccine; tous ces accidens sup- » primés à la suite de cette maladie ».

Quel excès de témérité ! Peut-on reprocher rien de semblable aux inoculateurs du pus variolique ?

variolique? Après ce qui est arrivé à *Cambon*, a-t-on dû sagement vacciner *Graff*, sujet à l'humeur de rache? N'a-t-il pas été plus téméraire encore d'avoir vacciné *Claudine Lefort*, qui, outre l'humeur de rache, avait des engorgemens au mésentère, ainsi que j'ai souvent eu occasion de l'observer en pareil cas?

Si cette enfant meurt dans trois à quatre ans, la poitrine affectée, on se gardera bien de dire qu'elle soit morte, ou de rache répercutée, ou des suites de la Vaccine, puisqu'on rejette sur d'autres causes, que l'on détaille rarement, la mort qui survient pendant ou après la vaccination (63).

Huitième Fait.

Je passe à d'autres accidens qui se trouvent dans ces mêmes ouvrages où il est tant de fois répété que la Vaccine n'est jamais accompagnée d'aucun accident. J'ouvre le rapport de la commission vaccinante de Bruxelles, et, page 4, je vois que sur trois individus vaccinés, on a observé *une éruption de petits boutons pointus, très-pressés. Sur un seul d'entr'eux, elle a excité un prurit assez vif.*

Ne pourrait-on pas considérer les accidens des deux premiers de ces vaccinés comme *des fièvres*

miliaires, et dire que le troisième a eu un *prurit exanthémateux?*

Neuvième Fait.

Page 5 de ce très-laconique rapport, il est dit que sur quatre individus vaccinés, il s'est manifesté une éruption qui avait l'aspect de la *scarlatina urticata*, qui est une espèce de rougeole de Sauvages, la troisième espèce des fièvres érysipélateuses de Sydenham.

Voilà sept accidens si légèrement décrits, que je ne puis dire autre chose, sinon que ce sont sept accidens survenus pendant le cours d'une opération qui ne doit en comporter aucun (64).

Dixième Fait.

Je vois dans la même page que, sur trois individus vaccinés, *des boutons assez gros, entourés d'une légère aréole, indistinctement répandus sur le corps, se sont manifestés du huitième au dixième jour de la vaccination, et se sont prolongés jusqu'au vingtième.* Quelques-uns de ces boutons, qui *n'étaient pas infiniment multipliés*, ce qui n'est pas en dire le nombre, ont avorté sans suppurer. *Quelques-uns ont fourni une matière lim-*

pide et parfaitement semblable à la matière du bouton vaccin.

Je ne me permettrai pas de donner un nom à cette espèce d'éruption qui s'est manifestée du 8 au 10, et s'est prolongée jusqu'au vingtième jour de la vaccination; mais on ne me contestera pas, sans doute, qu'elle est un accident, et je suis disposé à ne faire grace d'aucuns de ceux que je rencontrerai.

Onzième Fait.

Je vois, page 7 de ce même rapport, qu'*une éruption dartreuse peu étendue* survient à un sujet vacciné à l'hôpital Saint-Pierre; *elle se manifeste le treizième jour* de la vaccination. Cet accident n'a pas paru dépendre de l'insertion du pus vaccin; il a semblé plus naturel au comité de Bruxelles, probablement après mûre et sage délibération, de le faire dépendre *d'une disposition préexistante. Le même effet eût été déterminé par toute autre cause, agissant avec énergie sur l'organisation animale.* Une disposition préexistante a donc été développée par cette même vaccination qui guérit la rache, lève les engorgemens du mésentère, détruit les germes des phthisies, qui guérit une infinité de maladies, et réorganise les mauvaises constitutions.

J'en trouve des exemples page 9 de ce rapport comme dans tous les écrits des vaccinateurs. Je vois un enfant de trois ans et quelques mois guéri de scrophules par la vaccination; un autre, d'environ quatre ans, est guéri, par le même moyen, d'engorgemens du poumon et du mésentère, parce que ces maladies n'*agissant pas avec énergie sur l'économie animale*, ainsi qu'il est dit pour se disculper d'un accident dartreux, l'*action vitale* d'un scrophuleux et d'un obstrué du mésentère et du poumon, s'est ranimée par le développement de la Vaccine.

Que dire de tels contrastes?...

Douzième Fait.

Encore une fois je quitte Bruxelles pour me transporter à Lyon, et je vois dans le rapport du comité de cette ville, page 46, n°. 115, que Delormas, âgé de quatre ans, a été vacciné avec du virus conservé sur des verres, et qu'au quinzième jour d'une Vaccine régulière, *il est survenu une éruption de boutons rosacés sur différentes parties du corps. J'ai observé*, dit le cit. Dalivet, vaccinateur, *qu'ils étaient plus nombreux aux avant-bras : cette éruption fut précédée d'un accès fébrile*, j'ignore quelle a été la durée de cette éruption.

Cette observation très-discrètement laconique, ne donne pas moins l'apperçu d'un accident, peut-être moins grave que le suivant, pag. 18, n°. 15. Il est ainsi conçu :

Treizième Fait.

« Louise Balthazard, âgée de six mois, vac-
» cinée avec le fil, la Vaccine, régulière dans
» sa marche, a eu une éruption rosacée sur
» la poitrine, le visage et les bras au septième
» jour ; fièvre et vomissement le huitième et
» le neuvième ».

Cette fièvre éruptive me paraît assez grave pour être placée au nombre des accidens, et, de l'aveu des vaccinateurs, accompagne très-fréquemment la Vaccine.

Un enfant de six mois, dont souvent la vie paraît tenir à bien peu de chose, affecté d'une telle éruption, ne doit pas moins inquiéter ses père et mère, que le médecin prudent qui connaît la faiblesse des organes d'un si jeune sujet, et les dangers des fièvres éruptives.

Le médecin dont j'entends parler ne donnerait sûrement pas lieu à l'observation suivante, puisée dans le même rapport.

Quatorzième Fait.

N°. 18. Paul Nerodon, élève de l'hospice des Orphelins, âgé de deux ans, vacciné de

bras à bras; marche de la Vaccine régulière. Cependant l'observation est ainsi rédigée, page 21 : « Au treizième jour, éruption de » cinq boutons sur les épaules, le genou gau- » che, le cou et le visage; ils offrent un peu » de suppuration au centre, sont accompagnés » de grande démangeaison, et disparaissent au » bout de deux jours. Cet enfant couchait, » avant d'être vacciné, à côté d'un variolé qui » mourut : il a conservé la même place durant » tout le cours de sa Vaccine ».

Je suppose que la matière de ces boutons n'était pas variolique (65), quoique l'infortuné Paul Nérodon ait indiscrètement couché avec un variolé mort de cette maladie, et quoiqu'il ait aussi indiscrètement occupé le même lit *durant tout le cours de sa Vaccine.*

Quelle idée se faire de cette conduite? Quoi! dans l'hôpital des orphelins de Lyon, il n'était pas possible à des vaccinateurs philanthropes de mieux disposer un enfant de deux ans à l'opération de la Vaccine? Il n'y avait pas assez de lits dans cet hôpital, pour se dispenser de mettre un vivant en contact avec un mort de maladie contagieuse très-maligne? Toutes ces réflexions font horreur.

Tel est cependant le produit de l'enthousiasme des nouveautés.

Quinzième Fait.

Le N°. 58, page 24, offre une observation qui paraît tenir à un accident moins grave.

Joseph Nantas, âgé de deux ans, vacciné de bras à bras, a eu *une éruption générale superficielle, précédée d'un mouvement fébrile.*

Cette observation, plus discrète qu'instructive, ne dit pas l'époque de cet accident. La suivante donne au moins l'époque de l'accident.

Seizième Fait.

N°. 25, page 30. Edouard Guedon, vacciné de bras à bras par le citoyen Martin jeune; son âge ne se trouve pas sur le tableau, mais l'observation porte que, du treizième au quatorzième jour, il lui est survenu « une éruption pustuleuse aux extrémités supérieures » et sur le corps, qui s'est desséchée après » avoir fourni une sérosité abondante ».

Peut-être que, si cette observation donnait les détails dont elle est susceptible, nous trouverions quelqu'analogie entre cette éruption et celle de la fille du citoyen Crosnier.

Je n'ai pas l'inconséquente témérité de prononcer sans preuve. Je me borne à mettre cette éruption au rang des accidens.

Dix-septième Fait.

Même page, je trouve plus de détails relativement aux suites de la vaccination d'un enfant anonyme.

Cet enfant, âgé de trois ans et demi, vacciné de bras à bras par le cit. Dupuis, offre, sous le N°. 28, l'observation suivante :

« Le sujet, affecté de convulsions dès sa » naissance, avait conservé, jusqu'à l'âge de » trois ans, la maladie nerveuse connue sous » le nom de danse de Saint-Guy : la Vaccine » marcha régulièrement. Au dix-huitième jour, » fièvre, inappétence, convulsion, suppura- » tion abondante sous la croûte vaccine. L'en- » fant fait une chute sur la tête, et se promène » tête nue pendant six heures au soleil : le » médecin convertit les boutons vaccins en » exutoire; les accidens se terminent au vingt- » deuxième jour par une abondante suppura- » tion du conduit auditif ».

Pourquoi avoir vacciné un enfant sujet *à des convulsions dès sa naissance? La fièvre et l'inappétence* appartiennent incontestablement à la Vaccine, et les convulsions peuvent être une suite de la fièvre et de *l'abondante suppuration* qui a eu lieu *sous la croûte vaccine*, le sujet y étant naturellement disposé.

Par quelle inconséquence cet enfant ayant fait *une chute sur la tête*, est-il si mal observé, qu'en germinal il ait pu se promener pendant six heures de suite *tête nue au soleil?* On ose dire enfin que ces accidens *se terminent au vingt-deuxième jour par une abondante suppuration du conduit auditif*, et c'est-là ce qu'on appelle le terme des accidens !

On considère donc comme un événement heureux la suppuration qui prend son cours par l'organe de l'ouïe? Je suis loin de penser ainsi, et je prétends que cet accident grave est susceptible de devenir plus grave encore, si on n'y apporte les plus grands soins.

Je passe à un bien plus faible accident, qui me semble devoir être placé ici en raison de la singularité de l'observation.

Dix-huitième Fait.

Mademoiselle Dervieux, âgée de cinq ans, vaccinée par le citoyen Laudun, est dans la liste des sujets dont la Vaccine a suivi une marche régulière, ce que l'observation ne prouve pas. Elle est ainsi conçue, page 33 : « Vaccinée de bras à bras avec du vaccin très-» limpide, les piqûres très-superficielles n'ayant » fourni que fort peu ou point de sang ; cepen-» dant les boutons survenus ont eu la marche

» de la Vaccine bâtarde, que des auteurs ont
» vue sur des sujets qui avaient eu la petite
» vérole, quoiqu'on soit persuadé que la petite
» Dervieux n'ait jamais eu la petite vérole ».

Si les boutons ont eu *la marche* de la Vaccine bâtarde, il y a erreur à rectifier dans la troisième colonne du tableau; car, selon les auteurs que le vaccinateur a lus, sans doute la marche de la Vaccine bâtarde ne ressemble point à celle de la vraie Vaccine.

Pourquoi le citoyen Laudun, vaccinateur de plusieurs enfans, employait-il du pus vaccin trop *limpide ?* Pourquoi, dans une observation de cette importance, vaccinant *de bras à bras*, ne pas saisir le moment où cette matière purulente a les qualités requises ? Pourquoi, dans cette même observation, dire que les piqûres rendirent *peu ou point de sang ?* Elles en rendirent ou n'en rendirent pas, ce fait doit être positif : elles furent sûrement assez profondes, puisque l'éruption eut lieu. Pourquoi enfin tant d'incertitude sur ce qui peut être arrivé à un enfant de cinq ans, élevé ou au sein de sa famille, ou dans quelque village voisin ? Pourquoi ignorer si elle a eu la petite vérole ? Un vaccinateur ne doit-il pas savoir que la petite vérole ne s'oppose pas toujours au développement de la Vaccine, puisqu'il a dû lire, pour s'instruire, les *dogmes* que j'ai

pris la peine de lire pour en dévoiler les vices?

Dans ce même rapport du comité vaccinant de Lyon, où se trouvent ses propres observations, le citoyen Laudun a dû voir, pag. 22, no. 31, que Barbe Baudet, âgé de 9 ans, ayant eu la petite vérole, vaccinée de bras à bras dans l'hospice des Orphelins, a eu une Vaccine dont la marche a été régulière.

Je quitte Lyon pour ne plus y revenir, et je passe à d'autres accidens dont le chapitre me paraît intarissable.

Dix-neuvième Fait.

Le 13 nivôse an IX, on vaccine un enfant, dont madame Vinette, rue du faubourg Montmartre, prenait soin. Cet enfant, abandonné du vaccinateur probablement au moment où les accidens de la Vaccine se développèrent, avait joui, depuis sa naissance, de la santé la plus parfaite.

« Le troisième ou le quatrième jour après la » vaccination, *dit le docteur Vaume,* on ap- » perçut à chaque piqûre un bouton rouge, » gros comme la tête d'une épingle ordinaire. » L'enfant tomba tout-à-coup dans un acca- » blement tel, qu'il ne pouvait plus se sou- » tenir, et prit du dégoût pour toute espèce » de nourriture. Vers le sixième jour, survint

» une fièvre des plus violentes, qui fut suivie » d'une éruption croûteuse, galeuse ou dar- » treuse, qui couvrait presque toute la surface » du corps : ces éruptions, par leur ensemble, » présentaient l'aspect d'une maladie cutanée, » à laquelle je ne puis donner de nom parti- » culier, quoique depuis plus de trente-quatre » ans j'exerce l'art de guérir (*).

» On vit paraître ensuite des espèces de gros » clous, qui se logèrent au-dessus des premières » éruptions ; plusieurs de ces tumeurs formè- » rent des dépôts qui percèrent, et l'enfant » fut en même tems tourmenté d'une déman- » geaison si vive, que pendant plus de quarante » jours et quarante nuits, on fut obligé de le » veiller : enfin, par les soins et l'intelligence » du médecin Dufay, cet enfant commence » seulement à se rétablir. On apperçoit encore » de ces croûtes *dartro-galeuses ;* plusieurs » présentent une surface de deux pouces de » diamètre, le fond en est brunâtre : dans les » intervalles, on apperçoit des boutons blancs, » semblables à de gros boutons de gale ; sur » les mains, on voit des fentes et des cre- » vasses ».

(*) Je me suis permis de désigner cet accident sous la dénomination de vice *galo-dartreux*, parce que le D. Vaume le désigne ainsi dans son ouvrage, pag. 43.

Le docteur Vaume termine cet article, dont je ne rends que ce qui est le plus important, par dire qu'une jeune fille qui portait habituellement cet enfant, a pris *une gale très-forte*, qui ne peut lui avoir été communiquée que par cet enfant *dartro-galeux*, attendu qu'elle était généralement reconnue de ceux qui la fréquentaient journellement, pour être saine avant cet accident.

En vain les vaccinateurs voudraient détruire ce fait, il est trop authentiquement attesté par le citoyen Vinette et son épouse. Page 11 de ses *Nouvelles Preuves des dangers de la Vaccine*, le docteur Vaume transcrit littéralement le certificat que ces personnes lui ont donné; il est daté du 9 prairial an IX, et est ainsi conçu :

« Nous soussignés, certifions avoir pris lec-
» ture, dans un livre publié par le docteur
» Vaume, du fait qui concerne l'enfant que
» nous avons sous notre direction : nous décla-
» rons que tout ce qui est dit dans ce livre,
» qui concerne ledit enfant, est conforme à
» l'exacte vérité; nous déclarons, de plus, que
» cet enfant jouissait de la santé la plus par-
» faite avant d'être vacciné, et que le qua-
» trième jour après cette opération, il a été
» attaqué d'une terrible maladie de boutons
» sur tout le corps : ils ont été suivis de plu-

» sieurs dépôts qui se sont ouverts ; le tout
» était accompagné de démangeaisons insup-
» portables, qui nous ont obligés de veiller cet
» enfant pendant plus de quarante jours et
» quarante nuits. Malgré nos soins et le trai-
» tement qu'on a fait à cet enfant, depuis en-
» viron cinq mois qu'il a été vacciné, il reste
» encore dans ce moment des croûtes sur plu-
» sieurs parties de son corps : en foi de quoi
» nous avons signé le présent certificat ».

Ont signé Vinette et son épouse.

La fuite du vaccinateur discrètement anonyme, le rapport qui se trouve entre les faits cités par le docteur Vaume, et le certificat dont je viens de donner copie, offrent sans doute des preuves incontestables d'un de ces graves accidens qui quelquefois sont les suites de la vaccination.

Vingtième Fait.

Quoique le fait suivant ne soit pas appuyé de preuves aussi authentiques, il n'est pas moins vrai. Je suis incapable d'altérer ou d'aggraver aucun fait. Séduire, tromper et mentir, sont des crimes que je ne commettrai jamais.

Il y a environ un an, qu'un père me dit, avec l'expression de la plus vive douleur, que son fils vacciné était affecté d'un dépôt très-in-

quiétant survenu au centre d'une des piqûres faites pour l'insertion du pus vaccin. Il y avait déjà plus de six semaines que ce dépôt exerçait ses ravages, quand le père m'en fit part. Sur le rapport de ce père affligé, j'ai cru devoir considérer ce dépôt comme un *ulcère phagédénique*, ainsi que je l'ai dit pag. 83 de mon premier ouvrage contre la vaccination, en déduisant les raisons qui m'ont forcé à garder l'anonyme sur ce fait. Je soulève encore une fois le voile, en disant que c'est le même sujet qui a pris la petite vérole environ six mois après, et a été traité par le docteur Quervin (*).

Une masse de faits bien plus considérable viendrait à l'appui de mon systême contre la vaccination, si mille considérations, que je ne prétends pas pénétrer, et que je suis loin d'approuver, ne retenaient des parens qui taisent des faits, ou les démentent, ou se refusent à leur publicité. J'en ai nombre de cette nature qui m'ont été donnés par des personnes honnêtes, sans que j'aie cherché à me les procurer d'une manière reprochable; mais ils ne sont pas revêtus de ces formes authentiques, que je ne blâme pas les vaccinateurs de requérir. Ce qui suit peut en être un exemple.

Le docteur Alphonse Leroi dit que la fille

(*) Voyez page 160, VIe. fait du second ordre.

du cit. Poultier *est, depuis son inoculation de la Vaccine, en une langueur extrême.* Le fait est démenti par le citoyen Poultier, ce que ne pouvait prévoir le docteur Alphonse Leroi, qui tenait cette note du cit. Hautbout aîné, imprimeur, ami du père de l'enfant.

Cet homme, dont la probité m'est connue, soutient que ce fait est vrai, et exactement tel qu'il me l'avait transmis avant de le communiquer à mon confrère dans une lettre d'affaires, datée du 6 vendémiaire an X, où il s'exprime ainsi :

« La fille du citoyen Poultier, membre du » Corps législatif, a été vaccinée selon les » règles de l'art : eh bien! elle a en ce mo- » ment la petite vérole avec la fièvre. Je l'ai » vue ».

Le 15 frimaire, une seconde lettre me donne plus de détails encore.

Cependant, nullement porté à cumuler ces masses de faits qui caractérisent un haineux antagonisme, après avoir lu la réplique du comité central de Vaccine aux treize faits articulés par le docteur Alphonse Leroi, j'ai fait part au citoyen Hautbout de l'intention où j'étais de ne pas user du fait relatif à l'enfant du citoyen Poultier, ayant assez de preuves à l'appui de mon opinion contre la Vaccine. Cet honnête homme a persisté à m'engager à publier

publier sa lettre du 15 frimaire, comme étant incapable d'avancer un fait faux. Elle est ainsi conçue :

« Citoyen, vous me demandez des détails
» sur la fille vaccinée du cit. Poultier, légis-
» lateur. Je ne ne puis vous en donner d'autres
» que ceux publiés par le citoyen Alphonse
» Leroi. Ma sœur et moi lui rendions une visite
» de compatriotes : la petite était à écrire. Les
» pustules dont sa figure était couverte, et l'air
» pâle et jaune que nous lui remarquâmes, nous
» firent lui demander ce qu'elle avait. Son père
» nous répondit qu'on l'avait vaccinée, et qu'elle
» avait la petite vérole. Deux jours après, nous
» revîmes le citoyen Poultier, qui nous apprit
» qu'ayant appelé le vaccinateur et un médecin,
» ils avaient affirmé que ce qu'il prenait pour
» de la petite vérole, n'en était point, que ce
» n'était qu'une éruption cutanée ordinaire.

» Quant au fils du citoyen Crepon, notre
» propriétaire, rue Michel-Pelletier, n°. 261,
» nous vîmes, après sa vaccination, sa figure
» couverte de boutons érysipélateux et un fond
» terne de carnation. Depuis notre sortie de
» cette maison, nous ignorons son état.

» Salut et respect ».

Signé, HAUTBOUT aîné.

Le fait relatif au fils du citoyen Crepon est encore un de ceux que je laisse, faute de suffi-

sans éclaircissemens. Mais, page 9 de la réplique du comité central de Vaccine, il est parlé d'un *certificat du citoyen Poultier, qui confirme des détails.* Pourquoi ne vois-je ni *détails*, ni *certificat?* Si ce certificat donne des détails, il était bon à relater dans une réplique à un fait avancé, d'autant plus que si cette pièce fait mention de cette *éruption cutanée ordinaire* (probablement à la suite de quelques bonnes vaccinations), il me semble qu'il aurait été essentiel d'en dire quelque chose.

Cela eût été infiniment plus à propos, que de dire que les *adversaires* de la Vaccine *sont forcés de dénaturer tous les faits, pour avoir quelque chose à lui reprocher.* C'est ainsi que termine cette réplique aux faits du docteur Alphonse Leroi (*).

Toujours quelques phrases injurieuses salissent quelques pages des œuvres des antagonistes de ceux qui, ainsi que moi, dévoilent les dangers de la Vaccine.

Nullement rebuté par ces faibles moyens, incapables d'exciter mon ressentiment, je continue de produire des faits nullement dénaturés, et je dis :

(*) Page 11 de cet opuscule, dont j'ai réfuté quelques articles.

Vingt-unième Fait.

Le citoyen Morizeau, notaire, rue Saint-André-des-Arts, nº. 44, et son épouse, ne sont pas sans se repentir d'avoir fait vacciner leur fils, âgé de cinq mois. Quand entraînés par la multitude et le dire spécieux des vaccinateurs (66), ils l'ont soumis à cette dangereuse expérience, jusqu'alors cet enfant, allaité par une nourrice saine et bien portante, et sous les yeux de père et mère qui le chérissent, jouissait de la plus parfaite santé.

Six semaines après sa vaccination, il prit une petite vérole que les vaccinateurs et leurs partisans désignèrent sous le nom de *petite vérole volante* (67).

A cette époque, l'enfant est tombé dans un affaissement considérable, et il lui est survenu au bas du dos une tumeur qui, s'étant ouverte en trois endroits différens, a cédé à une abondante suppuration (68).

Ces accidens, considérés comme très-graves dans un adulte, ont tenu de respectables père et mère pendant deux mois dans une perplexité affreuse sur le sort d'un enfant chéri, de cinq mois, qui pendant cet espace de tems, bien long pour des parens sensibles, n'a cessé d'être entre la vie et la mort.

Ce fait ne me sera pas contesté; il est le

fidelle extrait des questions proposées à la mère de l'enfant, qui se promet bien de ne plus jamais s'exposer aux angoisses que lui ont valu cette cruelle expérience, et d'en détourner ceux qui, aussi attachés qu'elle à leurs enfans, seraient dans le cas de prêter l'oreille au trompeur langage des partisans de la Vaccine.

Le fait suivant est une preuve du peu d'avantage qu'un sujet faiblement constitué retire de la vaccination.

Vingt-deuxième Fait.

En nivôse an IX, le fils du citoyen Cogniet, rue du Cherche-Midi, vis-à-vis celle du Regard, a été vacciné par un vaccinateur célèbre. Cet enfant, âgé d'environ six ans, était depuis long-tems sujet à une petite toux sèche. Un mois après sa vaccination, cure parfaite. Au dire du vaccinateur, une des piqûres s'est tuméfiée, et a fini par former une plaie suppurante, que l'on a entretenue en cet état pendant près de trois mois. Depuis que cette plaie est refermée, l'enfant tousse davantage, et sa toux est ordinairement très-sèche.

Consulté pour ce petit malade en frimaire (an X), j'ai acquis la preuve incontestable de cette vérité, consignée dans les observations du docteur Gesbert; et je répète, d'après ce

vaccinateur : *Si la Vaccine est réunie à une autre maladie, elle peut concourir à rendre celle-ci plus dangereuse.*

A moins que pendant le cours de l'impression de cet ouvrage, il ne me survienne de nouveaux faits de la nature de ceux que je viens de décrire, ce chapitre de fâcheuses observations sera terminé par la transcription d'une lettre qui m'a eté adressée par le cit. Guidetti, banquier, demeurant rue du Grand-Chantier, n°. 9.

Une des notes qui m'ont été communiquées, portant que ce banquier et son commis avaient à se plaindre des suites fâcheuses de la vaccination de leurs enfans, j'ai pris la liberté d'écrire au cit. Guidetti, et de lui demander des renseignemens positifs à ce sujet, en lui faisant part du motif de ma démarche.

Sa réponse est ainsi conçue :

Vingt-troisième Fait.

« Citoyen, pour répondre au voeu de la
» lettre que vous m'avez adressée le 2 du cou-
» rant, je vous dirai que deux mois après avoir
» subi l'opération de la Vaccine, mes quatre
» enfans ont éprouvé une éruption cutanée,
» qui avait toute l'apparence de la petite vérole.
» Beaucoup de médecins sont venus voir mes

» enfans, et les avis ont été partagés, comme » on pouvait s'y attendre. Ce qu'il y a de cer- » tain, c'est que beaucoup de boutons ont ab- » solument parcouru les mêmes périodes que » la vraie petite vérole; et si quelques-uns » n'ont été qu'éphémères, ce n'est peut-être » pas une raison pour prétexter que la mala- » die de mes enfans n'était pas la petite vérole. » Du reste, pour décider peremptoirement la » question, plusieurs membres du comité de » Vaccine vinrent un jour à la maison avec » cinq petits enfans de différent âge, et leur » inoculèrent le virus, sur la nature duquel les » médecins n'étaient pas d'accord. J'ignore » quel a été le résultat de cette épreuve, car » on ne me l'a pas communiqué, quoiqu'on » me l'eût promis, et peut-être dois-je inférer » de ce silence que le résultat n'a pas été con- » forme aux voeux des membres du comité de » Vaccine. Au reste, que l'éruption cutanée de » mes enfans ait été une petite vérole ou non, » il n'en est pas moins certain que depuis leur » vaccination, je me suis apperçu que leur » tempérament est dérangé, ayant éprouvé des » coqueluches, des vomissemens, des fièvres » putrides, etc.

» Il n'en faut pas davantage pour que je de- » meure bien convaincu que la vaccination a » été une opération funeste à mes enfans; et

» en effet, si elle était encore à faire, je me
» garderais bien de la permettre.

» Mon commis a aussi deux enfans qui ont
» éprouvé à-peu-près les mêmes effets, après
» avoir été vaccinés avec le virus des miens.
» Au reste, si vous desirez de plus amples
» éclaircissemens, venez me voir quand vous
» passerez dans mon quartier, ou moi-même
» j'aurai le plaisir de vous voir quand je pas-
» serai dans le vôtre. En attendant, je vous
» salue affectueusement. Vôtre dévoué conci-
» toyen ». *Signé*, D. GUIDETTI.

Ce 8 nivôse an X.

On aurait pu, ce me semble, mettre ces quatre enfans au nombre de ceux qui ont eu la petite vérole après la vaccination; car leur père, qu'on ne démentira pas sans doute, s'exprime assez clairement en disant que ses enfans ont eu une fièvre éruptive, dont les pustules, en majeure partie, ont *absolument parcouru les mêmes périodes que la vraie petite vérole.* Mais comme je n'ai point vu ces enfans pendant le cours de cette éruption, la lettre du père en main, preuve irrévocable, je me borne à mettre ces quatre enfans au rang de ceux qui ont éprouvé de ces très-graves accidens qui détruisent l'aphorisme qui dit que jamais la Vaccine n'est suivie d'aucun accident. En y joignant les deux enfans du commis, je produis

six vaccinés, les seuls des deux maisons qui ont été soumis à cette purulente transfusion, tous les six frappés d'accidens graves.

Si je me permets de discuter un des points essentiels de cette lettre que je viens de transcrire, pourquoi ne demanderais-je pas de quel droit on s'est permis de refuser à un père, victime de l'enthousiasme de son siècle, la satisfaction de savoir ce qui est résulté de l'inoculation pratiquée chez lui sur *cinq enfans de différent âge*, avec le pus pris sur ses enfans affectés d'une maladie éruptive, deux mois après *avoir subi l'opération de la Vaccine* : que me répondra-t-on ?

N'est-ce pas ainsi qu'on en a usé envers le citoyen Crosnier, coîffeur (*).

Ces deux hommes, curieux ainsi que le sont des pères sensibles et attachés à leurs enfans, auraient ardemment desiré voir les sujets inoculés avec le pus issu des pustules non vaccines, qui ont plus ou moins flétri les petits corps des leurs.

Il est dit dans la réplique injurieuse du cit. Moreau au cit. Dufai, page 299 de son Traité de la Vaccine : « Le pus pris dans les vési-
» cules qui se sont manifestées sur les diffé-
» rentes parties de l'enfant Crosnier, n'a pro-

(*) Voyez page 140.

» duit aucun effet sur cinq enfans soumis à
» cette épreuve décisive (69) ».

Comment veut-on que j'ajoute foi à une aussi légère allégation, relative à une épreuve aussi importante, faite du consentement de la partie la plus intéressée à suivre une telle opération, sans l'inviter à s'y trouver, et sans lui en faire connaître les résultats ?

Le citoyen Guidetti, qui se trouve dans le même cas que le citoyen Crosnier, s'exprime très-positivement. C'est chez lui que des vaccinateurs ont inoculé cinq petits sujets de différent âge avec la matière issue de la maladie éruptive de ses quatre enfans. *J'ignore*, me dit-il, dans sa lettre, très-postérieure à cette inoculation, *quel a été le résultat de cette épreuve, car on ne me l'a pas communiqué, quoiqu'on me l'eût promis, et peut-être dois-je inférer de ce silence, que le résultat n'a pas été conforme aux vœux des membres du comité de la Vaccine.*

Quel est l'homme sensé qui ne pensera pas comme le citoyen Guidetti ?

Sur dix épreuves faites dans deux circonstances contestées, les parties les plus intéressées, les deux pères des enfans ignorent les résultats d'expériences qui intéressent tous les hommes de tous les pays où l'on vaccine.

Vingt-quatrième Fait.

Je passe à un autre fait, qui ne sera pas encore le dernier. Page 127 et suivantes, j'ai littéralement transcrit une lettre datée du 17 ventôse. Après m'avoir peint la fin malheureuse de ses deux enfans, ce père affligé me dit que son épouse, qui auparavant avait joui d'une santé assez heureuse, fut tourmentée, peu après sa vaccination, par de fréquentes migraines et de très-douloureux engorgemens de gencives; accidens qui se répétaient encore quelquefois à l'époque de cette lettre. A quoi attribuer ces migraines et ces engorgemens, qui n'avaient pas eu lieu avant la vaccination ?

Les quatre faits suivans sont extraits de l'opuscule du docteur Gesbert, à qui j'ai rendu, dans le cours de cet ouvrage, la justice que mérite sa loyale franchise.

Vingt-cinquième Fait.

En convenant des accidens dont la Vaccine peut être suivie, il dit positivement que cette moderne transfusion *a rappelé le caractère quinteux et convulsif des premiers tems de la coqueluche.*

Le fait qui suit n'est pas moins positif.

Vingt-sixième Fait.

Une fille de douze ans, ayant été vaccinée peu de tems après avoir eu une fièvre scarlatine, ces accidens reparurent pendant l'effet de la vaccination, et furent très-graves. Trente-quatre jours après la vaccination, la malade était encore dans le même état. Le 9 prairial an IX, le dernier état de cette très-grave maladie *a été accompagnée de fièvre remittente,* et a duré jusqu'au 13 prairial.

Vingt-septième Fait

Le même vaccinateur a vu chez des sujets vaccinés, pourvus d'affections dartreuses, *les rougeurs dartreuses acquérir, depuis le douzième et le treizième jour, une grande étendue, se former même en plaques érysipélateuses, qui couvraient une grande partie des cuisses et des avant-bras.*

Vingt-huitième Fait.

Chez d'autres qui avaient la peau boutonneuse avant la vaccination, il a eu occasion d'observer que *les éruptions ont été, dans cette période de la maladie, plus fortes, et ont excité plus de démangeaïson qu'auparavant.*

Le comité médico-chirurgical de Vaccine milanais, très-discrètement laconique lorsqu'il décrit les accidens de la Vaccine, en fournit cependant quelques-uns qui n'ont pas échappé à mes recherches.

Je trouve, page 72 de la traduction de son rapport, que la Vaccine donne quelquefois lieu à un ulcère *mollasse, sanieux* et de *mauvais aspect.* Telles sont les expressions du fidelle traducteur, qui n'a pu se permettre d'ajouter *et de mauvaise qualité.* Cependant le No. 425 en offre un de cette nature.

Vingt-neuvième Fait.

Le sujet de ce numéro (je ne sais s'il est garçon ou fille), après une Vaccine réputée fausse, *eut au bras droit un ulcère profond, avec des bords élevés, rouges, circonscrits, le fond blafard, sale et sanieux. Cet ulcère tendait manifestement à s'agrandir.* On traita cet ulcère, de très-mauvaise qualité, avec le *précipité rouge.*

Il se détergea; les chairs devinrent belles, et la cicatrice fut complète au bout de quinze jours. Voilà un accident sûrement incontestable, relaté page 72 et suivante. Pour s'en décharger, on l'attribue à une fausse Vaccine. Il est de fait, il est incontestable qu'il n'eût

pas eu lieu si l'on n'eût pas pratiqué l'opération vaccine, et il n'est pas un praticien en chirurgie qui ne convienne avec moi que certaines dispositions du sujet pouvaient rendre cet ulcère infiniment plus grave.

Le fait qui suit, extrait du même rapport, quoique beaucoup moins grave, n'est pas moins un accident, et je me suis imposé la loi de n'en omettre aucun de ceux que je rencontrerai.

Trentième Fait.

Page 144, il est dit : *Outre les pustules, il a encore paru, pendant le cours de la Vaccine, chez plusieurs des vaccinés de l'hôpital de Sainte-Catherine, quelques taches rouges à la peau, de différentes largeurs, et qui, dans deux ou trois jours, changeaient de lieu, ou disparaissaient en totalité.*

Le fait qui suit n'est pas moins légèrement considéré par les vaccinateurs.

Trente-unième Fait.

A Giussano, un petit garçon a été affecté d'une éruption *urticaire* pendant le cours de la vaccination.

Cette éruption est considérée comme rien et comme indépendante de la Vaccine qui guérit

des maladies très-graves, et ne s'attache point aux faibles accidens.

Trente-deuxième Fait.

Un respectable antagoniste de la Vaccine m'offre des faits plus détaillés. Page 35 de ses *Preuves de l'inutilité et des dangers de la Vaccine,* je vois que l'enfant de la nourrice du fils du général Herbin, vacciné par le docteur Dufresne, a trois boutons *phlegmoneux* à un bras, et deux à l'autre, cet que cet enfant *fut très-long-tems en danger de perdre la vie.*

Comme il a déjà été question des malheurs du docteur Dufresne, je me borne à citer ce fait sans réflexions.

Je n'en ai pas plus à faire sur le suivant, si bien développé par le docteur Goetz, que je vais me borner à retracer ici très-littéralement.

Trente-troisième Fait.

« Le citoyen ***, agent-de-change, rue Cha-
» banais, a fait vacciner son fils, âgé de cinq
» à six ans; le dixième jour, l'inflammation
» survenue à une des piqûres, s'étendit jus-
» qu'à la main d'une part, et de l'autre jusqu'à
» la mâchoire inférieure, ce qui contraignit

» cet enfant à tenir sa tête penchée. Vers » minuit, il survint un accès de fièvre des plus » vifs, avec un mal de tête si violent, que le » malade jetait les plus hauts cris. Le père » alarmé va chercher lui-même le vaccinateur. » Celui-ci, dans l'espoir de calmer les accidens » qui menaçaient la vie de cet enfant, appliqua » d'abord des compresses émollientes sur la » tête, puis après, des sangsues aux tempes : » nonobstant toutes ces précautions, l'enfant » eut trois hémorrhagies par le nez, dans l'es- » pace de vingt-quatre heures. Ces accidens » obligèrent le vaccinateur à passer trois nuits » auprès de son malade. Les soins que l'on » avait employés auprès de lui, pouvaient le » faire regarder comme hors de danger, quand » tout-à-coup il survint une fièvre que l'on » caractérisa de fièvre putride et maligne, qui » conduisit cet enfant jusqu'au bord du tom- » beau : parut alors une éruption de quatorze » furoncles sur différentes parties du corps, » qui étaient de la grosseur d'un œuf; ces » abcès s'ouvrirent successivement, et ne gué- » rirent que par la suppuration, en laissant » des cicatrices qui attesteront long-tems les » vertus préservatives de la Vaccine.

» On ne peut ici supposer aucun virus pré- » existant dans la masse des humeurs. Le père, » la mère et l'enfant jouissaient, de l'aveu de

» tous ceux qui les connaissaient, de la plus
» brillante santé ».

Qu'opposera-t-on à des faits de cette nature? Dira-t-on qu'ils sont les effets d'une fausse Vaccine? Je répliquerai que cette fausse Vaccine étant très-mal connue des vaccinateurs, mal et contradictoirement définie dans leurs écrits, on est sans cesse exposé aux funestes accidens qui en sont les suites.

Le docteur Goetz puise dans un ouvrage du cit. Cullerier, chirurgien en chef de l'hospice civil des Capucins, et membre de la société de Médecine, les deux faits suivans.

En transcrivant ici tout ce que mon respectable guide en a extrait, je n'aurai pas beaucoup de réflexions à y ajouter.

Trente-quatrième Fait.

« Trois enfans, dit le citoyen Cullerier, vac-
» cinés par moi, à la fin de frimaire an IX,
» eurent, à la fin de floréal suivant, une épu-
» ration boutonneuse abondante. J'en recueillis
» l'observation, et j'en fis part à la société
» de Médecine dans le courant de frimaire et
» de nivôse dernier. Je fis une série d'expé-
» riences sur la Vaccine et la petite vérole,
» qui peuvent présenter des résultats dignes
» d'attention : je les communiquai également

à

» à la société de Médecine; j'en fis deux lectures à deux séances, comme il est d'usage, » et la société en ordonna l'insertion au Journal » périodique.

» Mais, sans dire que les rédacteurs et des » membres du comité paraissaient vouloir y » mettre leur *véto*, ou du moins leur censure; » sans dire qu'on se proposait peut-être déjà » de m'assimiler à certains hommes ridiculement exaltés contre la Vaccine; d'après la » remarque que me firent des amis sages et » éclairés, que mes observations pouvaient » nuire à la propagation de ce préservatif dans » l'esprit des gens faibles; d'après la contradiction apparente, entre l'assertion d'un estimable confrère et collègue, et une signature donnée par complaisance, je me décidai » à retirer mon manuscrit, et à le laisser dans » l'oubli ».

Trente-cinquième Fait.

« Une éruption boutonneuse, fort ressemblante à la petite vérole, ayant eu lieu chez » une demoiselle vaccinée depuis un an, j'ai » levé les scrupules qui m'avaient retenu, et » je me suis décidé à rendre public tout ce » que l'expérience m'a appris sur la Vaccine, » persuadé, comme je le suis, que beaucoup

» de praticiens ont vu des faits qu'ils n'ont pas
» osé communiquer, parce que, comme moi,
» partisans raisonnables d'une inoculation qui
» n'a encore eu que des effets plus ou moins
» heureux, ils ont craint que le fanatisme ne
» dénaturât leur opinion, et que l'incrédulité
» n'altérât leurs observations ».

Ces jeunes et exaltés partisans de nouveauté, qui, pour toute réponse aux objections des antagonistes fondés de la Vaccine, leur ont prodigué de grossières injures, seront, je crois, les seuls qui oseront me traiter de *fanatique.* Tout autre lecteur de mes faibles, mais véridiques écrits, trouvera sans doute que cette flétrissante qualification ne peut me convenir, attendu que je n'ai *dénaturé les opinions* de personne, et que ma juste *incrédulité* ne m'a porté à *altérer* aucune *observation.*

Le citoyen Cullerier a dû publier ce qu'il avait scrupuleusement observé, sans se croire retenu par aucune sorte de considération ; le bien de l'humanité le voulait impérativement, et la véritable philanthropie ne lui en faisait pas moins un devoir.

La société de Médecine a eu le plus grand tort en s'exposant au reproche que ce sage observateur fait à ses rédacteurs et à quelques-uns de ses membres. Cette société n'est pas moins blâmable dans les questions qu'elle a

proposées au docteur *Scarpa*, médecin à Pavie. Elles se trouvent page 188 de la traduction du rapport de la commission milanaise, qui, humainement, aurait dû se dispenser de relever cette indiscrétion (70).

Pourquoi la ville de Pavie n'aurait-elle pas des *détracteurs*, sages antagonistes d'une découverte dangereuse ?

Pourquoi ces *détracteurs* ne jouiraient-ils pas d'une considération égale à celle dont jouissent, à juste titre, des vaccinateurs si dignes de mérite, sous tous autres rapports on ne peut plus intéressans pour l'humanité ?

Pourquoi enfin ne se trouverait-il pas de ces *détracteurs* parmi les médecins *qui se livraient précédemment*, et probablement se livrent encore, *d'une manière* spéciale, à l'inoculation de la variole? Ne sont-ils pas en état de prononcer *spécialement* sur cet objet ?

Je me borne à ce peu de réflexions sur cette démarche très-indiscrète, et je reviens à ces accidens qui alimentent mon antipathie contre la Vaccine.

Lorsque, le 6 frimaire dernier, le comité central de Vaccine de Paris donna dans le *Moniteur* un extrait de ses travaux, je m'attendis à voir paraître incesssamment son interminable rapport général. Ce premier précurseur me trompant dans mon attente sous tous

les rapports possibles, un second paraît qui donne seulement l'histoire de cent vingt vaccinés, l'auteur y compris. Je me hâte de me procurer cet ouvrage; et l'ayant lu, je ne me trouve pas plus éclairé que je ne l'étais avant de chercher ce prétendu trait de lumière.

J'y ai trouvé quelques phrases sublimes, produit spontané d'un excès d'enthousiasme qui coïncide fort mal avec les sorties injurieuses de l'auteur contre ceux de ses confrères qui ne sont pas de son opinion.

Le jeune docteur Mongenot, j'en conviens, n'est pas tout-à-fait si virulent que l'historien des avantages de la Vaccine : mais pourquoi s'est-il, ainsi que ce dernier, écarté des vrais principes qui tiennent à l'éducation qu'a dû recevoir celui qui se destine à parcourir la respectable carrière où il est entré?

De même qu'un jeune spadassin qui ne connaît encore qu'imparfaitement le maniement des armes qu'il a entre les mains, ce jeune docteur a osé lutter, sans égard et sans considération, contre des hommes honnêtes qui déjà pratiquaient modestement cet art sublime de la médécine, tandis que, tout au plus, misérable enfant, il balbutiait à peine les noms des auteurs de ses jours.

Quelles injures lui avaient dit ces hommes blanchis dans la carrière où il ne fait que de

paraître, et où il devrait encore ne marcher qu'en tremblant de s'abîmer contre les écueils qui l'environnent? Hélas! il n'était question de lui dans aucun des ouvrages qu'il repousse avec aigreur; je suis même tenté de croire que leurs auteurs ne le connaissaient pas plus que je ne le connais moi-même.

Cependant, dans l'espèce de rapport de ce moderne praticien, se trouvent des injures que je ne relèverai point, et des accidens dont je vais m'occuper incessamment.

C'est en vain que pour élever la Vaccine et grossir le nombre de ses partisans, ce jeune enthousiaste dit dans son *avant-propos*, qu'*il voit la mort qui redouble ses coups avec une activité funeste, comme si elle craignait ces conversions nombreuses qu'opère le triomphe de la Vaccine*. Ces fleurs, dignes du génie exalté d'un jeune rhéteur, n'opéreront point ma conversion.

Avec le sang-froid de la saine raison, je vois que les victimes de la petite vérole tiennent principalement à trois causes, dont il eût été plus sage de s'occuper, que d'infecter les humeurs des hommes, et entacher nos troupeaux d'un virus contagieux, qui jusqu'alors paraissait n'exercer ses ravages que dans certaines contrées (71).

La première de ces trois causes meurtrières

tient à l'imprudence des parens, qui inconsidérément se permettent de traiter eux-mêmes cette maladie, ou ne sollicitent que quand ils ont commis de grandes fautes, des secours qui deviennent infructueux.

La seconde de ces causes tient à la misère affreuse de ces infortunés qui, ne pouvant absolument rien pour le soulagement de leurs malheureux malades, les voient mourir sur la paille, de mal-propreté, de crapule et de misère, parce qu'on a refusé de les recevoir dans des hôpitaux. J'ai eu cette année des exemples plus frappans que jamais des suites fâcheuses de cet excès de misère (72).

La troisième cause enfin tient à l'impéritie des uns, et à l'esprit de système des autres, de ceux qui, par état, donnent leurs soins à ces malades. Ainsi que je l'ai dit dans *les deux Candides*, la plupart de ceux qui traitent la petite vérole, sont infiniment plus dévastateurs que ce contagieux fléau.

La répression de ces abus diminuerait considérablement le nombre des victimes de la petite vérole : donc cette sage émanation d'un acte d'autorité deviendrait infiniment plus intéressante pour l'humanité, que les résultats d'un prétendu spécifique, inconnu dans la plupart de ses effets par ceux même qui depuis cinq ans en usent avec prodigalité. Ces subter-

fuges innombrables, dont j'ai démontré les fréquentes contradictions, ne peuvent les mettre à l'abri des reproches des accidens auxquels ils donnent lieu.

La répression des abus en médecine serait, généralement parlant, infiniment plus avantageuse à l'humanité, que tous ces spécifiques, toutes ces nouvelles découvertes qui, la plupart du tems, ne sont que des surcroîts d'abus, aussi pernicieux que ceux dont, par la plus criminelle insouciance, les assemblées médicales négligent de s'occuper.

Telles sont les incontestables vérités que j'ai à opposer aux injures déplacées de ces jeunes praticiens qui sacrifient jusqu'au devoir des bienséances, par excès d'enthousiasme, pour un prétendu *aliquid quod*, qui n'est sûrement pas celui que desirait rencontrer *Wanswieten*. Non, la Vaccine n'est pas cet *antidote* de Boerhaawe et de Stoll. C'est offenser ces hommes célèbres, c'est indignement troubler leurs cendres, que de leur prêter de telles absurdités.

Le rigorisme de ces incontestables vérités, peut bien, sans doute, jeunes praticiens, appartenir à ceux de vos aînés, traités, par quelques-uns de vous, d'*hommes obscurs*; de *vieux pédans de faculté*, et par le docteur

Mongenot, de *détracteurs peu connus* (*), dirigés par l'*ignorance* ou par l'imposture (*).

Telles sont les expressions prodiguées, avec l'accent du mépris, par un praticien, âgé de trente-quatre ans, à des médecins en fonction avant qu'il fût né.

Il se trouve dans cet ouvrage quelques accidens que, sans *puérilité* comme sans humeur, je vais joindre à tant d'autres qui prouvent la fausseté et l'exagération des aphorismes de la vaccination.

La cinquante-unième page, qui est la première du tableau des cent vingt vaccinations du docteur Mongenot, offre le premier de ces accidens.

Trente-sixième Fait.

« Louis-Felix *Lepreux*, âgé de cinq ans, vacciné le 20 vendémiaire an IX, eut, dit le vaccinateur, une Vaccine fortement prononcée. Je suis de son avis. Il eut une fièvre très-vive pendant trois jours; les nuits furent tellement agitées, que la mère fut obligée de veiller, et de tenir son fils sur ses genoux. A la fin du onzième jour, il survint sur le corps de cet

(*) Page 37 de l'ouvrage de cet auteur, intitulé : *De la Vaccine considérée comme antidote de la petite vérole.*

(*) Idem, page 48.

enfant une grande quantité de boutons ; ils avaient le caractère de l'éruption ortiée. Cette éruption dura près de quatre jours ; ensuite l'enfant alla bien, à cela près qu'il eut des douleurs aux aisselles, des pesanteurs aux bras et des tumeurs vaccinales profondes ».

Je demande si cette *Vaccine préservative* peut être considérée comme une Vaccine *sans accidens*, et, sans plus de réflexions, je passe à un autre ?

Trente-septième Fait.

« Louis-Auguste *Maniaque*, âgé de quatre ans et demi, vacciné le 20 ventôse an IX. Dans la soirée du sixième jour, on observa du malaise et des bâillemens. Le septième jour, la fièvre fut vive ; elle continua avec la même intensité pendant les trois jours suivans. Les nuits furent très-agitées, enfin il se manifesta au bras des tumeurs fortes et profondes et deux plaques très-luisantes ».

Osera-t-on considérer ces accidens comme légers et indépendans de la vaccination ?

Trente-huitième Fait.

« Marie-Anne-Louise-Victoire *Bobin*, âgée de cinq ans quatre mois : le septième, le hui-

tième et le neuvième jours, la fièvre est très-vive, deux nuits sont fort agitées. Du neuvième au dixième jour, il se développe sur tout le corps une éruption de petits boutons rouges, saillans, dont la pointe est légèrement blanche ».

L'auteur n'a pas jugé à propos de donner un nom à cette éruption.

Trente-neuvième Fait.

« Alexandrine-Sophie *Lacroix*, âgée de treize ans, vaccinée le 14 germinal an IX, eut une Vaccine douteuse, qui ne donna pas moins les accidens suivans, qui ne peuvent être indépendans d'une Vaccine quelconque. Le 18 germinal, cinquième jour de sa vaccination, on lui trouva de la fièvre, et elle ressentit de la douleur aux aisselles. Le 19, il se manifesta de larges aréoles autour de chaque bouton; toujours douleurs aux aisselles, du mal-aise dans la matinée; la nuit avait été *très-agitée*. J'observe que je ne me permets pas, de mon chef, de rien mettre au superlatif.

» Le 20, les différentes aréoles étaient confondues en une seule et même plaque érysipélateuse; la démangeaison était vive et l'engorgement très-profond. Au bras gauche, il y avait trois boutons; le supérieur était double, le pouls était fréquent. Dans le cours de la

même journée, il y eût mal-aise, bâillemens, douleurs vives aux aisselles, démangeaisons très-fortes, état brûlant aux bras, et la nuit fort agitée.

» Le 21, les plaques étaient plus étendues, l'engorgement plus fort, le pouls fréquent.

» Le 22, les sept boutons furent d'un bleu noirâtre; ils conservaient leur dépression. La plaque était diminuée; la chaleur mordicante des bras, la douleur d'aisselles subsistaient toujours, et le soir, la fièvre était vive. Les boutons étaient très-douloureux.

» Le 23, fin du neuvième jour, les boutons, noirs dans le centre, eurent des bourrelets bleus. Ils se desséchèrent vers le 25 ».

Cette Vaccine ayant paru douteuse, le vaccinateur se propose de vacciner une seconde fois cette jeune personne, qui peut-être aura le bon esprit de ne pas s'exposer de rechef à de semblables accidens.

Quarantième Fait.

Sophie Petit, âgée de treize mois, vaccinée le 30 germinal an IX. Le septième jour de la vaccination, il parut sur le visage et sur le corps de ce petit enfant, une assez grande quantité de *boutons gros et pointus*, qui contenaient une matière claire et séreuse, et étaient

entourés d'un cercle aréoleux. La dessiccation de cette éruption fut générale le troisième jour, et complète le quatrième.

Le vaccinateur s'est adjoint deux de ses collègues qui ont regardé cette éruption comme *anomale* et indépendante de la vaccination.

Quatre des six piqûres qui ont été sans effet local, ont pu donner lieu à cette éruption; je suis d'autant plus fondé à le croire, que je ne peux admettre la nullité du virus vaccin dans la masse des humeurs humaines. Celui-ci a été reconnu doué de toutes ses qualités spécifiques; il a procuré une *belle Vaccine, bien préservative*, et n'a pu garantir cette enfant d'une fièvre éruptive, tandis qu'il a la vertu de guérir la rache, les dartres, les scrophules, les ophtalmies, la migraine, etc. etc.

Le vaccin a du développer cette éruption, parce que, loin d'être un virus innocent, *c'est*, dit le docteur Bressy, *un levain turbulent qui agite toutes les humeurs viciées et étrangères* (*). On a eu occasion de voir dans le cours de cet ouvrage, que le docteur Gesbert est du même avis. Le fait suivant en offre une preuve des plus graves, que le vaccinateur n'a pas dit être indépendante de la vaccination.

(*) Page 136 de sa théorie de la contagion.

J'ignore même si elle a été préservative, car il ne s'explique pas à ce sujet.

Le docteur Mongenot, page 83, s'exprime ainsi :

Quarante-unième Fait.

« 67. *Delalain* (Alexandre), garçon de deux
» ans et demi, rue de la Harpe, n°. 132, vac-
» ciné le 1er. floréal. Matière prise dans les
» boutons d'une vache de la ferme du citoyen
» Delorme, cultivateur à Vitry, au neuvième
» jour de la vaccination de la vache. Trois
» piqûres chaque bras.

» Cette vaccination a été nulle.

» J'ai vacciné une seconde fois l'enfant le
» 12 floréal, avec la matière de son frère, par
» quatre piqûres au bras gauche et deux au
» bras droit.

» Le travail des boutons a été très-régulier,
» mais l'enfant a été pris, le 16 floréal, d'un
» catarre grave, avec une oppression très-
» forte et beaucoup d'assoupissement; sa langue
» était blanche, saburrale. J'ai fait vomir l'en-
» fant; il a rendu beaucoup de bile et de ma-
» tières glaireuses très-épaisses.

» La fièvre a persisté avec assez de force
» les 17, 18, 19, 20, 21 et 22 floréal.

» Le 20 floréal, les cinq boutons étaient
» très-développés, déprimés avec bourrelets

» argentins, tumeurs fortes et aréoles vives.

» Le 22, l'enfant fut pris d'un violent accès » de fièvre, et le lendemain 23, il s'est mani- » festé sur le visage, le corps et les bras, une » éruption de vésicules transparentes, remplies » d'une sérosité jaunâtre et de la grosseur d'une » noisette; dans leur entier développement, » elles étaient entourées de petites aréoles den- » telées très-vives. Les vésicules crevaient » promptement; et lorsque la sérosité était » évacuée, on observait à leur place de grandes » taches d'un brun foncé, environnées de » croûtes noirâtres. Quelques-unes avaient » beaucoup d'affinité avec les flictènes des vé- » sicatoires. Cette maladie aiguë est le *grand* » *pemphigus*, la *fièvre vésiculaire*, *bullosa* » *febris*, et le Πεμφινωσης des Grecs.

» La fièvre est devenue beaucoup plus vive. » La pyrexie aiguë a persisté pendant près de » douze jours. J'ai observé que les vésicules » étaient plus abondantes sur le cou, les bras » et le ventre. Une d'elles, placée sur la verge, » occasionnait des douleurs aiguës. En général, » elles faisaient naître des cuissons et des dé- » mangeaisons extrêmes. Celles du ventre » étaient très-larges, et elles ont dégénéré » en ulcérations profondes : une vésicule, » placée très-près de l'ombilic, y forma un » exutoire qui dura près de deux mois. Il y

» eut également quelques ulcérations au bras.

» J'invitai le docteur Thouret, président du » comité de Vaccine, à venir voir l'enfant. Nous » convinmes du mode de traitement à suivre, » en tout parfaitement conforme à celui que » l'on emploie pour combattre les inflamma- » tions vives, et diminuer la phlogose cutanée, » occasionnée par l'âcreté de l'humeur séreuse » contenue dans les vésicules. Ainsi le petit » lait, les boissons acidulées, les fomentations » émollientes, fréquemment réitérées dans la » journée, les lavemens émolliens, les juleps pec- » toraux, rendus légèrement calmans par une » dose de sirop diacode, furent en général les » moyens que nous employâmes pour diminuer » l'intensité de la fièvre. L'enfant se rétablit » ensuite parfaitement, mais il conserva pen- » dant plus de six semaines l'exutoire de l'om- » bilic, occasionné par une des vésicules. Il a » été purgé plusieurs fois ».

Le docteur Mongenot ne nous dit pas que cette double et très-malheureuse vaccination soit préservative. Il n'est pas dit non plus que ces très-graves accidens aient été indépendans de cette dangereuse inoculation; mais plus bas il est démontré que ce vaccinateur ayant exercé sur lui son art sublime, n'a pas été exempt des accidens propres à cette moderne transfusion.

Quarante-deuxième Fait.

Ce fut probablement dans les premiers jours de floréal an IX, que le docteur Louis-Armand Mongenot, âgé de trente-quatre ans, introduisit dans la masse de ses humeurs, à l'aide de deux piqûres au poignet gauche, de la matière vaccine, prise sur M. Cordier, dont la vaccination paraissait douteuse à quelques membres du comité, preuve de la difficulté de bien apprécier les qualités du prétendu spécifique que l'on prodigue, en attendant qu'on soit plus éclairé.

« Le septième jour, le poignet du docteur » Mongenot fut très-douloureux, il était déjà » un peu tuméfié ; les deux boutons étaient » très-prononcés, l'aréole était plus vive et plus » large ».

Le vaccinateur continue ainsi la narration des résultats fâcheux de son essai sur lui-même de son *antidote* : « J'éprouvai du mal-aise, » des bâillemens, de la chaleur à la peau, et » un commencement de douleurs aux aisselles.

» Dans la nuit, les douleurs furent plus » vives, la fièvre fut très-forte ; elle me fit » délirer : les engorgemens des glandes de l'ais- » selle étaient considérables, et le gonflement » du poignet si fort, que je ne pouvais plus me

» servir

» servir de ma main. Cet état dura deux jours ; » les boutons se séchèrent ensuite graduelle- » ment, et les autres symptômes cédèrent ».

Ce zélé sectaire répondra peut-être à cette observation, que ces accidens qu'il ne peut nier, puisqu'ils sont littéralement extraits de ses propres écrits, sont de très-faibles accidens. Je les livre aux réflexions du lecteur impartial, qui jugera en même tems si, par d'aussi fidelles récits que ceux dont j'appuie mon opinion contre la Vaccine, je mérite que l'on m'applique ce que la Condamine a dit dans son second mémoire sur l'inoculation, à ceux qui se sont montrés les antagonistes de ce procédé.

Il me serait aisé de prouver que cette vigoureuse sortie que le docteur Mongenot a transcrite, pag. 48 de sa *Vaccine considérée comme antidote de la petite vérole*, est très-applicable à quelques écrivains vaccinateurs ; mais je me dispense de cette discussion, vu que mon but n'est d'offenser personne, mais bien de démontrer les dangers de la vaccination par des faits : en conséquence je continue mes recherches.

Le docteur Mongenot m'offre encore quelques-uns de ces incontestables moyens que je ne rencontre que trop souvent.

Quarante-troisième Fait.

Eugénie *Moreau*, âgée de trois ans, vaccinée le cinquième jour complémentaire de l'an IX, eut une belle Vaccine préservative; mais les boutons s'excavèrent assez profondément, et le vaccinateur fut forcé de panser le bras avec de la poudre de quinquina.

Cet accident, on ne peut plus discrètement décrit, a dû être plus grave que le suivant.

Quarante-quatrième Fait.

Mademoiselle Mongenot, âgée de quinze mois, fille du docteur Mongenot, vaccinée le 12 germinal an X, ne fut pas exempte d'accidens, quoiqu'il ait souvent été dit que la Vaccine n'en était jamais suivie.

« Le septième et le huitième jour, elle a » vomi spontanément près de six fois. (C'est » le vaccinateur et père qui parle). L'enfant » a été fort indisposée; elle refusait de manger. » La fièvre a duré depuis le septième jusqu'au » onzième jour ».

Le fait qui suit, le dernier extrait de l'ouvrage du docteur Mongenot, est beaucoup plus grave.

Quarante-cinquième Fait.

Euphrosine-Clotilde *Renouf*, âgée de cinq mois, vaccinée le 15 floréal an X, fut atteinte, le troisième jour de la vaccination, d'une fièvre rouge. « Mais ce qui m'effraya beaucoup, dit le » vaccinateur, quand je la visitai, le quatrième » jour, ce fut de m'appercevoir que la petite » était fort abattue, que sa respiration était » gênée et sa voix presqu'éteinte, de sorte » qu'on pouvait à peine entendre le plaint de » l'enfant. Sa voix ne se distinguait plus que » par un son aigu, et pouvait être vaguement » comparée à celle d'un jeune coq. La petite » ne voulait rien prendre, elle repoussait le » teton. Tous ces symptômes m'indiquaient un » commencement de croup. J'ordonnai sur-le-» champ une infusion de violette avec de » l'oxymel scillitique, que l'on fila toute la » journée : l'enfant vomit cinq à six fois des » matières glaireuses très-épaisses; elle conti-» nua le lendemain, les accidens cessèrent, et » la voix revint ».

Tels sont les accidens que le docteur Mongenot confesse lui-même comme appartenant à sa pratique. On y trouve de plus quelques tumeurs et quelques accès de fièvre que j'ai regardés comme des accidens trop légers, pour

en faire mention; mais dans un dénombrement aussi essentiel que celui que j'offre au public, avec intention de l'éclairer sur ses propres intérêts, j'ai dû relater tout ce qui m'a paru devoir appartenir à l'exposé fidelle des faits sur lesquels mon opinion contre la Vaccine est fondée : malheureusement je n'ai pas encore fini.

Dans le rapport de la commission médico-chirurgicale de Vaccine de Milan, se trouve une lettre du docteur *Moscati*, daté du 2 brumaire an X, où il est question d'une objection du docteur *Alphonse Leroi.*

Page 199 de la traduction de ce rapport, le docteur *Moscati* s'exprime ainsi :

« Cependant, parmi les objections qui ont » été faites, il y en a une qui m'a paru re» marquable, à cause de sa singularité hypo» thétique ; c'est celle du médecin *Leroi*, » homme d'ailleurs estimable. Elle serait en » même tems la plus terrible, si elle avait » quelque fondement de vraisemblance. Il craint » que la Vaccine ne donne aux femmes qui y » auront été soumises, des *fleurs blanches* et » des *ulcères à la matrice.* Mais quel rapport » peut donc avoir en théorie le *virus* vaccin » avec l'utérus et le vagin ? Serait-ce parce que » ce *virus* nous vient du pis des vaches ? Mais, » en premier lieu, l'on pourrait repondre que

» si cette partie en est attaquée de préférence,
» c'est qu'elle est la seule qui, dans une cer-
» taine étendue, se trouve chez ces animaux
» couverte d'une peau douce et délicate; en
» second lieu, s'est-on jamais apperçu que les
» vaches qui avaient cette *expulsion*, eussent
» des *fleurs blanches?* Si l'on voulait s'ap-
» puyer de l'analogie des parties, les vaches
» devraient au moins souffrir de cette incom-
» modité, de même que les femmes vaccinées.
» Si cette localité n'a aucune influence sur les
» parties génitales des vaches, pourquoi en
» auraient-elles sur celles des femmes? En
» outre, pourquoi le *virus* vaccin ferait-il des
» impressions fâcheuses sur l'utérus et le vagin
» des femmes, sans causer des gonorrhées et
» d'autres maux aux parties génitales viriles?
» On ne l'a dit ni soupçonné jusqu'à présent ».

Je ne vois rien dans la très-faible réplique du docteur *Moscati*, adoptée par le comité de Vaccine de Milan, qui détruise cette prétendue *singularité hypothétique* du docteur *Alphonse Leroi.*

Premièrement on demande *quel rapport peut avoir en théorie* le virus vaccin *avec l'utérus et le vagin?* On ne peut ignorer que ce sont des rapports accidentels qui donnent lieu à certaines maladies qu'on ne peut attribuer à la bienfaisante nature.

Le virus vaccin, jeté dans la masse des humeurs, peut porter son action sur le vagin et l'utérus, si ces parties sont les plus faibles et les plus disposées à recevoir les impresions d'un vice morbifique quelconque. Elles recevraient également tout autre vice, vu la faiblesse de leur organisation en certaines circonstances de la vie.

Secondement, les raisons que l'on donne pour établir le siége de ce célèbre *cowpox*, inconnu de toutes les sociétés d'agriculture de l'Europe, sont si insignifiantes, qu'on ne pourrait y répondre que ce qui est su de tout le monde. Ne sait-on pas qu'il est effectivement des maladies qui ont un siége déterminé ?

Troisièmement, on veut à *Milan* que *si la localité du cowpox n'a aucune influence sur les parties génitales des vaches*, par cette raison elles ne puissent en avoir sur celles des femmes. La comparaison des femmes avec les vaches est assez soutenue. Sexe aimable, rendez-en grace au comité vaccinant milanais, dont je ne peux plus long-tems discuter la très-faible réplique au docteur Alphonse Leroi.

C'est par des faits qu'il faut prouver que les parties les plus faibles de l'organisation humaine sont susceptibles de se trouver affectées d'un virus quelconque répercuté, ou jeté dans la masse des humeurs.

C'est sans doute ce qui a donné lieu aux accidens suivans.

Quarante-sixième Fait.

Les deux très-jeunes demoiselles R... rue Saint-Honoré, vaccinées, à ce qu'on dit avec succès, ont eu après leur vaccination une éruption abondante de boutons, qui ont eu le caractère de ce *grand pemphigus* dont il est question au quarante-unième fait, Un écoulement, parfaitement semblable à des fleurs blanches de la plus mauvaise qualité, a succédé à cette éruption.

Cet écoulement abondant et très-âcre a été de longue durée, au dire d'un ami qui m'a assuré avoir plus de cinquante témoins de ce fait. Sa maison, composée d'une très-nombreuse famille, et où se trouvent des enfans de l'âge de ces petites demoiselles avec lesquelles elles venaient jouer, tout ce qui la compose, père, mère, enfans et domestiques, ont très-souvent eu occasion de remarquer avec étonnement les soins que cette grave indisposition exigeait.

L'ami de qui je tiens ce fait confirmé par sa famille, devait m'en procurer une note très-détaillée; mais une mort prématurée et inattendue l'a enlevé en quarante-huit heures, tandis que j'étais au lit et très-malade.

Dès que j'ai été en état de sortir, je me suis transporté chez sa respectable veuve, pour la prier de m'aider à la rédaction de cette note, après avoir pris tous les renseignemens nécessaires de la mère de ces enfans.

Cette dame, par attachement pour le vaccinateur, a refusé de donner les éclaircissemens que je desirais, en disant qu'elle ne voulait pas que son nom figurât dans un ouvrage contre la Vaccine, qu'elle n'accuse point de cet accident, parce que le vaccinateur, en qui elle a pleine confiance, lui a assuré qu'il en était indépendant.

C'est ainsi que les erreurs se perpétuent. Voilà ce qui fait que nous ignorons une grande partie des accidens de la Vaccine.

Ce fait m'a été assuré par un ami qui n'avait aucun intérêt à m'abuser. Il m'a été confirmé par son épouse, par un de ses amis, par les aînés de sa famille et par ses domestiques, qui ont donné souvent des soins relatifs à cet écoulement. Donc je ne peux douter de la réalité d'un fait dont, par une fautive discrétion, je ne peux dire plus.

Je suis cependant parvenu à savoir que les causes auxquelles on attribue souvent ces écoulemens, n'existant pas, ne pouvaient y avoir donné lieu. L'âge des enfans m'autorise à le croire. Je sais de plus que leur éducation très-

soignée les met à l'abri d'un vice destructeur dont elles n'ont pas d'idée.

On me dira peut-être qu'on a quelquefois vu de jeunes demoiselles affectées de fleurs blanches. Je ne le nie pas, car j'ai rencontré quelques jeunes filles très-délicates qui y étaient sujettes par excès de faiblesse de tempérament, et d'autres plus robustes avaient des écoulemens à-peu-près semblables, qu'elles devaient à des causes blâmables qu'on ne peut trop chercher à réprimer, vu qu'elles n'influent pas moins sur le moral que sur le physique. Mais on m'a assuré que les enfans qui font le sujet de mon observation étaient bien constituées; c'est à l'issu de la vaccination, c'est après une éruption de boutons de mauvais caractère, qui peut être un *pemphigus*, c'est à la suite de cette éruption, au moment où elle a disparu, qu'un enfant d'environ huit ans, et sa sœur, âgée, de trois à quatre ans, tous les deux sont aussitôt affectés de cet écoulement, qui n'avait jamais eu lieu antérieurement à leur vaccination.

Si le vaccinateur dont je tais le nom, se reconnaît, comme je ne dois pas en douter, dans ce fidelle narré du peu que je sais de ce très-grave accident, voulait se prêter, fût-ce par discrétion, sous le manteau de l'anonyme, à donner plus de lumière à ce fait, je serais flatté

de la recevoir. En attendant, par respect pour la mémoire d'un ami dont la sévére probité m'était connue, je me borne à ce que j'en ai dit, et juste *détracteur* de la Vaccine, je l'accuse de cet accident.

J'ai beaucoup plus de lumière sur le fait suivant, qui me paraît, en tout, être de même nature.

Quarante-septième Fait.

Euphrosine Guinaud, fille du cit. Guinaud, peintre en voitures, demeurant rue de Vaugirard, n°. 1508, vaccinée il y a environ un an, était alors âgée de cinq ans.

Le vaccinateur, membre du comité central de Vaccine de Paris, lui a fait douze piqûres (75), dont sept à un bras, et cinq à l'autre.

Cette Vaccine a tellement été jugée préservative, que le vaccinateur qui a établi ses réservoirs sur les bras de cette enfant, en a recueilli le virus pour vacciner d'autres sujets, et en a fait passer à Bruxelles. J'ai cependant été dans le cas de juger par moi-même que cette opération n'avait pas été des plus heureuses; car environ deux mois après, cette petite fille, toujours languissante depuis sa vaccination, a été attaquée d'une éruption de très-gros boutons, épars sur tout le corps, et qui se sont portés en très-grande abondance sur le visage,

qui s'est bientôt trouvé masqué d'une croûte épaisse, semblable à ce que l'on dit être des feux de dents, n'en est pas toujours, et n'en était certainement pas chez cette petite fille. En même tems que cette très-âcre et très-rebelle éruption, que j'ai cru pouvoir considérer comme vice galo-dartreux, il lui est survenu un écoulement assez abondant, comparable à des fleurs blanches de mauvaise qualité. Cet écoulement, auquel l'enfant n'avait j'amais été sujet, au dire de ses père et mère, a d'abord duré plus de deux mois consécutifs, et a déjà reparu plusieurs fois depuis.

La petite qui fait le sujet de cette observation, quoique d'une complexion délicate, avait constamment joui d'une bonne santé depuis sa naissance jusqu'à l'époque de sa vaccination.

Quoique ces accidens aient cédé au traitement dépuratif dont je lui ai fait faire usage, j'ai cru devoir lui faire prendre le sirop anti-scorbutique, dont les avantages commencent à se manifester enfin, au moment où je trace ce tableau.

Le même vaccinateur opéra en même tems sur Pauline, fille du cit. Gavigny, charron, voisin du cit. Guinaud. Cette enfant portait un vice scrophuleux, qui était alors à peine sensible, et très-voisin de ce grand spécifique qu'on lui inocula. La trop célèbre Vaccine, loin d'opérer en anti-scrophuleux, propriété qui lui a

été donnée avec emphase par ses premiers apôtres, a développé ce froid virus, et il a fait des progrès si rapides, que cette petite fille vient de mourir à Saint-Louis, à environ trois ans et demi, près d'un an après sa vaccination. Dans les derniers jours de l'an X, je l'avais adressée aux respectables soeurs hospitalières de Saint-Méry.

Les bras de cette petite, incontestablement très-mal saine, ne servirent pas moins de réservoir. En conséquence elle subit le sort de douze points d'irritation (douze piqûres), comme sa petite voisine.

Cette Vaccine, quoique dépourvue de la propriété de *réorganiser les mauvaises constitutions*, fut considérée comme préservative, puisqu'on s'en servit pour opérer d'autres vaccinations.

L'observateur de Toulon dit que l'aînée des enfans vaccinés du citoyen Delaure, officier de marine, plus heureuse que sa soeur, éprouva cependant de tems en tems, depuis cette époque, des indispositions qu'on attribua à la présence des vers. Il me semble qu'à l'aide des vermifuges, on pouvait parvenir à s'assurer de ce fait. Si, les vers détruits, les symptômes des indispositions étaient toujours les mêmes, alors il serait possible que la Vaccine y fût pour quelque chose.

L'observation suivante, moins douteuse, contraste avec certaines cures que la Vaccine a, selon ses prosélytes, la réputation d'opérer.

Quarante-huitième Fait.

L'aînée des deux filles de madame Marie Fenel, marchande, plus heureuse que sa soenr, survit à la vaccination, mais elle est tourmentée d'une ophtalmie accompagnée d'un larmoyement abondant, de l'enflure des paupières et des tarses et d'une chassie copieuse.

Quarante-neuvième Fait.

L'enfant du cit. Estrine, officier de santé de marine, est encore malade (en germinal an XI). Vacciné il y a un an, il a depuis ce tems éprouvé successivement plusieurs éruptions miliaires. Il est souvent inquiet, privé du sommeil et dans un état de consomption.

Cette masse considérable de faits me semble suffisante pour prouver que la *bienfaisante* Vaccine est trop fréquemment suivie d'accidens plus ou moins graves, pour ne pas détruire ce fameux aphorisme, qui dit que jamais la Vaccine n'est suivie d'aucun accident.

Le docteur Laugier ne s'est pas borné à la description des faits que j'ai cités plus haut.

Son discours fait mention d'autres accidens graves qui doivent trouver place ici.

Cinquantième Fait.

Page 4, cet antagoniste de la moderne transfusion, s'exprime ainsi : « Le travail de la Vac-
» cine développe familièrement une fièvre sou-
» vent très-aiguë avec des accidens graves.
» L'enfant de M. *Nicolas*, ex-commissaire des
» guerres, fut pendant cinq jours dans un état
» alarmant ».

Cinquante-unième Fait.

« Il produit des convulsions très-inquiétantes :
» l'enfant de M. *Charpenay*, traiteur, place
» Saint-André, en fut tourmenté pendant deux
» ou trois jours ». On attribua cet accident à la présence des vers.

Cinquante-deuxième Fait.

Au lieu d'une seule pustule à l'endroit de l'insertion, on voit quelquefois survenir une éruption générale. Le docteur Laugier cite l'enfant de M. *Dumazet*, cafetier, rue Bayard, qui, après une forte fièvre de deux à trois jours, eut le corps couvert de pustules vaccinales, et

ajoute que M. *Mauclair*, officier de santé à Voiron, en a compté plus de cinq cents sur un de ses vaccinés : avec la matière de quelques-uns de ces boutons qui avaient leur siége sur le ventre du malade, il vaccina avec succès.

Cinquante-troisième Fait.

Le même auteur, page 5, s'exprime ainsi : « Comme les faits généraux font moins image » que les exemples particuliers, nous dirons » que la Vaccine a excité chez l'enfant de » M. *Coste*, avoué, des dépôts fâcheux sur » différentes parties du corps, qui ont même » mis la vie de ce sujet en danger, et qu'il » sera fort heureux, si les suites ne lui sont » pas funestes ».

Cinquante-quatrième Fait.

Je vois, page 6, que la Vaccine a produit une éruption très-abondante et très-rebelle sur l'enfant de M. *Guerin*, chapelier, rue de Baune. « Elle a résisté, dit le docteur Laugier, pen- » dant fort long-tems à divers moyens, et ne » parut ensuite céder que pour se manifester » de nouveau au bout d'un mois ».

On prétendit que c'était une *gale* ; mais l'auteur observe que cet enfant fréquenta les

écoles, joua avec ses camarades, coucha avec sa sœur, et que ni sa sœur, ni ses petites camarades ne prirent la gale.

Cinquante-cinquième Fait.

Dans les preuves matérielles du premier ordre, on voit, vingt-cinquième fait, page 135, qu'un enfant du citoyen Coupié se trouve malheureusement placé au nombre des victimes d'une découverte qui a déjà fait infiniment trop de mal.

Son frère, âgé de deux ans et demi, vacciné en même tems qu'elle, eut une éruption considérable de très-gros boutons, qui se répandirent sur tout son corps : ils suppurèrent longtems, et aussi abondamment que l'aurait fait la petite vérole la plus confluente. C'est ainsi que s'exprime l'auteur qui va encore fournir le fait suivant.

Cinquante-sixième Fait.

Cet antagoniste redoutable de cette dégoûtante matière dont on infecte si légèrement et si inconsidérément les humeurs humaines, dit « que M. Silvi, avoué, ayant soumis son en-
» fant, âgé de quatre à cinq ans, à l'inocu-
» lation vaccinale, la Vaccine a produit chez
» cet

» cet enfant une éruption extraordinaire sur
» tout le corps, particulièrement sur l'un et
» l'autre bras, où existaient des placards de
» croûtes corymbeuses, qui ont résisté pen-
» dant sept à huit mois, et ont laissé des stig-
» mates qui évidemment ne s'effaceront pas
» de long-tems; que lorsque l'éruption sur le
» reste du corps disparaissait en totalité ou en
» partie, l'enfant devenait indolent, oppressé,
» bouffi; et que cet état, qui a duré au moins
» quinze mois, n'a paru céder qu'à l'usage sou-
» tenu des dépuratifs et aux vésicatoires long-
» tems entretenus ».

Oserais-je demander si on peut mettre cet événement bien terrible au nombre des *accidens indirects?*

Si un pareil fait devenait la suite de l'insertion de *deux cents* gouttelettes de vaccin sur un seul individu, inhumainement moucheté *deux cents fois*, comment me réfuterait l'historien de la Vaccine, à qui j'en ferais indubitablement le juste reproche?

Hélas! il n'est que trop démontré que l'enthousiasme n'admet point ces sages réflexions, qui toujours devraient nous diriger dans les voies épineuses de notre pénible carrière.

Ma tâche est enfin remplie; j'ai fait plus que de soulever le voile de l'erreur, après avoir parlé de l'origine de la Vaccine, qu'on a dit se

perdre *dans la nuit des tems*, lorsqu'il y avait à peine deux ans qu'on la connaissait et qu'on la pratiquait; j'ai fait voir que ce cowpox, ce prétendu antidote qui, en préservant de la petite vérole, a la merveilleuse propriété de guérir les dartres, les scrophules, les ophtalmies, la phthisie, la migraine, etc. etc., et de réorganiser les constitutions morbifiques, fussent-elles même héréditaires, était quelquefois doué des propriétés inverses.

Issu du pis ulcéré d'une vache, ayant aussi été reproduit par la matière purulente d'un javart, j'ai fait pressentir qu'il pouvait insensiblement mener à inoculer aux hommes les humeurs viciées de tous les animaux. Je crois m'être appuyé de trop respectables autorités, pour avoir à redouter les répliques honnêtes ou injurieuses de certains vaccinateurs.

L'exagération des généalogistes de cette moderne secte, qui, à mon grand étonnement, renferme dans son sein des hommes de mérite, est aussi clairement démontrée dans le cours de cet ouvrage, que leur excès d'enthousiasme.

Si je n'avais eu cette pure intention qui doit essentiellement appartenir à des praticiens qui commencent à blanchir dans la carrière de la Médecine, sans s'être jamais écartés de la reconnaissance et des égards respectueux qu'ils doivent à leurs maîtres, et sans chercher, ou

par une basse adulation, ou par des routes tortueuses, à occuper, à usurper les premières places parmi leurs confrères, je ne me serais pas occupé de démontrer le ridicule de la trop vive et trop fougueuse imagination de ces modernes sectaires. J'aurais moins insisté sur les grossières injures qui salissent les ouvrages de quelques-uns de ces écrivains (74), livrés, lancés à corps perdu, sans trop de réflexion, vers des découvertes, sans prévoir aucun des dangers, plus ou moins évidens dont elles sont environnées, parce que, trop jeunes pour ne pas être avides de gloire, et pour juger sainement les routes qui y conduisent, les uns se laissent emporter, les autres suivent le torrent, entraînés par l'attrait aussi trompeur que séduisant de ces nouveautés, qu'ils veulent rendre importantes en dépit de tout, et qu'ils prônent avec emphase, pour grossir le nombre de leurs prosélytes.

Peut-être quelques-uns de ces novateurs sont-ils mus par d'autres motifs que tout homme réfléchi peut concevoir. Je ne me permettrai pas de les discuter, mon but étant rempli au gré de mon desir, en blâmant la chose sans offenser personne.

Ma profession de foi, consignée dans cet ouvrage, est l'irrévocable garant de ma loyauté. Quelques partisans de la Vaccine, qui n'ont ja-

mais cessé de m'honorer de leur estime, dont je fais le plus grand cas, n'en douteront jamais. Je m'en fais gloire, et cela me suffit.

J'ai fait sentir combien il serait sage de laisser à la nature le soin des chances de la vie, attendu que ses écarts sont aussi rares, que sont fréquens et dangereux ceux des novateurs en médecine.

C'est par cette assertion que j'ai cru devoir répondre à ces jeunes praticiens, qui bien gratuitement m'accusent de vivre, en homme obscur, des malheurs de l'humanité, de petite vérole et d'inoculation.

Je voudrais pouvoir persuader, que si les colléges et les sociétés médicales s'occupaient, ainsi qu'ils le devraient, d'offrir au Gouvernement des tableaux fidelles des abus meurtriers qui n'existent pas moins dans les grandes villes que dans les plus petites bourgades, cela serait infiniment plus essentiel que de se livrer avec enthousiasme aux nouveautés qui les perpétuent (75).

J'ai démontré sensiblement, je crois, quelles sont les causes très-fréquentes de ce degré de malignité du virus variolique, qui grossit la liste des morts de cette dégoûtante maladie. Peut-on nier que ce contagieux virus serait moins meurtrier, si on s'occupait sérieusement de la répression des mortels abus que j'ai dévoilés?

Je le répète ici, qu'on persuade aux pères de ne pas prendre sur eux de traiter ces malades, et qu'on les convainque de la nécessité d'appeler les plus prompts secours : le dénombrement de ces morts sera alors infiniment moins effrayant.

Qu'on traite ces malades sans esprit de systême, sans perdre de vue qu'un vice *exanthémateux*, ayant un caractère de malignité, ne doit pas être *répercuté*, il périra infiniment moins de variolés.

Qu'on parvienne, par des raisons solides et faciles à développer, à convaincre tous les gouvernemens du monde connu, que la classe indigente perpétue la contagion, l'alimente au sein de sa déchirante misère, la rend plus maligne, et est celle qui offre le plus de victimes, conséquemment est celle qui a le plus besoin de cette humaine surveillance que je me plais à solliciter pour elle.

Ces trois abus cessant, les dénombremens de morts deviendraient infiniment moins effrayans aux yeux du philanthrope sensible, et moins lucratifs, je ne peux m'empêcher de le dire, pour ces ambitieux qui aiment à caractériser l'horreur d'un vice morbifique par des motifs que mon invariable désintéressement me forcerait à blâmer avec aigreur, si je me permettais de sortir des bornes que je me suis prescrites.

La petite vérole enfin serait moins contagieuse et moins meurtrière, si son inoculation se pratiquait avec toute la prudence que certains inoculateurs y mettent, et à laquelle on devrait astreindre tous les praticiens qui s'adonnent à cette partie, que je préférerais certainement à la Vaccine, mais que je n'approuve pas : j'en ai donné les raisons.

Le collége qui s'occuperait essentiellement de cet objet, et qui obtiendrait du Gouvernement les moyens de répression les plus sévères des abus qu'il aurait eu le courage de dévoiler, serait ce vrai centre de philanthropie où j'aimerais à me trouver avec de respectables confrères qui procureraient à l'Etat ces précieux avantages dont on s'occupe infiniment trop peu.

Cette digression, que je ne crois pas déplacée, doit caractériser le motif qui m'a fait entrer en lice contre une découverte que je considère comme très-dangereuse. Je la bats à ma manière, dussé-je être original, sans y tâcher, sans y prétendre. Je l'ài avancé dans mon avant-propos, ne tenant à aucun parti, n'étant mu par aucune sorte d'esprit d'intérêt, n'ayant de ma vie été l'homme d'aucune faction quelconque, je n'ai autre prétention que celle qui doit appartenir à un sincère ami de l'humanité, à un homme qui professe des principes d'honneur et de probité, qu'il croit irréprochables,

et qui sait se mettre au-dessus des sarcasmes et des injures de ces jeunes enthousiastes que l'expérience corrigera sûrement un jour : ils se mûriront et se distingueront dans cette noble carrière qu'ils entreprennent de parcourir; alors connaissant mieux ces armes grossières dont ils usent aujourd'hui à tort et à travers, ils les manieront avec infiniment plus de discrétion.

La vérité a dû être la seule parure de mon style, et je me suis plu à lui sacrifier tout ce qui pourrait ne tenir qu'à l'amour propre.

C'est dans les ouvrages des vaccinateurs que j'ai trouvé tout ce que j'ai eu à leur opposer. Celui qui me lira avec autant d'attention que d'impartialité, en sera facilement convaincu. Ce suffrage est le seul que je desire mériter.

J'ai avancé que les fausses Vaccines n'étaient que des subterfuges, et j'en ai trouvé la source intarissable.

J'ai parlé de quatre espèces extraites du monstrueux système des vaccinateurs de Paris : Milan m'a offert un tableau plus étendu.

Ces vaccinateurs, exaltés par les comités français, décrivent neuf circonstances, qui, selon eux, donnent la fausse Vaccine. J'ai démontré le faux de ces treize moyens *échappatoires*, que j'ai qualifiés comme je le devais. J'en ai fait voir les innombrables contradictions qui me fondent à dire que la Vaccine, prodiguée depuis

cinq ans, est tellement inconnue de ses téméraires praticiens, qu'ils ignorent encore, en l'inoculant, quel en sera le résultat. C'est lorsqu'elle n'a pas les apparences du succès qu'ils prétendent y trouver, qu'une fausse Vaccine survient pour fasciner les yeux des plus crédules.

C'est ainsi que la ressource des fausses Vaccines devient intarissable. Elles se trouvent même dans un pus prétendu *actif*, et dans un qui serait *passif*.

Le premier est considéré, d'un commun accord, comme *préservatif*, et le *passif* est jugé avoir passé le terme de réproduction. Cependant on indique la manière de l'employer, et ainsi que le pus *actif*, il donne aux uns une vraie Vaccine, et une fausse Vaccine aux autres. Cela doit être ainsi, sans doute, pour que l'esprit de contradiction de cet étonnant systême ne se démente jamais.

Par quelle bizarrerie un siècle de lumières a-t-il produit un tel fantôme qui ne mérite pas une dénomination particulière ?

Enfin, après avoir fait le rapprochement de toutes les contradictions les plus évidentes ; après avoir prouvé, par deux analyses chimiques du pus de la petite vérole, qu'il avait une telle analogie avec le pus vaccin, que ce dernier ne pouvait le neutraliser ; après avoir dé-

montré que les fausses Vaccines ne sont que des échappatoires qu'on peut multiplier à l'infini, et que les aphorismes de la Vaccine sont détruits par des faits puisés dans les écrits des auteurs de ces adages, j'ai établi les dangers de la Vaccine sur des bases d'autant plus solides, qu'on ne peut disconvenir que je me suis appuyé d'autorités incontestables, dont je ne me suis jamais permis de retrancher rien, ni d'altérer le sens.

Ce sont des vaccinateurs qui ont avancé que si Jenner avait été bienfaisant envers l'humanité en la gratifiant de son purulent antidote contre la petite vérole, il lui avait, en même tems, fait un *funeste présent*, dont on ne pouvait prévoir les suites.

Le docteur Gesbert, vaccinateur, franc et décent dans ses expressions, a fait le tableau des accidens dont cette transfusion est directement susceptible, et a dit positivement que lorsque la Vaccine ne prenait pas, le sujet vacciné se trouvait pourvu d'un vice humoral de plus.

Le cit. Voisin, chirurgien de l'hospice civil de Versailles, dont le docteur Heurteloup parle avec toute la justice due à son mérite et à sa probité, pour prouver qu'on ne doit pas vacciner aussi légèrement que je l'ai vu faire moi-même, ce praticien estimable, dont j'ai souvent eu occasion d'admirer la prudence et les succès,

dit expressément qu'*il est dangereux de vacciner sans préparation les enfans sujets aux convulsions*, et qu'*il serait imprudent d'y soumettre des enfans dans le travail immédiat de la dentition.* Donc la Vaccine peut donner lieu à des accidens, donc toutes les circonstances de la vie ne sont pas propres à la Vaccine.

Le traducteur du rapport milanais n'a-t-il pas dit que la Vaccine pouvait produire une autre maladie, *dont l'inutilité est bien démontrée, et dont les circonstances peuvent être indirectement fatales?* J'ai considéré ce mot *indirectement* comme un palliatif déplacé, fort en usage parmi les vaccinateurs.

C'est dans les notes de ce fidelle traducteur du rapport de la commission médico-chirurgicale de Milan, que j'ai trouvé ce passage que je me plais à répéter ici, parce que je ne peux trop insister sur ce qui vient à l'appui de mon invariable opinion.

Page 234, en attribuant les bons effets de la Vaccine à sa viscosité, le même traducteur, le docteur Heurteloup, dit positivement : *C'est sans doute parce qu'on ignorait cette grande vérité, que jusqu'à présent on n'a pas toujours réussi dans les vaccinations qui ont été faites; l'on a vraiment opéré au hasard, sans qu'on s'en doutât.*

J'ai observé que c'était pendant qu'on opérait *au hasard*, qu'on avait forgé ces aphorismes que j'ai combattus; que c'était pendant qu'on opérait *au hasard*, avec une matière dont on ignorait l'*origine*, la *nature* et les *effets*, qu'on prodiguait témérairement ce vice humoral, et que l'historien Moreau proposait, par excès de sensibilité, qu'on infectât un jeune sujet à l'aide de plus de deux cents piqûres; et je n'ai pu me dispenser de dire que ce fut à cette même époque qu'on osa traiter d'imposteurs et d'hommes obscurs qui vivaient des malheurs de l'humanité, d'anciens et respectables praticiens, blanchis dans une honorable carrière qu'ils ont parcourue avec estime et une considération bien acquise: ce fut à cette même époque où l'*on opérait vraiment au hasard*, que de jeunes praticiens se conduisirent si indécemment contre ceux qui, fidelles aux engagemens qu'ils ont contractés envers la société, dont les plus chers intérêts leur sont confiés, avaient le courage de dévoiler les erreurs dangereuses *des hasards*.

Qu'il me soit permis de demander si c'est par des injures qu'on peut détruire des opinions sévèrement et décemment exprimées? L'homme fort de la bonté de sa cause, est ferme et modeste dans ses expressions.

Les docteurs Gesbert, Bressy, Moreau,

Heurteloup, etc. m'ont fourni ces preuves incontestables, à l'aide desquelles je me trouve fondé à repousser la Vaccine. Dans le tableau, que je crois fidelle, des vaccinés du docteur Mongenot, aussi peu réservé dans sa manière d'écrire que certains de ses confrères, j'ai aussi trouvé des preuves d'accidens très-graves; il n'a pas lui-même été exempt de fièvre avec délire et de douleurs assez graves après s'être vacciné.

Le comité central de Vaccine de Paris, loin d'affaiblir mes opinions, les a singulièrement fortifiées par ses très-faibles et très-insignifiantes réfutations des faits énoncés par les antagonistes de ce moderne spécifique; je l'ai prouvé par le rapport fidelle de ces faits, et de suite par la transcription très-littérale de ses prétendues réfutations.

Ayant dû parler des contre-épreuves faites en vendémiaire et brumaire an X par ce comité central, je me suis permis d'en blâmer ce qui me paraissait on ne peut plus vicieux; savoir, le laconisme de ce rapport, la légéreté des expériences, l'impossibilité de bien observer les résultats : enfin j'ai reproché au comité d'avoir écarté de son sein ceux qu'il considère comme ses antagonistes; j'ai dû lui faire sentir que je regardais cette espèce de marque de mépris comme l'approbation tacite des injures que leur

avaient prodiguées plusieurs sectaires vaccinistes.

Pour compléter *ce traité historique* des dangers de la Vaccine, j'ai dû le terminer par un dénombrement des victimes de cette moderne transfusion.

Je le répète, ainsi que je l'ai déclaré, pour acquérir ces preuves matérielles des dangers incontestables de la Vaccine, je n'ai fait aucune de ces démarches que pourrait faire un ennemi flatté de trouver des preuves qui caractérisent l'esprit de vengeance dont il pourrait être animé. Ce vil et détestable moyen est tellement au-dessous de moi, que j'ai rejeté tout ce qui portait le moindre caractère de cette partialité qui montrerait plus de haine contre les vaccinateurs, que de dévouement aux intérêts de l'humanité.

Dirigé par ce sentiment qui sera toujours le guide de ma conduite, j'ai blâmé ceux qui se sont refusé à fournir les preuves qu'ils avaient eu le malheur d'acquérir contre la vaccination. Il en est de ce nombre qui m'ont déclaré qu'ils étaient portés à cette blâmable et nuisible discrétion, par la crainte de perdre les places qu'ils occupent, et qui sont essentielles pour leur existence. Je ne suppose pas que les vaccinateurs soient capables d'une telle bassesse. J'ai en vain dit en leur faveur ce que j'ai cru de plus per-

suasif, je n'ai pu convaincre les ames timorées qui convenaient des accidens dont leurs enfans étaient victimes, tout en me forçant au silence, que j'ai strictement observé.

Tout en respectant la trop discrète volonté de ces pères de famille, je n'ai pu me dispenser d'exprimer combien est criminelle une discrétion qui favorise et laisse propager des abus nuisibles et contraires au bien des gouvernemens, qui ne tirent leur splendeur que du concours de ceux qui les composent.

Dans ce tableau fidelle des accidens propres à cette Vaccine, qui n'en devrait comporter aucun, j'ai cité très-peu de faits anonymes.

J'ai pris au moins un tiers de ces preuves matérielles dans les écrits des vaccinateurs, et je me propose de faire le dépôt des originaux de celles de ces preuves qui me sont arrivées directement, chez le citoyen Ballet, notaire, carrefour de la Croix-Rouge, faubourg Saint-Germain.

J'ai divisé ces faits en trois ordres.

Le premier comprend les morts des suites de la vaccination. Ce nombre est de trente-un, sans y comprendre les quatre enfans du citoyen Bancelin et celui du citoyen Doulcet, qui, selon moi, sont morts des suites de la Vaccine. Ne cherchant pas à grossir cette funeste liste, je laisse au lecteur le droit de prononcer. La trans-

cription entière de la lettre du cit. Bancelin me paraît suffisante pour lui donner la lumière dont il a besoin en cette circonstance.

Si cependant à ce nombre de *trente-un*, j'ajoutais ces *plusieurs morts* qui font l'objet du douzième des faits de ce premier ordre, et que j'ai tiré des œuvres des vaccinateurs, serais-je blâmable de porter ce nombre indéterminé à une faible valeur de cinq, qui me donnerait alors le nombre de *trente-sept* vaccinés morts ?

Le second ordre est composé de ceux qui ont acquis la petite vérole pendant et après la vaccination. Ces faits, dont le nombre est plus que suffisant pour prouver, comme je l'ai dit, que la Vaccine n'est pas cet *aliquid quod* que Wanswieten desirait qu'on pût trouver un jour, mais bien un si faible ennemi de la variole, qu'il est toujours nul lorsqu'il est en présence, ces faits donnent le nombre de cent quatre variolés. Sous les Nos. 13, 14, 16, 21 et 23, comme il se trouve trois faits qui constatent que *plusieurs vaccinés* ont pris la petite vérole, et deux qui ne désignent que *quelques vaccinés* qui ont pris la petite vérole, en donnant à cette dénomination la valeur de trois, et celle de cinq à celle de *plusieurs*, qui toujours a rapport à un fort nombre, je trouve alors vingt-un faits de petite vérole après vaccination, qui, ajoutés

aux cent quatre déterminés, donnent le nombre cent vingt-cinq.

Cette masse considérable se réduirait sans doute à zéro, si j'admettais ces fausses Vaccines, dont le nombre est susceptible de s'accroître toutes les fois que les vaccinateurs croiront devoir éluder quelques difficultés.

Le troisième ordre enfin comprend une infinité d'accidens plus ou moins graves, que j'ai dû strictement réunir dans ce tableau, vu que le deuxième, dans l'ordre que j'ai établi des aphorismes des vaccinateurs, dit positivement : *La Vaccine ne produit jamais d'affection inquiétante, elle n'est jamais suivie d'accidens.*

Le moindre accident, suffisant, au dire de l'historien Moreau, pour détruire le superbe édifice des vaccinateurs, j'ai dû relater les *soixante-treize* qui composent ce tableau du troisième ordre. Ces faits, réunis à ceux des deux ordres antérieurs, donnent une masse de deux cent trente-cinq accidens, que j'attribue à la Vaccine.

Il sera facile au lacteur impartial de se convaincre que je n'ai pas plus exagéré dans ce résumé, que dans le cours d'un ouvrage où je n'ai cherché à rien envenimer, où je n'ai altéré ni exagéré aucun fait ni aucune de ces nombreuses citations, d'où il tire toute la force dont j'ai eu l'intention de le pourvoir.

RÉFLEXIONS

ET

OBSERVATIONS

Sur le rapport du Comité central de Vaccine de Paris.

Mon but serait manqué, l'histoire des dangers de la Vaccine serait incomplète sans doute, si je ne parlais pas ici de ces travaux du comité central de Vaccine, qui ont été publiés trop tard, pour que j'aie pu placer ailleurs ce que j'ai à en dire, mon ouvrage étant alors déjà en grande partie imprimé.

J'ai lu avec attention ce rapport volumineux, qui, selon moi, devrait être plus détaillé encore; cette lecture ne m'a pas converti : je persiste dans mon opinion contre la Vaccine.

En faisant l'aveu de cette opiniâtre incrédulité, je dois, ce me semble, en donner les raisons; c'est ce que je vais faire avec cette décence qui doit caractériser ma sincère estime pour

ceux de mes confrères qui composent ce comité central.

Une erreur sur un point de cette vaste science, malheureusement trop souvent conjecturale, n'est pas un crime. Que le comité de Vaccine, ou moi, soyons dans cette erreur, ce sera le tems, qui épure tout, qui insensiblement mène à la découverte de la vérité, quand scrupuleusement on s'attache à sa recherche, qui nous donnera un jour des juges impartiaux. Ces juges ayant réfléchi mûrement sur les ouvrages pour et contre, et s'étant aidés de l'expérience que les observations de nombre d'années rendront certaines, prononceront alors avec cette certitude qui anéantira ou donnera à la nouvelle découverte tous les avantages dont elle devra jouir. En attendant cette époque, que doit précéder le terme de ma carrière, je ne veux point vivre en ennemi avec mes confrères; je veux dire sévèrement ce que je pense, et, en ami franc et loyal, tendre la main à celui qui pourrait avoir la faiblesse de me croire son antagoniste, parce que je ne pense pas comme lui.

J'ouvre ce rapport décemment écrit, et dans de bonnes intentions sans doute. Dans la seconde page d'un avant-propos sans texte, je lis qu'*un puissant parti d'opposition organisait ses moyens d'attaque contre la nouvelle méthode*.

Il y a dans cet ouvrage infiniment peu de phrases de cette nature, et j'aurais desiré qu'il pût n'en contenir aucune.

Je connais très-peu de médecins qui se soient prononcés contre la Vaccine. Je n'ai connaissance d'aucune espèce de coalition organisée contre cette nouvelle transfusion, et j'estime qu'une faction, élevée contre une découverte supposée utile à l'humanité, serait l'acte le plus criminel.

Ai-je besoin d'une coalition et d'être membre d'*un parti d'opposition*, pour tracer mes pensées? Ne suis-je pas libre? ai-je besoin de forces secondaires, de l'appui d'un parti, pour dire, sans prétention, sans aigreur, sans passion, mais sévèrement ce que je pense? Ennemi de toute espèce de faction, on ne m'a jamais trouvé, et jamais on ne me trouvera dans aucune.

Je dis que la Vaccine est dangereuse, parce que je le pense ainsi. Tout ce que j'ai puisé dans les ouvrages des vaccinateurs, le prouve. Le rapport du comité central de Vaccine me fortifie dans mon opinion, en disant, page 2 : *Les pustules irrégulières* qui se manifestent au pis des vaches, et qui donnent la Vaccine, *sont remarquables par l'engorgement profond qui les caractérise, et dégénèrent souvent en ulcères plus ou moins difficiles à guérir.*

Dans les deux Candides, n'ai-je pas tenu le même langage ? Ai-je tort, quand je vois imprimer en l'an XI ce qui s'est dit il y a trois à quatre ans sur la nature de ces ulcères phagédéniques ?

Cependant dans le même rapport, trois lignes seulement plus bas, je lis que *si l'on excepte la sécrétion du lait qui est diminuée, l'animal n'en éprouve aucun dérangement sensible.* Je demande si cette phrase coïncide avec celle de ces mêmes auteurs, qui, trois lignes plus haut, disent que ces *pustules irrégulières dégénèrent souvent en ulcères plus ou moins difficiles à guérir.*

Comme la phrase du célèbre la Condamine, citée par le cit. Mongenot, juste sous bien des rapports, ne peut me convenir, parce que je n'écris ni par intérêt, ni comme factieux, ni en intrigant, ni en charlatan, je me bornerai toujours aux plus brèves réflexions, je les laisserai à commenter au lecteur, et juger par l'opinion publique et la postérité (*).

C'est ce pus phagédénique qui donne lieu à des ulcères dangereux, que, sous la dénomination de *vaccin*, on desire jeter avec profusion dans la masse des humeurs humaines, sans

(*) Je crois en avoir assez dit, page 21 et suivantes de cet Ouvrage, sur la nature et les effets de ce pus phagédénique.

considération de circonstance, d'âge et de tempérament. Cependant on ne sait, en l'employant, quel sera l'ordre de sa marche, on ne connaît ses qualités que quand il a produit un effet quelconque, on ignore enfin tout ce qu'il serait important de bien connaître.

Il est dit, page 69 et 70 du rapport du comité central, que la Vaccine ne se manifeste quelquefois qu'au huitième, dixième, douzième, quinzième, dix-septième et même au vingtième jour. Page suivante, je vois qu'à Liancourt elle ne s'est manifestée que le vingt-cinquième jour, qu'à Rheims on a eu occasion de faire la même remarque, enfin, page 72, une Vaccine ne s'est manifestée que le vingt-septième jour (*).

Page 76, le comité attribue la progression plus ou moins prompte de la Vaccine *à un tempérament plus actif et plus inerte* des sujets soumis à cette inoculation : je n'en doute nullement. C'est aussi à la constitution des sujets que l'on doit attribuer les accidens qui surviennent pendant la vaccination, accidens qui eussent pu n'avoir pas lieu, ou ne se manifester que dans un âge plus avancé, si on n'avait

---

(*) J'ai preuve que des vaccinateurs n'ont pas attendu ce dernier terme pour revacciner. Le docteur Sedilot a vacciné la petite Méjat deux fois en six jours. (Voyez ce que j'en dis page 112 et suivantes).

pas provoqué leur développement par l'insertion du pus vaccin dans la masse des humeurs viciées, ou disposées à le devenir dans certains sujets.

Cette femme de cinquante-un ans, dont il est question page 81 du rapport que j'analyse, en suivant, autant qu'il m'est possible, l'ordre de sa rédaction; cette femme, dis-je, n'eût pas éprouvé ces graves accidens, qui seront développés dans le supplément qui terminera ces réflexions.

Cette femme, ce sujet adulte dont il est question page 82, ainsi que tant d'autres, ne détruisent-ils pas la force de cet aphorisme qui dit positivement que la Vaccine n'est jamais suivie d'aucun accident?

C'est cet adage qui, quoique souvent démenti par le fait, a donné tant de partisans à la Vaccine, et qui a porté ses enthousiastes à se permettre des expériences on ne peut plus téméraires, comme d'essayer *l'insertion de la Vaccine* sur la membrane pituitaire (*), d'appliquer ce pus phagédénique *sur une petite surface de la peau, dénudée au moyen d'un vésicatoire.*

Il est résulté notamment de cette téméraire

(*) Voyez page 97 du rapport du comité central de Vaccine.

expérience, des effets qui, selon les vaccinateurs, sont très-dignes d'attention. Je le dis ainsi qu'eux, mais avec moins de sang-froid, tant ma sensibilité en est affectée. Lecteur impartial, voyez quel en fut le résultat.

Après avoir donné le tableau du travail des neuf premiers jours de cette malheureuse vaccination, le comité s'exprime ainsi :

« Bientôt les glandes de l'aisselle grossirent, » la fièvre s'alluma, dura plusieurs jours, l'in» flammation augmenta encore, la peau prit » une teinte violette, une escarre véritablement » gangreneuse se forma dans la plaie, et la gué» rison n'a pu être complète que deux mois » après l'inoculation (*) ». Je me borne à demander si cet accident peut appartenir à une autre cause qu'à l'insertion du pus vaccin sur une surface dénudée à l'aide d'un vésicatoire. J'observe que le comité, dans le cours de son rapport, nullement arrêté par les cruels effets de cette expérience, conseille la vaccination par ce genre de dénudation.

Je me crois d'autant mieux fondé à considérer ces expériences, ainsi que d'autres citées dans le cours de mon ouvrage, notamment page 69 et 120, comme très-téméraires; que le comité lui-même, après être convenu que

(*) Page idem et suivante du même rapport.

l'activité ou l'inertie des tempéramens influait sur la marche de la vaccination, convient encore, page 273, sans s'opposer à ce qu'on la pratique, que *l'inoculation de la Vaccine, pratiquée sur des enfans du premier âge, a dû se rencontrer avec le travail de la dentition, souvent orageuse, et quelquefois mortelle.*

Devrait-on la pratiquer, lorsqu'on a à redouter de si funestes suites? Combien de sujets cependant sont vaccinés à ce terme redoutable!

Entraînés sans doute par cet adage qui prête à la Vaccine la propriété de guérir tant de maladies et de réorganiser les constitutions morbifiques, je vois, page 280, qu'on a inoculé cette moderne panacée à *un enfant né avant terme et très-chétif.* Cet enfant est mort le sixième jour de la vaccination. Sans cette transfusion, n'eût-il pas pu vivre plus de quarante-six jours?

Quel excès de témérité! Page 411 se trouve un fait qui terminera, j'espère ce que j'ai à dire de cet inconcevable genre de faire. Je vois qu'on s'est permis d'inoculer sur différens animaux du pus variolique trouvé *sur un cadavre exhumé après plus de vingt ans.* Le comité, qui ne rend pas compte de tout, ne dit point quel fut le résultat de cette répugnante expérience. Ce sont ces hommes qui s'apitoyent sur

le sort des animaux soumis à des expériences utiles, qui sont *philanthropiquement* auteurs de ces faits si téméraires dont j'ai donné plusieurs exemples dans le cours de cet ouvrage.

Je repousse avec horreur ces tableaux déchirans, avec le desir de ne plus en entretenir le lecteur. Je passe à un autre objet.

Avec le docteur Gesbert, je répète ce que j'ai dit page 62. *Si la Vaccine est réunie à une autre maladie, elle peut concourir à rendre celle-ci plus dangereuse.* Il appuie cette assertion de tant de faits, qu'elle devient une vérité irrévocable qui détruit le douzième de ces aphorismes dont j'ai fait le rapprochement (*).

Page 117, en parlant de cette contre-épreuve dont j'ai dit tout ce que je pensais page 98 et suivantes, le comité central dit : « On eut l'at-
» tention de les faire pratiquer par ceux des
» gens de l'art présens que l'on connaissait les
» plus expérimentés dans les procédés de l'ino-
» culation, ou que l'on savait être disposés
» moins favorablement en faveur de cette nou-
» velle méthode ».

Les expressions de cette loyale confiance sont démenties page 208, où le comité central trouve des *signataires recusables par leurs qualités*

(*) Voyez page 90.

reconnues d'inoculateurs. Cette phrase, contradictoire avec celle précitée, peut aussi blesser la délicatesse d'hommes honnêtes, qui, en raison de leur opinion, contraire à celle des vacccinateurs, ne peuvent décemment être placés au rang des *signataires recusables.*

Ce second sera le dernier reproche sans doute que je me permettrai : ainsi le veut la sévérité de mes principes.

Antagoniste de la Vaccine, je n'en suis pas moins incapable de trahir la vérité, et ne crois pas devoir être jamais suspect aux yeux d'aucun de mes confrères.

Je passe à d'autres faits plus importans. Le rédacteur de ce rapport, page 128, convient avec moi que c'est *sur-tout dans les quartiers où les rues sont étroites* et sales, *les ressources rares,* comme dans les arrondissemens de quelques comités de bienfaisance, et *le peuple moins instruit, que la proportion* des morts de la petite vérole *avait été plus forte, tandis que les arrondissemens les plus aérés, habités par la classe aisée, avaient moins souffert de la contagion.*

Comme cette phrase est vraie sous une infinité de rapports, ne serait-il pas important de s'occuper des moyens qui, en améliorant le sort de la classe indigente, donneraient au Gouvernement une population plus avantageuse?

S'il m'est permis de me personnifier pour un instant, je dirai que, médecin du comité de bienfaisance de la division de l'Ouest, qui est une des plus populeuses en misère des quatre divisions du 10e. arrondissement ; que n'ayant cessé de donner mes soins aux indigens de la paroisse, plus étendue que plusieurs de ses divisions, depuis au moins vingt ans, personne n'a pu mieux connaître que moi l'extrême misère de cette classe d'infortunés parmi lesquels j'ai la satisfaction de n'avoir jamais trouvé d'ingrats. Dans cet arrondissement, la mortalité des varioleux ne s'est montée qu'à soixante-dix-sept, selon le deuxième tableau, page 425, tandis que le sixième arrondissement en a fourni deux cent trente, et le neuvième, infiniment moins populeux et moins misérable, conséquemment mieux secouru, a donné une mortalité de cent trente-un varioleux.

Cela prouve au moins que cette mortalité tient à d'autres causes ; je l'ai dit dans les deux Candides, et dans cet ouvrage j'ai développé les trois causes principales des événemens fâcheux qui surviennent dans les petites véroles, infiniment moins malignes et moins mortelles, si on y avait égard.

Cette mortalité, toujours fâcheuse, lors même qu'elle serait moindre et moins propre à seconder les efforts des novateurs, a-t-elle été

diminuée par la Vaccine ? L'a-t-elle été d'une manière satisfaisante pour les Gouvernemens ?

Les Etats ont-ils gagné à ce qu'on se permette de lutter contre la nature en établissant inconsidérément des chances de vie ?

C'est cette question, vraiment philosophique, qu'il serait important de discuter.

Je voudrais savoir si depuis cinq ans que l'on vaccine, la mortalité a été sensiblement moindre qu'avant la vaccination. Voilà le point essentiel pour les Gouvernemens qui se doivent de protéger et favoriser la population. Si cela n'est pas ; si la mortalité offre toujours les mêmes affligeans tableaux ; si par suite de cette moderne transfusion, il survenait que les maladies les plus ordinaires prissent des caractères plus graves et plus dangereux ; si ce nouveau miasme, jeté dans la masse de nos humeurs, établissait parmi nous un nouveau genre de maladie, d'autant plus grave, qu'il serait issu d'une matière purulente, contagieuse parmi les bestiaux, et d'une qualité phagédénique incontestable, quels seraient les avantages des Gouvernemens ? quels reproches n'auraient pas à se faire ces novateurs qui auraient vicié l'espèce humaine et infecté nos bergeries d'un genre d'ulcère contagieux, *le plus souvent difficile à guérir ?*

Telles sont les réflexions qui me guident dans

cette carrière que me tracent mes sentimens pour ma patrie.

Je crois avoir encore quelque chose à dire du général de ces accidens que les vaccinateurs considèrent comme indépendans de la Vaccine; c'est dans leur rapport général que je vais puiser mes moyens.

Il ne suffit pas d'avoir démontré, d'après les vaccinateurs organisant le comité central de Vaccine, combien les ulcères des pis des vaches sont quelquefois dangereux, et d'avoir prouvé que le comité, marchant sur les traces de tous ses sectaires, n'est pas moins contradictoire qu'eux dans ses écrits, en disant, quelques phrases seulement plus bas, que le *cowpox* est peu de chose, que la Vaccine n'est jamais suivie d'accidens qui en dépendent. C'est ce raisonnement qui porte les vaccinateurs à disposer de tous les momens de la vie, comme également propres à la vaccination.

Dans son rapport, il est cependant sagement dit, page 269 et suivante, que « le plus simple » raisonnement apprenait que les différentes » affections pouvant se compliquer avec elle » (la célèbre Vaccine), ou les sujets que l'on » y soumettait pouvant être atteints déjà de » quelques germes d'indisposition plus ou » moins prompts à se développer, il devait » souvent survenir, pendant son cours, des

» accidens qui en seraient entièrement indé-
» pendans ».

Ce *plus simple raisonnement*, qui sera toujours le mien, va me dicter la réponse à cette phrase, qui semble faite pour parer à bien des choses, et qui, selon moi, ne pare à rien.

Voici ce que ce *simple raisonnement* m'inspire; je le crois à la portée des hommes les plus simples. Je dis que ces accidens quelconques qui surviennent pendant la vaccination, auraient pu ne pas survenir, si les sujets n'avaient pas été soumis à ce genre d'inoculation; le sujet qui en portait les germes en lui, les eût peut-être vu se manifester beaucoup plus tard, conséquemment dans un âge plus avancé : plus vigoureux alors pour supporter les effets du mal, mieux disposé au moment, pour ainsi dire, naturel de son développement, les accidens en auraient pu être moins graves et plus faciles à guérir. Je dis plus, des médecins moins téméraires que les vaccinateurs qui ont excellé dans tous les genres de témérité, n'auraient pas pris sur eux d'insérer un vice morbifique dans la masse des humeurs de *sujets atteints de quelques germes d'indisposition.*

Loin d'employer ces moyens de prudence, dont ne s'écartent jamais ces inoculateurs de pus variolique, qui ne vivent pas des malheurs de l'espèce humaine, qui ne les desirent ni ne

les agravent, les vaccinateurs ne repoussent ni les scrophuleux, ni les racheux, ni les dartreux, ni les phthisiques ; c'est dans ces foyers malsains qu'ils concentrent avec profusion le pus phagédénique d'une bête à corne, et c'est de ces sources dégoûtantes qu'ils tirent les moyens d'infecter les hommes les plus sains, sans égard à aucune circonstance de la vie. Ils osent dire que par cette singulière transfusion du sale pus phagédénique de l'ulcère du pis d'une vache, ils guérissent nombre infini de maladies, et réorganisent des constitutions morbifiques, même héréditaires.

Sages du siècle, lisez et réfléchissez.

Toujours m'occupant de ces accidens dont je donnerai encore quelques preuves matérielles incontestables, je trouve, page 287 du rapport du comité central, une phrase qui me semble devoir trouver place ici.

Le rapporteur s'exprime ainsi :

« A ces exemples d'accidens graves, imputés
» sans fondement à la Vaccine, n'en aurait-on
» pas d'ailleurs à opposer un grand nombre
» d'autres, où on lui attribue d'avoir fait dis-
» paraître différentes affections morbifiques, et
» d'avoir amélioré dans des sujets faibles et
» valétudinaires l'état de leur santé ».

A l'appui de cette assertion, où je trouve les mots *sans fondement* très-déplacés et insuffi-

sans pour détruire ce que j'ai avancé, le comité cite plusieurs des cures merveilleuses de la Vaccine, et, page 289, fait sentir que le même esprit d'exagération qui a pu dicter aux antagonistes de la Vaccine leurs tableaux d'accidens, a pu présider à la rédaction de l'exposé des cures, et ajoute en propres termes : « En com-
» parant tous les faits que nous avons observés,
» il nous a paru qu'en tenant un juste milieu
» entre ces deux opinions, c'était les apprécier
» à leur juste valeur ».

C'est-à-dire que si des antagonistes de la Vaccine pouvaient faire un dénombrement de trois à quatre mille accidens, ce qui ne serait pas impossible ; si chacun se prêtait loyalement à sa confection, on réduirait, par une espèce de conciliation, ce dénombrement à quinze cents ou deux mille, et que l'on réduirait de même le merveilleux tableau des cures dont l'exposé, dans quelques auteurs, tient, qu'on me permette de le dire, infiniment trop du charlatanisme.

Je ne suis pas de caractère à céder à cette transaction. Les accidens dont je fais mention, ceux que j'ai découverts depuis, sont incontestables, et ce n'est pas *sans fondement* que je les attribue à la Vaccine. Je crois l'avoir mieux prouvé, que le comité n'a prouvé le contraire.

Cette excitation particulière que l'on nomme fièvre,

fièvre, j'en conviens avec le comité, quelquefois dépure; mais s'il veut être impartial, il conviendra avec moi que quelquefois aussi il favorise l'éruption de ces vices occultes, souvent héréditaires, qui attendaient un accident quelconque pour se développer.

J'ai vu, il y a deux ans, sur le déclin d'une fièvre inflammatoire, s'organiser une tumeur indolente et se développer ainsi un vice scrophuleux qui ne tarda pas à être dans son plus parfait développement. Le sujet avait plus de cinquante ans. Ce vice était héréditaire dans sa famille bien avant qu'il se manifestât chez lui; il l'avait transmis avec la vie à un de ses enfans, qui, à l'âge d'environ onze ans, fut traité avec un succès au moins apparent. Si la Vaccine développait un pareil vice dans un enfant de deux à trois ans, de quel droit me taxerait-on d'accuser *sans fondement* la Vaccine d'avoir prématuré les chances de la nature ?

Je ne dis pas que toutes les vaccinations soient douées de cette propriété; car ce moderne Prothée, le plus irrégulier dans sa marche, quelquefois très-prompt, quelquefois très-tardif, souvent actif, assez fréquemment inerte, quelquefois nul, fort ordinairement bâtard, légitime, je ne sais comment, produit des effets qui varient à l'infini. Ceux de sa vraie poltronnerie sont les plus fréquens. A toutes les preuves

que j'en ai données, j'ajouterai celles que j'aurai occasion de puiser dans le rapport dont je m'occupe.

Page 293, la très-grande faiblesse de la très-merveilleuse Vaccine, est on ne peut mieux démontrée.

Il s'agit d'un phénomène de l'économie animale, réputé digne d'être observé, et qui n'a rien d'étonnant pour moi qui, depuis plus de trois ans, suis pénétré de la vérité de l'observation du comité.

Les fièvres de complication, dit le rapporteur, *prennent le dessus, enchaînent le développement* de la Vaccine, *qui ne commence ensuite que lorsque leur action à son tour étant diminuée, celle de la Vaccine acquiert un ascendant assuré.*

C'est-à-dire que la Vaccine, qui souvent fait de si belles cures, n'obtient *un ascendant assuré* que lorsqu'elle est toute seule, et que ne pouvant avoir aucune action sur aucun de ses ennemis, lorsqu'elle est en présence, elle ne prend l'ascendant que sur ceux dont on veut bien supposer l'existence. Ne pourrait-on pas dire que cette Vaccine a une force de Dom Quichotte? Après une telle assertion, que penser de ces cures merveilleuses? Peut-on un ascendant de plus mince aloi! ! !

Comment concevoir que ce soit avec de telles

phrases que l'on captive l'opinion d'une très-grande majorité des hommes ?

Si je n'avais vu ce qui s'est passé sous le charlatan *Mesmer*, je ne concevrais pas comment des hommes du premier mérite peuvent donner dans de semblables erreurs.

Ce dernier mot que je vais dire enfin touchant les accidens d'une transfusion qu'on ose dire n'en comporter aucun, ne prouvera pas plus en faveur de ses cures.

Page 344, je lis que *la constitution des sujets n'influe pas moins que l'âge sur le manque de succès* de cette Vaccine, dite par les mêmes auteurs, *praticables dans toutes les circonstances de la vie.* Voilà, ce me semble, suffisamment de raisons puisées dans le rapport général du comité central de Vaccine, pour prouver que tous les instans de la vie ne sont pas propres à la vaccination, et que l'esprit de contradiction est le propre des vaccinateurs, qui, tout en convenant des accidens, et en faisant la description des plus graves, préconisent l'innocuité de la Vaccine.

Page 345, je trouve le moyen de passer à un autre genre de réflexions. J'y lis qu'*un état d'indisposition qui existe encore, ou qui a précédé depuis peu* (c'est bien tout prévoir), *paraît aussi* au comité *une cause qui dans quelques circonstances peut s'opposer au tra-*

vail de la Vaccine, en laissant dans les organes une disposition contraire à son développement. Si la moindre des choses peut rendre la Vaccine stagnante, inerte, engourdie, etc., comment se peut-il qu'elle produise tous ces effets merveilleux que je me lasse de répéter.

C'est par cette phrase qui, comme tant d'autres, prouve le peu d'énergie du spécifique moderne, que j'arrive à démontrer qu'introduit dans la masse des humeurs humaines, il est loin de suivre la marche régulière de la petite vérole, comme le dit affirmativement le comité dans ce rapport, où *les preuves que la Vaccine ne s'affaiblit point par des transmissions successives d'individu à individu* (ce qui passe pour démontré page 394 et suivantes) me semblent aisées à détruire par tout ce que je viens de dire, et par ce qui suit.

La Vaccine tardive chez certains enfans et chez certains adultes, ainsi que j'ai eu occasion de le dire plus haut d'après le comité central de Vaccine, offre une preuve certaine de l'irrégularité de sa marche, et pourrait aider à donner celle de son affaiblissement.

Ce ne sont pas là les seuls inconvéniens de ce spécifique, il est encore sujet à d'autres qui me semblent infiniment plus graves et on ne peut plus bizarres.

Par exemple, selon le comité central de

Vaccine, la même vaccination peut donner au même sujet la Vaccine légitime et la Vaccine bâtarde. Il est dit, page 311, que le docteur Husson *a vu la Vaccine vraie et fausse sur le même individu, même sur un seul bras, quoique l'inoculation ait été semblable pour toutes les piqûres.* Un autre vaccinateur, qui n'est pas nommé, a eu la même chance. Le docteur Andry a eu occasion de faire la même observation, et de suite on voit que plusieurs Vaccines, qui devaient être régulières, ont été bâtardes. Il me semble qu'on eût pu attribuer cet accident à l'affaiblissement des propriétés du spécifique, vu ses trop fréquentes transmissions sans renouvellement; mais le comité central, les vaccinateurs enfin ne sont pas de cet avis, et c'est à l'aide de tels faits et sans égard aux accidens dits *indépendans*, parmi lesquels s'en trouvent de très-graves, que je considère comme très-dépendans, qu'on prétend établir *l'innocuité* de la Vaccine.

Avec le pus vaccin le plus louable, l'inoculation pratiquée par le plus expérimenté des vaccinateurs, on n'est donc pas à l'abri d'une fausse Vaccine? Non, il est démontré qu'on l'acquiert avec un pus doué de ses propriétés actives, de même qu'avec un pus dégénéré par vétusté, au bout d'un mois. Dans les premiers tems, ce terme d'activité était limité et très-court; une

fois extrait, on ne pouvait le conserver long-tems doué de ses propriétés, mais on est parvenu à lui donner un bien plus long terme d'activité, en le conservant sur des fils (76) ou entre deux carrés de verre très-polis. On en a conservé ainsi pendant soixante-trois jours, sans qu'il ait perdu ses qualités spécifiques. Page 398, le comité central dit avoir vacciné avantageusement plusieurs enfans avec du vaccin extrait des pustules depuis sept mois. Pag. 400, il est dit que le cit. Valentin, de Nancy, est *parvenu à conserver du vaccin propre à inoculer avec certitude, de trente-six à cent, et même cent quarante jours.*

Ces très-grands avantages, reconnus depuis peu, n'empêchent point la fréquence des Vaccines bâtardes et de plusieurs inoculations vaccinales nulles, quoiqu'opérées avec du vaccin de très-bon aloi.

Certains sujets sont tellement constitués, que soumis à l'inoculation vaccinale, il ne se manifeste sur eux ni Vaccine légitime, ni Vaccine bâtarde. Impassibles en apparence, on jette avec profusion dans la masse de leurs humeurs un vice morbifique, qui, dans le cours de la vie, pourra bien donner des qualités particulières à quelques fièvres aiguës, ou développer quelques maladies d'un nouveau genre, que je nommerai, si malheureusement j'ai occasion d'en rencon-

trer, maladies *des bêtes à cornes*, jusqu'à ce que quelques modernes nomenclateurs, dont nous ne manquons pas, les aient caractérisées sous un nom plus bizarre ou plus baroque à l'aide d'une racine grecque.

Ces vaccinations, réputées nulles, ont été répétées nombre de fois sur les mêmes sujets. Le comité central, tout en convenant, pag. 337, que les effets de la Vaccine peuvent *être douteux*, dit qu'on l'a vu ne se manifester qu'à la *troisième* et à la *quatrième* vaccination.

Page 339, je vois qu'à Gignac sur le Hérault, on n'a pu avoir de succès sur quelques sujets, qu'à *la sixième vaccination.*

Il est dit, page 395, que des vaccinations trois fois répétés sur les mêmes sujets, deux fois avec ce pus humanisé, et une fois avec celui extrait du pis de la vache, furent nulles. Trois enfans furent infructueusement soumis à cette triple expérience (77).

Page 347, je retrouve deux sujets vaccinés trois à quatre fois infructueusement.

Le cit. Pagès a eu occasion de rencontrer plusieurs sujets *qui ne pouvaient pas prendre la Vaccine.*

Le cit. Tarbès cite un sujet vacciné infructueusement jusqu'à sept fois.

Le cit. Mohr, d'Arras, a vu des sujets vaccinés jusqu'à la quatrième fois sans succès,

même de bras à bras. Ce même médecin mande au comité que sur cent vingt-six sujets vaccinés, vingt-trois l'avaient été inutilement.

Enfin le citoyen Valentin dit avoir vacciné à Nancy un enfant de douze ans trois fois sans succès, *quoiqu'avec un nombre infini de piqûres.* Cet enfant fut depuis en vain inoculé de virus variolique, *et l'année suivante exposé avec la même inutilité à la contagion* variolique. De quelle masse de virus phagédénique, la masse des humeurs de ces deux derniers sujets sur-tout ne se trouve-t-elle pas infectée ! Il serait à souhaiter qu'ils pussent être bien observés dans les différentes maladies qu'ils pourront faire dans le cours de leur vie.

À la petite Force, sur soixante-dix-huit femmes soumises à la vaccination de gré ou de force, quinze seulement eurent une Vaccine vraie : la contre-épreuve le prouva, mais soixante-trois de ces malheureuses, rarement à plaindre, ne prirent pas la Vaccine. Je présume que quelques-unes en eurent une digne d'elles, et que chez les autres elle fut nulle. J'ignore pourquoi, parce que, page 111, où ce fait est rapporté, on use d'un tel laconisme sur une expérience en grand, qui, dans un rapport général, devrait être on ne peut plus détaillé, qu'il est impossible d'en rien approfondir.

Ces transitions subites d'un fait à peine à

demi-développé, se rencontrent quelquefois dans ce rapport, qui, par une politique propre aux vaccinateurs, est frappé au coin d'une certaine circonspection qui prouve plus leur amour pour leur systême, que l'efficacité du spécifique vaccin. Bien des faits qui pourraient être intéressans y sont exposés sans éclaircissemens quelconques. J'ai même observé que des faits très-importans, très-fort à la connaissance du comité, sont absolument omis dans ce rapport général. J'espère avoir occasion d'en faire remarquer quelques-uns avant peu. Mais revenons à nos Vaccines prétendues nulles, parce que ce virus reste stagnant dans la masse des humeurs de ceux qui se sont prêtés à s'en laisser infecter.

Page 348, il est question de sujets constitués de manière à ne jamais contracter la Vaccine. *Cette résistance à la contracter a paru* au comité central *être particulière à certaines familles, et offrir une sorte de disposition héréditaire.* A l'appui de cette vérité qui coïncide très-bien avec l'opinion que j'ai toujours eue, qu'il y avait des sujets constitués de manière à ne jamais prendre la petite vérole, ce dont les vaccinateurs conviennent enfin, le comité cite sept exemples de sujets qui ont opposé *une résistance constitutionnelle* à la vaccination. Quelques-uns d'entr'eux ont offert

la même résistance à l'inoculation variolique.

Pour s'assurer de ce fait on a exposé les mêmes sujets à recevoir, à différentes époques, plusieurs introductions du pus vaccin dans la masse de leurs humeurs.

Voilà donc les vaccinateurs rendus à des principes que j'ai toujours regardés comme incontestables, et l'adage de la Condamine détruit, puisqu'on convient enfin qu'il y a des familles qui ne sont pas susceptibles d'être atteintes de la contagion variolique. On ne dira donc plus avec emphase que les sujets qui meurent sans avoir eu la petite vérole, sont ceux-là seuls qui n'ont pas assez vécu.

Toujours porté, ainsi que je l'ai dit plus haut, à faire les plus brèves réflexions, je ne répéterai pas ici ce que j'ai dit dans les deux Candides, touchant cette possibilité d'être constitué de manière à n'être pas apte à prendre la petite vérole, et contre cette légèreté avec laquelle on se permet d'établir des chances de vie, ou d'accidens plus ou moins graves. Je préfère suivre les vaccinateurs dans les résultats de leurs opérations, variées à l'infini, avec cette confiance que je n'aurai jamais dans l'innocuité d'un pus morbifique phagédénique, contagieux parmi les bestiaux, et qui souvent donne lieu à des ulcères difficiles à guérir.

Je vois qu'ils ont tenté de vacciner derechef

des sujets chez lesquels la Vaccine avait opéré au gré de leurs desirs.

Page 331 et suivante, le rapporteur s'exprime ainsi : « La possibilité de prendre une » seconde fois *la Vaccine*, lorsqu'à la pre-» mière elle s'est développée régulièrement, » n'est appuyée sur aucune espèce de preuves. » Nous avons déjà parlé des essais nombreux » faits par le comité, et dans lesquels il s'est » occupé d'en répéter l'inoculation sur des » sujets qui l'avaient déjà éprouvée. On a vu » qu'à l'époque où les aréoles se sont conve-» nablement développées, une inoculation ne » réussit plus, ou qu'elle ne donne qu'un tra-» vail incomplet et de peu de durée. L'obser-» vation n'a rien appris, dans des milliers de » vaccinations, de contraire à ce résultat, et » il n'est dans nos essais aucun exemple d'une » seconde Vaccine qui ait été ainsi contractée ».

Page 39, et dans les notes qui y ont rapport, ainsi que page 86, j'ai prouvé, d'après les vaccinateurs eux-mêmes, que des vaccinés étaient susceptibles de reprendre la Vaccine une seconde fois. Je vais, dans le rapport du comité, puiser de nouvelles preuves encore.

Je pourrais dire au comité, comme je l'ai dit au cit. Moreau, que quoiqu'il y ait loin de la page 331 à la page 87 et suivantes, je sais faire les rapprochemens quand je les juge nécessaires.

Dans ces pages précitées, se trouvent des *inoculations accidentelles faites par les inoculés eux-mêmes en se grattant.*

«Un inoculé, en se grattant, a porté ensuite » ses doigts imbibés du fluide vaccin sur des » parties où il éprouvait quelques démangeai- » sons ». Il en est résulté une réinoculation, et cette réinoculation n'a pu avoir lieu que quand la matière, ayant acquis son degré d'activité, le sujet devait être à l'abri des infections variolique et vaccinale par récidive. Si à cette époque on eût pris de cette matière vaccine sur une lancette, sur des verres ou sur des fils, à coup sûr, alors, avec cette infaillible panacée, on eût donné une Vaccine vraie aux uns, une bâtarde aux autres, et rien à certains sujets, peut-être plus heureux.

Page 89 de ce même rapport où il est dit, page 352, que *l'observation n'a rien appris, dans des milliers de vaccinations,* qui prouve qu'on puisse avoir deux fois la Vaccine, j'observe une petite fille de trois ans, qui, le douzième jour de la Vaccine (78), époque où ordinairement elle est douée de ses vertus prolifiques, en se grattant, déchire les pustules vaccines, porte ses doigts dans son nez, et donne lieu au développement de deux boutons vaccins.

Un autre enfant se réinocule aux tempes par

le même procédé. Un autre se réinocule à la fesse, encore par le même procédé, le douzième jour de sa vaccination. Suivent six autres faits de cette nature, et l'on se dit sans preuves de vaccinations par récidive.

D'après ces faits, extraits du rapport du comité central de Vaccine, je me trouve plus fondé à dire qu'il me paraît bien établi que la Vaccine ne jouit pas plus que la petite vérole de l'avantage de mettre ceux qui l'ont éprouvée à l'abri de la contracter de nouveau : j'ai, je crois, donné preuves suffisantes de cet adage, qui est l'inverse de celui que je lis page 333 du rapport que je discute.

Passons enfin aux fausses Vaccines, et débrouillons ce chaos, s'il est possible.

J'observe que ce rapport ne dit que très-peu de chose, et ne donne aucune définition de ce subterfuge, dont j'ai démontré les formes infiniment variées dans le commencement de cet ouvrage.

Page 297, on lit que la fausse Vaccine n'empêche point qu'on n'inocule la vraie immédiatement après, parce qu'il ne peut *résulter aucun inconvénient grave de cet état de choses.*

Page 311, se trouvent deux faits de Vaccine fausse et vraie, produites d'un même pus sur le même bras. J'ai déjà eu occasion d'en parler.

Quels éclaircissemens peuvent donner des

faits décrits d'une manière si aride par les chefs des vaccinateurs ?

C'est en vain que j'ai cru pouvoir m'aider des lumières du comité, qui probablement a cru prudent de n'entrer dans aucun détail sur les fausses Vaccines dans un rapport où il me semble qu'elles auraient dû être démontrées d'une manière quelconque, ainsi que l'a fait le comité de Milan.

J'espère, avant de terminer cette analyse, avoir occasion de faire voir, d'une manière plus sensible, combien ce rapport est incomplet, ou combien il contient de très-prudentes omissions.

Page 328, je crois trouver quelque chose de plus positif sur les fausses Vaccines, et je ne trouve qu'une masse de phrases contradictoires, dont je ne crois pas pouvoir me dispenser de parler.

Le comité s'exprime ainsi :

« On voit combien peu serait fondée la crainte
» que l'on chercherait à inspirer relativement
» à la fausse Vaccine. On a étrangement abusé
» de ce moyen d'effrayer les esprits, en an-
» nonçant que la Vaccine n'a point de marche
» régulière, de caractères particuliers, et que
» se trouvant fausse ou vraie, c'est-à-dire, pré-
» servative ou non, dans des circonstances dif-
» ficiles à distinguer, on peut rester exposé au

» danger de contracter la petite vérole que
» l'on aurait prévenue plus sûrement par l'ino-
» culation ordinaire. Ces assertions n'ont pu
» être avancées que par des hommes qui n'a-
» vaient aucune expérience de la Vaccine; elles
» n'ont pu avoir quelque crédit que dans les
» premiers momens de l'usage qu'on a fait de
» cette nouvelle méthode. Il ne faut en effet
» qu'avoir vu quelques individus vaccinés, pour
» reconnaître sûrement sa marche; elle est
» marquée par des effets tellement constans,
» qu'elle ne le cède pas à la petite vérole en
» régularité ».

Il me semble que pour prouver que les craintes de la fausse Vaccine sont *peu fondées*, il aurait été à propos de dire de ces fausses Vaccines ce que le comité ne dit point. Le peu de lumières qu'il donne sur cet objet important, me porte à renvoyer le lecteur à toutes ces causes de fausse Vaccine, dont j'ai fait mention page 41 et suivantes en les discutant, en en démontrant les évidentes contradictions, et combien elles sont susceptibles d'accroissement en faveur des vaccinateurs.

N'est-il pas facile de pouver qu'on n'a pas abusé du moyen d'*effrayer les esprits, en annonçant que la Vaccine n'a point de marche régulière et de caractères particuliers ?*

C'est dans les ouvrages des vaccinateurs, c'est dans ce rapport même que j'analyse, que j'ai trouvé les irrégularités de sa marche ; c'est particulièrement dans le rapport de Milan que j'ai trouvé que la Vaccine pouvait être préservative, quoiqu'elle fût dépourvue de ses symptômes constitutionnels ; c'est dans le rapport du comité central de Paris que je trouve deux éruptions vaccinales considérables, dont des pustules très-éloignées du point d'insertion ont procuré des Vaccines préservatives à ceux qui ont fait usage de la matière purulente de ces boutons vaccins, et c'est dans ce même rapport que, par un esprit de contradiction que je crois être une influence de la Vaccine, je vois ce fait révoqué en doute, quoique prouvé par l'expérience ; c'est encore dans ce même rapport que je vois sur un même bras vacciné par un vaccinateur expert, la Vaccine fausse et la Vaccine vraie être le produit de la même goutte de pus vaccin : enfin, c'est encore dans ce même rapport que je vois la Vaccine se développer du dixième au douzième, quinzième, dix-septième, vingtième, vingt-cinquième et même vingt-septième jour.

C'est après de tels faits, nécessairement incontestables, que l'on veut me faire croire à la régularité de la marche de la Vaccine. J'en appelle au jugement de tous les hommes, dont l'enthousiasme

l'enthousiasme des nouveautés ne fascine pas l'imagination.

N'est-il pas certain, n'est-il pas démontré dans les ouvrages des vaccinateurs que la Vaccine se trouve fausse ou vraie *dans des circonstances difficiles à distinguer*, et que le vaccinateur ne sait ce que sera la Vaccine qu'il a inoculée que quand elle a produit son effet? Ne la voit-on pas fausse et vraie en même tems sur le même sujet? Où sont puisés ces faits? Dans les ouvrages des vaccinateurs. Je défie qu'on ose me dire qu'ils soient ni tronqués, ni altérés. Cependant on dit avec un ton d'assurance étonnant que les *assertions* des antagonistes de la Vaccine *n'ont pu être avancées que par des hommes qui n'avaient aucune expérience de la Vaccine.*

J'ai vu très-peu d'individus vaccinés, la plupart frappés d'accidens plus ou moins graves; mais j'ai lu les nombreux écrits des vaccinateurs, je crois l'avoir prouvé dans cet ouvrage: c'est dans ces œuvres des plus chauds partisans de la Vaccine que j'ai puisé les preuves de l'incertitude de son produit, de l'irrégularité de sa marche, qui ne ressemble point à celle de la petite vérole; j'y ai aussi puisé les preuves incontestables des dangers dont elle n'est que trop souvent suivie, quoique ces discrets sectaires de la moderne méthode ne fassent pas

plus mention de tous, que le comité dans son rapport, qui, par cette raison, ne peut être nommé *rapport général.*

C'est à l'appui de cette prudente retenue que, pour confirmer le dire de tous les vaccinateurs, le comité central dit, page 330 de son rapport, que *la vaccination est si légère, qu'elle ne mérite pas même le nom d'indisposition.*

Telles sont les répliques que les chefs de la vaccination ont cru devoir faire *aux* prétendues *inductions hasardées* des antagonistes de la Vaccine.

Comme ces répliques n'ont rien de clair, rien d'instructif, rien de satisfaisant pour quelqu'un qui cherche et desire trouver la lumière, en attendant que je puisse la rencontrer, chose dont je doute fort, je persiste dans mon opinion sur les fausses Vaccines, je les considère toujours comme de vrais subterfuges dont la source peut être intarissable, et comme une des preuves la plus certaine des faibles moyens de la Vaccine.

Considérant donc qu'il est démontré qu'avec la pustule mûre d'une bonne Vaccine, on peut donner une Vaccine fausse, ou, en même tems, des boutons de Vaccine légitime et des bâtards de la même famille;

Considérant qu'il est démontré qu'on ne reconnaît une fausse Vaccine que quand elle est

développée, parce qu'elle n'est pas accompagnée de ces *symptômes constitutionnels*, sans lesquels cependant on peut avoir une Vaccine préservative, si irrégulière dans sa marche; qu'elle peut se manifester du dixième au vingt-septième jour après l'insertion, qu'une indisposition peut suspendre son action, et qu'elle ne reprend son ascendant que quand elle n'a plus à combattre que des ennemis supposés;

Considérant qu'il est démontré qu'un pus passif peut donner une bonne Vaccine, surtout si on le reçoit sur des *fils* qui communément donnent la fausse, et qu'un pus actif, susceptible d'être trop vieux, de devenir *inerte* au bout d'un mois d'extraction, est cependant très-propre à procurer de bonnes vaccinations après cent trente jours, et même sept mois d'extraction;

Considérant qu'il est démontré que l'on sait si peu, en inoculant le cowpox, quel en sera le résultat, que Thornton a donné la petite vérole seulement avec du pus vaccin qu'il tenait de Pearson, ainsi que je l'ai fait remarquer page 28;

Considérant enfin qu'il est aussi absurde de vouloir me persuader, ainsi que le tente le comité, page 404, que la Vaccine doit me convenir, parce que je vis de la chair des bœufs et du lait des vaches, lorsque l'un et l'autre

sont sains, qu'il est téméraire de vouloir infecter nos bergeries de ce vice contagieux parmi les bestiaux, où déjà il s'en trouve trop pour le malheur des cultivateurs;

Je persiste dans les opinions que je me suis faites de la dégoûtante vaccination, et je passe à la recherche des preuves matérielles des accidens propres à la Vaccine, extraits de ce rapport, conséquemment toujours incontestables. C'est là que je vais avoir occasion d'observer que le comité n'est pas plus exact au compte, que les vaccinateurs qui ont écrit avant lui, et à qui je l'ai reproché dans mon premier ouvrage.

Supplément aux preuves matérielles des accidens propres à la vaccination.

Ier. *Fait.* Page 280 du rapport du comité central de Vaccine, il est question d'un fait dont j'ai déjà eu occasion de parler, et qui doit ici être placé le premier, en suivant l'ordre que j'ai établi relativement aux preuves matérielles des accidens de la Vaccine.

Un enfant, *né avant terme et très-chétif*, vacciné au quarantième jour de sa naissance, meurt six jours après.

La réplique du comité, sa manière de se défendre de l'inculpation qu'on est en droit de

lui faire relativement à ce fait malheureux, est des plus étonnantes. *On reproche*, dit-il, à la *Vaccine de ne l'avoir pas rendu assez robuste pour vivre.*

Ce n'est pas ainsi que je m'exprime sur un pareil fait, tout en accusant la Vaccine de la mort de l'enfant.

Dans les écrits de tous les vaccinateurs et dans le rapport du comité central, il est dit et démontré par des faits décrits avec beaucoup d'enthousiasme, que la Vaccine réorganise de mauvaises constitutions, et guérit nombre de maladies. C'est à l'appui de cette assertion, à laquelle je n'ai point de confiance, qu'on s'est permis de vacciner un enfant *très-chétif et né avant terme.* Rien ne me prouve que cet enfant n'eût vécu que quarante-six jours, si l'on n'eût pas eu la témérité de le vacciner, quoique rien ne fût plus évident que les preuves de sa frêle existence.

Page 112 et suivantes, j'ai dit ce que je pensais de la mort de la fille du cit. Mejat (*). Le dire du cit. Sedillot n'influe pas plus sur mon opinion, que les faibles moyens dont use le comité, page 194, où, ainsi que de cou-

(*) Je ne sais à quoi peut tenir cette discrétion du comité, qui souvent ne met que la première lettre du nom de personnes connues.

tume, il renvoie le lecteur aux procès-verbaux, qui ne sont jamais sous les yeux de personne.

Je n'ai pas plus à revenir sur ce que j'ai dit de toutes ces malheureuses victimes, vu que dans les faits de ce premier ordre, j'ai prouvé, je crois, d'une manière peremptoire, le vice et la faiblesse des défenses et des réfutations des vaccinateurs.

1er. *Fait.* Page 210, je vois neuf sujets atteints d'une petite vérole volante pendant la vaccination. Six de ces petits malades la prennent au dix-huitième jour de cette inoculation, dans le moment où son action dépurative doit être dans toute sa vigueur. Il paraît que cette espèce d'accident ne suspend pas plus l'action du virus vaccin, que la variole. Ces vices morbifiques n'ont aucun *ascendant* sur la Vaccine, qui, comme je l'ai déjà dit, n'en a que sur des ennemis supposés.

Pourquoi la fièvre de vaccination n'aurait-elle pas développé l'éruption presque varioleuse dont il s'agit, comme elle donne le jour à tant d'autres accidens, qui, sans elle, auraient pu rester plus long-tems occultes ?

2e. *Fait.* Même page, il est dit que l'enfant du cit. G***, négociant, rue du Grand-Chantier, n°. 5, eut, dans le cours de sa vaccination, une éruption dont les boutons de la face étaient noirs, aplatis et desséchés. Je ne sais si je dois

mettre cette éruption au rang des petites véroles volantes, car le comité, toujours très-discret, ne donne pas grande lumière sur cet accident assez grave, survenu pendant l'effet de la salutaire vaccination.

Dans la même rue, n°. 9, il est arrivé un fait plus grave que j'ai détaillé page 213 et suivantes, et dont le comité ne dit rien. Cependant, si on a lu avec attention la lettre que m'a adressée le cit. Guidetti, banquier, père de quatre enfans très-dangereusement malades des suites de la vaccination, on ne pourra douter que ce fait ne soit absolument à la connaissance du comité central de Vaccine, ni me faire un crime de lui reprocher de n'être pas fidèle au compte dans un rapport où rien ne devait être omis.

3e. *Fait.* Pag. 211, on voit que la même éruption, qualifiée de petite vérole volante, ayant encore régné en l'an X, la vaccination n'en ayant pas plus triomphé, plusieurs sujets vaccinés en ont été attaqués.

De ces petites véroles volantes, je passe à celles qui sont de vraies petites véroles, quoique certaines soient contestées par le comité.

Je ne crois pas devoir revenir sur le fait de Blondeau, qui a eu une petite vérole courte, dont la matière purulente en a produit de plus développées. Je persiste en ce que j'en ai dit page 157 (79).

Page 139, j'ai également donné mon opinion sur la petite vérole survenue à la petite Colard. Quand les chances de la nature ne seront ni troublées ni provoquées par les téméraires expériences des hommes, je n'aurai rien à dire.

J'ai démontré qu'une fièvre quelconque développait fréquemment différentes sortes d'éruptions. Fondé sur une foule d'expériences acquises dans le cours de trente ans de pratique, je me crois autorisé à persister dans mon opinion.

Quant à l'enfant du citoyen Gaudelet dont j'ai parlé page 143, je ne suis pas de l'avis du comité; je ne trouve pas les six *signataires* de ce fait *récusables*, ainsi qu'il se permet de le dire page 208. Je ne répéterai pas ici le reproche que j'ai dû lui faire plus haut de cet injurieux langage, que j'aurais voulu, par estime pour ses membres, qu'il n'employât pas (*); j'ai une autre observation à lui faire, qui est que j'ai remarqué qu'il repoussait, en quelque sorte avec mépris, tous les certificats de père et de mère qui lui étaient nécessaires, et paraissait faire très-grand cas et s'appuyait très-fort de ceux qui lui étaient avantageux.

Les parens de cet enfant ont attesté que,

(*) Page 216 du rapport du comité, il est prouvé qu'il n'a pas toujours trouvé ces signataires *récusables*.

ci-devant bien vacciné, il avait eu la petite vérole depuis sa vaccination. J'abandonne cette observation aux réflexions des lecteurs impartiaux.

Page 203, le comité rétorque mal le fait prouvé de la fille du citoyen Crosnier, coîffeur, demeurant rue Saint-Honoré, près celle de l'Arbre-Sec, dont j'ai parlé avec assez de développement, page 140 et suivante. Le certificat du père est encore repoussé par le comité, j'ai eu des preuves incontestables du fait : j'ai vu l'enfant, et le père m'a communiqué son journal, écrit de sa main. Donc je n'ai rien avancé sans preuves.

Le comité va m'en fournir une de plus, que, je ne sais pourquoi, le cit. Dufay m'a refusée, quoique je l'aie invité par deux lettres, à me procurer les renseignemens qui étaient à sa connaissance sur ce fait.

Le rédacteur du rapport du comité, dit page 204 et suivante : « De la matière des bou-
» tons de la petite Crosnier ayant été inoculée
» à un autre enfant (la fille du cit. Gaudelet,
» fondeur, cour de la fontaine de Grenelle),
» sur laquelle la même éruption de petite vé-
» role volante se manifesta quelques jours après,
» on cita ce fait en même tems comme une
» preuve du caractère variolique de l'éruption
» de la petite Crosnier, et comme un nouvel

» exemple de petite vérole survenue à la vac-
» cination. Mais les renseignemens pris par le
» comité dissipèrent bientôt l'erreur que l'on
» cherchait à repandre à cet égard ».

Il n'y a point d'*erreur* à dissiper ; y en aurait-il, je ne la trouverais pas dissipée par le comité, qui probablement conserve ses *renseignemens* dans ses archives, en parle toujours, ne les donne jamais, et se borne à citer des procès-verbaux, dont il ne donne pas plus de connaissance. Je reviens au fait, et je dis : le comité, probablement moins heureux que le cit. Dufay, déclare n'avoir eu *aucun effet* du pus des pustules de la petite Crosnier, inoculé par ses membres sur cinq enfans, tandis que le cit. Dufay réussit à inoculer une petite vérole avec cette même matière purulente. Je dis une petite vérole, parce que la petite vérole volante ne se communique pas par inoculation.

J'observe que quand le comité a tenté cette épreuve, il n'y a pas appelé le père de l'enfant, et ne lui a pas plus fait part du résultat, qu'il ne l'a fait au citoyen Guidetty de celui de pareille épreuve faite avec le pus des boutons de ses quatre enfans et des deux enfans de son commis.

Le cit. Crosnier, long-tems après la guérison de sa fille, m'a assuré ignorer absolument quel avait été le produit de ces expériences, en en

témoignant son étonnement et son mécontentement.

Peu après la guérison de cette petite malade, un vaccinateur, qui avait eu occasion de la voir plusieurs fois, à qui j'en parlai, me dit qu'elle avait eu une crystalline.

Enfin, plusieurs mois après, le père, mandé au Louvre, les vaccinateurs lui dirent que sa fille avait eu une fièvre *anomale*. Page 206 de son rapport, le comité qualifie cette éruption de petite vérole volante, et dit, page 205, que les boutons de cette éruption *n'avaient point contenu de matière de suppuration*. J'observe que j'ai vu les cicatrices renfoncées, qui prouvaient le contraire.

D'après ces faits, qu'une simple négation ne peut détruire, je persiste dans mon dire relativement aux accidens varioleux de cet enfant.

J'ai dit ce que je pensais, page 152, relativement à Sophie Pique. Elle fut vaccinée par le docteur Colon, qui, premier apôtre de la vaccination en France, a le premier (je ne sais si c'est par amour paternel) jeté dans la masse des humeurs de son fils, les germes phagédéniques du cowpox, ignorant encore quelle était sa nature, et qui, pour se venger de l'ingratitude de ses collègues, dans une critique de leur rapport, les traite en homme cour-

roucé, soulève le voile des mystères de la vaccination, en arrache même quelques lambeaux avec ce véhément caractère qui prouve l'excès de son mécontentement.

Deux ou trois mécontens de plus de ce genre, nous donneraient plus de lumière sûrement que le rapport tardif du comité central de Vaccine de Paris, seul *comité central de Vaccine* qui me paraisse exister en Europe.

Eu égard à cette dénomination, il me semble que son rapport eût dû être beaucoup plus volumineux et plus détaillé, et qu'il se fût infiniment honoré en n'omettant aucun fait, ainsi qu'en laissant à chacun de ses collaborateurs cette portion de gloire, dont le docteur Colon, particulièrement, me semble extrêmement jaloux.

J'observe que si l'on fait attention aux faits que j'ai extraits des rapports des commissions vaccinantes de Bruxelles, Lyon et autres lieux, on verra que le comité central n'est pas exact dans son rapport, quand il dit que les vaccinations de ces différens pays n'ont été suivies d'aucun accident.

A Rheims et à Genève, toutes les premières vaccinations ne préservèrent pas de la petite vérole, et je suis porté à croire que parmi ceux qui la prirent, plusieurs eussent pu n'en être

frappés que dans un âge plus avancé, s'ils avaient été abandonnés aux chances de la nature, que toujours je préférerai à celles que les hommes ont la témérité d'établir.

Comme je me suis permis de mettre au rang des accidens du second ordre toutes les petites véroles survenues pendant ou après une vaccination quelconque, le comité central ne va pas laisser d'en fournir une masse assez considérable, qui le serait plus encore si, ainsi que lui reproche le docteur Colon, page vj de l'avant-propos de ses Observations critiques, et page 21 de l'ouvrage, il n'avait eu la discrétion de taire tout ce qu'il a considéré comme nuisible aux progrès de la vaccination.

Je ne parlerai cependant pas de ces petites véroles survenues en même tems ou presqu'en même tems que la vaccination s'opérait; mais toutes les autres sont de mon domaine, vu mon opinion nullement hypothétique. J'entre en matière.

Ier. *Fait.* Page 240 (*), je vois que l'enfant du citoyen Penières, tribun, a pris la petite vérole le troisième jour de sa vaccination.

2e. *Fait.* Deux enfans d'un jardinier, rue Saint-Lazare, ont eu la petite vérole, l'un le quatrième jour, l'autre le cinquième de la vaccination.

(*) Je ne citerai pas toujours les pages, attendu que plusieurs de ces faits se suivent.

3e. *Fait.* Un enfant, à Javelle, a pris la petite vérole quatre jours après avoir été vacciné.

4e. *Fait.* Le rapporteur du comité fait mention de trois petites véroles survenues le sixième, le septième et le huitième jour de la vaccination. Ces faits ont été observés par les docteurs Jadelot et Salmade.

Ce que m'oppose le comité, page 242, n'est pas de force à détruire l'opinion que j'ai dû me faire d'un prétendu brave qui n'a aucun *ascendant* sur ses ennemis, et qui reste assez souvent sans action lorsqu'il est sur le champ de bataille. Cette arme, supérieure aux qualités du moderne spécifique, ne perdra jamais rien de sa force entre mes mains. Je continue.

5e. *Fait.* A Montmédy et à Genève, se trouvent au moins cinq petites véroles, survenues tant au quatrième qu'au cinquième jour de la vaccination.

6e. *Fait.* Une observation, communiquée par les cit. Géraud et Marin, deux autres du cit. Brulé à Rochefort, et une autre adressée de Troyes, donnent connaissance de petites véroles survenues aux mêmes époques que les précédentes.

7e. *Fait.* Le cit. Dax, médecin à Sommières, département du Gard, fait mention de quatre petites véroles survenues le sixième, septième et neuvième jour.

8e. *Fait.* Le cit. Le Merchier cite une petite vérole survenue le septième jour de la vaccination.

9e. *Fait.* La commission de Danemarck a vu la petite vérole se déclarer au huitième et dixième jour. A Conches et à Epinal, elle a paru au neuvième jour. Le cit. Mongenot l'a aussi vu se manifester à la même époque.

J'observe qu'au dire des vaccinateurs, la Vaccine est le plus ordinairement douée de ses vertus prolifiques à ce terme.

10e. *Fait.* Le comité cite deux exemples de petite vérole survenue au dixième jour de la vaccination. Le cit. Trusson, pharmacien à Paris, lui a fait part du premier, et il a été témoin du second.

11e. *Fait.* Le journal officiel de préfecture d'Eure et Loir cite un exemple de petite vérole survenue le onzième jour de la vaccination. Le cit. Rouger, au Vigan, cite un pareil fait.

12e. *Fait.* Le cit. Schweighæuser, médecin à Strasbourg, a observé que dans deux vaccinations, la petite vérole se manifesta au douzième jour de l'inoculation de la Vaccine.

13e. *Fait.* Le cit. Fortin, à Pont-l'Abbé, et le cit. Tarbès, à Toulouse, fournissent chacun une observation de petite vérole survenue au quatorzième jour de la vaccination.

14e. *Fait.* Le cit. Richelini, médecin à Menton, département des Alpes-Maritimes, a observé une petite vérole survenue au quinzième jour de la vaccination.

15e. *Fait.* Si je calcule bien, d'après la note de la page 250, il se trouve au moins six petites véroles, survenues les unes au quinzième, et les autres au dix-septième jour de la vaccination; car la note du rapport fait mention de six procès-verbaux des ans IX, X et XI, relatifs à de tels faits, et je suppose que chaque procès-verbal ne fait mention que d'un fait.

16e. *Fait.* Le docteur Odier dit avoir vu sept à huit cas où la petite vérole n'a paru qu'après *les aréoles* de la Vaccine *développées.*

17e. *Fait.* Le docteur Fournier fils a observé à Gisors sept petites véroles survenues pendant la vaccination, dont un nombre indéterminé, pour plus grande discrétion, se manifesta le dixième jour. Ce fait est ainsi consigné page 268 du rapport du comité.

Parmi ce grand nombre de petites véroles, sur lesquelles la Vaccine n'a pas eu d'*ascendant*, j'observe que trente-quatre se sont manifestées, quand son ennemi, susceptible de se reproduire, était dans toute sa force.

Pour ne pas toujours employer la ressource des fausses Vaccines, on s'en est encore fait une autre. On a établi que la Vaccine, dont la marche

marche est aussi régulière que celle de la petite vérole, pourrait au besoin se développer du neuvième ou dixième au vingt-cinquième et même au vingt-septième jour, ce que j'ai déjà eu occasion de faire observer, et ce qui me paraît aussi commode que les fausses Vaccines.

Outre ces faits, à-peu-près réunis dans le rapport du comité, il s'en trouve d'autres de même nature, qui, je ne sais pourquoi, sont disséminés dans le corps de l'ouvrage, que le docteur Colon dit être confus et écrit avec partialité (*). Je vais leur donner ici la place que vraiment ils auraient dû occuper dans ce rapport.

18e. *Fait.* Il est dit, page 169, que tant à Courcelles qu'à Châtenay, sur cent vingt-cinq sujets vaccinés, quelques-uns eurent la petite vérole, parce qu'ils *n'avaient pas eu une bonne Vaccine.* Pourquoi ne leur en avoir pas inoculé une bonne? C'est que sans cesse il arrive que les plus habiles vaccinateurs y sont trompés, attendu que cette traîtresse de Vaccine est on ne peut plus sujette à induire en erreur les plus célèbres vaccinateurs. Le fait suivant le prouve.

19e. *Fait.* Page 194, la petite Pouly prend la petite vérole, quoique vaccinée avec la même

(*) Page 21 de ses Observations critiques.

matière qui a donné à son frère une Vaccine préservative

20e. *Fait.* Page 196, un vitrier ayant fait vacciner cinq enfans, par la mal-adresse du vaccinateur ou de la Vaccine, deux de ces enfans prirent la petite vérole cinq semaines après.

Aux très-mauvaises réfutations du comité, j'oppose un raisonnement fort simple. Je dis que si on n'avait pas vacciné ces sujets, dont je fais strictement et sans partialité le dénombrement, je ne pourrais rejeter sur la Vaccine, ces accidens que je considère comme en étant les suites.

21e. *Fait.* C'est par cette raison que je couche sur le même tableau ces deux enfans cités par le cit. Ballard, secrétaire de la société d'agriculture d'Autun, quoique ce partisan de la Vaccine considère ce fait comme n'étant *en aucune manière concluant.* Ils ont été vaccinés, et, comme tant d'autres, ont pris la petite vérole après avoir subi cette bénigne et salutaire inoculation.

22e. *Fait.* Il est dit, page 197, qu'une petite fille vaccinée par le cit. Thore, chirurgien à Sceaux près Paris, fut prise d'une petite vérole *dont l'éruption fut très-abondante,* deux mois et demi après avoir été vaccinée. La matière *passive* qui avait servi à cette opération, n'avait

pas été triturée de manière à lui rendre son activité.

23e. *Fait.* A l'hospice des vénériens, le cit. Leblanc ayant mal vacciné un de ses enfans, sûrement parce qu'on ne peut rien garantir au moment où l'on opère, car un père a ordinairement le mérite des attentions et des petits soins quand il s'agit de son fils, toutes précautions supposées prises, le sujet ne fut pas moins atteint par la petite vérole.

24e. *Fait.* Rue et île Saint-Louis, un enfant de l'aide-de-camp du général Vavasseur, a eu le même sort.

25e. *Fait.* Dans le département du Mont-Blanc, dix vaccinés, avec une Vaccine de mauvais aloi, eurent la petite vérole : trois en périrent.

26e. *Fait.* A Lille, un enfant prend la petite vérole dix-huit mois après une fausse Vaccine. C'est sans doute l'apparition de la petite vérole qui fait juger des qualités de cette Vaccine, dix-huit mois trop tard, selon moi; car c'est lorsque rien ne semble pouvoir constater ce que fut la Vaccine, qu'on lui donne une qualité favorable au vaccinateur.

27e. *Fait.* Page 349, je trouve le dernier des faits de cette nature, dont parle le comité, qui, s'il avait voulu se donner la peine de rendre un compte plus exact, aurait pu en fournir beaucoup d'autres.

C'est le chirurgien-major du huitième régiment de hussards qui le fournit. Il est dit qu'ayant vacciné à Haguenau plus de deux cent cinquante individus sans avoir éprouvé le moindre accident, un enfant de sept ans, vacciné trois fois, et trois fois n'ayant eu qu'une fausse Vaccine, ne fut pas à l'abri de la petite vérole.

Si je croyais à cette fièvre préservative sans éruption variolique, dont la vaccination pourrait bien quelque jour tirer parti, j'aurais donné plus d'extension au tableau des accidens de cet ordre; car qui oserait me disputer que les quatre sujets cités page 234 et suivantes du rapport du comité central, aient été affectés d'une petite vérole *discrète par excellence*, quoique vaccinés.

Comme cette discussion pourrait nous trop écarter de l'objet que je traite, je reviens à ces intarissables preuves matérielles des accidens de la Vaccine, et je passe au supplément de ceux du troisième des ordres, que j'ai établi plus haut, et qui serait ici du quatrième, vu que j'ai classé à part les prétendues petites véroles volantes.

Le comité, dans son rapport, réfute quelques-unes de ces preuves matérielles, notamment le fait relatif à la fille du cit. Poultier, dont avait parlé le docteur Alphonse Leroi.

Ainsi que je l'ai déjà fait observer, le comité

repousse tous les certificats de famille qui lui sont contraires, et se trouve fort de ceux qui lui sont propices. Il lui suffisent même pour le dispenser de tous autres éclaircissemens.

Le docteur Leroi avait été bien informé; il tenait ce fait de la même source que moi. Si on lit avec attention ce que j'en dis pag. 208, on trouvera que les preuves que je donne sont bien faites pour balancer les dires arides du comité, tant dans sa réplique au docteur Alphonse Leroi, que page 270 de son rapport.

Je n'ai pas été satisfait de ce que j'ai lu pages 195, 272 et 279 de ce même rapport, relativement à l'enfant confié aux soins de madame Vinette. On peut voir ce que j'en dis page 205 et suivantes. Je prouve que ce n'est pas la fille qui a donné la gale à l'enfant, *attendu qu'elle était reconnue de ceux qui la fréquentaient journellement, pour être saine avant cet accident.* Le certificat des sieur et dame Vinette est aussi un témoignage irrécusable. Il porte le caractère de la vérité dont il est la transmission. On voit que l'esprit de parti n'a pas présidé à sa rédaction. Je persiste donc à mettre cet enfant *dartro-galeux* au rang de ceux qui ont éprouvé de très-graves accidens, incontestablement dépendans de la vaccination.

Je passe à d'autres, dont le comité se disculpera comme il le jugera à propos. Je vais

les extraire encore de son tardif et incomplet rapport.

Premier Fait. Jenner a eu occasion d'observer deux éruptions urticaires qui paraissaient former *complication avec la Vaccine* (*).

2ᵉ. *Fait.* Deux membres du comité ont eu occasion de faire la même observation.

3ᵉ. *Fait.* Le cit. Alyon l'a vu aussi se manifester au cinquième jour sur deux enfans.

4ᵉ. *Fait.* Le fils du cit. Regnault, pharmacien, rue de la Harpe, fut affecté du pemphigus, qui se manifesta le quatorzième jour de sa vaccination.

5ᵉ. *Fait.* Le comité a eu occasion de remarquer la même éruption sur cinq sujets vaccinés. Cette observation est consignée page 179 de son rapport. *Elle n'était*, dit-il, *dans le cas où elle s'est manifestée, qu'un effet de complication et un accident tout-à-fait étranger.* Sans la Vaccine, cet accident eût cependant pu ne pas avoir lieu,

6ᵉ. *Fait.* Le cit. Fines, chirurgien en chef de l'hôpital de Genève, a vu paraître du dixième au onzième jour d'une vaccination régulière

(*) Le comité dit, page 178, que dans quelques cas on a rangé le pemphigus, l'éruption urticaire et la petite vérole volante *au nombre des effets naturels de la Vaccine.* Ces accidens n'en sont donc pas toujours indépendans ?

qu'il avait pratiquée sur un enfant allaité par sa mère, une éruption vésiculaire, un véritable pemphigus.

Ce fait est littéralement transcrit, ainsi que le suivant.

7e. *Fait.* Le cit. Valentin cite également un exemple de pemphigus survenu au treizième jour sur une petite fille, âgée de deux ans et demi.

8e. *Fait.* Le citoyen Lison, chirurgien à la Charité-sur-Loire l'a vu se manifester à la suite de la Vaccine. Le cit. Voithier, médecin à Troyes, a eu occasion de faire la même observation.

9e. *Fait.* Le docteur Pearson a vu fréquemment des éruptions urticaires pendant la marche de la vaccination; *il les a rencontrées une fois sur vingt ou trente.*

10e. *Fait.* Plusieurs observateurs qui ont communiqué leurs travaux au comité, ont aussi eu occasion d'observer ces éruptions.

11e. *Fait.* Le cit. Odier a vu cette éruption urticaire sur un individu vacciné.

12e. *Fait.* Le cit. Garnier, chirurgien à Saint-Pons, a fait part au comité d'une éruption urticaire, accompagnée de pemphigus survenu le quinzième jour de la vaccination.

13e. *Fait.* A Varzy, le cit. Leclerc Beaumont ayant paternellement commencé ses essais sur

sa fille âgée de treize mois, vit, le dixième jour, les aréoles parsemées de petites pustules grosses comme des têtes d'épingles, remplies de matière claire et transparente comme celle des vésicules.

14e. *Fait.* J'ai déjà eu occasion de parler de cette femme de cinquante-un ans, qui fut très-malade des suites de la vaccination. Cet accident, arrivé au cit. Guillotin, consigné pag. 81 du rapport du comité, est ainsi rédigé :

« L'un de nous a observé sur une femme de » cinquante-un ans, de fortes démangeaisons » aux bras et aux piqûres, des douleurs, de » l'agitation, de l'insomnie pendant presque » tout le cours de l'inoculation, un mal de » cœur très-violent, avec fièvre, chaleur et » douleurs vives, qui ont gagné jusqu'au sein, » tuméfaction très-grande et très-douloureuse » de la peau, l'aréole faisant le tour du bras, » et s'étant étendu jusqu'au coude ».

Je regarde cet accident comme très-dépendant de la Vaccine, qui a pu s'aider d'un vice humoral quelconque qu'elle a mis en mouvement.

15e. *Fait.* Le président du comité central de Vaccine a eu occasion d'observer un accident plus grave. Le bras vacciné d'un sujet adulte fut fortement tuméfié; *l'inflammation de la peau devint érysipélateuse, les boutons sou-*

vent grattés à raison de l'excès du prurit, se couvrirent de croûtes épaisses et dures.

J'ai la même opinion de cet accident que du précédent.

16e. *Fait.* A Thiessey, le cit. Lorin a vu un jeune homme de vingt ans pris d'un ptyalisme assez abondant du onzième au quatorzième jour d'une Vaccine préservative.

17e. *Fait.* Le citoyen Valentin a observé une fièvre secondaire et une infection comme dans la petite vérole acquise par l'inoculation.

18e. *Fait.* Page 85, le rapporteur du comité dit que *le cit. Chaussier a vu se former, chez un professeur de l'école polytechnique, une escarre assez forte.*

19e. *Fait.* Le cit. Foubert, médecin au Hâvre, a fait la même observation. Cette escarre était de la largeur d'un écu de trois livres. L'enfant qui a éprouvé cet accident était âgé de sept ans.

Il me semble que moins discrets, moins circonspects que le comité, auraient pu donner plus de lumière sur ces deux accidens assez graves.

20e. *Fait.* Le citoyen Guigoux, médecin à Livourne, a eu occasion de remarquer, sur deux sujets, un dépôt à l'aisselle. Sans donner plus de détail sur ces dépôts, il les attribue *à des vaccinations pratiquées avec des fils chargés de vaccin.*

Rien de plus fréquent que les accidens attribués à cette méthode que j'ai eu occasion de faire observer que le comité conseillait de suivre, quoique connaissant les accidens qui en peuvent être les suites.

21e. *Fait.* Pag. 97 de ce rapport que j'analyse assez scrupuleusement, se trouve ce fait dont j'ai eu occasion de parler, en démontrant que la témérité est une des filles favorites de la Vaccine.

Il est question d'une vaccination pratiquée à l'aide d'un vésicatoire. Il résulta de cette opération que les glandes de l'aisselle se tuméfièrent; la fièvre devint ardente, et dura plusieurs jours; l'inflammation augmenta encore, malgré les soins que je présume que l'on prit pour en diminuer l'ardeur; la peau prit une teinte violette, il se forma dans la plaie une escarre gangreneuse : le malade, assez maleficié, comme on peut le voir, ne fut complétement guéri que deux mois après sa vaccination.

Le comité, qui a fait cette observation, qui l'a consignée dans son rapport par un esprit de contradiction inconcevable qui ne peut convenir qu'au génie vaccinant, conseille cependant cette méthode, de même qu'il prescrit l'inoculation vaccine à l'aide des fils.

A ces faits, nécessairement incontestables,

puisqu'ils sont fidèlement extraits du rapport du comité, je vais en ajouter un qui ne laisse pas de mériter l'attention du lecteur impartial.

La lettre qui renferme cette complication d'accidens, est ainsi conçue :

22e. *Fait.* « Je vous dis, Monsieur, lorsque » j'eus l'honneur de vous voir, que je connais- » sais une dame dont les enfans avaient eu la » petite vérole naturelle quelques années après » avoir été inoculés. J'ai pris, depuis, de plus » amples informations, et voici ce que je tiens » de la mère même de ces enfans.

» Madame Danse de Beauquanoy, domiciliée » à Hermes, est mère de trois enfans, dont » deux garçons et une fille. L'aîné des garçons » a treize ans, le cadet en a onze. Elle les a » fait inoculer l'un et l'autre en même tems, » il y a environ six ans, à Beauvais où elle » demeurait alors.

» Il y a eu deux ans cet été que la petite » fille du cit. Masson, libraire à Beauvais, fut » vaccinée chez son père ; quelques mois après, » la mère la mena à Hermes chez madame » Danse, pour y passer quelques semaines : » elle y eut une petite vérole complète, qu'elle » communiqua aux enfans inoculés de madame » Danse et à la petite fille âgée de deux ans, » qui n'avait été ni inoculée ni vaccinée. Je

» les ai vus, ils ont eu la petite vérole, l'érup-
» tion, la suppuration, tout ce qui appartient
» à cette maladie.

» On a appelé les médecins de Beauvais, qui
» ont dressé un procès-verbal qui porte en
» substance que la maladie de ces enfans res-
» semblait beaucoup à la petite vérole, mais
» que ce n'était pas elle proprement dite, et
» ce, parce que, selon leur opinion, les ino-
» culés et les vaccinés ne peuvent prendre la
» petite vérole naturelle.

» Mais, quoi qu'ils en disent, je puis vous
» assurer, Monsieur, que c'était bien cette
» maladie; mes enfans l'ont eue, je la connais.

» Cet hiver dernier, madame Danse, per-
» suadée par le procès-verbal, contre le témoi-
» gnage de ses yeux, que ses enfans n'avaient
» pas eu la petite vérole, quoiqu'ils en por-
» tassent des marques assez visibles, a voulu
» encore les faire vacciner. La petite fille l'a
» été sans succès, ainsi que le cadet des gar-
» çons; mais le vaccin a pris sur l'aîné, et les
» boutons suppurent encore, quoiqu'il ait été
» vacciné au mois de décembre dernier. (J'ob-
» serve que cela fait déjà environ huit mois
» de suppuration.

» Voilà, Monsieur, les faits tels qu'ils sont.
» Je ne suis ni pour ni contre les nouvelles

» façons de se rendre malade. Je n'ai aucun
» esprit de parti. J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé, GUYARD, femme DECAQUERAY ».

De Hermes, canton de Noailles, département de l'Oise. Ce 2 juillet 1803 (13 messidor an XI).

Dans cette lettre, rédigée avec beaucoup d'ordre, on voit qu'une fille de cinq ans vaccinée a été affectée de petite vérole après sa vaccination, et qu'elle l'a communiquée à trois sujets dont deux avaient été soumis à l'inoculation variolique il y a environ six ans.

On observe de plus que ces trois enfans ayant été vaccinés après cette petite verole acquise par contagion, le cadet, deux fois affecté de petite vérole, a vu la Vaccine de nul effet sur lui : la petite fille, ni inoculée, ni vaccinée, mais qui a pris la petite vérole avec ses frères, a aussi eu une Vaccine nulle; et par une bizarrerie propre à la Vaccine, elle s'est plu à se manifester sur l'aîné de la famille, deux fois variolé, et l'a singulièrement maléficié.

Cette moderne inoculation offre certainement un accident grave; car il y avait environ huit mois que le sujet avait été vacciné, quand j'ai lu la lettre qui dit que cette Vaccine était encore à l'état de suppuration au moment où on me faisait l'honneur de me l'écrire.

Quand je donnerais à cet accident une source

constitutionnelle, même héréditaire, je ne me dissimulerais pas que la Vaccine en a déterminé le développement, au lieu de le détruire ou de le neutraliser.

Résidant, il y a environ six semaines, à deux lieues de ce village, une personne respectable, prévenue d'une opinion dont jamais je n'ai fait mystère, me fit part de deux faits fâcheux. Je me proposais d'aller les vérifier sur les lieux, quand une fluxion de poitrine très-grave a renversé mes projets (80). C'est pendant l'interminable convalescence de cette maladie, que je rédige ces observations, qui se sentent de la faiblesse de mes organes.

Croyant mon travail terminé avant que le rapport du comité central de Vaccine parût, j'avais une masse de deux cent trente-six accidens.

J'en ai trouvé dans ce rapport cent trente-sept, nécessairement incontestables; plus, des observations, dont les originaux sont déposés, ainsi que je me suis proposé de le faire, fournissant encore trois accidens, c'est un supplément de cent quarante accidens à ajouter à deux cent trente-six.

Il résulte de ce dénombrement, que je réunis une masse effrayante de trois cent soixante-seize accidens, dont trente-neuf morts, quinze petites véroles volantes, deux cent sept

petites véroles, et cent quinze accidens divers.

J'ai certainement fait trop peu de recherches, pour avoir le tableau approximatif de la moindre partie de ces faits malheureux, qui dépendent de la vaccination.

Combien n'y en a-t-il pas d'ignorés par l'impolitique discrétion de ceux que rien ne devrait retenir quand il s'agit du bien public? Combien plus encore sont enfouis dans les mystérieuses ténèbres de la corporation des vaccinateurs, intéressés sans doute au maintien du crédit de leur prétendu spécifique?

Le comité central, dans son rapport, ainsi que le dit le cit. Colon, ex-membre de cette commission, est inexact dans le récit des faits, et en a omis d'essentiels, qui cependant sont à sa connaissance.

Pourquoi, par exemple, ne parle-t-il pas des quatre enfans de M. Guidetty et des deux de son commis? Pourquoi ne rien dire d'un accident grave qui frappe également six sujets, et qui est à la connaissance du comité qui a dû s'en occuper, et qui aurait dû donner au père le résultat de ses observations et de ses expériences (*)?

La lettre de madame Bonnard, rendue publique, prouve que le comité est informé de la

---

(*) Voyez ce que je dis de ce fait page 217.

petite vérole survenue à son fils, vingt mois après avoir eu une bonne Vaccine. Pourquoi n'en parle-t-il pas ?

Le docteur J. B. Laugier, médecin à Grenoble, a dévoilé des accidens graves dans un discours prononcé dans la séance publique de la société de santé de Grenoble, le 5 frimaire an XI. Ces faits sont à la connaissance du comité, qui a ses correspondances à Grenoble. Dans son rapport, qui a été assez long-tems attendu, pour ne devoir rien laisser à desirer, pourquoi n'en est-il pas question? Pourquoi n'avoir rien à opposer au cit. Faure Lacombe, qui, sur trente-deux enfans bien vaccinés, a vu la petite vérole survenir sur trente-un ?

Qui, plus que les chefs de la secte vaccinante, devait tous les renseignemens propres à donner une juste idée du cowpox et des suites de son inoculation?

Le docteur Colon, ex-membre de ce comité, a donné quelques traits de lumière sur le mode de faire de ses collègues. Je lui en saurais sûrement gré, si les motifs qui me dirigent avaient quelqu'analogie avec les siens; mais j'espère qu'on ne le soupçonnera pas.

Le comité central a eu sans doute des torts réels en témoignant au premier apôtre de la vaccination, à l'élève du docteur Woodville, une ingratitude, une indifférence pour les services

vices qu'il a rendus à la moderne transfusion, qui se trouve on ne peut plus silencieusement prononcée dans son rapport. Mais par sa critique, l'ex-membre se met au pair de ce comité, qui a si grièvement blessé son amour-propre.

J'ai cru voir, et je pense que tout le monde a pu voir comme moi, que si le comité avait conservé le docteur Colon dans son sein, ce qu'il pouvait faire en lui accordant tous les reflets de cette vaine gloire dont il se montre si jaloux, loin de divulguer les torts de ses collègues, d'en accuser la masse, *de répéter ce que tant d'autres ont dit, de le dire plus confusément et avec partialité* (*); loin de faire apercevoir ses honorables collègues comme dirigés *par un esprit de cotterie qui ne peut se donner de considération qu'aux dépens du mérite des hommes isolés* (*), phrase où l'auteur montre le bout de l'oreille; loin de tenir une conduite aussi indiscrète et aussi satirique, je ne doute pas que l'auteur ne se fût empressé de seconder les efforts du bureau, pour se voir *perpétuer* avec lui (*), en supposant que véritablement le comité en ait l'intention, ce que

(*) Page 21 de ses Observations critiques.

(*) Idem, page 15.

(*) Idem, page viij de son avant-propos.

le docteur Colon peut savoir, et ce que j'ignore absolument. Flatté de voir son nom pompeusement placé dans ce rapport *tardif, incomplet* et *partial*, je ne doute nullement qu'il ne l'aurait signé de très-bon cœur. Tels sont les hommes tourmentés par l'ambition de la gloire, des places, etc. etc.

Tout autrement organisé que ce mécontent, dont j'ai peut-être trop long-tems entretenu le lecteur, il suffirait que j'eusse été membre d'une société quelconque, que j'eusse, comme lui, partagé ses travaux, coopéré à l'organisation de sa constitution, pour me devoir d'être le plus circonspect des hommes en cas de ces ruptures que tant de choses peuvent occasionner; car il est presqu'impossible de n'être pas mu en pareille circonstance par cet esprit de jalousie et d'égoïsme qui, en rendant un critique toujours partial, dévoile les personnels motifs du censeur.

Encore un mot avant de terminer ces observations; ce sera la dernière des réflexions d'un valétudinaire qui n'a pas cru devoir laisser languir cet ouvrage plus long-tems.

Le comité central de Vaccine, organisé d'hommes de mérite sous une infinité de rapports, pouvait, à mon avis, mieux faire que de chercher à accréditer un mauvais, dégoûtant et dangereux moyen, doué de toutes les imperfections

que j'ai trouvé décrites dans les ouvrages des vaccinateurs eux-mêmes.

Ce comité devait rester juge, et ne point s'établir partie dans la chose; alors son rapport eût pu avoir ce noble caractère d'impartialité qu'il n'a pas. Aucune raison ne l'eût porté à écarter de son travail, méthodiquement rédigé et de sang-froid, des accidens très-dépendans de la Vaccine, dont il a connaissance, qu'il tait, ou dont il parle très-légèrement, pour ne pas décréditer cette moderne transfusion, dont il est enthousiasmé.

Il ne devait pas peindre la petite vérole comme le fléau le plus dévastateur de l'espèce humaine; ce moyen n'est pas loyal. Il devait philosophiquement s'occuper de la peindre ce qu'elle est, et donner les moyens de rendre ce fléau moins terrible. Ils sont simples et à la portée de tout le monde. J'en ai parlé dans le cours de cet ouvrage, et j'espère être facilement conçu. Mais loin de cela, il me semble m'être apperçu que la mortalité variolique était une sorte de triomphe pour les vaccinateurs. Le ressouvenir de cette idée me fait horreur.

Il y aurait infiniment mieux à faire, je l'ai dit page 260, et je me plais à le répéter ici, si les colléges et les sociétés médicales s'occupaient de faire connaître au Gouvernement ces abus meurtriers qui sont innombrables et

plus nuisibles à la propagation de l'espèce humaine, que la petite vérole; certainement ces hommes éclairés rendraient des services plus importans qu'en se livrant avec enthousiasme à des nouveautés qui alimentent les sources des abus.

Le vice vénérien, par exemple, nuit infiniment plus à la propagation de l'espèce humaine que la petite vérole; continuellement il est suivi d'accidens qui se perpétuent, et deviennent héréditaires dans les familles : on lui doit la majorité des rachitiques, des scrophuleux en grand nombre, des phthisiques et la mort de nombre d'enfans engendrés au centre de ces foyers mortifères.

Nulle part, absolument nulle part, on ne traite bien cette terrible maladie, qui alimente les charlatans les plus ineptes et nombre de prétendus guérisseurs, parmi lesquels se trouvent une infinité d'élèves qui spéculent sur les moyens pécuniaires des malheureux qui ont la faiblesse d'avoir recours à eux.

Cet objet serait bien digne, ce me semble, de la sollicitude d'une respectable société médicale.

La destruction du charlatanisme ne devrait-elle pas être aussi de son ressort? Qui peut, qui doit mieux éclairer le Gouvernement sur les dangers de cet horrible fléau, que des médecins instruits?

Les comestibles de première nécessité sont sophistiqués.

Les vins coûtent infiniment plus qu'ils ne coûtaient quand les droits étaient de 50 à 60 fr. par pièce : il s'en fait plus de consommation que jamais, et ils sont fraudés de la manière la plus meurtrière.

Les eaux-de-vie, dont on abuse, ne sont pas moins pernicieuses, par la même cause.

Les huiles à manger sont mélangées avec les huiles propres aux peintres.

Le café, qui est l'aliment de la majorité des habitans des villes, offre aussi des ressources favorables à la cupidité des détaillans.

Il n'y a pas jusqu'au poivre que l'on vend au peuple, mêlé avec au moins un tiers de poudre des marcs des suifs, sous forme de pains desséchés.

Pourquoi ne pas s'occuper de la répression de ces cruels abus ?

Des comestibles mal-sains par eux-mêmes, des poissons gâtés, de mauvais fruits, des fromages infectans par excès de corruption, ne donnent pas moins lieu à une infinité de maladies que l'insalubrité de quelques rues des grandes villes, et les marais, ou les eaux croupissantes, voisines de quelques villages (81).

Voilà ce qui devrait occuper ces hommes estimables qui organisent le comité central de

Vaccine. Rien d'incertain, rien de contradictoire dans leurs travaux, ils parviendraient à coup sûr à détruire ces abus dont je viens de faire une très-courte énumération, ils rendraient au Gouvernement le service le plus important, et mériteraient cette estime et cette considération publique, dont je desirerais les voir jouir.

NOTES.

(1) PAGE 17. Théorie et pratique de l'inoculation de la Vaccine par H. Ranque, docteur en médecine, etc. page 74.

Le citoyen Moreau de la Sarthe, page 311 de son Traité de la Vaccine, n'est pas plus satisfaisant. *A l'époque présente*, dit-il, *il est impossible de répondre à cette question autrement que par des conjectures.* Il est constant qu'on s'est plus occupé de répandre cette maladie, que d'acquérir des lumières sur son origine.

On aura occasion de voir dans le cours de cet ouvrage, que la commission médico-chirurgicale de Milan ne donne pas beaucoup plus de lumière. Elle confesse bonnement qu'elle ignore quelle est son action mécanique dans la masse ou sur une partie des humeurs humaines.

(2) *Page* 18. Même auteur, page idem. On trouvera cependant une analyse de cette substance dans le Traité historique de la Vaccine du cit. Moreau. Je la crois incapable de détruire tout ce que j'ai à dire.

(3) *Page idem.* Rapport de la commission médico-chirurgicale de Milan, etc. traduit de l'italien avec des notes, etc. par M. N. Heurteloup, pag. 33, chap. III.

Cet ouvrage a paru sur la fin de l'an X. Telles étaient alors les riches découvertes faites sur la Vaccine. Je ne vois pas qu'on soit plus avancé aujourd'hui.

(4) *Page* 19. Recherches historiques et médicales sur la Vaccine, par H. M. Husson, médecin, etc. page 50, 2e. colonne.

(5) *Page idem.* Même auteur, page 52.

(6) *Page idem.* Même auteur, page 53.

(7) *Page* 19. La commission milanaise, page 147, dit expressément : « Si pendant l'inoculation vaccine, » quelqu'un vient à mourir, c'est que cette inoculation » ne peut donner l'immortalité ». Telles sont les expressions du traducteur de son rapport.

(8) *Page* 22. L'auteur dit extraire cet effrayant passage des œuvres de Jenner. Le docteur Husson rapporte le même fait dans ses *Recherches historiques et médicales sur la Vaccine*, page 41. Le docteur Aubert, page 3 de sa traduction du rapport sur le cowpox et l'inoculation de cette maladie, fait tenir le même langage au docteur Woodwille.

(9) *Page* 25. Le cit. Moreau dit qu'en inoculant l'une et l'autre, *l'une ou l'autre prédomine*, *et il n'en résulte jamais une maladie mixte.* (Traité de la Vaccine, page 79).

(10) *Page* 25. Ce petit accident ne dura que trente-cinq jours, terme auquel les boutons sont enfin *parvenus à l'état de desquamation.* Page 31 de ce rapport.

(11) *Page* 27. Si je demande au lecteur quelle idée il peut se faire de ces *co-agens simultanés de nature inconnue* et de leurs effets, ce ne sera sans doute pas dire des injures ? Ma réflexion à ce sujet ne doit pas pas paraître plus offensante. Comment concevoir qu'un spécifique élevé avec un excès d'enthousiasme inconcevable, parce qu'il est doué de la propriété de guérir de la migraine, de la phthisie naissante, des affections scrophuleuses, des ophthalmies, de réorganiser les mauvaises constitutions, de préserver de la petite vérole, etc. ; comment concevoir qu'un tel spécifique ait besoin de se cacher sous le manteau des *co-agens simultanés de nature inconnue ?*

(12) *Page* 30. Cette commission, après avoir essayé de tremper des fils dans des dissolutions de substances

gommeuses, et d'en faire l'insertion à la manière des inoculations avec le fil, a proposé plus. Dans une note de son rapport, page 141, il est dit : *On pourrait faire mieux encore, c'était de tremper ces fils dans le pus d'une plaie ordinaire ou d'une tumeur quelconque en suppuration.*

Tel est un des monstrueux produits de l'excès de l'enthousiasme.

(13) *Page* 30. Dans les Recherches historiques et médicales du docteur Husson, page 61, je lis qu'on a vacciné un enfant vingt heures après sa naissance, et qu'il a été ensuite inoculé de petite vérole; *et l'inoculation subséquente de la petite vérole*, dit l'auteur, ne produisit aucun effet. Quel bonheur!.... quel excès de témérité!....

Dans le Traité historique du cit. Moreau, pag. 150, je vois que *chez trois enfans* vaccinés, *il y a eu éruption de plusieurs dents.* S'ils fussent morts, ce n'eût pas été du fait de la Vaccine, mais bien des suites de la dentition. Cela n'a-t-il pas déjà été dit?

Page 182 du même traité, peut-on lire sans horreur que *quelques vaccinateurs se proposent par suite d'augmenter le nombre* des piqûres qui procurent la maladie des vaches, *et de l'élever graduellement jusqu'à cent et même deux cents, afin de voir si en* MULTIPLIANT LES POINTS D'IRRITATION, *on déterminerait une éruption ailleurs que dans le lieu des incisions.* Quel excès de barbarie! Comment peut-on concevoir que l'excès de l'enthousiasme puisse porter un homme à exciter jusqu'à deux cents points d'irritation sur le corps de son semblable? Le cit. Moreau cependant est loin de rapporter ce fait en homme pénétré de mes sentimens.

Mais l'excès de l'enthousiasme est le foyer des con-

tradictions. Je le prouve par une note du même auteur, page 309, relative à la proposition d'injecter le pus vaccin dans l'*urètre* ou le *vagin* des animaux, en raison de sa propriété *irritante et contagieuse*, enfin reconnue des vaccinateurs eux-mêmes. L'historien moderne s'exprime ainsi : *Il est inutile de faire remarquer que l'on ferait sur des animaux vivans ces expériences beaucoup moins cruelles que ces tourmens atroces auxquels certains physiologistes modernes soumettent si légèrement de pauvres bêtes qui ont des droits à leur pitié.*

Cette phrase, qui porte le caractère de la contradiction la plus évidemment démontrée, contient, de plus, une assertion fausse.

Il est cruel de proposer de porter dans les parties internes de la génération des animaux, la matière d'un ulcère phagédénique et contagieux. Peut-on ainsi prouver que *de pauvres bêtes ont droit à la pitié ?*

Il est faux de faire tomber sur *les physiologistes modernes* ces expériences cruelles auxquelles ils soumettent moins fréquemment les animaux que ne le faisaient les anciens. Il n'est pas un médecin qui ne soit aussi convaincu que moi de cette vérité. Pourquoi cette infidélité dans la narration, si ce n'est pour jeter de la défaveur et prévenir les esprits par ces tableaux qui terrorifient les faibles ?

Je n'ai jamais été partisan des supplices gratuitement infligés aux animaux ; mais plus conséquent que l'historien de la Vaccine, si je ne veux pas qu'on tourmente un chien pour des expériences dont les résultats ne donnent souvent que les produits de la douleur, puis-je être moins sensible aux expériences tentées sur mes semblables ? Deux cents incisions sur un sujet, pour y exciter deux cents foyers d'irritation, me font

mille fois plus d'horreur que ce qui semble éveiller faiblement, selon moi, la pitié du cit. Moreau. Puis-je être moins sensiblement affecté, quand je vois qu'on a eu la témérité de vacciner des dartreux en introduisant le pus vaccin sur les surfaces dartreuses ? L'historien qui n'aime pas qu'on fasse des expériences sur des animaux, encourage le chirurgien adjoint de l'hospice du Nord, l'engage à profiter de ce qu'il est dans un hôpital, pour faire des expériences. Il voit de sang-froid, et sans doute avec plaisir, page 329, que *d'autres enfans ont été inoculés avec le vaccin provenant de ce sujet dartreux, sans que cette transmission ait donné lieu au plus léger accident.* Je veux que cela soit vrai pour le moment; mais qui me garantira les suites de cette téméraire expérience ? Ceux sans doute qui attribueront à toute autre cause les accidens qui peuvent survenir.

Pour prouver que la passion vaccinante a exalté toutes les têtes, je citerai encore une expérience extraite de la dix-septième note du traducteur du rapport de Vaccine milanais. Page 253, il s'exprime ainsi : « Woodwille desirant connaître si du mélange des deux *virus* » il naîtrait une maladie mixte qui tiendrait de l'une » et de l'autre affection, inocula avec ce mélange. De » vingt-huit personnes qui furent soumises à cette expérience (selon moi très-téméraire), l'affection locale » parut sur plus de la moitié avec les caractères distinctifs de la Vaccine; chez les autres elle présenta » ceux de la petite vérole, mais tous eurent une éruption. Il faut croire que ces éruptions doivent leur » origine à l'usage d'un virus vaccin, modifié par l'addition du variolique. Il serait sans doute difficile » d'expliquer comment cette modification s'opère ». Aussi ne l'explique-t-on pas; et sans en craindre les

suites, c'est ainsi que cheminent les vaccinateurs, aussi téméraires les uns que les autres.

(14) *Page* 30. La commission médico-chirurgicale de Vaccine de Milan, chap. VIII, pag. 108 de la traduction de Heurteloup, prouve que la Vaccine n'est pas contagieuse. Puissent les maladies qui peuvent en résulter, ne jamais le devenir !

(15) *Page* 31. Pour accréditer cette étonnante transfusion d'un vice morbifique, ses partisans ont osé dire que le règne animal fournissait plusieurs moyens avantageux à l'art de guerir. Je ne rapporte ici ce très-singulier sophisme, je n'en parle que pour donner un aperçu du piége tendu aux amateurs de nouveautés, qui forment toujours une masse d'hommes considérable, quoi qu'en dise la commission milanaise, pag. 181, qui prétend que les hommes *sont peu portés pour les choses nouvelles*, *même lorsqu'il s'agit de celles qui sont bonnes et utiles à leur conservation.*

(16) *Page* 32. La commission vaccinante de Bruxelles, dans son rapport du 15 thermidor an IX, enchérit d'une année sur le docteur Husson. Le rapporteur s'exprime ainsi, page 10 :

« L'art de guérir possède depuis cinq ans une masse » considérable de faits qui suffit pour convaincre les » plus incrédules de la propriété qu'a la Vaccine de » préserver de la petite vérole, et cette propriété, de» puis long-tems, n'est plus un problême pour les hom» mes instruits, qui n'admettent comme vérités en mé» decine, que ce qui est appuyé sur une longue suite » d'expériences ».

Plus fidèle chronologiste que ces vaccinateurs, je dis qu'il y avait environ deux ans qu'on vaccinait, quand le comité de Bruxelles a fait son rapport, et je prouve, d'après les vaccinateurs eux-mêmes, que *les hommes*

instruits ne peuvent douter de cette *masse* d'accidens, dont ils trouveront ici le tableau, et qui est le produit d'une trop longue et trop funeste *expérience* de quatre ans au plus de pratique pour la République française.

Le docteur Vaume écrit en germinal an IX : « Le » comité inocula trente enfans il y a environ cinq » mois avec du virus venant de l'Angleterre.

» En vendémiaire an IX, trois enfans, bien vaccinés » avec le pus vaccin du docteur Woodwille, réino- » culés avec le virus variolique, prirent la petite vérole ».

La fille cadette du cit. Goupy fut vaccinée le 18 pluviôse an IX par le cit. Colon ; le 3 ventôse, elle eut le malheureux sort d'être une des premières victimes connues de cette moderne inoculation.

Les plus anciennes des productions des vaccinateurs français, sont de l'an IX. Les vaccinateurs anglais ont produit leurs observations deux ans plutôt.

Ce fut en 1798, an VI de notre ère, que Jenner publia son recueil d'observations. Pearson publia les siennes dans la même année.

En l'an VII, Woodwille publia ses expériences. Dans le courant de germinal an VIII, le cit. Larochefoucault de Liancourt ouvrit une souscription pour subvenir aux frais des expériences qu'il proposait de répéter en France.

Voilà la véritable époque de la vaccination en France.

Enfin, c'est en l'an IX que de célèbres vaccinateurs français ont publié leurs traités historiques et autres ouvrages plus ou moins volumineux, qui m'aident à démontrer les dangers de la vaccination de la manière la plus incontestable.

(17) *Page* 32. Fragment de Jenner, Traité historique de la Vaccine, page 36.

(18) *Page* 33. Page 81 et suivante de cet ouvrage.

Ce même extrait se retrouvera dans celui-ci, et je n'y changerai rien, parce que, selon moi, le docteur Vaume n'est pas réfuté, parce qu'on a écrit contre son opuscule intitulé *les Dangers de la Vaccine démontrés*, etc. Cet extrait, placé ainsi qu'il l'était dans mon précédent ouvrage, sera considérablement augmenté des malheureux accidens de la Vaccine dont on m'a fait part : les morts et les variolés pendant et après l'inoculation du pus vaccin, avoués par les vaccinateurs eux-mêmes, y seront aussi placés. La fausseté de cet extrait ne pouvant être démontrée par des personnalités injurieuses, que m'opposera-t-on pour me réfuter ?

(19) *Page* 35. La rencontre très-fréquente de cet événement, qui me paraît assez naturelle, vu ma manière de penser sur le compte de la Vaccine, m'a suggéré cet aphorisme incontestable, qui pourra se trouver répété dans le cours de cet ouvrage. Il est ainsi conçu :

LA VACCINE, QUELQUEFOIS TRIOMPHANTE DE L'ENNEMI PRÉSUMÉ, EST TOUJOURS DE NUL EFFET, QUAND ELLE EST EN PRÉSENCE : c'est-à-dire, qu'alors elle n'a point d'action sur lui.

(20) *Page* 37. *Plut tôt et plus tard, les effets du virus peuvent être incertains.* Le docteur Jenner, cité par notre auteur, *pensait que la matière prise dans l'ulcère à l'époque de la formation du pus, ne pouvait produire qu'une Vaccine dégénérée.* (Ranque, page 99).

(21) *Page idem.* Le même auteur, page 102, opère encore une fausse Vaccine par l'émoussement d'une lancette. Il s'exprime en ces termes :

Il est utile de ne pas émousser la lancette ; cet accident pourrait donner lieu à une Vaccine bâtarde.

Le pus vaccin éventé, desséché, délayé dans trop grande quantité d'eau, etc. etc., donne encore une

fausse Vaccine. Les moyens de procurer cette bâtarde ou fausse Vaccine, se multiplient à l'infini.

(22) *Page* 38. Le docteur Husson, pages 32 et 33.

(23). *Page idem.* L'irritation physique qui survient dans une plaie quelconque n'appartient-elle pas à la formation du pus dans la partie lésée, ou par un instrument tranchant, ou par la présence d'un éclat de bois, d'une épine, de l'aiguillon d'un insecte, etc.? Un foyer purulent quelconque est douloureux jusqu'à ce que le pus qui s'y forme, arrivé au dégré de la parfaite maturation, s'épanche naturellement ou par le secours de l'art.

(24) *Page* 39. Chapitre II, livre III. Ce chapitre est intitulé : *Faits qui prouvent qu'on peut éprouver la Vaccine plusieurs fois.*

(25) *Page idem.* Livre III, chap. I, premier fait. J'invite le lecteur à le lire; je n'en cite que la première phrase : on y verra que quatre individus qui avaient eu la petite vérole, ont pris la Vaccine.

(26) *Page idem.* Liv. II, chapit. III, 3e. cas, extrait des expériences de Pearson.

(27) *Page* 43. Ces circonstances se trouvent plus développées dans le rapport de cette commission, pag. 39, chap. III. Il est facile de se convaincre que je n'en altère pas le sens.

(28) *Page* 48. Ces paroles que je parais m'approprier sont les antécédentes de la phrase qui précède cette dernière que je transcris de suite.

(29) *Page* 51. Le comité de Vaccine de Rheims, probablement dirigé par ce principe, *a énoncé l'opinion*, dit le docteur Heurteloup, *que les incisions profondes convenaient mieux, particulièrement chez les adultes.* Le comité Rhémois ne dit point avoir été malheureux dans ses vaccinations.

(30) *Page* 56. J'invite le lecteur impartial à faire attention à cette phrase. Pour inoculer avec de la *matière fraîche*, *se servir d'une pustule passive*, qui, au dire des vaccinateurs, est le second état, l'état d'un pus en *atonie*, qui n'a plus ses *visqueuses* propriétés, qui est réputé ne plus pouvoir produire qu'une fausse Vaccine. J'abandonne cette observation à la sagesse de ses réflexions.

(31) *Page* 61. Voyez l'article intitulé *Accidens qui peuvent survenir à la vaccination*, page 103 de la théorie et pratique de l'inoculation de la Vaccine par H. Ranque, docteur en médecine, etc.

Voyez le *recueil de mémoires*, *d'observations et d'expériences sur l'inoculation de la Vaccine. Mémoire de* L. Odier, docteur et professeur en médecine, page 25. *Inflammation érysipélateuse*, page 27, éruption *de taches rouges*; et page 28, *éruptions semblables à celles de la petite vérole*.

Voyez les *Recherches historiques et médicales sur la Vaccine*, par H. M. Husson, médecin, etc., page 41, §. III, intitulé *Accidèns qui peuvent arriver dans la vaccination*.

Enfin, voyez les faits incontestables, cités dans le cours de cet ouvrage.

(32) *Page* 64. Aucun des vaccinateurs dont j'ai lu et cité les ouvrages, n'a écrit avec plus de modestie et démontré aussi loyalement ces graves dangers qui peuvent accompagner la vaccination.

Les enthousiastes, tout en dévoilant ce qu'ils ne peuvent bien cacher, tout en couchant dans leurs écrits les chapitres des dangers de la vaccination, s'écrient et répètent sans cesse que la Vaccine est sans dangers.

L'historien de la Vaccine, qui, dans son volumineux traité, a fait quelques tableaux effrayans de ces dangers, dans

dans le premier chapitre du premier livre de la seconde partie de son Traité historique, chapitre intitulé *des circonstances d'âge, de santé, de saison et de constitution pendant lesquelles on peut vacciner*, ose dire : *La vaccination exige beaucoup moins de précaution* que l'inoculation du pus variolique; et *l'expérience a prouvé que la saison, la nature des maladies régnantes, l'état de faiblesse, de langueur ou de maladie, et même les circonstances de dentition, de puberté ou de grossesse, ne s'opposaient ni à son développement, ni à ses effets salutaires.*

Quelle différence entre ce langage et celui du docteur Gesbert!

(33) *Page idem.* On a vu plus haut qu'on s'était permis à Paris d'introduire le pus vaccin dans le centre d'une dartre, et de vacciner avec ce pus *vaccino-dartreux*, des sujets qui jusqu'alors pouvaient n'être affectés d'aucune espèce de maladies de peau. En y réfléchissant bien, que penser de cet horrible excès d'enthousiasme?

(34) *Page* 66. La commission vaccinante de Milan ne vient pas moins à l'appui de mon opinion sur la Vaccine que le docteur Gesbert. Page 19 de son rapport, il est expressément dit : *Si* JENNER *a, par sa découverte, donné naissance à une maladie* INCONNUE *et absolument neuve, dont le but est pour nous d'une si grande utilité, cette même découverte a produit aussi une autre maladie également nouvelle, dont l'inutilité est bien démontrée, mais dont les conséquences peuvent être indirectement* FATALES.

Le mot indirectement, mis dans cette phrase en caractères italiques, est à mon avis, un fort mauvais palliatif qui ne peut détruire le prognostic que j'ai porté

il y a deux ans sur cette *maladie* toujours également *inconnue*.

(35) *Page* 71. Cette note est ainsi conçue :

« Une vaccination ne se paye pas, ou se paye de » deux à trois louis. Le cit. Moreau a donné quinze » louis au cit. Desessart. La différence de trois à » quinze est de douze. Quel argument » !

Je ne sais à quoi revient l'exclamation qui termine cette note.

(36) *Page* 71. Le docteur Desessart est presque octogénaire; le docteur Goetz est plus que septuagénaire ; le docteur Vaume est sexagénaire : à quatre ans près, je serais peut-être son aîné, et je ne crains pas plus que ces respectables médecins, qu'aucun de mes confrères ait à rougir jamais ou de mon estime ou de mon amitié.

(37) *Page* 74. Tous les fluides n'ont-ils pas la propriété d'oxider le fer ?

Le pus vaccin l'oxide-t-il simplement comme fluide, ou comme contenant un acide ? L'analyse de cette substance ne fait mention d'aucun acide.

Eh bien, si l'eau en vapeur condensée dans l'atmosphère, si l'eau distillée la plus pure oxident également le fer, parce que, de sa nature, il tend à l'oxidation dès qu'il entre en contact avec un corps humide, ce n'est pas ce pus, comme *vaccin*, qui donne lieu à l'oxidation ; il oxide comme fluide, et je ne vois rien d'extraordinaire en cela.

(38) *Page* 74. Ne se trouve-t-il pas aussi dans les ouvrages de nos modernes inoculateurs, des *exemples* qui prouvent que ce précieux antidote a été nul et jugé tel en raison de sa vétusté ou des *circonstances*, sans avoir été conservé trop long-tems ? Hélas ! tel doit

être le sort d'un être si peu connu et si variable dans ses effets.

(39) *Page* 74. Je ne vois encore rien d'extraordinaire en cela, car c'est le propre de toutes les substances organiques.

(40) *Page* 74. Preuve qu'il contient de l'acide muriatique, dont les chimistes vaccinans ne parlent pas.

(41) *Page* 74. L'odeur de *carbonate d'ammoniac* qu'exhale le pus vaccin en l'exposant au feu, prouvant qu'il est composé de substances organiques, la *potasse* doit avoir de l'action sur lui, car il agit sur toutes les substances organiques, et forme avec elles des savons.

(42) *Page* 76. Dans les deux Candides, j'ai prouvé par des faits incontestables que l'on pouvait avoir la petite vérole plusieurs fois.

M. Lehoc, médecin de Paris, y dit positivement qu'un de ses fils ayant eu la petite vérole à un an, l'eut derechef à l'âge de sept ans; sa fille l'ayant eue d'abord à quinze mois, l'eut encore trois ans après. Ce respectable médecin avait traité lui-même ses enfans dans ces différentes circonstances; il dit aussi avoir traité le fils de M. de la Garde, maître des requêtes, d'une seconde petite vérole; enfin, il cite une demoiselle Ringard, morte à vingt-six ans, en 1763, d'une seconde petite vérole.

M. de Réaumur a regretté le fils unique d'un savant de Londres, mort à Paris de la petite vérole, quoique son père l'eût fait inoculer avant son départ pour la France.

J'ai vu, dit M. Lehoc, *M. de Réaumur pleurer ce jeune homme, pour qui il avait conçu autant d'amitié que d'estime.*

J'ai cité madame de Beaumanoir, qui, inoculée à l'âge de vingt-deux ou vingt-trois ans, sans succès, par

le docteur *Tronchin*, prit, un an après, une petite vérole naturelle qui défigura singulièrement cette dame, une des plus belles des femmes de la Cour jusqu'à cette fâcheuse époque.

Si la petite vérole n'était pas survenue un an après une inoculation nulle, je suis persuadé que le docteur Mongenot, en pareil cas, aurait dit que la malade avait eu *la fièvre variolique préservative* sans éruption; car il donne à ce fait, souvent douteux, toute l'extension possible. Ne serait-ce pas le cas de l'application de cet ancien adage, qui dit expressément et sagement que *qui veut trop prouver ne prouve rien?*

Depuis que j'ai fait imprimer cet ouvrage, j'ai acquis de nouvelles preuves de petite vérole par récidive.

Le citoyen Beauregard, chirurgien-accoucheur, m'a fourni les deux suivantes. Il m'a assuré avoir traité deux fois, dans l'espace de quinze mois, Mlle. Duhamel, nièce de son épouse, d'une petite vérole très-confluente. Elle avait sept ans, lorsqu'elle en fut attaquée pour la première fois. Un cousin germain de cette demoiselle a aussi été frappé deux fois de ce virus contagieux.

Annette Cucheté, chez ses père et mère, rue Beauregard, n°. 312, ayant eu une petite vérole confluente à l'âge d'un an, à l'âge de dix ans, dans le courant de frimaire dernier (an XI), elle a été prise derechef d'une petite vérole très-discrète.

Dans le cours du mois suivant, j'ai été appelé rue des Deux-Portes, près celle de la Tixeranderie, n°. 2, pour voir mademoiselle Volée, âgée de seize à dix-sept ans. Elle était au lit, accablée d'une petite vérole confluente très-maligne qui affligeait cruellement son tendre père, qui m'assura que mademoiselle sa fille avait été inoculée il y a trois ans en Russie, et que cette inoculation avait eu tout le succès qu'on avait dû

en attendre. Cette petite vérole très-confluente ne laissait, ni sur le visage, ni sur les bras et les mains, la place à poser le quart d'une lentille. J'en ai peu vu aussi abondantes. La malade est parfaitement rétablie, et n'est pas défigurée.

Enfin, j'ai soigné en novembre an IV, deux enfans du cit. Marchandé, menuisier, domicilié rue du Vieux-Colombier, vis-à-vis celle du Gindre : dans le courant du mois de brumaire an IX, ces deux enfans ont été attaqués de cette petite vérole confluente, qui a fourni la matière de ma première analyse.

Depuis plus de trente ans que je me livre à mon état, je n'avais pas encore rencontré ce phénomène.

Quoique fort inconséquemment traité d'inoculateur, vivant mercenairement de petite vérole, par ces détracteurs de mes principes, qui prouvent souvent combien mieux que personne ils méritent l'application de ce passage de la Condamine, rapportée page 48 de l'ouvrage du D. Mongenot, je persiste, fondé sur l'expérience de médecins respectables, et sur ces nouveaux faits qui appartiennent à ma pratique ; je persiste, dis-je, à considérer l'inoculation du pus variolique comme aussi inutile que la vaccination est dangereuse, et j'espère que mon invariable opinion ne m'attirera pas l'animadversion de ces respectables inoculateurs, doués de l'estime qu'ils méritent.

(43) *Page* 82. Pour jeter, s'il est possible, un plus grand jour sur cet objet important, je vais puiser dans le rapport milanais ce qui me semble être à l'appui de mon système.

Page 117, ces très-famés vaccinateurs disent qu'*il semble que l'action de la vraie pustule vaccine soit purement locale ;* et page suivante, ils disent positivement : *La vraie pustule vaccine n'est que le produit*

du travail local dans quelques points du systême. Un peu plus bas, je trouve que *les pustules varioliques ne peuvent aussi être considérées que comme locales*, et occuper librement et paisiblement tous les points du systême que n'occupent pas les pustules vaccines.

Tel est un des effets incontestables du préservatif que je combats.

Cette doctrine est essentielle, selon ces vaccinateurs, *pour l'ætiologie de l'une et l'autre petite vérole*, et, selon moi, pour prouver que la Vaccine ne peut s'opposer aux ravages de la petite vérole, quand elle se trouve en présence de ce redoutable ennemi.

(44) *Page* 84. Page 108, chap. VIII du rapport de la commission de Vaccine de Milan, il est dit, et il paraît démontré que la Vaccine n'est pas contagieuse. Il eût été plus exact de dire, ainsi que le prouvent les expériences de la commission milanaise, que la contagion de cette maladie ne se répand pas dans l'atmosphère, lorsqu'elle est communiquée aux hommes; car elle est véritablement contagieuse, puisqu'elle passe avec toutes ses malignes qualités, de celui qui en est affecté, à l'homme le plus sain. Donc elle est contagieuse comme le virus syphilitique et celui de la rage.

(45) *Page* 86. Pearson et Jenner ne s'accordent point sur cette possibilité d'avoir la Vaccine après avoir été frappé de virus variolique; mais la commission milanaise lève la difficulté, et ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'elle est de l'avis de *Pearson*, tandis que le résultat de ses expériences est conforme à celui de *Jenner*. Sur vingt-trois enfans que ces vaccinateurs ont soumis à cette espèce de contre-épreuves, trois de ces vaccinés ont servi à en vacciner d'autres avec succès; *ils ont eu de vraies pustules vaccines bien caracté-*

risées, qui parcoururent régulièrement les périodes ordinaires. Le pus de ces pustules a servi à en vacciner d'autres avec un égal succês. (Voyez page 122 de ce rapport).

Mais comme, page 105, cette commission a avancé que l'*individu qui, rigoureusement parlant, a eu la petite vérole, ne peut prendre la Vaccine*, pour soutenir cette assertion, elle dit, page 125 : *L'apparition des pustules vaccines chez nos trois enfans, n'est donc pas une preuve qu'ils aient eu ce qui constitue essentiellement la petite vérole vaccine, c'est-à-dire, ces impressions constitutionnelles spécifiques qui préservent de la petite vérole humaine.* Si je disais que ces enfans ont donné ce qu'ils n'avaient pas, il me semble que ma conséquence serait moins ridicule que celle des vaccinateurs milanais.

Que devient le subterfuge de l'inutilité des symptômes constitutionnels pour caractériser une bonne Vaccine ?

(46) *Page* 97. Il y avait plus de trois mois que cette partie de mon ouvrage était composée, quand je me suis procuré le rapport de la commission medico-chirurgicale, instituée à Milan, etc., traduit de l'italien avec des notes sommaires, etc. par N. Heurteloup, où je lis, page xv de l'avant-propos : « Je répéterai » ici ce que j'ai dit étant à la première de ces expé» riences, c'est que l'on aurait dû y inviter ceux qui » étaient en guerre ouverte avec la Vaccine, tels que » les docteurs *Goëtz*, *Vaume*, etc. ».

L'auteur, plus persuasif que l'historien de la Vaccine, fait l'éloge des docteurs *Goëtz* et *Vaume*.

(47) *Page* 111. Par exemple, des pères m'ont positivement écrit que les notes que l'on m'avait données, étaient fausses, que leurs enfans vaccinés jouissaient

de la santé la plus parfaite. Incapable d'en imposer, de dessein prémédité, au public à qui, en pareilles circonstances, on ne doit rien offrir de contradictoire avec la vérité, j'ai soigneusement écarté ces notes, sans égard à la confiance que j'ai aux personnes qui me les ont données.

Je sais qu'il est des personnes qui ne veulent pas convenir de ces vérités affligeantes par des considérations que j'improuve, mais que je ne me permets pas de développer; leurs réponses honnêtes et négatives m'ont fait la loi que toujours je suivrai. Mais d'autres personnes, à qui j'ai écrit avec autant d'honnêteté, n'ont pas daigné m'honorer d'une réponse, et je distingue particulièrement parmi ces personnes, douées d'une discrétion qui n'est pas moins nuisible aux progrès de la science médicale, que contraire à ce que chacun doit individuellement à l'humanité et à la patrie; je distinguerai le portier des Capucins du Marais, le citoyen Bouvier, teinturier en soie, passage Beaufort, rue Quincampoix, et le cit. Lebel, tapissier, rue de la Verrerie.

Les notes que j'ai reçues relativement aux accidens arrivés dans leurs familles par suite de la vaccination, sont positives, et je les tiens de personnes respectables, qui n'ont ni l'intention des passions haineuses, ni celle de seconder un écrivain qui serait dirigé par ce méprisable motif. Leur probité ne m'est pas moins connue que leur amour pour le bien public.

Ces trois notes sont ainsi conçues :

Iere. « L'enfant du portier des Capucins du Marais » est mort des suites de la Vaccine ».

IIe. « Le fils du cit. Bouvier, teinturier en soie, » passage de Beaufort, a une telle maladie, suite de » la Vaccine, que, désespérant de l'en guérir, il l'a » envoyé à Lyon, pays natal du père ».

IIIe. « Le cit. Lebel, tapissier, rue de la Verrerie, » au coin de celle de la Poterie, ayant fait vacciner » son fils et sa fille, la fille a couru les plus grands » dangers de la petite vérole, et le fils est mort dans » le courant de fructidor (an IX) ».

J'ai eu l'honneur d'écrire à ces trois pères de famille avec honnêteté; je leur ai fait part du motif qui me mettait à la recherche de la plus scrupuleuse vérité sur ces faits affligeans. Je n'ai point cherché, comme on doit le voir, à surprendre leur bonne foi; ils n'ont cependant pas daigné m'honorer de réponses demandées avec instance. Ceux qui sont dans le cas d'avoir connaissance de ces faits, les écarteront ou les adopteront. Je n'en peux rien dire de plus, sinon que j'ai la plus grande confiance à la probité de ceux qui m'en ont fait part, et que cependant ils n'entreront pour rien dans la récapitulation que je ferai des accidens qui sont les suites de la Vaccine.

Ces faits, tels qu'ils puissent être, auront place sans doute dans le rapport général du comité central de Paris, que depuis long-tems j'attends avec la plus grande impatience.

(48) *Page* 136. *C'est,* dit très-sagement, le respectable docteur Goetz, *lorsque deux ennemis, également redoutables, sont aux prises, qu'on doit juger par le résultat du combat, lequel des deux était le plus puissant.*

Page 62 DE L'INUTILITÉ ET DES DANGERS DE LA VACCINE.

(49) *Page* 141. Long-tems après la guérison de sa fille, le cit. Crosnier a été invité, par lettre d'usage, à se rendre à heure dite au Louvre, où on lui a lu un procès-verbal, qu'il dit n'avoir pas bien conçu : ensuite on lui a fait signer ce procès-verbal, résultat

de faits dont il n'a pas été témoin, quoique partie intéressée. Ce qu'il a signé, sans trop savoir pourquoi, porte en substance que sa fille a eu, à la suite de sa vaccination, *une éruption anomale*.

Ce bon père ignore ce que veut dire le mot *anomale*; et quand on lui aura dit qu'il est formé d'un *a* privatif et du mot grec *omalis*, qui signifie, en français, *régulier*, il n'en saura pas davantage, puisqu'en lui disant que sa fille a eu une éruption irrégulière, il ne se trouve pas plus instruit.

Ce père est persuadé que sa fille a eu la petite vérole, parce qu'il a cru en reconnaître les accidens, parce que les pustules qui se sont manifestées sur différentes parties de son corps, en laissent les cicatrices; enfin, parce que des médecins et des chirurgiens, après avoir vu l'enfant pendant le cours de l'éruption, ont dit qu'elle était affectée de petite vérole, que les pustules étaient varioleuses.

Le cit. Crosnier a joui en lui-même, quand il a vu que l'on prenait ce pus des pustules de sa fille. Il a manifesté le desir de connaître le résultat des expériences que l'on devait faire. Il aurait voulu voir les enfans inoculés avec cette matière. Pourquoi n'avoir pas satisfait cette louable curiosité d'un bon père, qui, pour s'éclairer en raison de ses sentimens pour sa fille, aurait suivi les sujets soumis à l'expérience, avec des hommes de l'art qu'il se serait choisis?

(50) *Page* 142. Parmi les divers renseignemens qui m'ont été donnés, se trouve une note verbalement transmise par un chirurgien.

Cette note porte en substance que le citoyen Dufay ayant pris de la matière purulente d'un des boutons de la prétendue éruption *anomale* de la petite Crosnier, il avait eu la chance fâcheuse de procurer une petite

vérole confluente à l'enfant d'un fontainier de la rue de Grenelle, soumis à ce genre d'inoculation.

N'ayant pas l'honneur de connaître le cit. Dufay, j'ai pris la liberté de lui demander par lettres les renseignemens les plus positifs sur ce fait. N'en ayant pas reçu réponse, quoique très-assuré qu'il a reçu deux lettres de moi, si ce fait est faux, je l'invite à le désavouer par la voie des feuilles périodiques, ou autrement, s'il le juge convenable.

(51) *Page* 144. Cette discrétion tient à ce que le père, aussi honnête que respectable, intimement lié avec le médecin qui a vacciné son fils, se fait un scrupule de dévoiler ce qui, dans une petite ville pourrait influer sur sa réputation. Cette délicatesse, qui est un des plus louables des sentimens de l'amitié, ne me paraît pas absolument blâmable : elle est dans mes principes. J'aurais desiré pouvoir jeter sur la Vaccine toute la défaveur que je prouve lui être bien acquise, sans être obligé de parler des vaccinateurs.

(52) *Page* 148. Les vaccinateurs disent positivement que les sujets qui ont eu la petite vérole, ne sont pas susceptibles de prendre la vaccination. Tous ceux dont j'ai lu les ouvrages, se prononcent plus affirmativement que le docteur Colon, qui, §. III, page 17 de son Essai sur l'inoculation de la Vaccine, dit : *L'inoculation du virus vaccin n'est ordinairement suivie d'aucun effet sur les personnes qui ont eu déjà la Vaccine ou la petite vérole ordinaire.*

J'ai eu occasion de donner des exemples de variolés qui ont pris la Vaccine, et je les ai puisés aux sources incontestables. Le docteur Colon se disculpera à l'aide du mot ordinairement, et le lecteur en pensera ce qu'il jugera à propos.

(53) *Page* 150. Voyez page 19 et suivante de cet

ouvrage : il est prouvé qu'avec le même pus, on a la chance de donner la Vaccine aux uns, la petite vérole aux autres, et rien aux plus heureux, à mon avis.

Le docteur Odier dit lui-même que la Vaccine, opérée de *bras à bras*, a quelquefois manqué, et qu'il est difficile de dire à quoi cela tient. Quel trait de lumière ! ! ! Pourquoi ne dit-il pas, comme le citoyen Moreau, que cela dépend d'un *organisme*, mal *modifié*, mal *trempé?* Cela satisferait au moins les partisans du merveilleux.

(54) *Page* 151. Si l'impression de cet ouvrage n'eût pas été si avancée, ou si j'eusse été alors à Paris, ce fait aurait trouvé place dans ce premier essai de ma plume contre la vaccination.

(55) *Page* 156. Un savant, un curé et des employés aux contributions, sont les témoins qui déposent qu'une fausse Vaccine, *si difficile à reconnaître*, laissa libre accès à la contagion variolique. Je respecte infiniment ces honnêtes personnes, mais je crois leur témoignage, révocable en ce cas, difficile à déterminer.

(56) *Page* 172. Heurteloup, page 256, note 17e. de sa traduction du rapport de la commission de Vaccine de Milan, m'autorise à classer ce travail local du pus variolique dans les accidens de ce second ordre, en s'exprimant ainsi :

Quant au virus variolique qui se serait borné à un travail local, c'est une chose assez commune dans les inoculations ordinaires de la petite vérole.

Selon Dezoteux et Valentin, page 236, cette anomalie est connue sous le nom de *petite vérole courte.*

(58) *Page* 186. La teigne est de la classe des affections impétigineuses, c'est-à-dire, cutanées; c'est une maladie caractérisée par des croûtes et des ulcères qui

occupent quelquefois la face, et plus souvent la partie chevelue de la tête.

Cette affection commence par des pustules ou de petites vésicules, qui, en épanchant la sérosité ou le pus qu'elles contiennent, dégénèrent en ulcères recouverts de croûtes solides, quelquefois écailleuses, d'autres fois farineuses et de diverses couleurs. Ces ulcères s'étendent et se rassemblent de telle sorte, que bientôt ils ne forment qu'une calotte croûteuse, ou une seule gale qui occupe tout ou une grande partie de la tête ou de la face.

Ce vice rongeur se forme dans les glandes sébacées de la peau, et décompose la matière onctueuse qu'elles élaborent pour adoucir la peau.

On lui donne le nom de teigne, parce qu'il ronge le cuir chevelu et les bulbes des cheveux, ainsi que les larves des teignes rongent les étoffes et les pelleteries.

(59) *Page* 189. Le docteur Husson, dans ses Recherches historiques et médicales sur la Vaccine, dit page 19 : *Le vaccin, en passant d'un sujet à un autre, se reproduit sans éprouver d'altération.* Comment dégénère-t-il ?

(60) *Page* 189. En parlant de cet ulcère, le docteur Ranque dit, page 99 : *Il y a une irritation à la partie, suivie d'une inflammation qui souvent s'étend assez loin, et produit des ulcères rongeans. Cette affection particulière aux vaches, diminue leur appétit et leur lait.*

(61) *Page* 191. J'observe que, considérant l'érysipèle comme maladie éruptive ; je ne suis point d'avis qu'on doive le traiter avec l'eau végéto-minérale. Ainsi que je l'ai dit dans le très-bref extrait de l'historique de cette maladie, *plus la matière érysipélateuse est âcre,*

plus il est dangereux de la répercuter. Il est dans mes principes de repousser ce très-suspect mode de faire, de même que j'ai rejeté le traitement que l'on conseillait, avec intention de s'opposer à l'éruption dite *anomale* de la fille du cit. Crosnier, coiffeur.

(62) *Page* 191. Ce sujet ne paraît pas avoir été vacciné de *bras à bras.* Il est dit qu'il a eu trois piqûres au bras droit, et que la Vaccine a suivi une marche régulière. Voyez page 26 et suivantes du rapport de la commission de Vaccine de Lyon.

(63) *Page* 193. Les discussions qui se sont élevées contradictoirement entre les docteurs Vaume, Alphonse Leroi, etc. et les membres du comité central de Vaccine; les prétendues réfutations des faits que les antagonistes de la Vaccine ont avancés, et que j'ai littéralement rapportés dans le cours de cet ouvrage, sont des moyens incontestables qui ne donnent pas moins de prépondérance à mon invariable opinion, que les injures grossières qui salissent quelques pages des écrits de certains vaccinateurs.

(64) *Page* 194. Ce rapport, qui ne donne que le plus léger apperçu de faits d'une importance majeure, est le très-discret résultat de sept cent trente-neuf inoculations de Vaccine.

Le rapporteur se croit sans doute à l'abri du juste reproche de ceux qui ne trouvent pas dans son ouvrage la lumière qu'ils cherchent, en disant, page 2 : « Nous » ne vous communiquerons pas ici le procès-verbal des » vaccinations qui ont été pratiquées à l'hospice Saint- » Pierre. Ce procès-verbal est une propriété du comité » de vaccination, qui seul peut en disposer : vous en » trouverez ici les résultats sommaires ».

Cette manière de s'exprimer en fait de rapport, me

paraît aussi neuve que la moderne découverte dont il sert à voiler les défauts.

Comme il est de l'essence de l'homme de mettre en évidence tous ses avantages et de s'en prévaloir, souvent même avec excès d'amour-propre, que penser d'une discrétion d'autant plus déplacée, que ce qui peut devenir utile à l'humanité, ne peut être trop connu de ceux qui leur doivent leurs soins.

Loin de se soumettre à cet incontestable principe, il paraît qu'à Bruxelles on marche sur les traces de certains vaccinateurs de Paris. On y écarte les antagonistes de la chose, de même qu'à Paris, page 13 de ce rapport, on les traite d'hommes *obscurs*, *justement alarmés de leur voir échapper le produit certain de quelques petits secrets pour de prétendues préparations*, *etc.* Voilà bien le langage des premiers sectaires de la vaccination; ce sont les seuls moyens qu'ils emploient pour réfuter les raisonnemens fondés de leurs antagonistes.

Je laisse au lecteur à penser ce qu'il jugera à propos de cette note, qui a, je crois, le caractère de mon sang-froid et celui du desir que j'ai de l'éclairer sur ses intérêts.

(65) *Page* 198. On a eu occasion d'observer dans le cours de cet ouvrage, que plusieurs sujets, moins exposés à l'air contagieux de la petite vérole que celui-ci, ne l'avaient pas moins acquise durant le cours de la vaccination.

A l'aide du subterfuge d'usage en pareil cas, ne pouvait-on pas, si cet accident a eu lieu, en faire hommage à la vérité? Ce n'était pas infiniment aggraver l'accident du petit malheureux, et cela ne diminuait rien de l'horreur qu'inspire la conduite qu'on a tenue envers lui.

(66) *Page* 211. Par-tout où les partisans de la Vaccine et les vaccinateurs portent leurs pas, leurs premières phrases, leurs premières questions sont de demander aux parens si leurs enfans ont eu la petite vérole; et dans le cas où ils ne l'auraient pas eue, ils s'offrent de les en préserver, ils sollicitent, ils tourmentent, et souvent ils séduisent. Si on leur présente un sujet, et qu'on leur observe qu'il est délicat, ils promettent aussitôt de le réconforter, et même de détruire les germes les plus cachés des vices morbifiques héréditaires qui pourraient être recélés dans ses humeurs, et ce par le moyen de la salutaire et incomparable vaccination. Ils citent des faits merveilleux sans nombre, et pour preuves de ce qu'ils avancent, ils donnent des brochures, qui ne sont que les séduisantes productions de l'enthousiasme qu'ils veulent propager.

Est-ce ainsi que doit s'exercer la Médecine, le plus respectable de tous les états?

(67) *Page* 211. Ne pourrait-on pas dire en pareil cas que le subterfuge perd de sa force? Ce n'est plus une *éruption cutanée ordinaire*, ni une *éruption anomale*. Celle-ci ressemble tellement à la petite vérole, qu'il a fallu s'en rapprocher. Hélas! un médecin instruit, qui, n'étant pas prévenu de la vaccination du sujet, ne pourrait être suspecté, souvent caractériserait mieux ces sortes de maladies.

(68) *Page* 211. L'enfant usait alors fort peu de ce premier aliment préparé dans le sein de sa nourrice, qui, partageant l'affliction grave de ses père et mère, ne l'améliorait pas. C'est ainsi que souvent un accident s'aggrave par ceux qu'il entraîne indispensablement après lui.

(69) *Page* 217. Pourquoi, de suite, le cit. Moreau ne dit-il pas, comme on l'a dit beaucoup de tems après, et

et de la manière la plus légère, au père de l'enfant Crosnier, que sa fille avait eu une éruption *anomale* ? Quelle tardive et faible satisfaction ?

(70) *Page* 227. Ces questions, qui font partie de la lettre de la société de médecine séante au Louvre, datée du 30 messidor an IX (19 juillet 1801), sont ainsi posées :

L'inoculation vaccine a-t-elle des détracteurs parmi les médecins de Pavie ? Lui en connaît-on dans les autres villes principales de l'Italie ? Ces détracteurs, s'il en existe, jouissent-ils d'une considération méritée ? Se livraient-ils précédemment, et d'une manière spéciale, à l'inoculation de la variole ?

La réponse de la commission milanaise à ces questions, est très-sage et très-discrète; mais elle termine par une note qui semble prouver que le cowpox exhale des vapeurs qui toujours influent plus ou moins sur le cerveau de ceux qui se familiarisent trop avec lui. Je ne trouve pas que le cit. Heurteloup relève d'une manière bien triomphante ce qui, de cette misérable note, s'adresse au docteur Vaume, dont, dans son avant-propos, il a fait le juste éloge.

(71) *Page* 229. L'origine que les modernes inoculateurs attribuent à cette matière purulente, issue d'un ulcère propre aux pis de certaines vaches, est reconnue et prouvée fausse d'après les expériences faites par les citoyens Huzard et Tessiers, membres respectables de la société d'agriculture.

Dans un rapport présenté au comité général de cette savante et très-utile société, il est démontré que dans aucune de ses sociétés correspondantes ou affiliées, où, comme dans ses intéressantes assemblées, l'on traite généralement de tout ce qui a rapport à l'agriculture, on ne connaît de vaches affectées de cette maladie,

désignée par les vaccinateurs sous le nom de *cowpox*, dont ils ont fait le sublime mot *Vaccine*.

Voyez la Gazette de France du lundi 29 vendémiaire an XI.

Cette note eût dû trouver place, lorsque j'ai parlé de l'origine de la Vaccine; mais lorsque je m'occupais de cette partie, ce trait de lumière m'était inconnu.

(72) *Page* 230. En brumaire, présente année (an XI), j'ai déposé au conseil de santé du dixième arrondissement, le fidèle rapport de deux observations de ce genre, que les commissaires, chargés de constater les décès, peuvent confirmer, ayant au moins aussi souvent que moi l'occasion de s'attrister à la vue de ces affligeans tableaux.

(73) *Page* 250. Page 42 de la traduction du rapport de la commission de Vaccine de Milan, il est dit : « A l'égard du nombre des piqûres qu'il convient de » faire, il semble que plus la matière est de bonne » qualité, et moins il faut les multiplier ; plus le sujet » que l'on veut inoculer est faible et sensible, et plus » l'on doit craindre l'irritation qu'occasionneraient plu- » sieurs pustules. Si l'on se trouvait dans un moment » de disette, et que l'on eût besoin de *virus*, que » d'ailleurs le sujet fût robuste et bien constitué, on » pourrait pratiquer impunément quatre, six ou huit » piqûres ; mais dans tous les cas il ne convient point, » pour la sûreté de l'opération, d'en pratiquer moins » de deux, une à chaque bras ».

On voit ici que le comité de Milan est infiniment plus circonspect que les vaccinateurs français, et n'a pas la cruelle témérité de l'historien de la Vaccine, qui propose à un chirurgien d'hôpital de profiter du poste dont il est honoré, pour pratiquer jusqu'à deux cents piqûres sur un sujet confié à ses soins.

Peut-on rien de plus indiscret que cette barbare proposition? Y aurait-il un homme capable de ce criminel abus de confiance publique?

(74) *Page* 259. Il vient de paraître un nouvel ouvrage en faveur de la Vaccine. Son auteur me paraît ne l'avoir publié que pour faire voir qu'il excelle dans ce genre atrabilairement injurieux, qui semble en être la base, et ne m'effraie point.

Cet *homme-de-lettres* croit devoir faire passer ses injures à la faveur de ce qu'il ne nomme pas ceux qu'il injurie. Je vais user de la même réserve que lui : je me dispenserai de le nommer, pour ne pas accroître le nombre de ceux qui pourraient nominativement le blâmer. Je ne l'injurierai pas, parce que ce genre de faire ne coïncide point avec mes principes.

Cependant, comme je prends pour juge ce *public* que l'auteur traite d'*idiots* et de *sots*, je vais soumettre à l'opinion de cette masse imposante et respectable, quelques-unes de ces phrases virulentes, jetées avec profusion et beaucoup d'irascibilité contre les antagonistes de la Vaccine. Je les extrais des vingt-trois premières pages d'un ouvrage de format *in*-8°. qui en contient plus de deux cents.

J'ose croire que l'auteur ne démentira pas les discours que je vais lui faire prononcer.

En parlant de ceux de ses confrères que je crois tous ses aînés de bien des années, et que cependant il foule ignominieusement aux pieds, parce qu'ils ne pensent pas comme lui, son atrabile, sa haineuse imagination lui dicte de les traiter de *scandaleux détracteurs*, de *mirmidons*, qui sont bien au-dessous *de ces sombres et envieux zoïles*, qu'il a couverts de son très-expressif mépris. C'est avec de semblables raisonnemens que, pour prouver l'efficacité de la Vaccine, cet *homme-de-*

lettres repousse ce qu'il appelle *ces futiles et dangereux sophismes des aveugles ou imposteurs ennemis de la Vaccine*, qu'on devrait *tenir pour nuls dans la carrière de la Médecine*, vu sans doute *les écarts d'une imagination détraquée qu'ils mettent à la place du raisonnement dont ils sont incapables. . . . Furieux ils s'échappent de leur antre variolique, ce repaire affreux où se distillent les poisons les plus subtiles, pour répandre à flots le virus dont ils sont impregnés.... Ce n'est que dans cet averne pestiféré qu'ils peuvent exister. . . . Mais par leur agitation convulsive, ne sont-ils pas aux vrais médecins, comme sont aux grands maîtres dans l'art de peindre les passions, les marionnettes que fait voltiger le genou du savoyard? De même qu'elles amusent les enfans, ils séduisent et trompent les idiots.*

Voilà ce que j'ai extrait des vingt-trois premières pages de cette production littéraire, récemment imprimée. C'est ainsi que s'exprime un auteur moderne qui s'engage à ne nommer personne de ceux qu'il invective. Qu'il me soit permis de le comparer à ce curé, qui, par discrétion, dit que dans tout le village dont il est le pasteur, il n'y avait que la femme dont il parlait dans son prône, qui eût une vache noire.

Je ne suivrai pas plus loin un homme que je pourrais traiter avec la discrétion dont il use envers ses ennemis, sur lesquels il verse à grands flots les produits très-abondans de sa bile âcre et noire, et qui *discrètement* fait sentir un pléonasme qui se trouve dans le texte de l'ouvrage qui lui déplaît; faute que j'ai moi-même désavouée, et qui n'a aucun rapport avec le fond de la question que j'ai traitée dans une édition demandée.

Je me garderai bien de faire aucune réflexion sur

cette manière de combattre des opinions posées avec infiniment plus de décence. C'est à l'homme impartial à juger ce différend et la richesse des expressions de quelques modernes littérateurs.

(75) *Page* 260. Le préfet du département de la Seine a tenté de faire jouir le Gouvernement de ce précieux avantage, et je l'ai vu on ne peut plus sagement secondé par le maire du dixième arrondissement.

(76) *Page* 294. C'est après avoir prouvé qu'une grande partie des fausses Vaccines dépendait de l'emploi du pus vaccin conservé sur des fils, parce que le fil, comme matière hétérogène, procure une irritation *mécanique* qui détruit la propriété spécifique du cowpox, que par un esprit de contradiction, toujours prononcé dans les écrits des vaccinateurs, on invite à user de ce mode de transfusion, particulièrement dans les cas où l'action du vaccin est des plus douteuse, et même réputée nulle.

On a vu qu'avec un pus vaccin *passif*, on donnait une Vaccine de bonne qualité à l'aide des fils. Cette substance, susceptible d'une très-facile altération, au dire des vaccinateurs, alliée à un corps étranger qui coopère à son inaction, ne peut, selon moi, devenir *active*, de *passive* qu'elle était.

Elle ne doit pas, par la même raison, conserver toutes les propriétés merveilleuses dont elle est douée, pendant deux mois et plus sur des fils qui donnent si communément de fausses Vaccines, quoiqu'employée peu de tems après son extraction des pustules.

Je crois être conséquent, comme je desirerais que les novateurs pussent l'être.

(77) *Page* 295. Je desirerais que ces trois innocens qu'on a eu la témérité de soumettre à cette triple expérience, parce qu'ils n'avaient ni la raison, ni la force pour s'opposer à ce qu'on surchargeât la masse de leurs

humeurs d'un virus contagieux, pussent être surveillés dans le cours de leur vie par quelques observateurs sages et impartiaux. S'il leur survenait quelques maladies graves, j'aimerais aussi qu'on pût en déterminer les causes, attendu que je ne doute nullement de l'influence que doit avoir un virus, uni par absorption à la masse des humeurs d'un individu quelconque.

(78) *Page* 300. La Vaccine fût-elle aussi régulière dans sa marche que la très-grande majorité des petites véroles, je ne dirais pas moins qu'on peut avoir plusieurs fois la maladie des vaches par transfusion.

Mais il a été prouvé par ceux même qui ont établi cette régularité de marche comme aphorisme, que cette prétendue bénigne Vaccine, qui a *fortement tuméfié* le nez de l'enfant qui donne lieu à cette note, était susceptible de toutes les irrégularités qui pouvaient offrir des moyens échappatoires.

Cette petite fille s'est réinoculée *le douze* de sa vaccination, parce qu'alors le vaccin était doué de ses vertus prolifiques, parce qu'alors il pouvait *tuméfier*, *ulcérer*, *sphacéler*, enfin faire tout le mal que trop souvent il opère quand il est à son terme de régénération.

Cette petite fille, ainsi que les autres, a donc eu deux fois la Vaccine.

J'étais convaincu de cette incontestable vérité bien avant que le comité central eût publié ce rapport, si tardif, que je n'ai pu en extraire certains aphorismes qui auraient dû trouver place parmi ceux que j'ai réunis au commencement de mon ouvrage.

(79) *Page* 311. Si vraiment on pouvait conserver *l'infection variolique* dans des réservoirs, comme le dit le comité, page 228, en parlant de faits relatifs à celui de Blondeau, je ne doute pas que quelques mauvais

inoculateurs, à l'instar des vaccinateurs, ne se fassent de ces réservoirs.

Page 230, cette *infection variolique* est regardée comme pouvant être le produit du hasard.

J'observe que ce hasard a eu lieu très-souvent, et que, même page, je vois à Toulouse, sur sept enfans bien vaccinés, que quatre eurent *ce produit du hasard*, que je persiste à nommer *petite vérole courte.*

(80) *Page* 334. Le 25 thermidor, comme j'allais donner cette feuille à l'impression, je reçois une lettre du 20 dudit mois, qui m'apprend qu'un enfant qu'on disait affecté de la petite vérole, n'avait eu qu'une légère indisposition indépendante d'une Vaccine qui cheminait au gré du vaccinateur; mais la mort d'un autre est confirmé.

Le détail de cet accident est ainsi conçu :

« Un petit garçon, fils du nommé Evin, demeurant » à Mélicourt, hameau de Hermes, ayant été vacciné, » est mort, neuf jours après avoir été opéré, dans » des convulsions que les médecins ont attribuées aux » dents. Cet enfant avait quinze mois, était fort pour » son âge, et s'était toujours bien porté jusqu'à cette » époque ».

J'observe que le terme où la Vaccine doit acquérir ses propriétés préservatives et régénératives, m'a souvent paru être un terme funeste.

J'observe en outre que le comité convient avec les citoyens Gesbert et Voisin, que le terme de la dentition n'est pas propice à la vaccination. Pourquoi donc vacciner à cette époque?

Cette note, qui m'est arrivée trop tard, pour être classée, comme elle le devrait être, parmi les accidens du premier ordre, ne trouvera pas moins place dans le dénombrement de ces faits malheureux.

(81) *Page* 341. Sous le gouvernement directorial, j'avais fait passer directement au citoyen La Réveillère-Lépeaux, un mémoire très-dévéloppé, relatif à ces vices de sophistication. J'ignore ce qu'il est devenu. La vraie place de ce mémoire serait à la classe de l'Institut national, organisée pour connaître de ces abus.

FIN.

ERRATA.

Pages.	Lignes.	
22	14	Rauque; *lisez*, Ranque.
24	6	de même avis; *lisez*, du même avis.
50	5	auréole; *lisez*, aréole.
70	21	une bonne cause les moyens; *lisez*, une bonne cause, les moyens.
77	4	ancun; *lisez*, aucun.
94	8	61; *lisez*, 73.
106	6	aucun de ces malades, *lisez*, aucun de mes malades.
109	16	à tous instans; *lisez*, à tous les instans.
142	2	dinjurieux; *lisez*, d'injurieux.
Ibid.	23	temine; *lisez*, termine.
159	28	dissication; *lisez* dessication.
166	1ere.	dont j'ai fait mention; *lisez*, dont j'ai parlé.
195	18	mûre et sage délibération; *lisez*, une mûre et sage délibération.
207		Dans la note; page 160; *lisez*, page 143.
222	10	cet que cet enfant; *lisez*, et que cet enfant.
250	10	Guinaud; *lisez* Guinand.
272	23	lacteur; *lisez*, lecteur.
296	28	arofondir; *lisez*, approfondir.
303	25	pouver; *lisez*, prouver.
351	30	probahlement; *lisez* probablement.

LIVRES DE FONDS

Qui se trouvent à Paris chez le citoyen Demonville, *Imprimeur-Libraire, rue Christine, n°. 12.*

Ouvrages nouvellement publiés.

RELATION historique et chirurgicale de l'expédition de l'armée d'Orient, en Egypte et en Syrie.

Par D. J. Larrey, docteur de l'Ecole de Médecine de Paris, chirurgien en chef de l'armée d'Orient, de la Garde des Consuls, professeur au ci-devant hôpital militaire d'instruction de Paris, membre de l'institut d'Egypte, etc.

Gros volume in-8°. avec deux planches. Prix, 5 liv. 10 sous, et 6 liv. 10 sous franc de port.

—Cet ouvrage est divisé en dix sections qui, formant autant d'époques remarquables où sont classés par ordre les événemens principaux de l'expédition de l'armée d'Orient, présentent le tableau des maladies qui se sont manifestées pendant son séjour en Egypte, telles que l'Ophtalmie, le Tétanos, la Peste, l'Hépatitis, la Lèpre, le Sarcocèle, l'Eléphantiasis, le Scorbut, etc.; et entr'autres mémoires sur la chirurgie militaire, une dissertation sur les amputations des membres, avec des observations de l'influence tant du climat d'Egypte, que de la nature des armes turques et arabes, sur les plaies.

ESSAI SUR LES PLAISIRS, par E. O***, petit volume in-8°. 2 fr. et 2 fr. 50 cent. franc de port.

Cet ouvrage est divisé en trois sections.

Dans la première, on considère les plaisirs sous le rapport physique, et l'on traite ainsi successivement du plaisir de la vue, de l'ouïe, de la réunion des sexes, des bains, de l'exercice, de la santé, de l'existence.

Dans la seconde, on passe aux plaisirs moraux en général, et l'on présente le plaisir de la bienfaisance, de l'indépendance, du sentiment de l'égalité, de l'amour, de la vie domestique, de l'amitié, de la patrie, de la gloire et du mérite, de la vengeance, de l'occupation, du jeu, de la société et de la solitude.

Dans la troisième, on examine les plaisirs mixtes, tels que la danse, la musique, les spectacles, la chasse, l'ambition, les richesses, l'espérance, l'admiration, la compassion, la religion.

WERTHER, *nouvelle traduction*, par L. SEVELINGES, 1 vol. in-8°. avec *le portrait de Werther*, par BOILLY, imprimé avec soin. 4 liv. 10 sous, et 5 liv. 10 sous franc de port.

— On a tiré quelques exemplaires sur *papier vélin*, qui se vendent 9 fr. avec *le portrait de Werther avant la lettre*.

— Outre le mérite de l'élégance et de la fidélité, *cette nouvelle traduction de Werther* a l'avantage, sur toutes les précédentes, d'être faite *sur la dernière édition de Gœthe*, qui l'a revue et augmentée de *douze lettres*.

COLLECTION DES VEILLÉES DES MUSES, rédigées par les citoyens Arnault, Laya, Demoustier, Legouvé et Vigée, formant 12 vol. in-12. 18 fr.

OUVRAGES PAR SOUSCRIPTION

chez le même Libraire, rue Christine, n°. 12.

NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DES ROMANS, *par une société de Gens-de-Lettres*, SIXIÈME ANNÉE.

— La Bibliothèque des Romans, commencée en 1775, par une société de Gens-de-Lettres, eut le plus grand succès. Interrompue par l'effet de la révolution, elle a été reprise, en l'an VI.

Une nouvelle société de Gens-de-Lettres en a acquis la propriété, à compter de la sixième année, qui commence avec l'an XII. Elle se rapproche du plan de l'ancienne Bibliothèque, et recherche dans les romans étrangers tout ce qui lui paraît avoir de l'intérêt.

Le prix de l'abonnement est de 25 fr. pour Paris, et 35 fr. pour les départemens, franc de port par la poste. Les livraisons sont comme celles de l'ancienne Bibliothèque et de sa suite, de seize volumes par année.

LA DOMENICA, *giornale letterario-politico*, feuille in-4°. petit caractère, qui paraît tous les dimanches.

En faisant l'analyse des ouvrages nouveaux qui paraissent en France, les rédacteurs rendent leur journal intéressant pour les deux peuples, par le rapprochement des ouvrages italiens qui ont déjà traité la même matière; de même pour les productions nouvelles en Italie, par le rapprochement des ouvrages français sur le même sujet.

Le prix de la souscription est de 5 fr. pour trois mois, 10 fr. pour six, et 20 par an pour Paris et les départemens.



p ub

8.V 35

